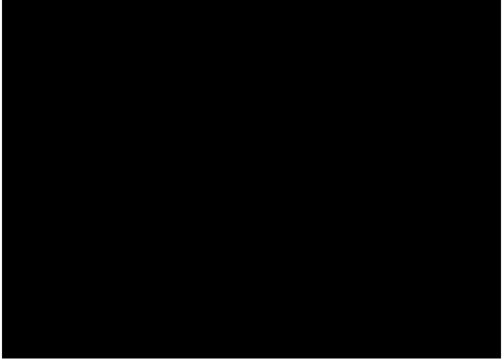










ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

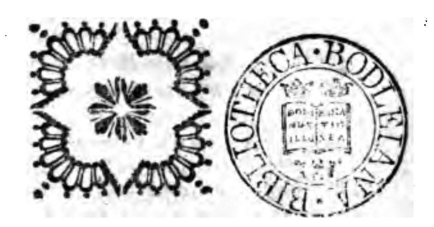
CONTENANT

Les événemens considérables de chaque siécle,

AVEC DES RE'FLE'XIONS.

TOME DOUZIÉME,

Qui renferme onze Articles du dix-septiéme siécle.

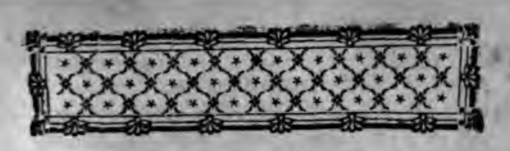


A COLOGNE,

aux dépens de la Compagnie.

M. DCC LIV.

[redacted]



ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SUITE DU DIX-SEPTIEME SIECLE.

ARTICLE XVIII.

Disputes sur les regles de la Pénitence. Publication du livre de la Fréquente Communion. Attaques livrées à cet Ouvrage par les Jésuites. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur cette matiere.

I.

I. Maximes des Jésuites sur l'administration du Sacrement de Pénitence.

LES Jésuites sont persuadés qu'on doit presque toujours donner l'absolution sur le champ à ceux qui confessent leurs péchés, sans examiner si leur cœur est vraiment changé, & si l'on peut raisonnablement compter qu'ils ne retom-

beront plus dans le crime. Ils prétendent qu'on ne doit point différer l'absolution sous prétexte de préparer le pénitent à la recevoir avec fruit, & de le mettre en état de participer dignement à l'Eucharistie. Ils s'imaginent que tout pécheur qui se présente au Confesseur, est ordinairement en état de recevoir l'absolution. Ainsi ils regardent comme une sévérité mal entendue, de la lui différer, & de le priver par ce délai des avantages qu'il auroit reçus en communiant beaucoup plûtôt. On rempliroit plusieurs volumes de passages d'Auteurs Jésuites, où ils établissent : 1. Que la conversion des plus grands pécheurs se fait pour l'ordinaire subitement & en un instant. 2. Qu'on doit donner l'absolution, sans aucun délai, aux pécheurs qui ont croupi dans le crime, quand même on n'auroit pas lieu d'espérer qu'ils changeroient de conduite. Ils ne peuvent pas même souffrir, que l'on mette aucun intervalle entre les plus grands désordres, & la participation à l'Eucharistie. On a recueilli sur ce point des passages de plusieurs Jésuites, qui font horreur, & que [redacted]

erreurs sur la Grace. Ils croyent que l'homme a toujours un pouvoir d'équilibre, pour former en lui-même tout ce que Dieu lui commande. Ils supposent donc, qu'un pécheur à qui Dieu commande de se réconcilier avec lui, & qui a grand intérêt de recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, a acquis sur le champ les dispositions nécessaires qu'il a toujours sous sa main. D'ailleurs ils sont persuadés que les dispositions que Dieu exige pour recevoir dignement les Sacremens, ne consistent que dans certaines actions extérieures, ou tout au plus dans quelques pensées de l'esprit, & quelques actes superficiels de la volonté, qui peuvent se trouver pour des instans, dans ceux dont le cœur est le plus livré à l'iniquité. Selon ces nouveaux maîtres, Dieu ne demande pas, que les sentimens intimes de notre cœur se portent vers lui. Et comme un certain extérieur joint à la crainte de l'enfer, [en quoi les Jésuites font consister toutes les dispositions nécessaires,] se trouve presque toujours dans les pécheurs, qui conservent encore quelque respect pour la Religion; ils en concluent, que ces pécheurs sont en état de recevoir dignement l'absolution. C'est ainsi que leur Dogme & leur Morale s'accordent avec leurs maximes sur l'administration des Sacremens.

III. Autre cause de ce relâchement.

Cette pratique d'ailleurs est parfaitement assortie avec le dessein qu'ils ont de s'accommoder aux diverses inclinations des hommes, & de s'acquerir l'estime, la confiance & la protection de tout le monde. Quelques subtilités qu'ils ayent employées pour rendre leur Morale accommodante, il reste

encore des péchés qu'il leur a été impossible de justifier ; & comme ces péchés ne laissent pas de se commettre, il faut trouver un moyen de faire espérer le Ciel à ceux qui ne peuvent se résoudre à s'en abstenir. Ce ne sera pas en excusant ces sortes de péchés ; mais en faisant croire aux prétendus pénitens, qu'ils leur seront remis ; pourvû qu'ils les confessent, & qu'ils pratiquent quelques autres actes extérieurs, qui ne sont gueres plus difficiles que l'accusation de ces péchés. Les Jésuites regardent la pénitence, comme on regardoit dans l'ancienne Loi les ablutions qu'il falloit faire de sa personne & de ses habits. C'est une pure cérémonie ; on sait le tems qu'il y faut employer, & on est assuré d'y réussir. Les Jésuites en sont si convaincus, qu'ils assurent dans l'*Image de leur premier siécle*, que *les crimes s'expient aujourd'hui plus aisément, qu'ils ne se commettoient autrefois ; & que plusieurs les effacent aussi promptement, qu'ils les contractent.*

IV. ée que les ites se font

Ils éprouvent que ceux à qui on donne l'absolution si aisément, retombent ordinai- [redacted]

me au ſyſtême général des Jeſuites ſur la Religion. Si la juſtice vient en premier du libre arbitre, il eſt naturel qu'elle ſoit auſſi peu ſtable que le libre arbitre lui-même. Si d'ailleurs elle ne conſiſte que dans des pratiques extérieures, il n'eſt pas étonnant qu'on s'en revête, & qu'on s'en dépouille auſſi ſouvent que d'un habit. Mais en même-tems rien n'eſt plus contraire aux idées que l'Ecriture, & les Ouvrages des Peres nous donnent de la Juſtice Chrétienne. Nous l'y voïons repréſentée comme l'œuvre du Tout-Puiſſant, qui par conſéquent a de la conſiſtance & de la ſtabilité; comme l'effet du Sang de Jeſus-Chriſt, qui ne guérit pas pour quelques jours ſeulement. Elle nous y eſt montrée comme un amas d'inclinations nouvelles, qui ordinairement ne cedent pas la place en peu de tems à des inclinations contraires; comme une réſurrection pour ne plus mourir. On n'en doit pas conclure que la juſtice ne ſauroit ſe perdre. Nous apprenons par d'autres paſſages de l'Ecriture & des Peres, & par une triſte expérience, que la rechûte dans le péché mortel eſt très-poſſible. Mais il n'en eſt pas moins vrai que la juſtice que Jeſus-Chriſt eſt venu apporter ſur la terre, eſt ordinairement ſtable, qu'on ne la perd pas communément après l'avoir acquiſe, & que par les mêmes raiſons il eſt très-difficile de la recouvrer, ſi on a eu le malheur de la perdre. Ceux par conſéquent qui retombent ſi-tôt dans les péchés dont ils ont reçu l'abſolution, ont toutes ſortes de raiſons de croire, qu'ils n'avoient pas reçû le fruit du Sacrement, parce qu'ils ne s'en étoient pas approchés avec les diſpoſitions néceſſaires.

II.

V.
Ancienne discipline de la pénitence, conforme à l'idée que l'Ecriture nous donne de la justice.
Comment cette discipline s'est relâchée.

La pratique des beaux siécles de l'Eglise étoit entierement conforme à ces principes. Nous avons eu soin de rapporter * ce que l'on trouve de plus solide sur cette matiere dans les Discours de M. Fleuri. On croïoit que la conversion consistoit dans le changement intérieur de toutes les inclinations de l'homme ; que ce changement étoit un des plus grands Ouvrages de la main du Tout-Puissant. On savoit que Dieu ne l'opere ordinairement, que par degrés & peu à peu ; c'est pour cela qu'on faisoit passer le pécheur par des épreuves reglées par les Canons, selon la qualité de leurs péchés. Le dessein de l'Eglise étoit, que les humiliations de la pénitence & la séparation des Sacremens servissent à faire connoître au pécheur la grandeur de la plaie qu'il s'étoit faite. Elle vouloit qu'il sentît long-temps sa misere & son indignité ; que son cœur fût ainsi réformé peu à peu ; & qu'enfin le pécheur pénitent fût digne d'être réconcilié, & de s'asseoir à [redacted]

* *Tome 2. p. 117. & suiv. de l'édition de 1752.*

accorder une ſeconde pénitence, même à la mort. Mais au moins il eſt certain qu'on ne la leur accordoit que très-difficilement.

Cette diſcipline a été en vigueur pendant plus de mille ans. Vers les onze & douziéme ſiécles, le relâchement s'introduiſit par la facilité des Papes à accorder des Indulgences. C'eſt ce que nous avons eu ſoin de remarquer dans le cours de cette hiſtoire. Ces modérations de la peine Canonique, qui ne s'accordoient autrefois qu'avec beaucoup de réſerve, & ſeulement pour récompenſer la ferveur des pénitens, ou quand ils étoient en danger de mort, furent prodiguées, ſurtout dans le temps des Croiſades, afin d'engager les Chrétiens à faire la guerre aux Infidéles. Nous avons remarqué combien une telle conduite étoit contraire à l'eſprit de l'Egliſe, & nous avons vû combien les ſuites en ont été pernicieuſes. La diſcipline extérieure de la pénitence ceſſa donc d'être obſervée; & comme elle étoit la gardienne de l'eſprit intérieur de pénitence, cet eſprit intérieur eſt devenu de jour en jour plus rare. Cependant on n'a jamais dérogé par aucune Loi expreſſe aux anciens Canons; & ceux qui ont été animés de l'Eſprit de Dieu, ont toujours deſiré qu'on s'en rapprochât, autant qu'il ſeroit poſſible. Le Concile de Trente, quoique les malheurs des temps l'aïent empêché d'entreprendre tout ce qu'il auroit deſiré, n'a pas laiſſé néanmoins, de rétablir la pénitence publique pour les péchés publics; d'exhorter les Confeſſeurs à impoſer des pénitences proportionnées aux péchés; & de donner pluſieurs ouvertures différentes pour remettre en uſage les an-

ciennes regles. S. Charles Borromée entrant dans l'esprit de ce Concile, se rapprocha, autant qu'il pût, de l'ancienne discipline de la pénitence, dans celle qu'il fit observer dans son Diocése. Il paroissoit même inconsolable de ce qu'aprés tous ses travaux, il étoit encore si éloigné de l'observation exacte des Canons de la pénitence. Il a voulu que les Confesseurs fussent instruits de ces Canons, afin qu'ils se conformassent à leur esprit, s'ils n'en pouvoient pas suivre la lettre dans toute sa salutaire rigueur.

On a vu dans la suite de l'histoire, comment les relâchemens se sont peu à peu introduits dans la discipline de la pénitence. On doit reconnoître qu'il y en a plusieurs, dont les Jésuites ne sont pas les Auteurs. Mais ils les ont adoptés d'autant plus aisément, qu'ils sont trés-assortis, comme nous avons dit, à leur Morale & à leur Doctrine sur la Grace. Ils ont fait entrer ces relâchemens dans leur systême général de Religion. Ils les ont appuiés par les autres erreurs qu'ils soutenoient déja, & ils se sont servi [redacted]

III.

VIII.
M. de S. Cyran s'attache aux regles de l'Eglise sur la pénitence.

MM. de Port-Royal ont d'abord montré par leur exemple, combien il étoit salutaire de se conformer en ce point à l'esprit, &, autant qu'il se pouvoit, à la pratique de l'antiquité. M. de S. Cyran, qui étoit plein des maximes des Peres sur la pénitence, conduisit selon ces maximes les Religieuses de Port-Royal; les Solitaires qui s'étoient retirés auprès du Monastere des Champs, & plusieurs autres personnes. Leur vertu éminente étoit une preuve de la bénédiction que Dieu donne à une œuvre, quand on s'y conforme autant que l'on peut, aux regles qu'il a inspirées à son Eglise, & non aux relâchemens qui s'y sont introduits. Le succès que Dieu donna à la conduite de M. de S. Cyran, attira à la pratique de la pénitence, des personnes de tout sexe & de tout état. On peut voir dans la préface du livre de la Fréquente Communion, ce qui est dit d'une Paroisse du Diocése de Sens, où les anciennes pratiques sur la pénitence étoient en usage, & avoient produit les fruits les plus excellens. C'étoit la Paroisse de S. Maurice, gouvernée alors par M. Duhamel, éleve de M. l'Abbé de S. Cyran, qui a été depuis Curé de S. Merri à Paris, ensuite Chanoine de Notre-Dame, & qui enfin est allé finir sa course dans sa premiere Cure de S. Maurice, qu'il a toujours eu regret d'avoir quittée. [On voit dans sa vie qui a été imprimée, qu'après un exil de dix ans, il succomba à une tentation à laquelle il avoit toujours résisté, en signant purement & simple-

ment le Formulaire, qui attribue à Jansenius les cinq Propositions condamnées.]

VIII. Arnauld le Livre Fréquen- ommu- . Occa- de cet ou- e.

L'éclat que fit ce renouvellement de pénitence & de ferveur, excita contre celui qui en étoit l'origine, l'envie des Jésuites, & de ceux qui étoient imbus de leurs maximes. Ils publierent que l'Abbé de S. Cyran étoit un dangereux Novateur ; qu'il avoit des sentimens singuliers & qu'il éloignoit de l'Eucharistie. C'est ce qui obligea MM. de Port-Royal, à défendre des maximes dont ils avoient reconnu l'utilité par leur propre expérience. M. Arnauld le fit dans le Livre si célébre *de la Fréquente Communion*, dont voici l'occasion. La Princesse de Guimenée s'étoit mise sous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran; & c'est à elle que sont adressées plusieurs de ses Lettres qui ont pour titre, *A une personne de grande considération*. Cette Dame fût sollicitée par une de ses amies, d'aller au bal le jour même qu'elle avoit communié. En témoignant l'éloignement où elle étoit d'une telle conduite, elle fit connoître que son Directeur le lui avoit inspiré. L'amie fit part de cette conversation au P. [redacted]

IX. Plan du Livre. Approbations qu'en donnent les Evêques & Docteurs.

L'Abbé de S. Cyran engagea M. Arnauld qui étoit depuis quelque-tems sous sa conduite, à publier (en 1643.) le livre *de la Fréquente Communion*, qui répond à cet Ecrit. L'Auteur prouve d'une maniere invincible par les témoignages de l'Antiquité, & des plus saints hommes des derniers siécles, qu'il est utile de différer l'absolution en plusieurs rencontres; & qu'on est obligé de le faire dans les rechutes, dans les péchés d'habitude, & dans les occasions prochaines du péché. Il y fait voir, quelle étoit l'ancienne pratique de l'Eglise dans l'administration de la Pénitence, & prouve que cette discipline étoit fondée sur des principes invariables : sur la grandeur de la plaie que fait à l'homme le péché mortel, & la difficulté qu'il y a de la guérir. Il établit, que si on ne peut suivre à la lettre les anciens Canons pénitentiaux, il faut en conserver l'esprit; & suppléer, par d'autres moiens, aux secours que la rigueur de la pénitence extérieure fournissoit pour une conversion solide & véritable. Au reste, bien loin que l'on puisse accuser M. Arnauld d'éxagération dans cet Ouvrage, les conclusions qu'il tire des passages des Peres, sont toujours beaucoup moins fortes que les passages eux-mêmes. Tous ceux qui avoient un cœur droit, regarderent le Livre de la Fréquente Communion, comme un des grands présens que Dieu eût fait dans ce siécle à son Eglise. L'accueil que lui firent les Evêques les plus savans & les plus vertueux, prouvoit que sa Doctrine étoit celle de l'Eglise, contre laquelle les abus ne pouvoient prescrire. Cet excellent Ouvrage parut donc muni des ap-

probations de seize Archevêques ou Evêques, & de vingt-quatre Docteurs. La Province d'Auch, composée du Métropolitain & de dix Evêques, l'approuva aussi dans son Assemblée de 1645. M. de la Sallete Evêque de Lescar, dit dans son approbation, qu'il paroît *que le même esprit qui anime l'Eglise, a conduit la plume de l'Auteur.* M. de la Barde Evêque de S. Brieux, déclare qu'il croiroit faire trop peu, si son approbation n'étoit confirmée par l'usage & par la pratique de son Diocése.

IV.

X. Déchaîne- t des Jé- s contre Ouvrage.

Quoique M. Arnauld n'eût point nommé l'Auteur de l'Ecrit qu'il réfutoit, ni même désigné de quel Corps il étoit membre, les Jésuites ne le laisserent pas long-tems ignorer au Public. Ils s'emporterent avec la derniere fureur contre le Livre de la Fréquente Communion, sans aucun égard pour les approbations respectables dont il étoit muni. [redacted]

par-tout, les excès ausquels il s'étoit laissé emporter. Ce calice fut amer à un Jésuite, qui venoit de tourner en ridicule la pénitence publique dans l'un de ses derniers Sermons, & qui se voioit réduit à la faire. Cette satisfaction du P. Nouet, n'empêcha pas ses Confreres de continuer à parler du Livre de la Fréquente Communion, comme d'un Ouvrage propre à renverser la Religion, & dont le but étoit d'exécuter la résolution prise à Bourg-Fontaine, d'élever le Déisme sur les ruines de la Religion Chrétienne. Nous parlerons ailleurs de cette Fable de Bourg-Fontaine, que les Jésuites n'ont cessé de reproduire comme un fait certain, quoique cette horrible imposture ait été détruite de la maniere la plus triomphante. Ils ne demandoient rien moins que le sang & la vie de ceux qu'ils appelloient Cyranistes & Arnauldistes. (Le nom de Jansenisté n'avoit pas encore lieu.) *L'Eglise est attaquée dans le cœur*, disoit le P. Seguin dans un Libelle intitulé; Sommaire de la Théologie de l'Abbé de S. Cyran & du Sr. Arnauld; *il faut joindre l'épée royale à celle de l'Eglise, pour exterminer ce monstre de nos jours.* Ces étranges calomnies prévinrent quelques personnes qui étoient accoutumées à croire les Jésuites sur leur parole. La Reine Régente, allarmée par leurs clameurs, & craignant une nouvelle hérésie, fit donner un ordre à M. Arnauld d'aller rendre compte à Rome de sa Doctrine. Mais les Jésuites n'eurent pas sujet d'être contens d'avoir engagé la Reine dans cette démarche. Un pareil ordre souleva contre eux tous les Corps, pour ainsi dire, du Royaume. Le Clergé, le Parlement, l'Uni-

versité, la Faculté de Théologie, & la Sorbonne en particulier, allerent les uns après les autres, trouver la Reine, pour obtenir la révocation d'un commandement qui pouvoit être d'une conséquence très-dangereuse pour les Loix du Royaume, & les Libertés de l'Eglise Gallicane.

XI. noignages 'Universi- ı faveur ivre de M. auld, & re les Jé- s.

L'Université étoit alors aux prises avec les Jésuites, & elle poursuivoit avec zéle leur Doctrine meurtriere dans des Ecrits pleins de force & de lumiere, & par des démarches juridiques. Dans le premier Avertissement qu'elle fit paroître à la fin de 1643, elle s'exprimoit ainsi : » Paris a vû depuis trois » mois l'immodestie avec laquelle ceux de » cette Société faisant publiquement prê- » cher en leur superbe Temple de saint Louis » contre l'esprit de Pénitence, exposé dans » le Livre de la Fréquente Communion, ils » ont foulé aux pieds les ordres de M. l'Ar- » chevêque de Paris, qui leur commandoit » le silence, & méprisé l'autorité des Evê- » ques qui avoient donné des éloges au » Livre, & desiré que la Doctrine qu'il con- » tient fût aussi communément pratiquée

[redacted]

Mais ils changeront de langage, quand leurs interêts changeront.

En 1644. l'Université présenta au Parlement trois Requêtes contre ces Peres. Dans la seconde elle releve les calomnies que les Jésuites avoient répandues contre le célébre Avocat Antoine Arnauld, *duquel*, dit la Requête, *ils ne cessent pas encore à présent de persécuter la postérité?* La même année les Jésuites publierent leur apologie composée par le P. Caussin. L'Université y fit une solide réponse imprimée par son ordre, pour justifier ses Requêtes. En plusieurs endroits ce Corps si célébre y prend hautement la défense de M. Arnauld, *ce Docteur en qui on reconnoît*, dit l'Université, *une grande soumission parmi une si grande Doctrine, une si profonde humilité parmi une si haute suffisance.* » Lavez-vous les mains, dit-elle en » adressant la parole aux Jésuites, de la sollicitation, que l'on fait que vous avez » faite, pour le releguer hors de France: la » voix publique étouffera ces fausses protestations; & l'indignation universelle des gens » de bien vous condamnera au silence. Ç'a » été le sentiment commun de tous les hom» mes judicieux, que l'appréhension que » vous donnoit la suffisance de M. Arnauld, » vous a porté à desirer qu'il fût éloigné, » & vous a fait emploier vos intrigues & » vos émissaires pour cet effet; que compa» rant la foiblesse de vos plumes avec la for» ce & la facilité de la sienne, vous avez » voulu la lui faire tomber des mains par ce » long voiage, pour délivrer le P. Petau, » d'un adversaire si redoutable qui lui ré» pondoit. Vous souhaiteriez que toute l'au-

» torité des Docteurs, toute la dignité des » Evêques, tout le mérite des personnes, & » toute la liberté publique cédassent à vos » factions, & de pouvoir charger les Puissan- » ces Souveraines, de la haine que vous at- » tirez sur votre Société par vos téméraires » entreprises, parce que vous savez que vous » tomberez dans le mépris, aussi-tôt que les » Princes, ennuiés de vos violences & de vos » cabales, vous laisseront décider les querel- » les que vous avez vous-mêmes émues. Mais » s'il n'y a point de bornes à votre animosi- » té, il s'en trouve à votre pouvoir. La Reine » a écouté les très-humbles remontrances » qui lui ont été faites (& y a eu égard.) »

XII. es Jésuites quent le e de la uente mmunion les Libel- Ils met- un Evê- dans leurs

Les Jésuites engagerent en même-tems leur P. Petau à écrire contre le Livre de la Fréquente Communion. Il le fit avec assez de répugnance, dit-on, & composa un Ouvrage tout-à-fait indigne de lui, qui fut solidement réfuté par la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie.* Cette préface qui [redacted]

compenses que les Jésuites lui firent envisager. M. de Raconis Evêque de Lavaur fut celui qui s'immola à la passion de ces Peres. Comme il s'étoit rendu insupportable dans son Diocése, & qu'il n'osoit y retourner, il demeuroit à Paris, & se prêtoit à tout ce qu'éxigeoit de lui la Société. Il publia une réfutation du Livre de la Fréquente Communion, & écrivit à Rome une Lettre sanglante & pleine de calomnies contre ce Livre, contre l'Auteur, & même contre les Evêques approbateurs. Ce Prélat eut le sort qu'il méritoit. Ses Ecrits furent mis en poudre ; & pour lui, il devint la risée de toute la France. Les Evêques aiant eu copie de sa lettre au Pape, le forcerent de la désavouer, parce que l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors, le menaça de lui faire son procès par son Métropolitain & ses Comprovinciaux, si par son aveu ou autrement il étoit reconnu pour auteur de la lettre. Enfin, ce Prélat mourut couvert de honte, méprisé de ses confreres, sans avoir rien reçu des Jésuites, ausquels il s'étoit indignement dévoué. M. Despréaux, dans son quatriéme Chant du Lutrin, dépeint un ignorant, en disant que c'est un homme, » Qui de Bauni vingt » fois a lû toute la somme, Qui possede » Abely, qui sait tout Raconis.

V.

Mais comme la Providence fait toujours tourner à l'avantage de la vérité les efforts que font ses ennemis pour l'opprimer, les Ecrits, les calomnies, & les cabales qu'on emploia pour accabler M. Arnauld & son

XIII. Les Evêques approbateurs écrivent au Pape Urbain VIII.

Ouvrage, ne servirent qu'à faire éclater davantage le mérite de l'un & de l'autre, qu'à leur attirer de nouveaux Approbateurs, qu'à les faire combler de louanges, & en France & à Rome même. Ce fut sur-tout à Rome où ces Peres se signalerent contre un Livre qui leur étoit si odieux. Ils y firent jouer toutes sortes de machines pour l'y faire condamner. Ce fut aussi là, que ce Livre reçut ses témoignages les plus avantageux, malgré tous les ressorts qu'emploia la politique de la Société. Les Evêques Approbateurs envoierent au Pape Urbain VIII. le 5. Avril 1644. une Lettre dans laquelle ils disent, que l'Auteur n'a eu d'autre dessein que de proposer la Doctrine constante de l'Eglise, » & cette coutume Canonique & très-sain- » te, si religieusement observée durant plu- » sieurs siécles, qui a été desirée & louée » dans ces derniers tems, conservée autant » que le réfroidissement de la charité des » hommes le pouvoit permettre, & rétablie » dans ses principales parties, par le soin & » par la piété des Papes & des Cardinaux de [redacted]

compenses que les Jésuites lui firent envisager. M. de Raconis Evêque de Lavaur fut celui qui s'immola à la passion de ces Peres. Comme il s'étoit rendu insupportable dans son Diocése, & qu'il n'osoit y retourner, il demeuroit à Paris, & se prêtoit à tout ce qu'éxigeoit de lui la Société. Il publia une réfutation du Livre de la Fréquente Communion, & écrivit à Rome une Lettre sanglante & pleine de calomnies contre ce Livre, contre l'Auteur, & même contre les Evêques approbateurs. Ce Prélat eut le sort qu'il méritoit. Ses Ecrits furent mis en poudre ; & pour lui, il devint la risée de toute la France. Les Evêques aiant eu copie de sa lettre au Pape, le forcerent de la désavouer, parce que l'Assemblée générale du Clergé qui se tenoit alors, le menaça de lui faire son procès par son Métropolitain & ses Comprovinciaux, si par son aveu ou autrement il étoit reconnu pour auteur de la lettre. Enfin, ce Prélat mourut couvert de honte, méprisé de ses confreres, sans avoir rien reçu des Jésuites, ausquels il s'étoit indignement dévoué. M. Despréaux, dans son quatriéme Chant du Lutrin, dépeint un ignorant, en disant que c'est un homme, » Qui de Bauni vingt fois a lû toute la somme, Qui posséde Abely, qui sait tout Raconis.

V.

Mais, comme la Providence fait toujours tourner à l'avantage de la vérité les efforts que font ses ennemis pour l'opprimer, les ruses, les calomnies, & les cabales qu'on employa pour accabler M. Arnauld & son

XIII. Les Evêques approbateurs écrivent au Pape Urbain VIII.

» engagés dans les vices, les a fait passer » avec tant d'ardeur dans la pureté des mœurs » & dans l'innocence d'une nouvelle vie, » qu'ainsi que ce Saint paroît vivant & par- » lant dans cet Ouvrage, où il semble qu'il » instruise encore d'une vive voix l'Eglise de » Dieu ; on voit de même comme se former » en nos jours, par une sincere conversion » des ames, une image de ce tems heureux » que sa Doctrine & sa piété firent fleurir en » son siécle. » Ces illustres Evêques disoient aussi au Pape, que sa Sainteté ne pourroit *apprendre sans quelque mouvement d'indignation, avec quels artifices les ennemis de ce Livre & de son Auteur, également recommandable par sa vertu & par sa science, se sont élevés contre une Doctrine si sainte.*

XV. Fruits que uisoit le e de la uente. nmunion.

C'est ainsi que ces Prélats faisoient connoître au Pape les fruits que produisoit le Livre de la Fréquente Communion. En effet on voioit de toutes parts des pécheurs à qui ce Livre ouvroit les yeux, & qui travailloient sérieusement à bâtir sur une pénitence solide les fondemens d'une nouvelle vie. On voioit

de force & de dignité. » Nous ne
lons point, très-ſaint Pere, diſent-
l'on nous faſſe aucune faveur en
faire, mais ſeulement qu'on nous
uſtice... Que pourroit-on faire qui
ins digne de la grandeur de l'Egliſe
ne, ſi toute cette affaire étoit peu à
gligée, & enfin abandonnée entié-
? » Ils parlent enſuite des Ecrits de
de Lavaur, & traitent ce Prélat
ıéritent d'être traités des Evêques
ſſent la vérité en ſe rendant les Mi-
: la paſſion de ſes ennemis. Ils
au Pape que perſonne ne pouvoit
lre ni d'approuver ni de lire les
cet Evêque. » Ce qui eſt ſi vérita-
ſent-ils, qu'encore que ceux qui le
:nt (les Jéſuites) aient une adreſſe
liere & des inventions non commu-
our ſe rendre puiſſans dans l'eſprit
ımes & les attirer dans leur parti &
ur intrigue, il n'a pu néanmoins
ler à un ſeul Evêque ni à un ſeul

vive & si brillante lumiere, qu'on ne le peut attaquer que par les armes de ténébres, qui sont la calomnie, la cabale & les artifices.

XVII. L'Inquisition de Rome ne trouve rien de répréhensible dans le Livre de la Fréquente Communion. Censure d'une proposition incidente.

On eut égard à Rome aux représentations de ces Evêques, & au bien que faisoit le Livre de la Fréquente Communion. Cet Ouvrage aiant été examiné dans la Congrégation de l'Inquisition, tous les Cardinaux qui y étoient opinerent en sa faveur. Le Pape en témoigna sa joie à M. Bourgeois, & lui dit avec une extrême satisfaction, que depuis fort long-tems on n'avoit vû dans le saint Office un consentement si unanime de tous les Cardinaux & Consulteurs pour quelque Livre que ce fût. Il chargea aussi M. Bourgeois de témoigner aux Evêques approbateurs & à M. Arnauld Auteur du Livre, la part qu'il avoit prise en cette affaire, aiant voulu s'en instruire par lui-même, & la joie qu'il ressentoit de l'heureux succès qu'elle avoit eu. Mais M. Bourgeois aiant demandé un acte autentique de cette justification, ne put l'obtenir, sous prétexte que ce n'étoit point l'usage de ce Tribunal, de donner de [redacted]

titulé, *Traité de l'autorité de S. Pierre & de S. Paul*, & l'autre, *La grandeur de l'Eglise Romaine établie sur l'autorité de S. Pierre & de S. Paul.* Les Jésuites firent grand bruit de cette proposition incidente, & profiterent de l'allarme où l'on étoit encore à Rome des prétendus desseins du Cardinal de Richelieu, qu'on avoit accusé de vouloir établir un Patriarche en France. Ils firent donc entendre que par cette proposition, M. Arnauld vouloit attaquer la primauté du saint Siége, & admettre dans l'Eglise deux Papes, avec une autorité égale. Mais malgré tous leurs efforts la proposition ne fut point censurée en elle-même, ni telle qu'elle est dans la préface de la Fréquente Communion. L'Inquisition censura seulement la proposition générale, qui égaleroit de telle sorte ces deux Apôtres, qu'il n'y eût aucune subordination de S. Paul à l'égard de S. Pierre dans le gouvernement de l'Eglise Universelle. Pour le Livre, il fut comblé d'éloges par les plus grands Théologiens qui étoient à Rome, & sa réputation passa dans les Royaumes les plus éloignés. On voit aussi par les lettres du Pape Alexandre VII. écrites avant qu'il fût élevé sur le saint Siége, & qu'il n'a jamais infirmées, combien il en approuvoit la Doctrine.

VI.

XVIII. Eloges donnés au Livre & à l'Auteur.

L'Evêque de Théodosie, Suffragant de Gnêne, en vertu d'une commission expresse qu'il en avoit reçue de l'Archevêque de cette ville, Primat de Pologne, déclara dans une approbation authentique, que le Livre de la

Fréquente Communion, dont il loue fort l'Auteur, mérite d'être approuvé des Savans, & doit servir de régle aux fidéles. Le Confesseur de la Reine de Pologne dit dans son approbation, qu'un saint Evêque de Pologne avoit écrit à M. Arnauld, & que ce Docteur lui avoit fait une réponse que ce vertueux Prélat qualifioit de *Lettre Apostolique*. Enfin ce Livre mérita les éloges des plus célébres Académiciens. On voit dans les Lettres de Balsac, quelle estime en faisoient dans le monde, ceux qui en formoient le jugement pour les Ouvrages d'esprit. » Que » le Livre de M. Arnauld, dit cet illustre » Académicien, est un savant, sage & élo» quent livre ! Il me paroît solide & si fort » de tous côtés, que je ne pense pas, que » tout ce qu'il y a de machines dans l'arse» nal de la Société, en puisse égratigner une » ligne. Je dis davantage ; il donneroit de la » gloire au Cardinal du Perron ressuscité, si » la gloire de l'Eglise ne lui étoit plus chere » que la sienne propre. J'en parle de cette » sorte à mes bons amis les Reverends Pe-

[redacted]

» table composition. O le grand personna-
» ge, que ce cher Ami ! (M. Arnauld) O
» que je suis glorieux de son amitié ! O que
» l'Eglise recevra de services de cette plume !
» Ce sera le bâton de sa vieillesse ; ce sera
» peut-être son dernier appui. S'il y a enco-
» re quelque hérésie à venir, qu'elle se hâte
» de naître, & que tous les monstres se dé-
» clarent, afin que cette plume les extermi-
» ne. Tout cela ne me satisfait point ; j'en
» pense davantage que je n'en écris. . . »

XIX. Cardin: qui ont sou nu à Rome Livre de Fréquente Communi

On voit, par la Relation de M. Bourgeois, combien le Livre de la Fréquente Communion étoit estimé de tous les gens de mérite qui étoient à Rome. Il est utile de faire connoître les grands sujets, & les Cardinaux pleins de droiture & d'amour pour la bonne Doctrine, que l'Eglise de Rome possédoit alors. M. Bourgeois dit que l'affaire pour laquelle il avoit été envoyé à Rome étant si heureusement terminée, il témoigna sa reconnoissance aux Cardinaux & aux Officiers du S. Office, & aux autres personnes du dehors qu'il savoit avoir été favorables à la bonne cause qu'il défendoit. Il ne parle point du Cardinal Grimaldi, parce que n'étant pas de l'Inquisition, il ne le voioit que comme ami. Mais comme il étoit très-attaché à la Doctrine du Livre de la Fréquente Communion, il le met avec raison parmi les Approbateurs de cet Ouvrage. Ce Cardinal avoit beaucoup de crédit dans le Sacré College, & dans toute la ville dont il avoit été autrefois Gouverneur. M. Bourgeois fait un grand éloge du Cardinal de S. Clement de l'Ordre des Dominicains, dont nous avons vû ailleurs le zéle pour les vérités de la

Grace. Il releve sa douceur, son humilité, sa modestie, la pauvreté de son ameublement, sa science, son attachement à la Doctrine de S. Thomas. Ce Cardinal lui dit qu'il regardoit la cause qui l'avoit amené à Rome, comme celle de Dieu & de l'Eglise. Il eut un très-grand nombre de voix dans le Conclave d'Alexandre VII. & il auroit été élu Pape, s'il eût eu moins d'humilité, & moins d'éloignement des moiens trop usités dans la Cour de Rome. Le fameux Albizzi livré aux Jésuites cria de toute sa force en plein Conclave, que S. Clement étoit un Jansénisté déclaré, & que la premiere chose qu'il feroit s'il étoit Pape, seroit de casser la Bulle de son prédécesseur (Innocent X) contre Jansénius. Les Jésuites ordonnerent sur le champ des Prieres de quarante heures dans toutes leurs maisons, pour obtenir l'exclusion de ce pieux & savant Cardinal; ces Prieres ont même été faites dans leurs maisons de Paris. Mais ce fut sa modestie & son humilité qui empêcherent son élection, plutôt que les clameurs d'Albizzi & les vœux des Jésuites. M. Bourgeois fait aussi connoî-

de leur conduite. Le Cardinal Capponi n'étoit pas moins recommandable par ses excellentes qualités. Il regarda comme sa propre cause, celle du Livre de la Fréquente Communion, & témoigna son opposition aux nouveautés des Jésuites.

XX. Zéle de deux vertueux Prélats de la Cour de Rome.

Entre les Officiers du S. Office, le P. Commissaire qui en est le P. Président fit paroître un zéle merveilleux pour la défense de la bonne doctrine. Le P. Candide Maître du Sacré Palais, & le P. Marini Sécrétaire de l'Index, tous deux Prélats de la Cour de Rome, & tous deux de l'Ordre de saint Dominique, aussi bien que le P. Commissaire, emploierent tous leurs soins & leur crédit pour empêcher la cabale des Jésuites de l'emporter. Le P. Marini fut élu, peu après, Général de son Ordre, & il s'acquit beaucoup de réputation dans cette Charge, qui est perpétuelle. Les disputes sur les matieres de la Grace s'étant renouvellées en 1652. à l'occasion du Livre de Jansénius, Quoiqu'il vît les étranges préventions de la Cour de Rome causées par les intrigues des Jésuites, il ne laissa pas de se déclarer hautement pour la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas, & de se présenter jusqu'à dix-sept fois à l'audience du Pape, pour s'unir en cause avec les docteurs de Sorbonne, qui étoient venus à Rome défendre la doctrine de S. Augustin. Ce fut cette déclaration si généreuse, qui lui fit très-souvent refuser la porte du Sacré Palais, qui n'est jamais fermée à des Généraux d'Ordre. Quoiqu'il ne fût pas du corps de l'Inquisition, il fut d'un grand secours à M. Bourgeois dans l'affaire dont ce Docteur étoit chargé, parce que sa place, sa

naissance, sa science, son zéle, lui donnoient entrée par-tout, & qu'il ne se présentoit gueres d'occasions de parler de l'injustice & de la hardiesse des Jésuites, qu'il ne le fît avec beaucoup de force & de courage. M. Bourgeois dit qu'il admiroit les grandes vertus du P. Candide, Maître du Sacré Palais, son zéle pour les vérités de la Grace, l'estime qu'il faisoit du Livre de la Fréquente Communion, & sa modestie. Son élévation ne servoit qu'à donner plus d'éclat à son humilité dans une Cour qui avoit besoin de ces exemples qui sont si rares. Ce Prélat qui occupoit un emploi si brillant, se jettoit souvent aux pieds de M. Bourgeois, pour honorer son mérite & sa qualité de défenseur de la bonne doctrine. Ce docteur dit, que tous les Dominicains qu'il a connus en Italie avoient un zéle très-ardent & très-pur pour les vérités de la Grace; mais que ce zéle étoit néanmoins bien inférieur à celui de ce vertueux Prélat, qui est mort dans une grande réputation de sainteté.

[redacted]

» ces ; mais je lui ai des obligations trop » grandes, pour passer sous silence ma re- » connoissance & son mérite. Il passoit dans » Rome pour le plus savant de tous les Jé- » suites. Sa mémoire étoit prodigieuse, sa » lecture presque infinie, son jugement sain & » pénétrant ; mais toutes ces excellentes qua- » lités étoient rehaussées par un amour de la » vérité, si pur, si désintéressé & si sincere, » que nul interêt d'Ordre, nulle considéra- » tion humaine, nul égard pour les Grands, » nulle crainte de tomber en leur disgrace, » ne l'a jamais pû empêcher de rendre à la » Vérité le témoignage que sa conscience » l'obligeoit de lui rendre. Cette droiture de » cœur qui lui a attiré tant d'ennemis parmi » ses Confreres, lui a fait beaucoup d'amis » au dehors, & sur-tout parmi les Cardi- » naux. » Ainsi parle M. Bourgeois. Ce Jé-suite si merveilleux avoit dans le cœur & dans l'esprit le Livre de la Fréquente Communion long-tems avant qu'il parût.

Il déploroit depuis long-tems avec ses amis, l'abus horrible qui se faisoit à Rome & ailleurs des Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie. Sa joie fut parfaite, quand il apprit qu'un Docteur de Sorbonne avoit recueilli dans un Livre toute la Doctrine des Conciles & des Saints Peres sur une matiere si importante. Il bénissoit Dieu de ce que le Livre avoit l'approbation d'un grand nombre d'Evêques & de Docteurs. M. Bourgeois lui a souvent entendu faire l'éloge du Livre de M. Arnauld. Dans toutes les occasions il en appuioit la doctrine, & en recommandoit la pratique. Il étoit très-attaché à la doctrine de S. Augustin sur la Grace ; sa Morale étoit

celle des Saints Peres; son étude la tradition. Quoiqu'il fût du S. Office quand on publia la premiere Bulle contre Jansénius, on l'avoit mis à l'écart. Il avoua ingénument à M. Bourgeois qu'il n'avoit jamais eu aucune part à l'examen des Livres que les Jésuites ses Confreres avoient entrepris de faire censurer. Il voioit avec douleur les désordres de sa Société. Il proposa au Pape Urbain VIII. vingt-neuf articles de réformation. Il étoit inconsolable, en voiant de quel esprit elle étoit animée. Ses Confreres voulurent se défaire d'un membre si peu assorti à tout le Corps. Ils le firent enlever pour l'envoier au bout du monde. Mais le Pape & les Cardinaux s'interesserent si vivement pour ce grand homme, que le Général effraié des menaces & des ordres absolus du Pape, fit courrir après lui & le fit ramener à Rome.

XXII. ut:es per- nes illus- qui favo- nta Rome Doctrine

M. Bourgeois témoigne aussi dans sa Relation, sa reconnoissance pour le célébre P. Vading, frere Mineur Irlandois, & l'un de ses Juges. C'étoit un vieillard vénérable, Fondateur du Monastere de S. Joseph à Ro-

[redacted]

Bourgeois, le plus modeſte, le plus porté à la vertu que j'aie vû en Italie. C'étoit M. Ange Ricci, qui fut depuis Cardinal. La pureté de ſes mœurs & ſon amour pour la vérité étoient d'autant plus remarquables, que ces qualités ſont plus rares parmi ceux de ſon âge & de ſa naiſſance. Il alla de lui-même rendre viſite à M. Bourgeois, qu'il ſavoit être venu à Rome, pour défendre un des plus précieux Livres qui eût paru depuis long-tems dans l'Egliſe. Ce fut un grand ſujet d'édification pour ce Docteur, de voir un jeune Romain, qui aiant reçu de Dieu les qualités les plus eſtimables, ne s'en ſervoit que pour s'inſtruire & pour chercher la vérité. M. Bourgeois aſſure, que l'amitié de ce jeune Seigneur lui fut plus utile, que celle de la plûpart de ſes autres amis, parce qu'il voioit plus de monde, & que la bonne cauſe avoit en ſa perſonne un puiſſant défenſeur. Le zéle avec lequel il aida ceux qui ſoutenoient les vraies maximes ſur la pénitence, lui mérita la grace de défendre auſſi les vérités de la Grace, quand elles furent attaquées quelque-tems après. Enfin pluſieurs Confeſſeurs de Rome trouverent dans la lecture du Livre de la Fréquente Communion, des lumieres dont ils firent uſage pour le ſalut des ames. Ils ne ſavoient en quels termes exprimer la joie qu'ils reſſentoient d'avoir découvert un tel tréſor. Ils ſe repentoient d'avoir prononcé tant d'abſolutions précipitées, d'avoir donné lieu à tant de ſacrileges ; & ils s'appliquoient à former de véritables juſtes, en ne réconciliant que ceux en qui ils voioient tous les caracteres d'une ſincere converſion.

IX.

:XIII.
ruits qu'a
uits dans
lise le Li-
le la Fré-
te Com-
ion.

Le Livre de la Fréquente Communion a toujours eu depuis les mêmes marques d'approbation, & n'a cessé de produire les plus excellens fruits. Tout le Clergé de France assemblé en 1655 & 1656. s'éleva *contre la facilité malheureuse de la plûpart des Confesseurs à donner l'absolution* à leurs pénitens. Il opposa à cette conduite aveugle, les Instructions de S. Charles, qui selon le témoignage des Evêques Approbateurs, *paroît vivant & parlant dans le Livre de la Fréquente Communion.* La plûpart des Prélats qui condamnerent l'Apologie des Casuistes, dont nous parlerons ailleurs, y condamnerent particulierement les sentimens relâchés sur la Pénitence. Alexandre VII & Innocent XI parmi les propositions de Morale corrompue qu'ils ont condamnée, en ont mis quelques-unes sur la trop grande facilité à donner l'absolution. Le Livre de la Fréquente Communion a été la source de plusieurs [redacted]

d'Eucharistie. M. Opstraet a fait un excellent Traité de la Conversion du pécheur, dont la derniere partie sur-tout est très-importante. Il y prouve que l'état de la justice Chrétienne est un état fixe & permanent, & qu'on ne passe pas sans cesse du péché à la justice. Cet important Ouvrage a paru en François en 1730. mais augmenté & mis dans un nouveau jour, sous le titre d'*Idée de la conversion du pécheur*. Les saintes regles de la Pénitence observées en Flandres, y ont produit une espece de renouvellement. Ils ont fait fleurir dans des Paroisses entieres, une vertu digne des plus beaux siécles de l'Eglise. Mais le bien ne s'est pas fait sans beaucoup de contradiction de la part des Jésuites & de divers Religieux, qui décrioient les Ouvriers apostoliques, en les accusant de Rigorisme. C'est le nom qu'ils donnoient aux maximes qui n'étoient pas conformes à leurs relâchemens. Ils joignoient communément cette accusation à celle de Jansénisme, & souvent ils réussissoient à rendre odieux à la Cour de Rome, les plus fidéles ministres de l'Eglise.

X.

XXIV. Plan d'un Ouvrage que méditoit M. Arnauld sur la stabilité de la justice Chrétienne.

M. Arnauld avoit conçu le projet d'un Ouvrage très-important sur la stabilité de la justice Chrétienne, & il est fâcheux qu'il ne l'ait point éxécuté. Il dit dans la Préface du Livre de la *Tradition de l'Eglise sur la Pénitence*, qu'il espéroit établir par l'Ancien & le Nouveau Testament, & par la Doctrine constante & perpétuelle des Papes, des Peres & des Conciles, » ces trois maximes Evan-» géliques sur lesquelles doit être fondée

maître que dans des occasions rares. La justice Chrétienne renferme-t-elle donc dans son idée, moins de constance que la probité humaine ?

XXV. Etendue du mal que produit le relâchement de la discipline de la pénitence. Intérêt qu'y prennent les Jésuites.

L'affoiblissement de la discipline de la Pénitence, ne doit point être regardé comme un malheur ou un abus particulier. C'est un mal qui dans sa généralité embrasse en quelque sorte tous les autres ; parce que la pénitence étant le reméde de tous les maux, c'est les rendre tous incurables, que d'ôter à la pénitence sa force & sa vertu. C'est par cette raison que les Jésuites s'interessent davantage à une pareille entreprise, sachant combien les suites en sont étendues. Les adoucissemens de la pénitence sont le meilleur moien que ces Peres aient trouvé pour attirer tout le monde, & ne rebuter personne. C'est par la confession qu'ils gouvernent les grands & les petits, les Princes & les peuples. Leur doctrine sur le Sacrement de Pénitence est l'abbrégé & le supplément de toute leur Morale. C'est par cette doctrine qu'ils s'accommodent à l'humeur

quefois simples & aisés à tromper, comme des enfans dans le Tribunal de la Pénitence. On en a un exemple frappant dans Louis XIV. Quelle suite en doit-on attendre, quand ils se trouvent entre les mains d'un Jésuite, toujours plus habile dans son art, que les gens du monde ne le peuvent croire?

XXV Comb est dang d'être fo conduite ces Pere de ceux ont leurs ximes. heur de c qui sont c duits selo regles.

M. l'Abbé Couet mort Chanoine & Grand-Vicaire de Paris, a publié il y a quarante ans trois Lettres adressées à un Evêque sur cette importante question : » *S'il est permis d'approuver les Jésuites pour prêcher & » pour confesser.* Je prie, dit-il, à la fin de sa » seconde Lettre, les Evêques de les lire dans » un esprit de critique, d'en discuter toutes » les preuves, & de décider ensuite sous les » yeux de Dieu qui doit les juger, s'il leur » est permis de confier des fonctions si saintes en elles-mêmes, & si importantes pour » le salut des peuples, à des Religieux qui en » abusent si visiblement, pour perdre par » leur relâchement tant d'ames pour lesquelles Jesus-Christ est mort. Que les Evêques qui approuvent de tels Confesseurs, » jugent eux-mêmes s'ils ne deviennent pas » par ces approbations, coupables & complices des prévarications de ces Ministres » infidéles: » Un peu plus bas le même Auteur continue ainsi : » Le second genre de » personnes ausquelles je souhaiterois que » ces Lettres pussent être utiles, sont les fidéles qui sont entre les mains des Jésuites, & qui s'abandonnent à leur conduite. » Ils croient, il est vrai, pouvoir le faire » sur la parole des Evêques qui les approuvent : mais quelque droiture & quelque » sincérité qu'il y ait dans leurs intentions,

„ je suis effraié pour eux de cette parole de „ Jesus-Christ : *Si un aveugle en conduit un* „ *autre, ils tombent tous deux dans le précipice.* „ Ce n'est pas que je pense que des ames „ pieuses uniquement occupées de leur salut, „ & bien résolues de mener une vie Chrétien- „ ne, ne puissent absolument se sauver entre „ les mains des Jésuites. Le but de ces Peres, „ comme je l'ai déja dit, n'est pas de détour- „ ner de la piété, & de la pratique du Chris- „ tianisme. Je suis persuadé qu'ils laissent „ suivre les voies de la perfection à des ames „ qui se portent d'elles-mêmes à l'embrasser ; „ mais il faut convenir qu'il est rare de „ trouver des pénitens si bien disposés, & „ que rien au contraire n'est plus commun „ que de voir des Chrétiens qui joignent à de „ legeres envies de se sauver, beaucoup d'i- „ gnorance & de foiblesse ; qui voudroient „ allier le monde avec Jesus-Christ, se ré- „ concilier avec Dieu sans faire pénitence, „ fréquenter les Sacremens, sans renoncer „ à leurs habitudes criminelles, à leurs usu- [redacted]

„ à leur gout, & qui les flatent dans leurs „ desirs : vous les verrez languir dans „ leurs mauvaises habitudes, pratiquant „ les exercices extérieurs de la Religion, „ sans renoncer à une vie toute profane „ & toute mondaine. Et à l'égard des pénitens mieux disposés, on ne peut disconvenir que ceux-là mêmes ne courent un „ grand danger, lorsqu'ils tombent entre les „ mains des Jésuites ; car ces Peres ne manquent gueres de s'attirer de la part des „ personnes de ce caractere une confiance „ sans bornes, dont ils abusent en plus d'une „ maniere. 1. Il est difficile que dans un certain espace de tems, il ne survienne des cas „ douteux & embarrassans où l'on a besoin de „ consulter sur des questions importantes de „ Morale, soit pour soi-même, soit par la „ nécessité où l'on est d'entrer dans les affaires des autres. Dans ces circonstances, on „ sera porté à suivre la décision d'un Directeur ; & le Directeur décidera non selon les „ regles de l'Evangile, mais selon celles des „ Casuistes relâchés. 2. Il est difficile que „ ces Peres ne fassent entrer insensiblement „ ceux qu'ils conduisent, dans leurs préjugés ; qu'ils ne leur inspirent une défiance „ mal fondée contre tout ce que les Jésuites n'estiment pas ; & qu'à la fin ils ne les „ engagent à faire des démarches conformes „ à ces préjugés : démarches qui seront souvent d'une conséquence tout autrement „ grande qu'ils ne se le persuaderont, & „ dont leur conscience demeurera chargée. „ 3. Un danger presque inévitable sur-tout „ à l'égard des Laïques & des femmes ; c'est „ que ces conducteurs les entretiennent dans „ une grande ignorance de la Religion, non

„ ſeulement en leur ôtant les Livres pro-
„ pres à les inſtruire des vérités ſolides &
„ proportionnées à leur état, mais encore
„ en leur donnant de l'éloignement de ces
„ Livres, & de tous ceux qui les liſent. On
„ ſait par expérience que leur maxime eſt
„ de conſeiller peu de lectures, & ſur-tout de
„ celles qui pourroient éclairer l'eſprit; ſoit
„ qu'ils ſuivent cet uſage par un effet de leurs
„ préjugés, ſoit qu'ils veuillent tenir ceux
„ qu'ils gouvernent, dans une plus grande
„ dépendance. „ Ainſi parle M. l'Abbé Couet.

Ce que ce Théologien dit des Jéſuites, convient à tous les Confeſſeurs qui ont le même eſprit que ces Peres, & qui ſuivent les mêmes maximes. La facilité de tous ces mauvais guides eſt un appas qui cache l'hameçon. Ils donnent une aſſurance qui mene à la mort. La vérité au contraire ſemble d'abord effraier; mais c'eſt pour conduire à la paix & au repos. Ce qui fait que tant de perſonnes ſe contentent d'un phantôme de juſtice, au lieu de chercher une juſtice ferme, ſtable & perſévérante, c'eſt qu'igno-

[redacted]

corps : peut-on croire que l'ame ne sente pas un plaisir infiniment plus pur dans la possession des biens spirituels, dans l'union avec Dieu, qui est la source du vrai bonheur ? Les vrais pénitens avouent avec de saints transports de joie qu'ils n'ont commencé à gouter le vrai & solide bonheur, que du moment qu'ils ont renoncé pleinement & sans retour au péché.

XI.

XXVII. Question de la suffisance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu.

Cat. hist. & Dog.

Nous traiterons ici en deux mots la question de la suffisance de la crainte pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement de Pénitence. On sent combien elle a de liaison avec la matiere qui est l'objet de cet Article. Les Jésuites s'imaginent que la crainte de l'enfer suffit pour la réconciliation. Ils appellent Attrition une douleur de ses péchés causée par cette crainte destituée d'amour, & ils prétendent qu'étant jointe au Sacrement, elle justifie l'homme & le fait rentrer en grace avec Dieu, & que la contrition qui a l'amour de Dieu pour principe, n'est pas nécessaire. Cette doctrine est parfaitement conforme aux autres erreurs des Jésuites sur l'administration du Sacrement de Pénitence. On sent que si elle étoit vraie, il ne seroit point absolument nécessaire d'éprouver les pécheurs avant de leur donner l'absolution. Il y en a peu qui ne craignent les peines de l'enfer. Les lumieres de la Foi, jointes à l'amour de soi-même, suffiroient pour faire concevoir la crainte de ces tourmens horribles & éternels. Ainsi presque tous ceux qui se présentent au Tribunal de la pénitence, aiant les dispositions nécessaires pour re-

cevoir l'absolution avec fruit, on auroit grand tort de la différer. Mais si la crainte ne fait que disposer de loin à recevoir la grace de la réconciliation, en arrêtant la main & faisant cesser les actions criminelles, & s'il est nécessaire de commencer à aimer Dieu comme source de toute justice, on a raison de différer l'absolution, afin de préparer l'ame à entrer dans cette sainte disposition, que Dieu ne forme ordinairement dans le Pénitent que peu à peu & par degrés. Nous avons vu dans l'Histoire du Concile de Trente, avec quelle lumiere on y établit les vrais principes sur la justification & sur les dispositions qui y conduisent.

Tome VIII. p. 379. & suiv.

XXVIII. Combien cette doctrine est assortie au systême général des Jésuites.

La doctrine sur la suffisance de la crainte n'est pas seulement liée avec les relâchemens des Jésuites dans la discipline de la Pénitence : elle l'est aussi avec leur Morale & avec leurs principes sur la Grace. Tout se tient parfaitement dans leur systême. La suffisance de la crainte est une suite naturelle de l'idée qu'ils ont de la justice Chrétienne, en croyant qu'elle ne consiste pas essentiel- [redacted]

il est visible qu'il n'est point en équilibre pour détourner son cœur des objets de ses passions, & pour trouver son plaisir dans la Loi de Dieu. Il n'est donc pas nécessaire qu'il soit dans cette disposition pour être vraiment réconcilié. Il suffit qu'il craigne les châtimens, parce qu'il croit être plus en état de former en lui-même cette crainte, qui peut subsister avec l'amour de l'objet de ses passions, & avec la haine secrette de la Loi de Dieu. Cette étrange opinion de la suffisance de l'Attrition, n'est pas de l'invention des Jésuites. Quelques Théologiens téméraires l'avoient avancée avant le Concile de Trente. Mais ils y mettoient des modifications, & s'expliquoient avec un embarras qui montroit assez la nouveauté de cette Doctrine. Ils la proposoient d'une maniere problématique; & ils convenoient que dans la pratique & sur tout à l'heure de la mort, il falloit s'en tenir au sentiment de la nécessité de la contrition, comme étant le plus sur.

XXIX. Le Concile de Trente, contraire à cette doctrine. Combien elle devoit être commune.

Le Concile de Trente qui n'avoit entrepris de définir que les dogmes contestés par les hérétiques, se contenta de condamner Luther qui soutenoit que la crainte étoit mauvaise & qu'elle rendoit l'homme plus criminel. Il évita de prononcer formellement sur la question de la suffisance de l'Attrition, qui proprement n'étoit pas encore née. Mais il a établi, comme nous l'avons vu, tous les principes sur lesquels est appuiée la nécessité de l'amour de Dieu, pour être reconcilié avec lui. Il a décidé nettement qu'un adulte, pour être justifié dans le Baptême, devoit commencer à aimer Dieu comme source de

Tome VIII p. 492. & *suiv.*

toute justice. Il est aisé d'en conclure qu'un tel amour est nécessaire à plus forte raison pour rentrer en grace avec Dieu par la pénitence. Depuis ce tems-là les Partisans de la suffisance de l'Attrition sont devenus plus hardis, sur-tout depuis que les Jésuites ont montré du zéle pour cette opinion qui se trouve si bien assortie à tous leurs principes. On cessa d'ajouter, comme on avoit fait d'abord, que la nécessité de la Contrition étoit le sentiment le plus sur & le seul auquel on dût s'en tenir dans la pratique. Valentia, ce Jésuite fameux dont nous avons parlé dans l'Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, a osé même avancer que la contrition bien loin de servir à l'effet du Sacrement, y étoit plûtôt un obstacle : *imò obstat potiùs.* Un tel excès paroîtroit incroiable, si l'on ne savoit de quels égaremens l'esprit humain est capable. Enfin l'opinion de la suffisance de l'Attrition, avoit fait un tel progrès, qu'elle étoit soutenue par le torrent des Théologiens, lorsque MM. de Port-Royal ont commencé à répandre la lumiere dans l'Eglise.

[redacted]

s demandent qu'on leur permette de
re dans l'Eglise (ce poison) sans
Pasteurs aient droit de s'y opposer :
si on pouvoit imposer à ceux à qui
Christ redemandera compte du salut
es, un joug aussi honteux & aussi
re à leur devoir, qu'est celui de
crier contre un si étrange renverse-
de l'Evangile. Mais il ne faut pas
aussi que l'Eglise manque jamais de
fidéles qui s'élevent contre une si
impiété par-tout où elle osera pa-
Les moindres des vrais Chrétiens
nt capables d'en arrêter le cours par
eur qu'ils en témoigneroient, ou de
dre leur sang avec joie dans une telle
on où il ne faudroit se défendre que
cœur, & où on auroit assez de rai-
pourvû qu'on eût de la charité, de
onnoissance envers Dieu, & de la
contre l'ingratitude de l'homme,
t capable d'un si grand excès que de
tendre dispensé d'aimer Dieu, parce
Dieu est mort pour lui, au lieu que

sentiment comme très-pernicieux. Quand Dieu permet que des vérités importantes soient obscurcies, il suscite toujours des hommes qui annoncent hautement ces vérités, & qui en font connoître l'excellence & le prix. L'Eglise continue ainsi d'enseigner la certitude de ces vérités par la bouche de ceux que Dieu se réserve dans le tems d'obscurcissement. Ces zélés défenseurs de la vérité perpétuent ainsi la chaîne de la Tradition, jusqu'à ce que le tems de l'obscurcissement soit dissipé. Ils sont reconnus tôt ou tard pour les fidéles interprêtes de l'Eglise, qui enseigne la vérité par une succession non interrompue, quoique ce ne soit pas toujours avec la même autorité & le même éclat.

XII.

XXI. uccès des aux de I. de Port- al contre octrine

Il y eut à la fin du dix-septiéme siécle plusieurs Ouvrages dans lesquels la nécessité de l'amour de Dieu dans le Sacrement de Pénitence fut soutenue avec zéle. L'*Amor pœnitens* de M. l'Evêque de Castorie, parut en [redacted]

dans le Sacrement de Pénitence, passoit en France pour une singularité du tems de M. de Saint Cyran, tant étoit grand le nombre de ceux qui avoient abandonné les routes anciennes. Ce même sentiment a été depuis généralement enseigné en France, en Flandre, & même à Rome. Les Professeurs des plus célébres Facultés l'ont dicté publiquement; le Clergé de France dans l'Assemblée de 1700. l'a autorisé par une Déclaration autentique, où il dit qu'on ne se doit pas croire en sûreté dans la réception du Sacrement de Pénitence, aussi bien que dans celle du Baptême, si on ne commence à aimer Dieu comme source de toute justice. Cette doctrine se trouve aussi fort solidement établie dans les Corps de Théologie les plus célébres qui ont été publiés dans ce siécle, tels que ceux du Pere Juenin, de M. Witasse, de M. Habert, du Pere Henri de saint Ignace. Le sieur le Roux Professeur de Rheims aiant osé enseigner la suffisance de l'Attrition, la Faculté de Paris dont il étoit membre, le chassa de son sein, & en censurant ses propositions, fit bien voir quel étoit son sentiment sur cette matiére importante. Enfin l'opinion de la suffisance de l'attrition, est tombée dans un tel décri, sur-tout en France, que la plûpart de ceux qui la soutiennent, n'osent la proposer à découvert, & la déguisent par mille subtilités, en disant que la crainte des peines renferme un amour de Dieu, qu'ils appellent amour de concupiscence, & qu'ainsi on ne peut pas dire qu'on soit justifié sans aimer Dieu. Toutes ces subtilités ne changent rien à l'essentiel de ce sentiment; mais elles déposent contre

lui, en faisant conclure qu'il répugne au notions les plus simples de la Religion, puis que ceux-mêmes qui le soutiennent en rougissent & n'osent l'enseigner ouvertement.

XXXII. M. Bossuet écrit sur cette matiere dans le même esprit que MM. de Port-Royal.

Le grand Bossuet, l'Oracle de l'Eglise de France, a voulu traiter à fond la question de l'amour de Dieu requis pour être justifi dans le Sacrement de Pénitence. Il a tenu des Conférences pendant plusieurs année avec les Ecclésiastiques de son Diocèse, afin de les instruire solidement de la nécessité de cet amour pour être réconcilié avec Dieu dans le Sacrement. Le traité que nous avons de lui sur cette importante matiere, n'est que l'esprit de ces Conférences, comme il le déclare au commencement de cet Ouvrage. *Prétendre que les pécheurs & les pénitens,* dit ce savant Evêque, *ne soient point tenus d'accomplir le grand précepte de l'amour de Dieu, ce seroit enseigner ou introduire une hérésie.* Il montre la certitude de cette doctrine, & réduit en poudre les vaines objections qu'on voudroit y opposer. *Le devoir des Evêques*, dit cet illustre Prélat, *est d'enseigner cette vraie & saine doctrine, & d'empêcher qu'on n'en introduise de contraires.* On peut regarder le Traité dont nous parlons comme une excellente esquisse d'un Traité plus ample que ce grand homme se proposoit de donner, & dans lequel il comptoit faire entrer toute la Tradition de l'Eglise. On sait que ce fut lui qui engagea l'Assemblée du Clergé de 1700. dont il étoit l'ame, à faire la célébre Déclaration dont nous avons parlé.

XXXIII. Les plus éclairés des Evêques font

Enfin nous avons vû de nos jours les plus illustres Evêques de France prendre la défense des saintes regles de la Pénitence à l'occasion

casion du Livre scandaleux du Pere Pichon. L'Ouvrage de ce Jésuite, qui en vertu de l'approbation du P. Provincial dont il étoit muni, se trouvoit garanti par la Société, fit un éclat auquel les Jésuites ne s'étoient point attendu. On fut indigné de voir ces Peres imputer à l'Eglise, leurs honteux relâchemens au sujet de la Pénitence & de l'Eucharistie. Envain, pour conjurer l'orage qui les menaçoit, firent-ils jouer tous les ressorts de leur politique. Malgré ce mélange artificieux de souplesse & de hauteur, dont ils firent usage, on vit une multitude de censures éclatter contre le Livre chéri de la Société. Une solide Instruction du Doïen des Evêques de France (M. Charles-Gabriel de Tubieres de Cailus Evêque d'Auxerre depuis près de cinquante ans) parut comme un signal qui appelloit à sa suite quiconque avoit un reste de zéle pour la Loi du Seigneur. Aussi-tôt ce qu'il y avoit de plus considérable dans l'Episcopat, s'empressa de venger l'injure faite à l'Eglise & à la Vérité. Ce Prélat si respectable, que Dieu vient d'appeller au repos éternel après tant de travaux qu'il a soutenus pour la défense de la saine Doctrine, eut la joie d'avoir vû non-seulement son Instruction reçue avec un applaudissement universel, mais sa Doctrine même défendue par tant d'illustres Prélats. Le Livre du Pere Pichon *entre les plus mauvais Ouvrages un des plus pernicieux*, comme l'a caractérisé feu M. l'Evêque de Lodeve, porte le faux sur le front, & au lieu de *l'Esprit de Jesus-Christ & de l'Eglise*, qu'il annonce, il ne contient certainement que l'esprit des Jésuites sur la fréquente Commu-

la même chose de nos jours à l'occasion du Livre du Pere Pichon.

nion. On vit en cette occasion la vérité de ce qu'on a dit d'eux il y a plus de six-vingts ans, que leurs desseins ne meurent point. Ce que le Pere Ses-maisons avoit entrepris du tems de M. Arnauld, le Pere Pichon vient de l'entreprendre de nos jours. Mais ses excès ont été réprimés par les Evêques, comme l'avoient été dans le siécle dernier ceux de son Confrere. Le Pere Pichon a renouvellé les anciennes accusations & les anciennes calomnies de sa Société contre M. Arnauld; & M. l'Evêque d'Auxerre les a repoussées avec une clarté & une force qui mettent dans tout son jour l'innocence & la pureté de la Foi de cet illustre Docteur.

XXXIV. L'Instruction Pastorale de M. l'Archevêque de Tours sur la justice, contient les mêmes vérités qui avoient été défendues [redacted]

Les plus éclairés d'entre nos Evêques ne se sont pas contentés de condamner les erreurs du Pere Pichon; ils ont en même-tems posé les vrais principes, & rappellé les vraies regles, que les Jésuites n'avoient cessé de décrier sous le nom odieux de Rigorisme. C'est ce qu'a fait avec plus d'étendue qu'aucun autre Prélat, M. l'Archevêque de Tours dans son Instruction Pastorale sur la justice [redacted]

puisées dans la sainte Antiquité, à la faveur desquelles les ténébres se dissipent, les objections s'évanouissent, les saintes Regles reparoissent dans leur pureté, les combats que peuvent livrer des Esprits inquiets, ennemis de la saine Morale, ne sont plus regardés que comme des entreprises contre les anciennes maximes. » Il ajoute qu' » au milieu des troubles qui affligent l'Eglise, au milieu des nuages que des Ecrivains téméraires & des Ministres relâchés s'efforcent de répandre dans les esprits, il ne peut se dispenser d'instruire son Clergé & son peuple : 1. Sur les dispositions nécessaires pour parvenir à la justice. 2. Sur les caracteres & les marques de la vraie justice. 3. Sur la conservation & l'accroissement de la justice, par l'usage saint & éclairé de l'Eucharistie : Tel est le plan & la division de cet Ouvrage, que Dieu dans sa miséricorde a ménagé pour les fidéles, dans un tems où les bons guides sont si rares. M. de Tours a soin de mettre en garde ses Coopérateurs contre certains *guides aveugles qui blâmeront leur exactitude, qui la taxeront de Rigorisme, qui ne voudront entendre parler ni de délai ni d'épreuve, & qui croiront que tout est consommé pour eux, dès qu'ils ont reçu ou donné une absolution.* On trouve aussi les saintes regles de la pénitence solidement établies dans le nouveau Rituel de Soissons, qui est le fruit du zéle éclairé de M. le Duc de Fitz-James.

XIII.

Nous ferons connoître ici en peu de mots M. Bourgeois, qui défendit à Rome avec tant de zéle le Livre de la Fréquente Com- XXXV. M. Bourgeois Defenseur à Rome du Li-

de la Fré- nte Com- nion.

munion, & M. de Barcos qui écrivit pour la défense du même Ouvrage. Jean Bourgeois Docteur de Sorbonne, étoit du Diocèse d'Amiens. Il fut d'abord Chanoine & Chantre de la Cathédrale de Verdun ; & aiant quitté ce bénéfice, il fut pourvu de l'Abbaie de la Merci-Dieu. Il s'est toujours distingué par son zéle pour toutes les vérités attaquées par les Jésuites. Aiant été envoié à Rome pour défendre le Livre de la Fréquente Communion, il s'y fit estimer du Pape, des Cardinaux, & de tout ce qu'il y avoit dans cette ville de personnes distinguées par leur rang ou leur mérite, & il y rendit sans effet les desseins & les intrigues de ceux qui en poursuivoient la condamnation. Après son voiage de Rome, il se retira au Monastere de Port-Royal des Champs, & il y passa plusieurs années en différentes occasions. Il aima mieux être exclus de Sorbonne avec M. Arnauld, que de souscrire à la fameuse censure de *1656.* contre cet illustre Docteur. En *1669.* lorsque la paix eut été rendue à l'Eglise, il alla fixer sa demeure à Port-Royal [redacted]

de son esprit, de sa science & de sa vertu.

XIV.

Martin de Barcos étoit né à Baionne d'une honnête famille de la ville. Il étoit neveu par sa mere de l'illustre Jean du Vergier de Hauranne, Abbé de saint Cyran, qui lui donna les premiers élémens des sciences, & le forma à la piété. Ensuite il fut envoié à Louvain avec M. d'Anguibert son cousin germain, pour finir ses études auprès du savant Jansénius, depuis Evêque d'Ypres, intime ami de M. du Vergier. Quelques années après, celui-ci le donna par pure amitié à M. d'Andilli, pour prendre soin de l'éducation de son jeune fils, l'estimant plus heureux dans une telle occupation qu'à la Cour du Cardinal de Richelieu, qui l'avoit fait demander pour le prendre auprès de sa personne. M. d'Anguibert qui servoit comme de Secrétaire à M. du Vergier, étant mort, M. de Barcos alla prendre sa place auprès de son oncle, qui cultiva tellement sa science & sa piété, qu'il en fit un saint & savant Ecclésiastique. M. de saint Cyran n'entreprenoit rien de considérable, sans consulter son neveu de Barcos. Il le fit entrer dans ses travaux, & lui fit suivre ses études. Ce fut alors que M. de Barcos se lia étroitement avec M. Arnauld le Docteur, avant qu'il fût enveloppé dans la grande affaire du Livre de la Fréquente Communion. Les Jésuites firent tout ce qu'ils purent pour les faire aller tous deux à Rome, dans l'espérance de se voir délivrés de ces deux puissans adversaires. Après la mort de M. du

XXXVI[...]
M. de Ba[...]
Abbé de s[...]
Cyran, D[...]
fenseur du
même Ou[...]
ge.
Dict. de M[...]

Vergier, la Reine Mere donna son Abbaïe de saint Cyran à M. de Barcos, dont-elle connoissoit le rare mérite. Il en prit possession le 9. Mai 1644. & résolut aussi-tôt d'y mettre la réforme.

Au bout de quelques années, il alla s'y renfermer, & donner lui-même l'exemple de ce qu'il vouloit faire pratiquer aux autres. Il commença par rebâtir tout à neuf les lieux réguliers, releva les ruines de l'Eglise, meubla la Sacristie, enrichit la Bibliothéque. Ensuite il rétablit la réforme la plus exacte que l'on ait vue dans l'Ordre de S. Benoît en ces derniers siécles. Elle consistoit à suivre à la lettre la regle de ce saint Patriarche; & lui-même se trouvoit le premier à tous les exercices du jour & de la nuit, quoiqu'il retînt toujours son habit Ecclésiastique, & qu'il n'eût fait aucuns vœux solemnels.

Dans les disputes au sujet du Formulaire, il ne fut pas toujours d'accord avec MM. Arnauld, Nicole & les autres grands Théologiens. Il avoit quelques idées singulieres, croiant tantôt qu'on accordoit trop, tantôt [redacted]

leurs Religieux, & mirent en leur place de mauvais sujets chassés de différens Ordres.

Voici le Catalogue des Ouvrages de M. de Barcos. 1. Censure du *Prædestinatus* du Pere Sirmond Jésuite, in 8°. imprimée en 1643. & réimprimée en 1644. dans un Recueil d'Ecrits touchant la Grace. 2. Réponse à un *Extrait de quelques Propositions de Jansénius & de ses Sectateurs*, &c. Ce prétendu *Extrait* est l'Ecrit que M. de Barcos réfuta en 1644. 3. Traité de l'autorité de saint Pierre & de saint Paul, qui réside dans le Pape, successeur de ces deux Apôtres, in-4°. 1645. M. de Barcos fit cet Ouvrage & les deux suivans, pour justifier cette proposition; *Que S. Pierre & S. Paul sont deux Chefs de l'Eglise qui n'en font qu'un*, qu'il avoit insérée dans la Préface du Livre de la Fréquente Communion de M. Arnauld, sans l'avis de ce Docteur. Il n'y a que l'esprit de chicane qui ait pû porter les Jésuites à faire tant de bruit au sujet de cette proposition incidente, qui au fond ne donne pas la moindre atteinte à l'autorité du saint Siége, & à l'unité de l'Eglise. 4. La grandeur de l'Eglise Romaine établie sur l'autorité de saint Pierre & de saint Paul, & justifiée par la Doctrine des Papes, in-4°. 1645. 5. *Epistola ad Innocentium X.* sur le même sujet. M. de Barcos soumit au Pape par cette Lettre son Traité de la grandeur de l'Eglise Romaine. 6. Eclaircissemens de quelques objections que l'on a formées contre le Livre de la grandeur de l'Eglise Romaine, in-4°. 1646. contre le Pere Pierre de saint Joseph Feuillant. 7. Un Ouvrage Latin sur l'autorité qu'a saint Augustin dans l'Eglise,

XXXV Catalog[ue de] ses Ouvr[ages].

1650. M. Guillebert Docteur de Sorbonne a travaillé à cet Ouvrage avec M. de Barcos. 8. Lettre à l'Abbesse & aux Religieuses de Port-Royal, pour les consoler, en 1661. 9. Réponse au Pere Ferrier Jésuite sur son *Idée du Jansénisme*, en 1663. 10. La simple vérité opposée à la fausse idée du Jansénisme, en 1664. 11. Explication de la question de Fait, touchant les cinq Propositions, en 1666. 12. Sentimens de l'Abbé Philereme sur l'Oraison Dominicale, in-12. à Cologne. C'est cet Ecrit qui donna la premiere occasion au Traité de la Priere de M. Nicole, qui ne goutoit pas l'Ouvrage de M. de Barcos. 13. Explication du Symbole, de l'Oraison Dominicale, & du Décalogue en deux volumes in-12. imprimés après la mort de l'Auteur, & plusieurs fois réimprimés depuis. 14. Exposition de la Foi de l'Eglise Romaine touchant la Grace & la Prédestination, in 8°. & in 12. plusieurs fois réimprimée. Ce fut M. Pavillon Evêque d'Alet qui engagea M. de Barcos à composer cet Ouvrage, que M. le Cardinal de Noailles a condamné en 1696. On a fait voir dans des

ARTICLE XIX.

Diſputes ſur la Morale. Principes des Jéſuites ſur la nature de la juſtice, & ſur les regles des mœurs, attaqués par MM. de Port-Royal. Publication des Lettres Provinciales.

I.

I. Erreurs ſur Morale. Ell ont leur ſou ce dans les faux princip des Jéſuites ſur la Grace.

LES relâchemens des Jéſuites dans l'adminiſtration du Sacrement de Pénitence, ne ſont pas les ſeuls qu'ils aient introduits dans la Morale : leurs principes ſur les regles des mœurs ſont également contraires à l'Ecriture & à la Tradition ; & leurs égaremens ſur ce point ſont même plus ſenſibles & plus frappants, parce qu'ils ont pour objet des vérités de pratique, & qu'ils produiſent un renverſement général dans les devoirs de l'homme. Mais ils ſont une ſuite naturelle de leurs erreurs ſur la Grace, & ſont d'aſſez juſtes conſéquences des faux principes qu'ils avoient adoptés. Auſſi avons-nous vû qu'après les Congrégations *de Auxiliis*, ceux qui connoiſſoient l'importance & l'étendue des vérités de la Grace, comme Lanuza & Pierre Lombard, Archevêque d'Armach, prévoioient que ſi l'on ne réprimoit les excès des Jéſuites ſur cette importante matiere, la Théologie changeroit bientôt de face, & ſe-

roit défigurée par les erreurs les plus monstrueuses. L'événement a répondu aux tristes prédictions que faisoient ces grands hommes. Les Jésuites ont alteré & corrompu toute la Morale, 1. En méconnoissant la nature de la véritable justice, & substituant un phantôme de Religion à la vraie piété qui doit animer toutes nos actions. 2. En renversant la regle de nos devoirs en général. 3. En détruisant les regles de chaque devoir en particulier par rapport à Dieu & par rapport au prochain.

II. En donnant teinte aux rités de la race, on se éprend sur dée de la ritable jus- ce.

On a vû par expérience ce que la Religion nous apprenoit, qu'on ne sauroit donner atteinte aux vérités de la Grace, sans se méprendre entiérement sur l'idée de la véritable justice; & par une suite nécessaire, sur celle de toutes les vertus. En effet, si l'homme se donne à lui-même ses bonnes déterminations, & par conséquent sa justice, il mesurera l'idée de cette justice sur celle qu'il peut se donner. Il réglera l'étendue de ses obligations sur celle

geance le posséde & le transporte. L'homme n'a besoin que de consulter son propre cœur & de rentrer en lui-même, pour être forcé d'avouer sa foiblesse sur ce point. S'il prétend tenir proprement sa justice de lui-même, il faut nécessairement qu'il renonce à une justice qui regleroit & réformeroit le cœur. S'il veut être en premier le maître de ses déterminations, il doit abandonner l'empire du dedans, c'est à-dire, sur ses inclinations, & se borner au dehors pour y exercer sa puissance.

C'est aussi ce qu'il fait infailliblement ; il ne connoît plus alors que des devoirs & des vertus purement extérieurs. Il ne se reproche que des vices & des trangressions grossieres & sensibles. Il ne sait ce que c'est, que de remonter au principe & au motif des actions, aux sentimens du cœur, aux inclinations secrettes & intimes. Ses yeux ne percent pas jusques-là ; & tout ce qui leur est caché, n'entre point dans l'ordre de ses devoirs, & ne fait plus partie de ses obligations. Dès-lors toute la Morale pour lui change de face, & ne consiste plus que dans une police toute extérieure, qu'il est même continuellement tenté d'adoucir, en négligeant tout ce qui le gêne & l'incommode davantage. Mais la charité, le saint amour, qui fait trouver à l'homme sa paix, sa consolation, son bonheur & ses délices à contempler la beauté de la Loi de Dieu, & à l'observer fidélement, ce saint amour, dis-je, est retranché du nombre de ses devoirs : & la cupidité, qui laisse dans le cœur toute sa corruption, est excusée, par cette seule raison, que l'homme sent & éprouve qu'il

eſt au-deſſus de ſes forces de la déraciner.

III. Les erreurs la Grace luent dans te la Mora-

Les erreurs ſur la Grace anéantiſſent de même les ſentimens de piété envers Dieu, dans leſquels conſiſte le culte en eſprit & en vérité, qui eſt le culte propre des Chrétiens. C'eſt que ce culte des vrais adorateurs a pour fondement les vérités de la Grace. En effet, ſi la juſtice vient de Dieu, & s'il la donne à qui il lui plaît, il faut le prier ſans ceſſe, mettre en lui, & non dans le libre arbitre, toute ſa confiance, lui rapporter tout ce qu'il y a de bien en nous, lui en demander la conſervation & l'accroiſſement; lui rendre des actions de graces continuelles, l'aimer comme celui de qui nous tenons tout, & de qui nous devons tout recevoir gratuitement. Puiſque c'eſt lui qui nous fait Rois, nous ſommes obligés de mettre à ſes pieds nos couronnes, & lui faire hommage de ſes propres dons, de marcher en ſa préſence, & de dépendre de lui dans tous les momens de notre vie. Mais comment ceux qui prétendent tenir leur juſtice d'eux-mêmes l'adoreront-ils ainſi? Lui demanderont-ils ce

[redacted]

leur salut, & qui est par conséquent, à proprement parler, leur appui, leur force, leur Sauveur & leur Dieu.

IV. On peut anéantir ce qui est l'ame de la Religion en conservant tout le Culte extérieur.

C'est ainsi que tout ennemi de la Grace est conduit naturellement à méconnoître le culte que nous devons à Dieu, à prendre l'ombre de la piété pour ce qui en est le fond & la réalité, à corrompre toute la Morale, à attaquer la Religion jusques dans le cœur. Mais en même-tems il conserve tout ce qu'il y a d'extérieur & de plus frappant dans les points même qu'il attaque; & lorsqu'il est habile, son langage ressemble si fort au véritable, qu'il faut y regarder de près pour ne pas s'y laisser surprendre. Un tel homme n'a point de Dieu des idées grossieres comme les Payens; il parlera de ses attributs, & même de sa puissance, avec des expressions magnifiques. Il ôte à Jesus-Christ sa fonction éminente de Sauveur; mais il l'appelle le Sauveur de tous les hommes, & selon lui, il l'est également. Il admet, quand on le veut, toutes les définitions de l'Eglise, & fait profession de s'attacher à l'Ecriture & à la Tradition. Il a dans la bouche les termes de Grace, de Charité, de Culte intérieur. Ainsi il unit ce double caractere, de laisser subsister en apparence toute vérité, en détruisant les plus importantes, & les altérant presque toutes; de conserver l'écorce du Dogme Catholique, en lui ôtant toute sa force & son efficace. Mais malgré toutes les subtilités dans lesquelles les ennemis de la Grace tâchent de s'envelopper, malgré la profession qu'ils font de s'attacher à l'Evangile, il est aisé de leur prouver, qu'ils le renversent, & qu'ils tra-

vaillent infatigablement à introduire un nouveau Corps de Religion, comme les en accusoit M. l'Archevêque de Tours (de Rastignac). Un homme formé à leur Ecole n'a qu'un vain phantôme de Christianisme. L'œuvre de Jesus-Christ est de former de vrais Justes, de donner à l'homme un cœur nouveau, des inclinations saintes, qui lui fassent goûter les biens invisibles & éternels, & trouver son repos & sa joie à servir Dieu & à observer sa Loi. La crainte ne suffit pas pour cela : elle ne change pas le cœur, & ne réforme point les penchans corrompus & les affections charnelles, qui nous tiennent attachés à la terre, à ses plaisirs trompeurs & à ses faux biens.

II.

v. Egaremens des Jésuites sur le commandement

Les Jésuites ne connoissent point cette Justice, qui est le but de l'Incarnation du Fils de Dieu, & la fin du Christianisme. S'ils la connoissoient, ils ne pourroient s'empêcher de reconnoître qu'une telle disposition ne sau-

[redacted]

on les lui rapporte, on n'eft point obligé de les lui rapporter par amour. Afin qu'elles foient bonnes, il fuffit qu'elles foient extérieurement conformes à fa Loi. Le premier Commandement ne prefcrit pas d'accomplir tous les autres par le motif de l'amour de Dieu : il ne nous oblige qu'à ne le point haïr. C'eft ce qu'a foutenu leur P. Antoine Sirmond, qui admire même la bonté de Dieu, qui ne nous ordonne pas de l'aimer, & qui fe contente que nous ne le haïffions pas; c'eft ce que les Jéfuites ont conftamment enfeigné depuis & enfeignent encore aujourd'hui. Leur Pere Cabrefpine n'a jamais voulu figner en 1722. comme M. l'Evéque de Rhodez (de Tourouvre) l'exigeoit, qu'on ne fatisfait pas au premier Commandement en fe contentant de ne point haïr Dieu. Par une fuite de ces principes, les Jéfuites relévent fort tout ce qui eft extérieur dans la Religion, & propofent comme des moiens infaillibles de falut, des pratiques de dévotion aufquelles on peut être attaché fans que le cœur foit changé. Ces fortes de pratiques dépendent uniquement de l'homme, qui fent qu'il eft toujours le maître de les obferver. Mais pour l'efprit qui doit animer ces exercices extérieurs, comme on eft bien convaincu qu'on ne peut pas fe le donner avec la même facilité, les Jéfuites enfeignent que l'on n'eft pas obligé de l'avoir. Il fuffit, felon eux, d'affifter de corps à la Meffe pour fatisfaire au précepte, & à tous les autres du même genre.

VI. Leurs égaremens fur la nature de la vraie piété.

Ils mefurent fur la même regle les devoirs envers le prochain. Ils difent qu'il fuffit de les remplir à l'extérieur, de s'abftenir, par

exemple, de maltraiter ſon ennemi : mais il ſera permis de conſerver dans ſon cœur, des ſentimens de haine & d'averſion pour lui. La raiſon en eſt évidente ſelon les principes des Jéſuites. C'eſt que l'homme n'eſt point en équilibre pour changer de volonté, réprimer ſes ſentimens intimes, réformer ſes penchans, comme il y eſt pour obſerver une pratique extérieure qu'il s'eſt preſcrite. C'eſt une vérité d'expérience, dont les Moliniſtes ſont obligés de convenir, comme les autres hommes : mais ils en tirent une concluſion différente de celle qu'on en a toujours tirée. On en a conclu dans tous les tems, que c'étoit une preuve que l'homme étoit foible & malade, & qu'il avoit beſoin d'un ſecours puiſſant pour accomplir ſes devoirs. Il a plû aux Jéſuites d'en conclure au contraire, qu'il falloit donc que cette réformation de l'intérieur, & ce changement des affections ne fût pas un devoir. Le célébre Pere Contenſon a très-bien connu cette liaiſon de la Doctrine des Jéſuites ſur la Grace, avec leur Morale, comme on le voit par le paſſa-

[redacted]

» C'est parce qu'après avoir tout examiné » avec soin, ils avouent qu'ils se sont apperçûs que le relâchement des nouveaux » Casuistes qu'ils ont autorisé par la probabilité, tire sa source de la science moienne, & qu'il n'est pas étonnant que ceux » dont la Théologie Spéculative anéantit la » Grace du Sauveur, adoptent une Théologie Morale, qui détruit la Loi de Jesus-» Christ.

» Vous me direz, quel rapport y a-t-il » entre ces deux choses ? Le voici. Les Pro-» babilistes modernes ont vû que les forces » de l'homme tombé étoient extrêmement » affoiblies, & qu'il n'y avoit aucune personne sensée, qui ne pût se rendre témoi-» gnage à elle-même de sa propre infirmité : » d'une autre part ils n'admettoient pas cette » grace invincible & victorieuse qui surmonte les retardemens, l'emporte sur les diffi-» cultés, & que nul obstacle n'arrête, com-» me dit S. Prosper : au contraire ils recon-» noissent, une grace qui a besoin d'attendre » le consentement que la Science moienne » va consulter d'avance : c'est pourquoi ils » tâchent de conformer la Loi, non à la » force de la Grace, mais à la foiblesse du » consentement qui est prévû. Ils mesurent » les regles de nos devoirs, non sur les dé-» cisions de l'Evangile, ou sur l'espérance » d'un secours tout-puissant qui soit l'effet » d'un Décret efficace ; mais sur la regle trompeuse & oblique de la corruption de la nature. Delà vient que l'on trouve si souvent dans les Casuistes relâchés, qu'ils n'apportent d'autres raisons de leur décision que l'infirmité de la nature .... Les

» préceptes, disent-ils, n'imposent point
» une obligation si pénible ; le joug des en-
» fans d'Adam seroit trop dur.

» Mais les fidéles Disciples de saint Au-
» gustin & de saint Thomas sentant leur
» infirmité, & s'appuiant uniquement sur la
» force de la Grace, se tiennent fermes à la
» Loi, & ne cherchent pas à la détourner
» vers eux, parce que ce n'est pas sur leurs
» propres forces qu'ils fondent l'espérance
» qu'ils ont d'accomplir les Commandemens,
» mais sur celui de qui procéde tout bien.
» Aussi ne cherchent ils pas à énerver la Loi
» de Jesus-Christ ; mais ils demandent sans
» cesse cette délectation victorieuse de la
» Grace, qui les faisant mourir à eux-mêmes
» les fasse vivre pour Dieu, & qui les atta-
» che invariablement à celui dont la force
» toute-puissante rend la Loi aimable à l'es-
» prit, quelque dure qu'elle paroisse à la
» chair. »

III.

VII. L'état de pure nature autre source des erreurs des Jésuites sur la Morale.

L'invention de l'état de pure nature est encore une source des relâchemens des Jésuites touchant les régles générales de la Morale. Ils s'en servent aussi pour donner atteinte au précepte de rapporter toutes ses actions à Dieu. Le principe que nous avons exposé jusqu'ici, sappe ce précepte par le fondement en détruisant l'intérieur & l'ame de ce devoir. Mais la distinction des deux états naturel & surnaturel, le borne par rapport à son étendue, en obligeant de reconnoître dans la vie une infinité d'actions qui ne sont pas de l'ordre surnaturel, que l'on n'est point par conséquent obligé de rapporter à

une fin surnaturelle. Ainsi le principe dont nous avons parlé, établit qu'on n'est obligé d'être Chrétien qu'à l'extérieur & d'une maniere superficielle; & celui de l'état de pure nature suppose qu'on peut même souvent *déposer le personnage de Chrétien*, comme les Jésuites en corps le soûtiennent dans leur *Remontrance* à Monsieur de Cailus Evêque d'Auxerre. Il peut y avoir eu d'autres Auteurs que les Jésuites, qui ne se soient point assez éloignés de ces principes de Morale. A proportion que l'on étoit moins instruit du fond de la Religion, on connoissoit moins la justice intérieure. D'ailleurs l'état de pure nature qui étoit inventé avant les Jésuites, peut avoir donné occasion à ceux qui en admettoient la possibilité, de donner quelque atteinte au devoir de rapporter toutes ses actions à une fin surnaturelle. Mais les Jésuites ont adopté dans toute son étendue cette idée de la justice Chrétienne, qui est si assortie à leur systême, qui en est une suite naturelle, & qui sert même à la faire paroître véritable. En effet s'il étoit vrai qu'une justice extérieure fût une vraie justice, il seroit vrai aussi que l'homme est toujours dans un pouvoir d'équilibre de se donner la vraie justice. C'est ce qui a porté les Jésuites à s'attacher si fort à cette idée de la justice, à en faire tant d'usage dans leurs Livres de Théologie, & dans leurs Livres de piété, & à traiter d'erreur la doctrine contraire que l'on établissoit en combattant leurs maximes. Ce sont ces raisons qui autorisent à attribuer aux Jésuites, ces faux principes, aussi-bien que tous les autres relâchemens dont nous parlerons.

de lui cette action, & il la fit avec une pleine persuasion qu'il rendoit un grand service à Dieu & à la Religion, & que la punition qu'il s'attireroit seroit un glorieux martyre. Ravaillac qui assassina Henri IV. étoit dans la même persuasion. Il y a des occasions où l'ignorance excuse ; mais c'est l'ignorance des Loix positives, des Loix qui ne sont pas fondées sur la nature de l'homme. Il n'en est pas de même des préceptes de la Loi naturelle ; ils sont aussi invariables, que la justice éternelle qui est Dieu même. Les Jésuites confondent souvent ces deux sortes d'ignorances pour déguiser leurs principes, & pour s'échapper, lorsqu'on veut leur en montrer les horribles conséquences. Il y a encore une autre espece d'ignorance qui excuse, & dont ils se servent aussi pour donner le change ; c'est l'ignorance de fait : comme quand ils ont donné dans leur Remontrance à M. d'Auxerre, pour exemple d'une ignorance invincible qui excuse, celle d'un Solitaire qui disoit tout le jour, *Maudit soit Dieu*, en croiant que ces paroles signifioient, *Béni soit Dieu.* Il est certain que ce Solitaire ne péchoit pas, & que son ignorance l'excusoit ; mais c'étoit l'ignorance de la signification d'un terme, & non l'ignorance d'un devoir essentiel à l'homme : celle-ci n'excuse jamais. Cette derniere ignorance n'est jamais absolument invincible, parce qu'il y a dans l'homme sur ses devoirs essentiels, des principes qui existent toujours, quoique la corruption du cœur empêche que l'on y fasse attention. L'ignorance & la concupiscence sont deux plaies paralleles. On ne dit pas que la concupiscence soit invincible ;

›n la Doctrine que nous exposons, ce
as proprement la Loi qui est la Regle
voirs de l'homme, mais ce qu'il se fi-
tre la Loi, c'est-à-dire, ses pro-
ées, ses caprices, ses préventions. Ce
lus Dieu qui prescrit à l'homme ses
s, c'est l'homme qui se les prescrit se-
lée qu'il lui plaît de concevoir de la
Dieu. Ses devoirs changent selon que
: cette idée, & ce ne sera pas sur la
: Dieu, en elle-même, qu'il sera ju-
ais sur l'idée qu'il en aura conçûe. Les
:s l'avouent formellement. Ils le disent
:ur Remontrance à M. d'Auxerre, Ou-
qu'ils ont publié avec éclat, & où ils
is toute leur adresse à donner à leur
ne les tours les plus favorables qu'ils
i imaginer. Leurs Théologiens sont
de ces affreux principes. Ce n'est point
de Dieu, ce n'est point la vérité qui,
:ux, est notre Régle immédiate, & sur
le nous serons jugés; mais c'est ce qu'ils
ent *Dictamen Conscientiæ*, c'est-à-
ce que nous dicte notre Conscience.

X.
Les Jésuites mettent l'homme dans une entiere indépendance par rapport à Dieu. Selon eux Dieu n'est ni le principe du bien qui est dans l'homme ni la Régle de ses devoirs.

Jésuites, qui étoit intitulé, *Théologie Morale des Jésuites*, qu'ils attribuerent (avec fondement) à M. Arnauld, dans une réponse pleine d'emportement, qu'ils y opposerent par la plume de leur Pere Pintereau. La Faculté de Théologie de Paris avoit censuré quelques Propositions de Morale du P. Bauni, en 1641. L'Université avoit condamné en 1644. la Morale du Pere Hereau. La Faculté de Théologie de Louvain, l'Archevêque de Malines & l'Evêque de Gand avoient depuis censuré plusieurs propositions des Jésuites.

VII.

xv. ublication Lettres rinciales.

Mais les disputes sur la Morale devinrent beaucoup plus vives par la publication des Lettres Provinciales en 1656. Dans la quatriéme M. Pascal introduit un Jésuite, qui soutient qu'une action ne peut être imputée à péché, si Dieu ne nous donne auparavant une connoissance du mal qui y est, & une inspiration qui nous excite à l'éviter. C'est [redacted]

ns l'Ecriture, que Dieu a laissé errer les entils dans leurs voies, & que celui qui n'a s connu la volonté de son maître, & qui e l'a pas accomplie sera puni, quoique noins rigoureusement que celui qui l'a conue. Il fait sentir aussi combien cette Doctrine est pernicieuse, par la conséquence toute naturelle qu'il en tire, qui est qu'il n'y a que les demi-pécheurs, que ceux qui en péchant conservent quelque idée & quelque sentiment de Religion qui seront damnés; » Mais que pour ces francs pécheurs, » pécheurs endurcis, pécheurs sans mélan» ge, pleins & achevés, qui ont perdu toute » idée de la Religion, qui ont étouffé tout » remords, l'enfer ne les tient pas; ils ont » trompé le diable à force de s'y abandon» ner. »

XV Plan Lettres teur se ouvert

Dans les Lettres suivantes M. Pascal introduit toujours son Jésuite, qui lui expose les sentimens de la Compagnie, en citant exactement leurs Auteurs. Dans le cours de ces conversations où regne une finesse & un art inimitable, il fait sentir les égaremens des Jésuites sur tous les points de la Morale. On y expose le principe de la probabilité, & on en développe les suites. On montre que les Jésuites ont excusé la Simonie & le vol domestique; que selon eux on peut assassiner celui qui nous fait un affront ou qui nous enleve notre bien, ne fût-ce qu'une pomme; qu'il suffit d'être présent de corps à la Messe, quoique l'on en soit absent d'esprit, & qu'en entendant les quatre parties de différentes Messes dites en même-tems, on satisfait au précepte. Enfin dans la dixiéme Lettre on en vient à la né-

aient fait des actions qui dans les siécles passés, auroient mérité l'enfer à ceux qui les ont commises, parce qu'il n'étoit pas encore probable qu'on pût les commettre en sûreté de conscience.

VI.

XIII.
Attaque indirecte livrée par MM. de Port-Royal à la Morale corrompue des Jésuites.
Caractere des Livres de piété & de Morale de ces Théologiens.

Dès que MM. de Port-Royal ont paru dans l'Eglise, ils ont attaqué la Morale des Jésuites d'une maniere indirecte. Ils ont établi des maximes contraires à cette pernicieuse Doctrine dans les Livres de Morale & de piété, dont ils ont enrichi la France. On n'en est pas surpris, quand on fait attention qu'ils avoient sur la Grace des principes différens de ceux des Jésuites. D'ailleurs ils avoient puisé une Morale saine & exacte dans les sources pures de l'Ecriture & de la Tradition, & non dans les eaux bourbeuses des Casuistes modernes. Persuadés que la justice de l'homme est l'ouvrage de la toute-puissance de Dieu, ils s'en formoient une idée conforme à ce que Dieu peut opérer en [redacted]

aussi dans ces mêmes Livres, que la Loi éternelle est la Régle de nos devoirs, que le plus grand des malheurs est de n'en être pas instruit; que pour l'éviter, il faut sans cesse demander à Dieu d'ouvrir nos yeux & de nous manifester ses Loix; que nous ne serons pas excusés si nous les violons sans les connoître, parce que c'est toujours par notre corruption que nous méconnoissons des devoirs qui ont des liaisons nécessaires avec la nature de l'homme, & dont les principes sont gravés dans son cœur; que ce sera sur la vérité en elle-même que nous serons jugés, & non sur les idées fausses que nous nous en serons faites, encore moins sur les ténébres dont il plaît aux Casuistes de la couvrir, puisque quand un aveugle en conduit un autre, tous deux tombent dans la fosse. Enfin nous trouvons dans les Livres des Théologiens de Port-Royal sur chaque devoir, des régles aussi conformes à celles des saints Peres dont on y a recueilli l'esprit, qu'elles sont contraires aux maximes empoisonnées des Casuistes.

XIV. La M[...] des Casu[...] combattu[...] rectemen[...] MM. de [...] Cyran & [...] nauld, pa[...] Facultés [...] Théologi[...] Paris & Louvain, par quelq[...] Evêques.

Les Jésuites s'apperçurent de cette attaque indirecte livrée a leur Doctrine. De-là vient leur acharnement à décrier les Livres de piété de Port-Royal. Mais les mêmes Théologiens combattirent directement la Morale des Jésuites, & ils le firent avec un prodigieux succès. M. l'Abbé de saint Cyran en relevant les erreurs de la somme du Pere Garasse, par un Livre imprimé en 1626. attaqua ce Jésuite sur quelques propositions d'une Morale indigne d'un sage Païen. Il parut en 1643. un Recueil de plusieurs propositions révoltantes, tirées des Livres des

Ouvrez enfin les yeux, mon Pere; & ſi vous n'avez point été touché par les autres égaremens de vos Caſuiſtes, que ces derniers vous en retirent par leurs excès. Je le ſouhaite de tout mon cœur pour vous, & pour tous vos Peres; & je prie Dieu qu'il daigne leur faire connoître combien eſt fauſſe la lumiere qui les a conduits juſqu'à de tels précipices, & qu'il rempliſſe de ſon amour ceux qui oſent en diſpenſer les hommes. Après quelques diſcours de cette ſorte, je quittai le Pere, & je ne vois gueres d'apparence d'y retourner: mais n'y aiez pas de regret; car s'il étoit néceſſaire de vous entretenir encore de leurs maximes, j'ai aſſez lû leurs Livres pour pouvoir vous en dire à peu près autant de leur Morale, & peut-être plus de leur politique, qu'il n'eût fait lui-même. »

XVII. Ces Lettres conſternent les Jéſuites. Leur embar-...s, leurs irré-

La publication des Lettres Provinciales fut un coup accablant pour les Jéſuites. Ils furent d'abord dans un extrême embarras ſur les moiens qu'ils pourroient prendre pour repouſſer une attaque auſſi vive, & dont [redacted]

Jour ? Monsieur Pascal citoit le Livre, le Chapitre, la page, & on n'avoit besoin que de ses yeux pour se convaincre. D'un autre côté pouvoit-on décemment entreprendre de justifier des propositions qui font horreur ? Les Jésuites demeurerent d'abord flottans entre ces deux malheureuses ressources. Tantôt ils disoient que leurs Casuistes n'avoient pas avancé une telle maxime, & que s'ils l'avoient fait, ils seroient très-coupables & dignes des anathêmes de l'Eglise. Tantôt ils avouoient que leurs Auteurs avoient à la vérité enseigné une telle Doctrine, mais que cette Doctrine étoit saine & irrépréhensible. On prouve dans la quinziéme Provinciale, que la même proposition du P. Bauni qu'ils défendoient alors, ils l'avoient traitée de maxime détestable douze ans auparavant dans leur Apologie contre l'Université, en soutenant qu'elle n'étoit point dans le Pere Bauni. Au défaut de raisons, ils ne manquerent pas de se répandre en invectives, en injures, en imputations calomnieuses contre leur adversaire, qu'ils ne connoissoient que par son Ouvrage. Ils lui reprochoient d'avoir tourné la Religion en raillerie, par ce qu'il avoit fait sentir le ridicule de leurs opinions par des traits vifs & perçans, il est vrai, mais conformes à la vérité.

VIII.

XVII M. Pasc[illegible] fute les ré[illegible] ses des [illegible] tes dans nouvelle[illegible] tres.

On sent bien que M. Pascal ne dut pas avoir beaucoup de peine à repousser de pareils coups. Il le fit dans les Lettres suivantes qu'il adressa aux Jésuites. Nous en rapporterons quelques traits. » Quoi, mes Pe-

Religion, Dieu est le principe de nos ac-
tions, produisant par sa souveraine puissan
ce ce qu'il y a de bien en nous. Il en est
en même-tems la régle & le modéle par sa
Loi éternelle & immuable, qui est lui-même.
Mais selon les maximes des Jésuites, l'hom-
me trouve en lui-même le principe & la
régle du bien. Le principe du bien, c'est sa
propre volonté, son libre arbitre. La regle
du bien, c'est sa fantaisie & l'idée qu'il
s'est faite de la Loi de Dieu.

Les Jésuites ont eux-mêmes tiré ces con-
séquences. Casnedi soutient que l'homme
naît avec une double liberté : par la pre-
miere il est souverainement maître de ses
déterminations ; & celle-là il ne la perd ja-
mais : par la seconde il est indépendant de
toute loi ; & cette liberté, il la conserve jus-
qu'à ce que la Loi de Dieu lui soit connue
bien clairement : jusques-là il n'est pas obligé
de la pratiquer. Quand même il la connoît,
il n'est obligé de la pratiquer que de la
maniere & selon la mesure qu'il la connoît ;
& s'il en a une idée toute contraire à la Loi
de Dieu en elle même, il ne sera obligé de

il pourra arriver que cette Loi reçoive tous les changemens & toutes les altérations imaginables, & elle ne demeurera vraiment Loi que ſelon l'état où elle ſera réduite, & non ſelon ce qu'elle eſt en elle-même.

IV.

Un tel ſentiment renverſe la Morale de fond en comble, & a des ſuites d'une prodigieuſe étendue. C'eſt de cette ſource que découlent les erreurs du *Péché matériel*, du *Péché Philoſophique*, & de la probabilité. Le péché matériel eſt une action qui eſt mauvaiſe en elle même, étant contraire à la Loi naturelle ; mais qui étant commiſe par une perſonne qui n'en connoît pas le mal, ou même qui n'y penſe point, ne lui ſera pas imputée à péché. C'eſt alors, ſelon le langage des Jéſuites, un *péché matériel*, mais non un *péché formel.* Un homme qui fait une action criminelle dont il connoît la malice ; mais qui en même-temps n'a aucune connoiſſance de Dieu, ne commet qu'un *péché Philoſophique*, c'eſt-à-dire, un péché contre l'ordre naturel ; mais non un *péché Théologique*, c'eſt-à-dire un péché qui offenſe Dieu. Or un péché Philoſophique, quelque grief qu'il ſoit, ne ſauroit jamais mériter les peines éternelles de l'enfer, mais ſeulement des punitions d'un ordre inférieur. Un Sauvage, par exemple, qui en aſſaſſine un autre, commet un péché Philoſophique; il ſait qu'il fait mal, & fait réflexion qu'il ne voudroit pas qu'on le traitât de même : mais ce péché ne ſauroit être un péché Théologique, ni une offenſe de Dieu proprement

XI. Péché matériel, péché Philoſophique.

dite, puiſque ce Sauvage ne connoît point Dieu. On voit de-là que le principe qui conduit à ces excès, c'eſt de prétendre qu'on ne fait le mal qu'à proportion qu'on croit le faire : ainſi une action qu'on fait ſans en connoître la malice, n'eſt point péché, & ne mérite aucune punition ; & une action dont on ne connoît que la malice humaine & non la malice Théologique, c'eſt-à-dire, la malice qui offenſe Dieu, n'eſt point un péché Théologique, & ne ſauroit être punie par le ſupplice de l'enfer. Cette Doctrine du péché Philoſophique eſt liée à celle de la diſtinction de l'état naturel & ſurnaturel. En effet un péché Philoſophique eſt proprement un péché de l'ordre *naturel*, & qui par conſéquent ne peut mériter les peines de l'enfer, qui ſont des peines de l'ordre ſurnaturel. Et cette Doctrine eſt ſoutenue ouvertement par les Jéſuites. M. Arnauld dénonça des Theſes qu'ils ſoûtinrent à Dijon où le péché Philoſophique étoit établi formellement. Ils firent alors quelque ſemblant de déſavouer ce qu'il y avoit de plus choquant dans cette Doctrine, parce que tout le monde en avoit

qui puisse rectifier la calomnie : &
s'agiroit de convertir toute la terre,
›it pas permis de noircir des person-
:centes ; parce qu'on ne doit pas faire
dre mal pour faire réussir le plus
en, & que *la vérité de Dieu n'a pas*
· notre mensonge selon l'Ecriture. *Il*
voir des défenseurs de la vérité, dit S.
de n'avançer que des choses véritables.
es Peres, je puis dire devant Dieu,
a rien que je déteste davantage,
lesser tant soit peu la vérité ; & que
›urs pris un soin très-particulier,
ement de ne pas falsifier, ce qui se-
ible, mais de ne pas altérer ou dé-
e moins du monde le sens d'un pas-
: sorte que si j'osois me servir en
ıcontre des paroles du même saint
je pourrois bien vous dire avec lui :
lisons des choses fausses, que nos
soient tenus pour infâmes ; mais si
ıtrons que celles que nous produi-
·publiques & manifestes, ce n'est point
a modestie & de la liberté apostolique
rocher.
:e n'est pas assez, mes Peres, de
que des choses véritables, il faut
: pas dire toutes celles qui sont vé-
parce qu'on ne doit rapporter que
s qu'il est utile de découvrir, &
elles qui ne pourroient que blesser
›rter aucun fruit. Et ainsi comme la
régle est de parler avec vérité, la
st de parler avec discrétion. *Les mé-*
it saint Augustin, *persécutent les*
:ivant aveuglément la passion qui les
u lieu que les bons persécutent les

ges dans leur Eglise ? Ne sont-ce pas là de
faussetés bien hardies, puisque le contrain
paroît à la vue de tout Paris ? Et parle-t-i
avec discrétion, quand il déchire l'innocenc
de ces filles, dont la vie est si pure & si austére
quand il les appelle des *filles impénitentes*
asacramentaires, incommuniantes, des vierge
folles, fantastiques, calaganes, désespérées,
& tout ce qu'il vous plaira...

Mais on dira peut-être que vous ne pé
chez pas au moins contre la derniere régl
qui oblige d'avoir le desir du salut de ceu
qu'on décrie, & qu'on ne sauroit vous en ac
cuser sans violer le secret de votre cœur,
qui n'est connu que de Dieu seul. C'est une
chose étrange, mes Peres, qu'on ait néan-
moins de quoi vous en convaincre : que votre
haine contre vos adversaires aiant été jusqu'à
souhaiter leur perte éternelle, votre aveu-
glement ait été jusqu'à découvrir un souhait
si abominable ; que bien loin de former en
secret des desirs de leur salut, vous aiez fait
en public des vœux pour leur damnation ;
& qu'après avoir produit ce malheureux

re un si grand nombre de vos maximes
: rapporte, il y en a quelques-unes
vous avoit déja objectées, sur quoi
ous plaignez de ce que *je redis contre*
qui avoit déja été dit; je réponds que
1 contraire, parce que vous n'avez
fité de ce qu'on vous l'a déja dit,
vous le redis encore. Car quel fruit
aru de ce que de savans Docteurs &
rsité entiere vous en ont repris par
Livres? Qu'ont fait vos Peres Annat,
, Pintereau & le Moine, dans les ré-
qu'ils y ont faites, sinon de couvrir
es ceux qui leur avoient donné ces
salutaires? Avez-vous supprimé les
où ces méchantes maximes sont ensei-
? En avez-vous réprimé les Auteurs?
s-vous devenus plus circonspects? Et
e pas depuis ce tems-là qu'Escobar a
it de fois imprimé en France, & aux
as, & que vos Peres Cellot, Bagot,
, l'Ami, le Moine & les autres ne
t de publier tous les jours les mêmes
, & de nouvelles encore aussi licen-

reproche aux Jésuites dans les Provinciales plusieurs excès qui leur avoient été déja reprochés.

M. Pascal dans la Lettre suivante qui
la douziéme, réfute les chicanes des Jés
tes sur l'aumône & sur la simonie. » V
me traitez, leur dit-il en leur adress
toujours la parole, comme un imposteur
signe, & ainsi vous me forcez à reparti
mais vous savez que cela ne se peut fair
sans exposer de nouveau & même sans c
couvrir plus à fond les points de votre M
rale, en quoi je doute que vous soiez bc
politiques. La guerre se fait chez vous &
vos dépens; & quoique vous aiez pe
qu'en embrouillant les questions par
termes d'école, les réponses en seroient
longues, si obscures, & si épineuses qu'
en perdroit le goût, cela ne sera peut-ê
pas tout-à-fait ainsi; car j'essaierai de vo
ennuier le moins qu'il se peut en ce ger
d'écrire. Vos maximes ont je ne sai quoi
divertissant, qui réjouit toujours le mond
Souvenez-vous au moins que c'est vous q
m'engagez d'entrer dans cet éclaircissemen
& voions qui se défendra le mieux. » L
paroles de M. Pascal que nous venons
rapporter, développent tout son plan. Il l'

[redacted]

plus d'une fois, j'en suis assuré. Le
eprend & presse Despréaux de nom-
Auteur si merveilleux, avec un air
ux, un *cotal risu amaro.* Despréaux
Mon Pere, ne me pressez point. Le
tinue. Enfin Despréaux le prend par
& le serrant bien fort lui dit : *Mon*
us le voulez : eh bien, c'est Pascal.
, *Pascal!* dit le Pere tout étonné,
st beau autant que le faux le peut
faux, dit Despréaux, *le faux! Sa-*
il est aussi vrai qu'il est inimitable :
de le traduire en trois Langues. » Le
ours s'entretenant avec le même M.
ux sur la difficulté de bien écrire en
, lui nommoit ceux de nos Ecri-
l'il regardoit comme les modéles
pureté de la Langue. M. Despréaux
tous ceux qu'il nommoit, comme
modéles. *Quel est donc, selon vous,*
e P. Bouhours, *l'Ecrivain parfait?*
ons-nous? Mon Pere, reprit M.
, *lisons les Lettres Provinciales, &*
oi ne lisons pas d'autre Livre.

arante ans faire une ponſe en me aux ovinciales. ielle fut ccaſion de te réponſe.

des injures, entreprirent d'y faire une ponſe en régle. Voici ce qui y donna lie M. Perrault dans un Ouvrage qu'il don en 1692. ſous le titre de *Parallele des A ciens & des Modernes*, parloit des Provi ciales avec éloge. Il ſuppoſe une converſ tion dans laquelle un Préſident, un Abbé & un Chevalier, comparent les Ouvrag des Anciens & des Modernes. Dans cet converſation on venoit de relever le méri des Dialogues de Lucien & de Ciceron, c lébres l'un chez les Grecs, & l'autre che les Latins : ſur cela le Préſident dit : » Voi là donc Lucien & Ciceron que vous recon noiſſez pour d'habiles gens en fait de Dialo gues : quels hommes de ce ſiécle leur oppo ſez-vous ? Je pourrois, dit l'Abbé, leur op poſer bien des Auteurs qui excellent au jourd'hui dans ce genre d'écrire ; mais j me contenterai d'en faire paroître un ſeu ſur les rangs : c'eſt l'illuſtre M. Paſcal, ave ſes dix-huit Lettres Provinciales. D'un mil lion d'hommes qui les ont lues, on peu aſſurer qu'il n'y en a pas un qu'elles aien [redacted]

s'il y a plus de force & plus d'art
aiſonnemens , que dans ceux de
enfin ſi l'art du Dialogue s'y trou-
ıtier, la petiteſſe de leur volume
le pas plûtôt leur être un ſujet de
ue de reproche ? Diſons la vérité :
ons rien de plus beau dans ce genre
Avez-vous lû la Traduction Latine
a faite ? Je l'ai lue, dit le Préſident,
rouvée très-belle. Vous a-t-elle plû
e l'original, reprend le Chevalier ?
ınt, replique le Préſident. J'en ſuis
, continue le Chevalier. Vous trou-
es Dialogues de Lucien lûs dans le
ıt d'un ſel admirable, mais qu'ils
s & languiſſans dans la traduction
ourt ; & à l'égard des Lettres Pro-
, vous dites que les Latines & les
s vous divertiſſent également. De-
'accord que je vous ai pris en fla-
it ſur le fait de la prévention. »
ſuites, choqués de cet éloge, firent XXVI.
en 1694. un Ouvrage ſous le ti- Apologie des
Répon ſe aux Lettres Provinciales Provinciales.

par-tout. Ils le combloient de louanges jusques dans leurs Sermons, s'efforçant de le faire passer pour un chef-d'œuvre. Ils le firent traduire en Latin par leur fameux Pere Jouvenci, & en Italien par un autre membre de leur Société, & le firent imprimer en France, en Flandres, en Hollande & ailleurs. Le bruit commun attribua tout d'abord cette production à leur P. Daniel. C'est ce qui donna lieu à l'Auteur de l'Apologie des Provinciales, d'adresser à ce fameux Jésuite sa réfutation des Entretiens de Cléandre & d'Eudoxe. On sait que cet Auteur est Dom Matthieu Petit-Didier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de saint Vannes & de saint Hydulphe. Cette Apologie est composée de dix-huit Lettres, dont la premiere est datée du 6. Juillet 1696. & la derniere du premier Février 1698.

Dans la premiere l'Auteur rapporte une Anecdote assez remarquable. » On sait, dit-il en parlant au Pere Daniel, on sait, mais de science certaine & d'original, que les Jésuites ont fait tout ce qu'ils ont pû [redacted]

vérend Pere Confesseur. Il avoit
t un Confesseur Jésuite, le Pere
ui pouvoit beaucoup sur son esprit.
voïant donc que les réponses qu'ils
oulu opposer aux Lettres, ne fai-
en augmenter le prix & en relever
viserent de s'adresser à ce Comte,
rier par son Confesseur de rendre
à la Société, l'assurant qu'en re-
ice d'un bienfait si important,
oieroit tout son crédit pour le di-
re & au-delà : la tentation n'étoit
. Il ouvrit les oreilles à cette pro-
il s'y engagea ; on lui fournit
mémoires ; il se mit à travailler ; il
outes les forces de son esprit pour
que chose digne de sa réputation &
jet. Mais après quelques essais il
a l'entreprise, avoua qu'il étoit
: d'y réussir, & pria le P. Nouet
harger de ce fardeau. Lui-même
: sans façon à ses amis ; & il y
re qui peuvent en rendre témoi-

nde partie de l'Apologie des Pro- XXVII.
commence à la cinquiéme Lettre, Suite de cette
elle on découvre les déguisemens Apologie.
ur des Entretiens a emploiés pour
honte des Théologiens de sa Socié-
r leur épargner l'horreur que cau-
ns le monde les conséquences de
rine sur la probabilité : & on ré-
es faits ce qu'il avance touchant la
n de sa Société aux Decrets de l'E-
au jugement des Puissances légiti-
roisiéme partie s'étend jusqu'à la
Lettre. La neuviéme est terminée

par un *Post-scriptum* qui contient cette anecdote : » Une personne très-digne de foi dit savoir de feu M. Nicole même, qu'il avertit M. Pascal qu'on prendroit prétexte de le chicaner de ce qu'il abrégeoit les passages qu'il citoit ; & que M. Pascal lui répondit, qu'il ne croioit pas qu'on pût lui faire une si honteuse chicanne, parce qu'il n'abrégeoit les passages, qu'en conservant le sens entier sans y rien ajouter & sans en rien ôter. Le cas prédit étant arrivé, & le procès intenté sur cet article, Wendrock cita les passages au long & au large, disoit encore M. Nicole, ne les trouvant pas plus malaisés à battre étendus que resserrés, mais seulement un peu plus ennuieux au Lecteur. » Dans la onziéme on fait remarquer comment l'Auteur des Entretiens abandonne honteusement son entreprise contre M. Pascal, en couvrant son impuissance sous prétexte d'un dégoût ridicule, & qui choque toute sorte de vraisemblance. On conclut qu'après avoir fait de vains efforts peut-être contre dix passages, il en avoue plus de cent en n'osant les attaquer. On fait une énumération des principaux points de la Morale corrompue des Jésuites, sur lesquels cet Auteur passe condamnation par son silence. On fait voir que par son Livre qui est le dernier effort de la Société, il a fait tout le contraire de ce qu'il vouloit ; & que ce Livre est la conviction du relâchement horrible de la Morale des Jésuites, l'apologie de M. Pascal & la honte de son adversaire.

XXVIII. Quelques Anecdotes au sujet des Provinciales.

On trouve dans la même Lettre quelques faits que l'Apologiste expose ainsi, en s'adressant à l'Auteur des Entretiens : » Vo

leur être tres-funeste à Naples; qu'elle
ervi qu'à réveiller la curiosité pour les
:s de M. Pascal, qu'à en faire débiter
'and nombre, & qu'à causer une es-
de soulevement contre vos Peres de
ville. Ils ne peuvent ignorer non plus,
ınt voulu il y a quelque-tems introdui-
ıtre Livre à la Cour du Roi d'Angle-
, à saint Germain en Laye, & en faire
:gal aux premiers Seigneurs de cette
, les morceaux des Lettres de M. Pascal
ınt rapportés dans votre Livre, firent
.e plaisir à ces Seigneurs, qu'ils eurent
plus de curiosité pour voir ces Lettres
es, que pour continuer la lecture de
ntretiens. Ils envoierent donc à Paris
ıer les Provinciales; & ce Livre leur
ant, qu'à peine les Libraires pouvoient
ouver assez d'exemplaires pour les con-
·, & qu'il ne fut plus possible à ces Sei-
s de retourner à la lecture [illegible] votre
ıge, qui par ce moien tomba dans le
:r mépris. Voila ce que vos Peres ne
nt ignorer; & c'est ce qui leur cause
de dépit, qu'ils ne sauroient plus le

Société, qu'il prétendoit en être remplies; & qui, selon lui, ne sont qu'un tissu d'erreurs, de mauvaise foi, & de calomnies; à quoi il ajouta : *On a répondu à ces Lettres; & ce qui est surprenant on ne prend pas seulement la peine de lire cette réponse.* Voila, mon Révérend Pere, un aveu sincere du peu d'estime que l'on fait de votre Livre dans le monde. »

XXIX. Sujet de la ziéme tre de l'Aogie des vinciales.

Dans la douziéme qui est la derniere contre les Entretiens, on éxamine les accusations du Pere Daniel contre M. Pascal touchant l'Amour de Dieu. On lui reproche d'avoir infidélement exposé sur ce point la critique de M. Pascal & la Doctrine des Jésuites : on fait voir que la Doctrine du P. Sirmond, avouée par le P. Daniel, est digne d'être censurée comme impie & hérétique : on justifie M. Pascal dans ses accusations contre le P. Sirmond. On montre comment la Société tient à la Doctrine de ce Pere. On examine s'il est vrai que les Peres Annat, Pintereau & le Moine, n'aient défendu que sa personne & non son erreur. On repousse

le Pere Daniel avoit mises à la fin de ses Entretiens. La quinziéme Lettre répond à la premiere partie de la Dissertation sur les équivoques & les restrictions mentales. On montre que c'est avec raison qu'on accuse le Pere Daniel d'être le Défenseur de la Doctrine des Casuistes sur ce point : on lui reproche qu'il canonise les équivoques & les restrictions mentales, en les faisant descendre du Ciel ; qu'il les soutient contre les censures & les défenses de l'Eglise, contre l'Ecriture, contre les saints Peres, contre la raison, contre le bien de la Société humaine, contre l'esprit de la Religion, contre l'indignation même des sages Paiens ; & on releve la témérité avec laquelle il prétend s'autoriser de l'exemple des Saints & de celui de Jesus-Christ même. La derniere Lettre s'annonce comme une correction fraternelle adressée au Pere Daniel, sur ce qu'il compare les saints Peres de l'Eglise & saint Thomas l'Ange de l'Ecole, avec les corrupteurs de la Morale Chrétienne ; sur ce qu'il prétend que les Ouvrages des Casuistes sont nécessaires aux Pasteurs pour bien conduire les ames ; & sur ce qu'il entreprend d'autoriser le probabilisme par l'usage des anciens Peres & par la pratique des premiers Chrétiens. En finissant, l'Auteur s'exprime ainsi : » Je crois, mon Révérend Pere, qu'il est tems de mettre fin à ces Lettres. J'en ai assez dit jusqu'ici, pour persuader tout le monde de la bonne foi de M. Pascal dans ses citations, & de la mauvaise foi avec laquelle vous l'accusez d'infidélité. J'en ai assez dit pour détruire les échapatoires que vous avez cherché dans vos Dissertations, dans la vûe de

donner un bon tour à la mauvaise Doctrine de vos Casuistes. Il eût été à souhaiter pour vous que vous ne m'eussiez pas mis dans la nécessité d'examiner de nouveau la doctrine de vos Casuistes. Toutes les fois qu'on recommencera cet examen, soiez sûr que la guerre se fera toujours sur vos terres & à vos dépens. Ainsi je ne vous conseille pas de la pousser plus loin. Vous eussiez même beaucoup mieux fait d'imiter vos Confréres qui ont vécu depuis trente ans, & de demeurer comme eux dans le silence, que de renouveller une dispute, qui de votre aveu, vous a fait si peu d'honneur. » A la fin du volume se trouve réimprimée sous le titre de *dix-huitiéme Lettre*, celle qui avoit été écrite en 1652. au Pere de Lingendes Provincial des Jésuites de la Province de France, touchant le Livre du Pere le Moine, *de la Dévotion aisée*, dont M. Pascal parle dans les Provinciales.

XXI. Réponse Provin- s donne

Les Entretiens du Pere Daniel firent naître non-seulement l'Apologie des Provinciales, mais encore la traduction des notes

sée d'y travailler dans le dessein de la publier. Je crus qu'on n'y pouvoit rien opposer de plus solide ; & que les Jésuites attaquant dans un Livre François cet Ouvrage Latin, il étoit bon de le traduire, afin que tout le monde en pût juger par soi-même. La suppression que les Jésuites firent de ces *Entretiens*, me fit abandonner ce dessein, presque aussitôt que je l'eus conçu. Mais une nouvelle édition qu'ils en firent paroître il y a quelque-tems, & qu'ils répandirent par-tout, m'engagea à reprendre ce travail. J'avoue néanmoins que l'*Apologie des Provinciales*, qui a été reçue avec tant d'applaudissement, me l'auroit fait abandonner pour toujours, si les entreprises continuelles de ces Peres, ne m'avoient convaincue de la nécessité de l'achever. »

Avant que d'exposer quelles furent les suites de l'attaque si vive livrée à la Morale corrompue des Jésuites par MM. Pascal & Nicole, il est à propos de faire connoître ces deux zélés défenseurs de la Morale Chrétienne. Nous avons vû dans l'Article de M. Arnauld la part qu'il eut dans ce combat.

ARTICLE XX.

MM. Nicole & Pascal Défenseurs de la Morale Chrétienne contre les relâchemens des Casuistes.

I.

I. M. Nicole. Ses études. Ses liaisons avec Port-Royal.

Pierre Nicole naquit à Chartres au mois d'Octobre 1625. Il eut pour précepteur son pere qui étoit homme de Lettres, &

qu'une hérésie imaginaire, dont les mal-intentionnés se servent pour décrier les gens de bien, & pour tromper les ignorans. Ce fut aussi alors qu'il fit l'écrit intitulé, *Belga percontator*, contre M. de Marca.

III. traduit en in les Pro- ciales, & it des no- Autres its sur les ires de lise.

Un des Ouvrages les plus considérables de M. Nicole dans le cours de ces disputes, c'est ce qu'il fit au sujet des Lettres Provinciales. Il les traduisit en Latin étant à Cologne où il s'étoit retiré, pour se mettre à couvert des vexations qu'il avoit à craindre. Il joignit à sa traduction des préfaces & des notes en forme de Commentaire, dans lesquelles il réfute les calomnies que les Jésuites avoient répandues contre M. Pascal. Il y traite aussi plusieurs points très-importans de la Théologie Morale. Il y a joint dans la suite diverses piéces très-intéressantes. Pour la belle Latinité, on peut dire que M. Nicole s'est surpassé lui-même dans cet Ouvrage; & à l'égard du fond des matieres qui y sont traitées, c'est un chef d'œuvre au jugement de tous les connoisseurs. Il le donna au public sous le nom de Wendrock. Nous avons

[redacted]

ur M. Nicole, tant à cause de la jus- e son esprit, & de la solidité de son ent, qu'à cause du rare talent qu'il l'écrire en Latin dans la plus grande de cette Langue. Il alla le trouver à Loyal des champs, & lui aiant propo- s'associer à lui, M. Nicole n'hésita & commença dès-lors à entrer dans es travaux de M. Arnauld pour les in- de l'Eglise. Il eut part à tous les Ecrits rurent cette même année sur le Livre la Doctrine de Jansénius. Il vint de- r à Paris en 1655. chez M. Hamelin oit M. Arnauld, qu'il seconda dans les iges qu'il fit pour sa défense contre la re de Sorbonne. Les années suivantes icole composa quelques uns des Ecrits urés de Paris, contre la Morale cor- ie des Jésuites, savoir le troisiéme, le iéme, le huitiéme & le neuviéme, & ues Censures Episcopales de l'Apologie asuistes. Le zéle avec lequel il combat- a Morale relâchée des Jésuites, ne lui perdre de vûe les ennemis de Jansé-

... plusieurs Ouvrages sur la Grace & sur la Morale.

me & le ſeptiéme des Mémoires faits pour la défenſe des IV Evêques. Le but de ce voyage étoit de répondre ſur le champ aux Mémoires que les Jéſuites faiſoient préſenter au Conſeil, & que M. le Tellier Secrétaire d'Etat lui faiſoit remettre ſecretement dans ſon Hôtellerie, où il étoit entierement inconnu.

II.

V. Livres de Controverſes contre les Calviniſtes. Eſſais de Morale. M. Nicole fait divers voiages.

Lorſque le Pape Clement IX. eut rendu la paix à l'Egliſe de France, M. Nicole s'appliqua ſérieuſement au Livre de la Perpétuité de la Foi, dont le ſuccès fut très-grand. Il voulut que le nom ſeul de M. Arnauld parût à la tête de ce grand Ouvrage. » Vous êtes Prêtre & Docteur, lui dit-il, & moi je ne ſuis que ſimple Clerc. Il convient qu'on n'enviſage que vous dans ce travail, où il faut parler au nom de l'Egliſe, & défendre ſa foi dans des points ſi importans. » Il compoſa en 1671. étant à Port-Royal des Champs, les *Préjugés légitimes contre les Calviniſtes*, Ouvrage qui porta un coup mortel

[redacted]

Foi. Au commencement de cette année, il alla à Alet demander quelques avis à M. Pavillon, & revint par Grenoble pour voir M. le Camus, qui le retint le plus long-tems qu'il put. Cet illustre Prélat le mena à la grande Chartreuse, où il visita le tombeau de saint Bruno. De Grenoble il alla à Anneci prier sur celui de saint François de Sales. Il y fit connoissance avec la Supérieure des filles de la Visitation, avec qui il a continué depuis d'être en commerce de Lettres. Comme tout étoit suspect dans les actions les plus simples des Théologiens de Port-Royal, on ne manqua pas de donner un mauvais tour à ce voiage de M. Nicole. On prétendit qu'il étoit allé sonder quelques Evêques sur l'affaire du Jansénisme, & que c'étoit pour cela qu'il avoit changé de nom sur la route. On lui fit tenir des propos ridicules à M. d'Arenthon Evêque de Geneve, & on répandit qu'il n'avoit point honoré les Reliques de Saint François de Sales. D. le Masson Général des Chartreux dans la vie de M. d'Arenthon, a débité ces contes sur la foi d'un Abbé de la Pérouse.

VI. Traité de Priere. M. Nicole sort du Royaume

De retour à Paris, M. Nicole travailla au Traité *de l'Oraison.* Il s'y propose de prémunir les esprits contre la fausse spiritualité, qui prend pour divines toutes les prétendues lumieres qu'on reçoit dans l'Oraison. Il combat spécialement sans cependant les nommer, M. de Bernieres de Louvigni Auteur du Livre intitulé, *Le Chrétien intérieur*, & le Pere Guilloré Jésuite, qui dans plusieurs Ouvrages de pieté, avoit semé les principes du plus dangereux Quiétisme. Ce Traité fut très-bien reçû *du Public*, & les Docteurs.

de Louvain le firent réimprimer en Flandres pour l'usage de leurs Colléges. M. l'Evêque de Castorie le fit traduire en Flamand pour les Catholiques de Hollande. En 1678. il se forma un nouvel orage contre M. Nicole à l'occasion de la Lettre Latine que les Evêques d'Arras & de saint Pons écrivirent au Pape Innocent XI. contre plusieurs propositions scandaleuses des Casuistes relâchés. La mort de Madame de Longueville arrivée en 1679. l'obligea de sortir du Royaume. Il alla à Bruxelles où M. Arnauld le joignit bien-tôt; mais cette réunion ne dura pas long-tems. M. Arnauld qui pensoit à se retirer en Hollande, lui fit la proposition de le suivre. M. l'Evêque de Castorie les invitoit à venir s'y fixer, leur promettant qu'ils y seroient fort tranquilles. M. Nicole s'en défendit en alléguant sa santé qui s'affoiblissoit, ses attaques d'asthme qui devenoient plus violentes, le mauvais air de la Hollande, la disette de bonne eau, qui étoit presque son unique boisson; & de plus la résolution qu'il avoit prise de ne plus se mêler de rien, & d'aller finir ses jours dans un coin de quelque monastere, pour ne plus penser qu'à la mort. M. Arnauld ne voulut pas trop insister, & le laissa libre. Ainsi ils se séparerent; M. Arnauld alla en Hollande, & M. Nicole demeura en Flandres.

VII. [...]a Lettre à [...]rchevêque [...] Paris in[...]pose plu[...]rs de ses [...]is.

Mais peu de tems après il songea à retourner à Paris. La difficulté étoit de s'y procurer une situation paisible; & la chose dépendoit de l'Archevêque (de Harlai.) Il savoit que ce Prélat étoit très-irrité contre lui à l'occasion de la Lettre des deux Evêques au Pape, que tout le monde lui attri-

ns la conduite des deux Evêques, roiroit voir un manque de respect Loi; que s'il y avoit même dans la 'il avoit dressée par leur ordre, des u mesurées, il ne devoit pas en gé, parce que ce n'est pas à celui pour d'autres, mais à ceux qui son Ecrit, à répondre de ce qui y u reste de bons Evêques qui aiment ne sont point répréhensibles, lorsrchent dans l'autorité du saint Siéppui & du secours contre les Corle la Morale Chrétienne; que pour it bien que depuis dix ans il ne de rien; & qu'il est résolu de ne dans la suite qui puisse démentir le ge qu'il se rend de son éloignement contestation, & qu'il évitera tout ut faire du bruit, & donner de la Prélat. » Cette Lettre indisposa I. Nicole plusieurs de ses anciens ii la regardoient comme une foiune espece de prévarication, surusé de l'engagement qu'il prenoit

qu'indifférent que fût M. Nicole p
tere, pour tous les discours qu'on
tenir contre lui, il fut néanmoins
sible à ce soulevement des amis, é
vit plusieurs Lettres pour justifier
duite. Il composa même une longu
gie qui n'a été imprimée que lon
après sa mort.

VIII. Il fait divers voyages.

Il y a apparence qu'il étoit à Li
qu'il écrivit cette Lettre à l'Arche
Paris. Il en partit vers la fin de l'anné
& alla à Sedan en remontant la
Voici comment il fait le récit de ce

Lettre 25. tom. 7. des Essais de Mor.

» Qui m'auroit dit, il y a six mois,
falloit résoudre à n'avoir plus ni feu
à être à charge à tout le monde,
ger continuellement de demeure
décrié & condamné d'un consentem
versel par les gens du monde & les
n'être plaint ni défendu de pers
coucher sur la paille avec la fic
des trous creusés sous les rochers d
se, en vérité cela m'auroit fait peu
dant cela est passé, & n'est pas si gr

à Bruxelles. M. Nicole l'y accompagna, & passa quelque-tems avec ces deux illustres amis.

III.

IX. M. Nicole de retour à Paris compose de nouveaux Ouvrages contre les Calvinistes & continue les Essais de Morale.

Etant revenu à Liege, il reçut la nouvelle, que l'Archevêque de Paris lui permettoit de revenir secrettement à Chartres. Il y alla donc, & prit le nom de M. de Berci. Il eut ensuite permission de retourner à Paris, ce qui lui attira de nouveaux reproches de la part de quelques personnes, qui n'avoient pas la même modération que M. Arnauld, qui prit hautement la défense de son ami. Dès que M. Nicole fut tranquille à Paris, il écrivit pour les intérêts de l'Eglise. Il publia le Livre *de l'Unité de l'Eglise*, & celui qui a pour titre : *Les Prétendus Réformés convaincus de Schisme*. Ces excellens Ouvrages produisirent de grands fruits. Pendant qu'il travailloit à la Controverse, il ne perdoit pas de vûe la Morale. Il s'occupoit de la *Continuation des Essais de Morale*, qui consiste dans une explication des Epîtres & Evangiles de toute l'année. Elle fut achevée d'imprimer en 1687. Il seroit superflu d'en faire l'éloge. C'est un Ouvrage qui a toujours le mérite de la nouveauté, & que l'on lit chaque année avec une nouvelle satisfaction, & toujours avec fruit. M. de Rancé de la Trappe en fit un grand éloge, en remerciant l'Auteur du présent qu'il lui avoit fait des deux premiers volumes.

MM. Hideux & Blampignon Docteurs & Curés de Paris donnent dans leur Approbation une idée juste de l'excellence de l'Ouvrage, & de la grande réputation de l'Au-

teur. » Comme la Religion, disent ces Doc-teurs, consiste dans la Foi & dans les mœurs, & qu'en même-tems que l'Eglise travaille à gagner ses ennemis en leur découvrant la vérité qu'ils ignorent, elle tâche de sanc-tifier ses enfans, en les engageant à faire honneur à leurs sentimens par leurs actions; c'est donner au zéle toute l'étendue qu'il peut avoir, que de s'emploier sans réserve à seconder l'Eglise dans ces deux choses qui fixent ses desseins & qui partagent sa con-duite. Chacun sait combien l'Auteur qui don-ne cet Ouvrage au Public, a contribué au plein triomphe que la Foi de l'Eglise a rem-porté sur ses ennemis. Nous goûtons avec plaisir les fruits d'une gloire qui lui a coûté tant de peines, & nous apprenons avec joie qu'il vient tout de nouveau de prendre les armes pour repousser les derniers efforts d'un parti, qui foible, languissant, & pressé de toutes parts, semble ne pouvoir plus se sou-tenir que par de nouveaux systêmes, & par des paradoxes inouis. Mais comme rien ne peut échapper à la doctrine & à la charité de

ne y prépare le monde à la piété. L'Au-
a au cœur par l'esprit. Il joint l'onction à
ce, & par-tout il gagne & enleve, par-
e par-tout il persuade & convainc.
qui liront ces Livres avec application,
rendront l'heureux art d'entrer dans les
ns de l'Eglise, qui dans les Dimanches
Fêtes ne propose aux fidéles certains
its choisis de l'Ecriture, qu'afin que ce
entendent lire, soit le sujet de leur
ction, le soûtien de leur espérance, &
incipe de leur consolation. Le pécheur
é les nuages des passions s'y reconnoîtra
ême. Il y verra la grandeur de ses éga-
as; il en découvrira les sources, il en
ira les suites: pourvû qu'il ne soit pas
lable à un homme qui après s'être re-
dans un miroir, s'en va & oublie à
e même quel il étoit. Il aura honte
être pas ce qu'il doit être; & cherche-
ns la pénitence des forces pour s'affran-
de l'empire du démon. Le juste s'y sen-
le plus en plus animé à rendre graces
miséricorde qui l'a prévenu de ses bé-

profiter : & de tant d'états différens qui partagent la société civile, & qui font cette agréable variété de l'Eglise dont parle le Roi Prophéte, il n'en est pas un seul qui ne puisse y trouver les regles d'une conduite également sainte devant Dieu, & irréprochable devant les hommes. »

X.

Autres travaux de M. Nicole. Nouveaux services qu'il rend à l'Eglise. Sa dispute sur la Grace générale.

Ce fut aussi dans ce même tems, que M. Nicole recueillit tous les manuscrits de M. Hamon pour les donner au public. Il les revit tous, & composa des Préfaces pour chaque Volume. Ce sont des morceaux dignes d'un si savant Editeur. Il écrivit aussi alors la vie de la Mere Marie des Anges Suireau sa tante, qui avoit été vingt-deux ans Abbesse de Maubuisson. En 1687, il s'établit dans la maison où il est mort. Elle étoit située dans la place du puits l'Hermite derriere la Pitié, & appartenoit au Couvent des Religieuses de la Crêche, qui ne subsiste plus, & auquel a succédé la Communauté de S. François de Sales. Comme il se trouvoit dans le voisinage du Jardin du Roi, il alloit ordinairement s'y promener. Il faisoit certains jours de la semaine des Conférences sur la Controverse avec des personnes habiles. Il étoit souvent visité par M. le Comte de Troiville, MM. Racine, Despréaux, Dubois, Renaudot, le Tourneux, Santeuil & plusieurs autres. Ce fut à la fin de sa vie qu'éclata la dispute au sujet de son systême sur la Grace générale. Les Jésuites en ont donné une idée très-peu juste. Pour s'en former une qui soit exacte, il faut lire un Recueil en quatre volumes in-douze, dont les deux premiers contiennent tous les Ecrits de M. Nicole sur cette matiere ; & les deux sui-

. On ſait que M. Nicole quelque-
'ant ſa mort tenoit fort peu à ſon ſyſ-
& qu'il a toujours été inviolablement
aux Dogmes de la Grace efficace
:-même, & de la Prédeſtination gra-

Nicole a pris quelque part à la diſpute
'Abbé de la Trappe avec D. Mabil-
les Etudes des Moines. Il fit même,
ant ſa mort, un Mémoire qui s'eſt
parmi les papiers du Savant Bénédic-
que D. Vincent Thuillier a donné
lic. M. Nicole y prouve que M.
le la Trappe avançoit pluſieurs cho-
s preuves, & que de tout tems on a
Etudes cultivées dans les Monaſte-
ıe autre affaire dans laquelle il entra
dernieres années de ſa vie, eſt celle
tiſme. Le grand Boſſuet l'engagea à
ır cette matiere. Malgré ſes infirmi-
elut les Ecrits de Molinos, d'Eſtival,
mi, de Malaval, du Pere de la Com-
Madame Guion, & revit ſes propres
récédens ſur ce ſujet, les *Viſionnai-*

XI.
M. Nicole écrit contre les Quietiſtes à la priere de M. Boſſuet.
Sa derniere maladie & ſa mort.

dans tous ſes Ouvrages, & qu'il inſpire à ſes Lecteurs. Nous ne dirons rien de tous ceux qu'il a faits ſur la Controverſe. Il n'y en a aucun où l'on ne voie avec admiration la ſupériorité de ſon génie, l'élévation & la ſolidité de ſes penſées, la juſteſſe & la force de ſes raiſonnemens, la délicateſſe de ſon diſcernement, la clarté & la pureté de ſon ſtyle, ſa pénétration, ſes lumieres & ſon amour pour la vérité. Peut-on douter que l'Egliſe ne mette un jour au rang de ſes Docteurs & de ſes Peres, un Théologien qui lui a rendu de ſi grands ſervices, qui l'a éclairée par tant d'Ouvrages ſolides, ſur le Dogme & ſur la Morale, & qui n'a ceſſé de combattre par ſes Ecrits les ennemis du dedans auſſi-bien que ceux du dehors ?

IV.

XIII. M. Paſcal. ... éduca- ... Ses pro- ... dans les

Blaiſe Paſcal nâquit à Clermont en Auvergne le 19 Juin 1623. Son pere Etienne Paſcal étoit Préſident en la Cour des Aydes de cette Ville, & ſe chargea ſeul de ſon éducation. Afin d'y mieux réuſſir il quitta ſa

. ſans les rendre aimables , & ſans ap-
re aux hommes l'uſage qu'ils doivent
de cette lumiere par rapport à leurs
s. Il a donc voulu , à l'exemple des
. Peres , joindre la Morale au Dogme ,
le ſorte que ſa Théologie fût en même-
un Livre de piété. On peut dire avec
: qu'il n'y a gueres d'Ouvrages ſur leſ-
Dieu ait répandu plus de bénédic-
que ſur ceux de M. Nicole. Ainſi il ne
pas s'étonner ſi les ennemis de tout
& les Corrupteurs de la Morale, ſe
:fforcés de les faire paſſer pour ſuſpects.
leur audace n'a ſervi qu'à les couvrir
nfuſion , en dévoilant de plus en plus
ſſein qu'ils ont formé d'établir un nou-
corps de Religion à la place de l'an-

ı trouve dans chaque Traité de M. Ni-
un ordre & une méthode qui porte la
:re dans l'eſprit de ſes Lecteurs , & qui
ɔnvainc par la ſeule liaiſon & le ſeul
îînement de ſes principes. On y remar-
ſa profondeur pour remonter juſqu'aux

lecture, que la Religion Chrétiei
oblige à ne vivre que pour Dieu ;
vérité lui parut si évidente &
qu'elle termina toutes ses recherc
sorte que dès ce tems-là il renonça
les autres connoissances pour ne s'a
qu'à la seule chose que Jesus-Christ
nécessaire. Il avoit été jusqu'alors
par une protection singuliere de
tous les vices de la jeunesse, & av
jours eu également horreur du lib
d'esprit. Son pere qui avoit un très
respect pour la Religion, le lui avo
ré dès l'enfance, lui donnant pour n
que tout ce qui est l'objet de la Foi
sauroit être de la raison, & beaucou
y être soumis. Quoiqu'il fût jeune,
toit point touché des discours qu'i
doit tenir aux libertins. Cet esprit si
si vaste, qui cherchoit avec tant
la cause & la raison de tout, étoit
me tems soumis à toutes les vérités d
ligion, comme un enfant. Cette sim
regné en lui toute sa vie ; de sorte
puis même qu'il eut pris la résolutic
plus faire d'autre étude que celle d
ligion, il ne s'est jamais appliqué au
tions curieuses de la Théologie. I
toute la force de son esprit à conno
pratiquer la perfection de la Moral
tienne, à laquelle il a consacré tou
lens que Dieu lui avoit donnés, n'a
autre chose que méditer la Loi de D
& nuit dans tout le reste de sa vie
l'affoiblissement passager dont nou
rons bien-tôt.

XV. Il inspire la

La piété de M. Pascal se répandi

famille. Son pere même devint son disciple dans la science du salut, & embrassa pour lors une vie tout-à-fait Chrétienne, qui a duré jusqu'à sa mort. Sa jeune sœur qui étoit un prodige d'esprit, fut touchée des exemples & des exhortations de son frere, & se consacra à Dieu dans le Monastere de Port-Royal. Cette vertueuse fille avoit fait un certain éclat dans le monde, par la beauté de son génie, & par un talent singulier qu'elle avoit pour la Poësie; mais elle devint une des plus humbles Religieuses de Port-Royal. Lorsqu'elle y entra, elle avoit voulu donner tout son bien au Couvent; mais la Mere Angelique & les autres Meres ne voulurent pas le recevoir, & obtinrent d'elle, qu'elle n'apporteroit qu'une dot assez médiocre. Un procédé si peu ordinaire à des Religieuses excita la curiosité de M. Pascal, & il voulut connoître plus particulierement une maison où l'on étoit si fort au-dessus de l'intérêt. La connoissance de Port-Royal & les grands exemples de piété qu'il y trouva, le frapperent extrêmement. Il résolut de ne plus penser uniquement qu'à son salut. Il rompit dès-lors tout commerce avec les gens du monde. Il renonça même à un mariage très-avantageux qu'il étoit sur le point de conclure, & embrassa une vie très-austere & très-mortifiée, qu'il a continuée jusqu'à la mort. Il étoit fort touché du grand mérite de M. Arnauld, & avoit conçû pour lui une estime, qu'il signala bien-tôt à l'occasion de la fameuse censure de Sorbonne contre cet illustre Docteur.

piété à sa famille. Ses infirmités occasionnent quelque affoiblissement dans sa piété. Comment il sort de ce péril.

Cependant M. Pascal étoit fort infirme, & avoit des incommodités qui ne faisoient

que croître chaque jour. Il ne pouvoit plus rien avaler de liquide à moins qu'il ne fût chaud, & encore falloit il le prendre goutte à goutte. Cependant il fut obligé par ordre des Médecins de prendre médecine de deux jours l'un pendant trois mois. Il fut aussi quelque tems affligé d'une espece de paralysie, qui l'obligeoit de se servir de potences pour pouvoir marcher. On lui ordonna de renoncer à toute application d'esprit, & de chercher les occasions de se récréer. Ce genre de vie le jetta dans une assez grande dissipation, & il s'affoiblit insensiblement dans la piété. Dieu se servit de sa sœur Religieuse à Port-Royal, pour l'engager à renoncer à toutes les conversations du monde, & à retrancher toutes les inutilités de la vie, même au péril de sa santé. Il avoit alors trente ans & étoit toujours infirme. C'est depuis ce tems-là qu'il a embrassé le genre de vie où il a été jusqu'à sa mort. Il venoit d'éprouver la protection de Dieu dans une occasion singuliere. Un jour étant allé se promener au Pont de Neuilli dans [redacted]

ures & demie du soir jusqu'environ mi- demi. Et ensuite : *Dieu d'Abraham, l'Isaac, Dieu de Jacob, non des Phi- :s & des Sçavans.... Dieu de Jesus- &c.* Ce ne sont que de petites phrases s ou même des mots. Ce parchemin serve dans la Bibliotheque de saint in des Prés. M. Pascal vivement tou- Dieu, renonça à tout ; & pour rom- tes ses liaisons, il changea de quartier, ɔigna si bien qu'il vouloit quitter le , qu'enfin le monde le quitta. Il éta- ns cette retraite le reglement de sa vie 'enoncement parfait à tout plaisir & à ıperfluité.

XVI. M. Pascal se retire à Port-Royal, & fait de grands progrès dans la vertu.

Pascal se retira ensuite à Port-Royal amps, & se mit sous la conduite de ;aci. Il y édifia tous les Solitaires par :ence & par ses grands sentimens de ɔn. Pendant tout le reste de sa vie, les différens endroits où il a vécu, il ı parfait modele de toutes les vertus. ıe son grand principe fût de renoncer ɔlaisir, à toute superfluité, & qu'il

connu auparavant. Il y en eut deux qui l'imiterent dans sa pénitence & dans son attachement à la sainte maison de Port-Royal ; M. le Duc de Roannés & M. Domat Auteur du grand Ouvrage intitulé : *Les Loix Civiles dans leur ordre naturel.* L'occupation de M. Pascal dans ses diverses retraites, soit à Port - Royal , soit à Vaumurier , soit à Paris, étoit l'étude de la Religion. Il savoit par cœur presque toute l'Ecriture , & il trouvoit un plaisir toujours nouveau , à méditer ces divins Livres. Il disoit que l'Ecriture sainte n'étoit pas une science de l'esprit , mais une science du cœur, qui n'étoit intelligible que pour ceux qui ont le cœur droit, & que tous les autres n'y trouvent que de l'obscurité. Ses lumieres extraordinaires jointes à la grandeur de son esprit, n'empêchoient pas une simplicité merveilleuse qui paroissoit dans toute la suite de sa vie , & qui le rendoit exact à toutes les pratiques qui regardoient la Religion. Il avoit un amour sensible pour tout l'Office Divin, & sur tout pour les petites heures, parce que l'on y ré-

[redacted]

guérison miraculeuse de sa niéce Marguerite Perrier, pensionnaire à Port-Royal. Dans le tems qu'il en ressentoit la joie, Dieu lui inspira une infinité de pensées admirables sur les Miracles, qui lui donnant de nouvelles lumieres sur la Religion, augmenterent l'amour & le respect qu'il avoit toujours eu pour elle. Et ce fut à cette occasion qu'il laissa paroître l'extrême desir qu'il avoit de travailler à réfuter les principaux raisonnemens des impies. Il les avoit étudiés avec grand soin, & avoit emploié tout son esprit à chercher les moiens de les convaincre. La derniere année de son travail a été toute emploiée à recueillir diverses pensées sur ce sujet : mais Dieu n'a pas permis que cet important Ouvrage ait été conduit à sa perfection. Son dessein étoit de faire voir, que la Religion Chrétienne avoit autant de marques de certitude, que les choses qui sont reçûes dans le monde pour les plus indubitables. Il ne se servoit point pour cela de preuves métaphysiques, quoiqu'il les crût très-utiles; ni même de celles qui sont tirées de l'admirable spectacle de la nature, quoiqu'il les respectât comme aiant été consacrées par l'Ecriture Sainte, & comme étant conformes à la raison. Mais il croioit que ces sortes de raisonnemens n'étoient pas assez proportionnés à l'esprit & à la disposition de ceux qu'il avoit dessein de convaincre. Il sçavoit qu'ils s'étoient toujours roidis contre les raisonnemens métaphysiques, que l'endurcissement de leur cœur les avoit rendu sourds à la voix de la nature, & qu'ils étoient dans un aveuglement dont ils ne pouvoient sortir que par *Jesus*-Christ, hors

duquel toute communication avec Dieu no
est ôtée ; parce qu'il est écrit, que perso
ne ne connoît le Pere que le Fils, & celui
qui il plaît au Pere de le révéler.

» La Divinité des Chrétiens, disoit
grand Philosophe, ne consiste pas seul
ment en un Dieu simplement Auteur d
vérités géométriques, & de l'ordre des él
mens ; c'est la part des Païens. Elle ne co
siste pas en un Dieu qui exerce sa Prov
dence sur la vie & sur les biens des hom
mes, pour donner une heureuse suite d'a
nées ; c'est la part des Juifs. Mais le Di
d'Abraham & de Jacob, le Dieu des Chr
tiens, est un Dieu d'amour & de consol
tion ; c'est un Dieu qui remplit l'ame
le cœur de ceux qui le possédent. C'est u
Dieu qui leur fait sentir intérieurement le
misére & sa miséricorde infinie ; qui s'un
au fond de leur ame ; qui les remplit d'hu
milité, de foi, de confiance & d'amour
qui les rend incapables d'autre fin que d
lui-même. Le Dieu des Chrétiens est u
Dieu qui fait sentir à l'ame, qu'il est so

teur pour s'approcher de Dieu & pour s'unir à lui. Il ne faut point séparer ces connoissances ; parce qu'étant séparées, elles sont non-seulement inutiles, mais nuisibles. La connoissance de Dieu sans celle de notre misére, fait l'orgueil : celle de notre misére sans celle de Jesus-Christ, fait notre désespoir : mais la connoissance de Jesus-Christ nous exempte de l'orgueil & du désespoir ; parce que nous y trouvons Dieu, seul consolateur de notre misére, & la voie unique de la réparer.

Nous pouvons connoître Dieu sans connoître notre misére, & notre misére sans connoître Dieu ; ou même Dieu & notre misére, sans connoître le moien de nous délivrer des miséres qui nous accablent : mais nous ne pouvons connoître Jesus-Christ, sans connoître tout ensemble, & Dieu & notre misére. Ainsi tous ceux qui cherchent Dieu sans Jesus-Christ, ne trouvent aucune lumiére qui les satisfasse ou qui leur soit véritablement utile : car ou ils n'arrivent pas jusqu'à connoître qu'il y a un Dieu ; ou s'ils y arrivent, c'est inutilement pour eux, parce qu'ils se forment un moien de communiquer sans Médiateur avec ce Dieu qu'ils ont connu sans Médiateur ; de sorte qu'ils tombent dans l'Athéisme ou le Déisme, qui sont deux choses que la Religion abhorre presqu'également. Il faut donc tendre uniquement à connoître Jesus-Christ, puisque c'est par lui seul que nous pouvons prétendre de connoître Dieu d'une maniére qui nous soit utile. C'est lui qui est le vrai Dieu des hommes, des misérables & des pécheurs. Il est le centre de tout, &

l'objet de tout ; & qui ne le connoît j
ne connoît rien dans l'ordre de la nat
monde, ni dans soi-même. Car non-
ment nous ne connoissons Dieu qu
Jesus-Christ ; mais nous ne nous cc
sons nous-mêmes que par lui. Sans
Christ il faut que l'homme soit dans l
& dans la misére : avec Jesus-Christ l
me est exempt de vice & de misére.
est tout notre bonheur, notre vertu,
vie, notre lumiére, notre espéranc
hors de lui il n'y a que vices, que mi
que ténébres, que désespoir, & no
voions qu'obscurité & confusion dans
ture de Dieu & dans la nôtre. »

XVIII. Il trouve la solution d'un problême très-difficile.

Pendant l'année que M. Pascal emp
amasser des matériaux pour le grand
vrage qu'il méditoit, il lui vint un sc
mal de dents des plus violens, qui fut
lui l'occasion de trouver la solution d
blême de la Roulette ou Cycloïde. Ce
blême consiste à déterminer la ligne c
que décrit en l'air le clou d'une rouë, c
elle roule de son mouvement ordinaire

il lui vint quelques pensées sur la Roulette. Il suivit ces pensées, & enfin de démonstration en démonstration, il arriva à la solution du problême. Quand il eut fini, il se sentit guéri de son mal de dents. M. le Duc de Roannés qui l'avoit quitté le soir fort souffrant, le trouvant le matin sans douleur, ne manqua pas de lui demander comment il en avoit été guéri. M. Pascal lui dit qu'il en avoit l'obligation à la Roulette qu'il avoit cherchée & trouvée. Ce Seigneur surpris de cet événement, lui demanda ce qu'il prétendoit faire de cette découverte. Il lui répondit que ce Problême lui avoit servi de reméde, & que c'étoit tout ce qu'il en vouloit faire. Sur cela M. de Roannés lui dit qu'il lui conseilloit d'en faire un meilleur usage; que dans le dessein où il étoit de combattre les Athées, il devoit leur montrer qu'il en savoit plus qu'eux tous en ce qui regarde la Géométrie, & ce qui est susceptible de démonstration; & que s'il se soumettoit à ce qui regarde la Foi, c'est qu'il savoit jusqu'où on devoit porter les démonstrations; qu'ainsi il lui conseilloit de faire une espéce de défi à tous les Mathématiciens de l'Europe, & de proposer pour prix à celui qui trouveroit la solution du Problême soixante pistoles qu'il consigneroit chez un Notaire. M. Pascal consentit au projet: il consigna les soixante pistoles, nomma des Examinateurs pour juger des Ouvrages qui viendroient de tous pays, & fixa le terme de dix-huit mois. Le terme expiré, il se trouva que personne n'avoit donné, au jugement des Examinateurs, les démonstrations qu'on demandoit. Ainsi M.

Pascal retira ses soixante pistoles, & les em-ploia à faire imprimer son Ouvrage, dont il ne tira que cent vingt exemplaires, sous le nom d'A. d'Ettonville. On dit que cet A signifie *Amos*, qui joint à d'Ettonville est l'anagrame de Louis de Montalte.

Encore de notre tems les plus habiles Physiciens & Mathématiciens emploient avec plaisir l'autorité de M. Pascal, pour faire valoir le systême si célébre de M. Newton sur l'Attraction, comme on le peut voir dans une Dissertation de M. de Mau-pertuis sur les figures des corps Célestes, insérée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Paris année 1734. Deux hom-mes illustres du siécle passé, dit M. de Mau-pertuis, parlant de M. Pascal & de M. de Roberval, dans une Lettre commune à M. Fermat, paroissent ne s'être pas écartés de l'idée d'une Attraction tout-à-fait la même que celle de M. Newton; après quoi il rap-porte un extrait de la Lettre à M. Fermat.

VII.

[redacted]

Nous avons vû dans l'article de M. Arnauld ce qui donna occasion à M. Pascal de composer les quatre premieres Lettres à un Provincial. Aiant mis à la fin de la quatriéme, que dans la suivante il pourroit parler de la Morale des Jésuites, ce fut pour lui une espéce d'engagement. Son dessein principal n'avoit pourtant été que de donner l'allarme à ces Peres, afin que la crainte au moins les rendît moins emportés. Il hésitoit même s'il entreroit dans cette nouvelle carriere : mais dès qu'il eut commencé à lire Escobar avec un peu d'attention, & à parcourir les autres Casuistes, il ne put retenir son indignation contre ces monstrueuses maximes. Il jugea que l'intérêt de l'Eglise demandoit qu'on fît connoître à toute la terre une doctrine si ridicule & si détestable, & qu'on travaillât à la rendre l'objet de l'exécration de tout le monde. Ce travail lui parut si important, qu'il ne composa plus ses Lettres avec la même promptitude qu'auparavant, mais avec beaucoup de soin & d'application. Il étoit souvent vingt jours entiers sur une seule Lettre. Il recommençoit quelquefois la même jusqu'à sept ou huit fois, afin de les mettre au degré de perfection où nous les voions. On dit même qu'il refit la dix-huitiéme treize fois. C'est que sa grande pénétration lui faisoit appercevoir les moindres défauts dans les Ouvrages d'esprit, & trouver à peine supportable ce qui faisoit l'admiration des autres.

Comme il avoit renfermé dans six Lettres les principales maximes des Jésuites sur la Morale, & que ces Lettres avoient eu tout le succès qu'il désiroit, il vouloit finir à la

dixiéme. Ce fut l'emportement des Jésu qui lui arracha encore comme malgré lı les huit autres Lettres. Elles ne sont moins élégantes ni moins châtiées que précédentes, si on en excepte la seizién qu'il se hâta de publier, comme il le tém gne lui-même, à cause des recherches qu faisoit chez les Imprimeurs. Elle est dc plus longue qu'il ne souhaitoit, parce qu comme il le dit lui même, il n'avoit pas le loisir de la faire plus courte. Cependa les Lecteurs ne s'apperçoivent guéres cette longueur qui faisoit peine à M. Pasc Les deux dernieres sont très-polies & travaillées, sur tout la dix-huitiéme. dix-huit Lettres parurent d'abord sép ment, & furent appellées *petites Let* parce que chacune ne contenoit qu feuille d'impression de huit pages in-4°. cepté les trois dernieres qui sont un plus étendues. Dans le Recueil qu'o donna en 1657 avec ce titre : *Provi les, ou Lettres écrites par Louis de Mon à un Provincial de ses amis & aux RR.*

[redacted]

Théologien, ce que je n'ai trouvé en aucun endroit de ses Lettres. Mais il ne faut que les voir pour juger de ce qu'il sçait en la véritable Théologie, & pour connoître en même-tems par la maniere ferme & généreuse dont il combat les erreurs d'un Corps aussi puissant qu'est la Compagnie des Jésuites, quel est son zéle pour la pureté de la Foi. Enfin sa fidélité paroîtra de même à tout le monde, quand on voudra vérifier la vérité de ses citations. Il n'a pas même rapporté contre eux tout ce qu'il auroit pû faire : car il les a épargnés en des points si essentiels & si importans, que tous ceux qui ont l'entiere connoissance de leurs maximes, ont estimé & aimé sa retenue; & il a cité si exactement tous les passages qu'il allegue, qu'il paroît bien qu'il ne desire autre chose sinon qu'on les aille chercher dans les originaux mêmes. »

XX. Succès de ces Lettres.

Le succès qu'eurent les Provinciales est incroiable. Les plus grands Maîtres ne se lassoient pas d'en faire l'éloge. Je les vante toujours aux Jésuites, disoit le célébre Despreaux, *comme le plus parfait Ouvrage en Prose qui soit en notre Langue.* »Les ennemis mêmes de Port-Royal, dit M. Racine, avouoient que jamais Ouvrage n'avoit été composé avec plus d'esprit & de justesse. M. Pascal, continue cet excellent connoisseur, rendit bientôt ces misérables Casuistes, l'horreur & la risée de tous les honnêtes gens. On peut juger de la consternation où ces Lettres jetterent les Jésuites, par l'aveu sincere qu'ils en font eux-mêmes. Ils confessent dans une de leurs Réponses, que les exils, les emprisonnemens & tous les plus affreux

Abrégé de l'Hist. de P. R.

ſupplices n'approchent point de la douleur qu'ils eurent de ſe voir mocqués & abandonnés de tout le monde : en quoi ils font connoître tout enſemble, & combien ils craignent d'être mépriſés des hommes, & combien ils ſont attachés à ſoutenir leurs méchans Auteurs. En effet, pour regagner cette eſtime du public, à laquelle ils ſont ſi ſenſibles, ils n'avoient qu'à déſavouer de bonne foi ces mêmes Auteurs, & à remercier l'Auteur des Lettres de l'ignominie ſalutaire qu'il leur avoit procurée. Bien loin de cela, il n'y a point d'invectives auſquelles ils ne ſe portaſſent contre ſa perſonne, quoiqu'elle leur fût alors entiérement inconnue. Le Pere Annat diſoit que pour toute réponſe à ſes quinze premieres Lettres, il n'y avoit qu'à lui dire quinze fois, qu'il étoit hérétique. Mais il auroit fallu le prouver, & prouver de plus qu'un hérétique ne peut plus rien dire de vrai. Ils voulurent même l'accuſer de mauvaiſe foi dans les citations des paſſages de leurs Caſuiſtes. Mais il les réduiſit au ſilence par ſes réponſes. D'ailleurs il n'y avoit qu'à lire leurs Livres, pour être convaincu de ſon exacte fidélité. Et malheureuſement pour eux beaucoup de gens eurent alors la curioſité de les lire : juſques-là que pour ſatisfaire l'empreſſement du public, il ſe fit une nouvelle édition de la Théologie Morale d'Eſcobar, laquelle eſt comme le précis de toutes les abominations des Caſuiſtes, & cette édition fut débitée avec une rapidité étonnante. »

XXI. Autres travaux de M. Paſcal contre

M. Paſcal eut part auſſi aux Ecrits qui furent publiés alors contre les maximes des Caſuiſtes. Les Curés de Paris penſant aux

moiens qu'ils pouvoient prendre pour arrêter le débordement des maximes relâchées des Caſuiſtes, chargerent M. Mazure Curé de ſaint Paul, de dreſſer quelque Ecrit contre cette mauvaiſe Morale. Le Curé ſe déchargea du travail ſur MM. Arnauld, Nicole & Paſcal, qui compoſerent les Ecrits qui parurent ſous le nom des Curés de Paris, qui les ſignoient après les avoir lus & examinés avec ſoin. Le cinquiéme eſt de M. Paſcal. Nous aurons occaſion de parler ailleurs de ces Ecrits. la mauvaiſe Morale.

Mademoiſelle Perrier ſa niéce nous a conſervé le récit d'une converſation qu'il eut au ſujet des Provinciales un an avant ſa mort. » On m'a demandé, dit-il, ſi je ne me repens pas d'avoir fait les Provinciales. J'ai répondu que bien loin de m'en repentir, ſi j'étois à les faire, je les ferois encore plus fortes. On m'a demandé pourquoi j'ai dit le nom des Auteurs où j'ai pris toutes ces propoſitions abominables que j'y ai citées. J'ai répondu que ſi j'étois dans une ville où il y eût douze fontaines, & que je fuſſe certainement qu'il y en eût une d'empoiſonnée, je ſerois obligé d'avertir tout le monde de n'aller point puiſer de l'eau à cette fontaine; & comme on pourroit croire que c'eſt une pure imagination de ma part, je ſerois obligé de nommer celui qui l'a empoiſonnée, plutôt que d'expoſer toute une ville à s'empoiſonner. On m'a demandé pourquoi j'ai emploié un ſtile agréable, railleur & divertiſſant. J'ai répondu que ſi j'avois écrit d'un ſtile dogmatique, il n'y auroit eu que les Sçavans qui auroient lû ces Lettres, & ceux-là n'en avoient pas beſoin, en ſachant pour

le moins autant que moi là deſſus : ainſi j'ai cru qu'il falloit écrire d'une maniere propre à faire lire mes Lettres par les femmes & les gens du monde, afin qu'ils connuſſent le danger de toutes ces maximes, & de toutes ces propoſitions qui ſe répandoient alors, & dont on ſe laiſſoit facilement perſuader. On m'a demandé ſi j'ai lû moi-même tous les Livres que j'ai cités. J'ai répondu que non : certainement il auroit fallu que j'euſſe paſſé une grande partie de ma vie à lire de très-mauvais livres : j'ai lû deux fois Eſcobar tout entier ; & pour les autres, je les ai fait lire par quelques-uns de mes amis ; mais je n'en ai pas emploié un paſſage ſans l'avoir lû moi-même dans le livre cité, examiné la matiere ſur laquelle il eſt avancé, & lû ce qui précéde & ce qui ſuit, pour ne point hazarder une objection pour une réponſe : ce qui auroit été reprochable & injuſte. »

M. Paſcal témoigna les mêmes diſpoſitions dans ſa derniere maladie. Il demeuroit alors à Paris ſur la Paroiſſe de Saint Etienne du Mont. M. Beurrier Curé de cette Paroiſſe, [redacted]

ı les quatre dernieres années de la vie Pascal , ses infirmités augmenterent ſrablement ; mais sa piété crut à pro n , quoiqu'elle fût déja si éminente. treriens qu'il avoit avec ses parens & is , & toutes les Lettres qu'il écrivoit , ent pour objet que Dieu & les vérités lles. Nous rapporterons ici l'extrait de ses Lettres , pour servir d'exemple. st écrite à Mademoiselle de Roannés jet des Miracles que Dieu opéroit à Royal. » Il y a si peu de personnes à ieu se fasse connoître par des coups ex- linaires , qu'on doit bien profiter de :casions ; puisqu'il ne sort du secret de ure qui le couvre, que pour exciter foi à le servir avec d'autant plus d'ar- , que nous le connoissons avec plus de ude. Si Dieu se découvroit aux hommes ıuellement , il n'y auroit point de mé- le croire ; & s'il ne se découvroit ja-

XXII. Sa piété croît avec ses infirmités.

il s'eſt encore plus caché en ſe couvrant de l'humanité. Il étoit bien plus reconnoiſſable lorſqu'il étoit inviſible, que non pas lorſqu'il s'eſt rendu viſible. Enfin lorqu'il a voulu accomplir la promeſſe qu'il avoit faite à ſes Apôtres de demeurer avec les hommes juſqu'à ſon dernier avénement, il a choiſi d'y demeurer dans le plus étrange & le plus obſcur ſecret de tous, qui ſont les eſpéces de l'Euchariſtie.... C'eſt-là le dernier ſecret où il peut être.... Toutes choſes ſont des voiles qui couvrent Dieu; les Chrétiens doivent le reconnoître en tout.... Rendons-lui des graces infinies, de ce que s'étant caché en toutes choſes pour les autres, il s'eſt découvert en toutes choſes & en tant de manieres pour nous. »

XXIII. ſentimens les mala- & ſur la rt.

A l'occaſion de l'état mourant où il étoit toujours, il diſoit que « la mort eſt horrible ſans Jeſus-Chriſt, mais qu'avec Jeſus-Chriſt elle eſt aimable, ſainte, & la joie du fidéle; qu'à la vérité ſi nous étions innocens, l'horreur de la mort ſeroit raiſonnable; mais qu'il étoit juſte à préſent de l'ai-

[redacted]

a malediction des Juifs & des Païens.
demande pas d'avoir une plénitude de
lation sans aucune souffrance; car c'est
de la gloire. Je ne demande pas aussi
dans une plénitude de maux sans con-
on; car c'est un état de Judaïsme. Mais
nande, Seigneur, de ressentir tout en-
e, & les douleurs de la nature pour
échés, & les consolations de votre
par votre grace; car c'est le véritable
u Christianisme. Que je ne sente pas
ouleurs sans consolations; mais que je
des douleurs & de la consolation tout
ible, pour arriver enfin à ne sentir plus
os consolations sans aucune douleur.
Seigneur, vous avez laissé languir le
e dans les souffrances naturelles sans
lation, avant la venue de votre Fils
e: vous consolez maintenant, & vous
issez les souffrances de vos fidéles par
ce de votre Fils unique: vous comblez
béatitude toute pure, vos saints dans
oire de votre Fils unique. Ce sont les
ables degrés par lesquels vous condui-

avec MM. de Port-Royal, parce
les trouvoit pas, disoit-on, assez so
Constitutions ; & on citoit là - dess
moignage de M. Beurrier, qui lui a
ministré dans sa maladie les dernie
mens. La vérité est, qu'un peu avant
M. Pascal eut quelque dispute avec
nauld au sujet des dernieres Const
sur l'affaire de Jansenius. Mais bien
prétendre qu'on se devoit soumett
glément à ces Constitutions, il tro
contraire qu'on s'y soumettoit trop :
préhendant, comme on peut le voir
Provinciales, que les Jésuites n'ab
un jour contre la Doctrine de saint
tin, de la condamnation des cinq
tions, il vouloit non-seulement c
gnant le Formulaire on fît la distin
fait & du droit, mais qu'on déclarâ
ne prétendoit en aucune sorte donne
te à la grace efficace par elle-même
qu'à son avis, plutôt que de laisser fl

jusqu'au dernier soupir. M. Pascal
t entre les bras de M. de sainte Mar-
jui pensoit, comme MM. Arnauld &
:, que la délicatesse de M. Pascal étoit
ve, & qu'on devoit éviter, pour le
e la paix, de prendre des précautions
étoient point absolument nécessaires.
:e qui donna lieu à quelques-uns de
le contraire de ce que nous disons M.
dans quelques entretiens qu'il eut
: Curé de Saint Etienne, lui toucha
ie chose de cette dispute, sans lui
larifer de quoi il étoit question, de
jue ce Curé qui ne supposoit pas que
iauld eût pû pécher par trop de dé-
: aux Constitutions, s'imagina que
tout le contraire. Non-seulement il
iinsi à quelques-uns de ses amis, mais
:sta même par écrit. Les Parens de M.
touchés du tort que ce bruit faisoit à
té; allerent trouver M. Beurrier, lui
:rent les écrits qui s'étoient faits sur
dispute, & le convainquirent si bien
néprise, qu'il ré racta aussitôt sa dé-

Pensées. Eloge de cet Ouvrage. Famille de M. Pascal toute composée de gens de bien.

piers de M. Pascal, touchant son grand Ouvrage sur la Religion. M. le Duc de Rouannès eut le plus de part à ce travail : Il fut secondé par MM. Arnauld & Nicole. On l'imprima sous le titre de *Pensées de M. Pascal* en 1669 avec l'approbation de plusieurs Evêques & Docteurs. M. de Choiseul Evêque de Comminges, dit dans la sienne, que » ces Pensées de M. Pascal font voir la beauté de son génie, sa solide piété & sa profonde érudition. » » Je savois assez avec tous les honnêtes gens, dit un autre Approbateur, ce que pouvoit ce rare esprit en tant d'autres matieres, & sur-tout dans ses Lettres (Provinciales) qui ont surpris & étonné tout le monde; mais qu'il dût nous laisser une méthode si naturelle pour montrer, défendre & appuier l'excellence & la grandeur de notre Religion, c'est ce que je n'eusse pas pensé, si je n'en eusse vû les preuves très-évidentes dans cet Ouvrage. » » Ce dernier Ecrit, dit M. de Tillemont, a surpassé ce que j'attendois d'un esprit que je croiois le plus grand qui eût paru en notre siécle.... Je ne vois que saint Augustin qu'on puisse lui comparer.... On voit ici un homme qui embrassant le sujet le plus vaste & le plus élevé qui soit au monde, paroît encore élevé au-dessus de sa matiére, & se jouer d'un fardeau qui étonneroit & accableroit tous les autres. Que s'il paroît tel dans des fragmens détachés, & qui ne contiennent presque rien de tout ce qu'il avoit de plus grand dans l'esprit, que peut-on concevoir de l'ouvrage entier, si Dieu nous avoit accordé la grace de le voir en sa perfection ? »

M. Pascal avoit deux sœurs dont l'une mourut Religieuse à Port Royal, comme nous l'avons dit, l'autre fut mariée à M. Perrier Conseiller de la Cour des Aydes à Clermont. C'est elle qui a écrit la vie si édifiante de son illustre frere. De ce mariage naquit Etienne Perrier Conseiller de la Cour des Aydes de Clermont, Jacqueline morte en 1665. Louis qui mourut en 1713. Chantre de la Cathédrale de la même ville; Blaise, qui fut Diacre & mourut à l'âge de trente ans; & enfin Marguerite, sur qui s'est opéré il y a près d'un siécle le célébre miracle de la sainte Epine, qui a été publié par les Supérieurs Ecclésiastiques. Cette fille si respectable nous a laissé des Mémoires, où elle s'exprime ainsi sur sa famille. » Je dois dire comme Simon Machabée le dernier de tous ses freres : Tous mes parens & tous mes freres sont morts dans le service de Dieu, & dans l'amour de la vérité : il n'y a plus que moi : à Dieu ne plaise que je pense jamais à y manquer. C'est la grace que je lui demande de tout mon cœur. » Elle n'est morte qu'en 1733. étant âgée de 87 ans. Tous ceux qui l'ont connue [nous avons eu nous-mêmes cet avantage] voioient avec admiration sa piété, sa foi, son courage, son attachement à la vérité & aux illustres Evêques qui la défendoient.

ARTICLE XXI.

Condamnation de la Morale Caſuiſtes.

I.

I. Succès des Lettres Provinciales. Démarche des Curés de Rouen.

LEs Lettres Provinciales inſpir tout le monde beaucoup d'horre la Morale corrompue des Caſuiſtes. vre d'Eſcobar Jéſuite, qui avoit été mé trente-neuf fois comme un bon fut imprimé la quarantiéme fois co Livre déteſtable, & ſeulement pou faire la curioſité de ceux qui y v chercher les paſſages que l'Auteur des au Provincial en citoit. Les Curés, leur miniſtere ſont dans une obliga diſpenſable d'enſeigner au Peuple la de Jeſus-Chriſt, & d'empêcher q corrompe les mœurs des Chrétiens maximes pernicieuſes, voulurent e

[redacted]

-steux dans leurs Ouvrages. Par une Requête qu'ils présenterent le 28. d'Août 1656. à leur Archevêque (M. de Harlai) ils demanderent la condamnation de ces maximes corrompues. Mais ce Prélat jugea à propos de renvoier cette affaire à l'Assemblée générale du Clergé, qui se tenoit alors à Paris.

II. Zéle des Curés de Paris. L'Assemblée du Clergé nomme des Commissaires à ce sujet.

Les Curés de Paris pensoient de leur côté aux moiens qu'ils prendroient pour arrêter cette contagion. Dans ce même-tems ils reçurent une Lettre de ceux de Rouen, qui les prioient de les assister de leurs conseils, & d'intervenir avec eux dans cette affaire. C'est ce que firent volontiers les Curés de Paris. Ils voulurent de plus examiner par eux-mêmes les Livres des Casuistes. Ils en tirerent plusieurs propositions très-dangereuses, & en demanderent la condamnation, premierement au Grand Vicaire de l'Archevêque de Paris, & ensuite par son Ordre à l'Assemblée générale du Clergé. Et afin de donner plus de poids à leur Requête, ils l'appuierent de l'intervention d'un grand nombre d'autres Curés des villes les plus considérables du Royaume, qu'ils avoient exhortés à s'unir à eux, & dont-ils avoient eu des procurations en bonne forme. Voici ce que dit M. Godeau Evêque de Vence, de l'impression que firent ces propositions sur les Prélats. » La lecture, dit cet illustre » Evêque, en fit horreur à ceux qui l'entendirent, & nous fûmes sur le point de » nous boucher les oreilles, comme avoient » fait autrefois les Peres du Concile de » Nicée, pour ne pas entendre les blasphêmes du Livre d'Arius. Chacun fut enflam» mé de zéle pour réprimer l'audace de ces

» malheureux Ecrivains, qui corror
» étrangement les maximes les plu:
» de l'Evangile, & introduisent une
» dont d'honnêtes Païens auroient
» & dont de bons Turcs seroient f
» sés. »

L'Assemblée nomma des Comı
pour faire droit sur la Requête des
mais comme elle étoit sur le point ‹
parer, on ne put procéder à l'exa
propositions dénoncées, & l'Assen
contenta d'ordonner que les *Instruc*
saint Charles Borromée seroient in
par ordre du Clergé ; ce qu'elle
comme très utile, dit le procès-verb
principalement dans ce tems où ı
avancer des maximes si pernicieuses ‹
traires à celles de l'Evangile, & où i
met tant d'abus dans l'administratio
crement de Pénitence par la facilité &
rance des Confesseurs. L'Assemblée
nue le Procès-verbal, *a prié M. de*
prendre soin de le faire imprimer,
cet Ouvrage composé par un si gra
avec tant de lumiere & de sagesse,
de dans les Diocèses, & qu'il pui

[redacted]

ts, de prononcer un jugement solemnel, 't arrêté le cours de cette peste des cons- s; & qu'ils l'auroient fait volontiers, si)plians s'y fussent adressés plûtôt.

II.

crédit des Jésuites auroit peut-être :hé que cette grande affaire n'allât plus s'ils n'avoient eux-mêmes attiré de :au l'indignation de tout le monde par vre intitulé : l'*Apologie des Casuistes : les calomnies des Jansénistes.* Ils la imprimer à Paris en 1537. sans nom eur ; mais on savoit qu'elle étoit de Pere Pirot, & ils la débiterent dans Maisons. Aussi-tôt les Curés de Paris iterent une Requête aux Vicaires Gé- x du Cardinal de Retz, Archevêque de , où ils exposent que l'Auteur de l'*A- ie* ne se contentant pas de soutenir les :s propositions dont ils poursuivoient la re, en avoit encore avancé de nou- plus dangereuses, dont ils présen- un extrait. Ils concluoient en deman-

III. Apologie des Casuistes publiée par les Jésuites. Les Curés de Paris l'attaquent.

portoit le nom des Curés de Paris n'étoit point d'eux, & que la Lettre circulaire de M. de Ciron étoit *une piéce sans aveu & sans autorité.* Les Curés de Paris déclarerent par un acte autentique, que le Factum étoit d'eux, & M. de Ciron fit la même chose à l'égard de la Lettre circulaire.

III.

V. examine bonne logie asuistes. des de Pa-

Cependant la Faculté de Théologie de Paris examinoit l'*Apologie* des Casuistes. L'Auteur demanda d'être entendu, & on y consentit, à condition qu'il répondroit nettement sur les questions qui lui seroient faites; qu'il écriroit & signeroit ses réponses, étant préalablement autorisé à le faire par un acte autentique de ses Supérieurs; & enfin qu'il se soumettroit au jugement de la Faculté. Le Pere Pirot n'eut garde d'accepter ces conditions, & ainsi il ne voulut point se présenter. Les Jésuites publierent alors quelques Ecrits pour la défense des Propositions que l'on examinoit en Sorbonne. Pour les justifier, ils disoient, 1. Que les Peres & les Docteurs de l'Eglise avoient enseigné ces maximes. 2. Qu'elles étoient soutenues par une multitude de Casuistes,
[redacted]

s dans les Aſſemblées précédentes ; ı la trouva inſuffiſante & défectueuſe : d'un endroit.

ɩéputés travaillerent enſuite à dreſſer ıſure. Un d'entre eux propoſa d'y :ette clauſe ; Que l'*Apologie avoit été l'occaſion des Lettres d'un Provincial ni*, *que la Faculté n'approuve pas*, *appris qu'elles avoient été condam- Rome.* Cette clauſe paſſa à la plura- ıais les Gens du Roi firent venir au t le Doyen, le Syndic & quatre ou ciens Docteurs ; & M. Talon Avocat l leur dit, qu'il étoit étonnant qu'ils arrêté de mettre dans la cenſure de ıgie des Caſuiſtes, une clauſe con- ıux libertés de l'Egliſe Gallicane, en que la Faculté n'approuvoit pas les Provinciales, *parce qu'elle ſçavoit* *es avoit condamnées à Rome.* Que ſi ıſure eût paru en cet état, les Gens ſe ſeroient crû obligés de la faire ré- . Qu'on ſavoit d'ailleurs que les Re- s'étoient trouvés en cette aſſemblée ıcoup plus grand nombre qu'ils ne

V. Les gens du Roi mandent pluſieurs Docteurs au ſujet de la Cenſure.

ment, c'est que depuis deux ans les Docte[urs] les plus éclairés, & ceux qui étoient com[me] l'ame de toute la Sorbonne, en avoien[t] exclus pour avoir refusé de souscrire à la c[en]sure contre M. Arnauld.] Enfin la cens[ure] de Sorbonne fut conclue, & peu après pu[-] bliée. Les Jésuites firent aussitôt paroître [un] Ecrit intitulé, *Sentimens des Jésuites*, da[ns] lequel ils déclarent qu'ils ne veulent ni ap[-] prouver ni prendre la défense des opinio[ns] de l'Auteur de l'Apologie des Casuistes, [&] qu'ils ne veulent point prendre parti da[ns] cette dispute. Cette tournure parut ass[ez] plaisante. Les Curés de Paris répondirent [à] cette déclaration par leur sixiéme Ecrit, o[ù] ils presserent vivement les Révérends Pere[s] de condamner l'*Apologie*, leur prouvan[t] qu'il n'étoit pas permis de demeurer dan[s] l'indifférence sur une matiére si importante.

IV.

VI. L'Apologie des Casuistes condamnée par l'Evêque d'Orléans.

Quelques Evêques avoient déja censur[é] l'Apologie. Celui d'Orléans, Alphonse d'El[-] bene, fit de concert avec tout son Clerg[é] une censure qui fut publiée aux Fêtes de l[a] Pentecôte 1658. » Les efforts de Satan pou[r] abolir les maximes de l'Evangile, dit c[e] Prélat, sont plus violens que jamais. Ce[t] ennemi attaque aujourd'hui à découvert le[s] premieres & plus importantes régles d[u] Christianisme ; & ramassant à dessein dan[s] des Livres monstrueux, tout ce qui se peu[t] trouver d'horrible touchant les mœurs, s'ef[-] force de changer la loi d'amour & de sain[-] teté que Jesus-Christ nous a laissée, en un[e] Morale plus détestable & plus impie, qu[e]

ne le fut jamais (la Morale) la plus corrompue des Philosophes Payens. Entre ces malheureux Livres, un entre les autres a paru depuis quelques mois en notre Diocése, si rempli de cette mauvaise Doctrine, que nous serions coupables devant Dieu d'une lâche prévarication dans notre charge, si nous ne nous opposions fortement par la juste condamnation qu'il mérite, aux relâchemens épouvantables qu'il introduit dans les mœurs. C'est un Livre anonime intitulé, *Apologie pour les Casuistes contre les calomnies des Jansénistes*, dont l'Auteur enseigne aux Juges à se laisser corrompre; apprend aux valets à commettre des vols domestiques; permet aux pécheurs de demeurer dans les occasions de leurs chûtes; abandonne les débauchés à leurs sens, & met au nombre des choses indifférentes les excès de bouche les plus brutaux & les plus déraisonnables. Il permet les simonies & les usures, & par un dangereux artifice, il leur ôte seulement leurs noms pour en mieux établir les crimes. Il traite indignement la pénitence, & pour exempter les libertins des jeûnes que l'Eglise ordonne, il leur fournit des moiens si honteux & si deshonnêtes, que la pudeur ne nous permet pas de les rapporter, & qu'ils ne peuvent être ouis sans horreur, des oreilles chastes. Il approuve la calomnie la plus noire, & qui impose de faux crimes à des innocens. Il ouvre la porte aux homicides pour des offenses prétendues contre l'honneur imaginaire du monde: il veut même qu'il soit permis en ces cas, de tuer un homme qui s'enfuit; &, quelques regles que le Fils de Dieu nous ait prescrites sur ce

sujet dans son Evangile, il soutien
c'est la lumiere naturelle de notre ra
qui doit disposer de la vie des homm
ose bien l'élever sur un tribunal en
rang, & avec le même pouvoir que
des Rois & des Princes Souverains. »

VII. Censure de l'Archevêque de Sens.

La censure de l'Evêque de Tulle est
rieure; mais comme elle ne fut pas
mée aussitôt, on n'en eut connoissanc
long-tems après. Celle de M. de Gondr
chevêque de Sens, accordée aux R
trances réitérées de son Clergé, fut p
dans le Synode général de son Diocése
Septembre 1658. Voici quelques tr
cette censure. » Nous avons reconnu,
Archevêque, par l'examen de ce Livre
pologie pour les Casuistes) qu'il fait u
rible renversement dans toute la Do
des mœurs, & qu'il n'y a presque rie
n'y altére & qu'il n'y corrompe. Car si
considére les maximes les plus général
renverse les deux regles immuables d
actions, la Loi éternelle de Dieu & l
pre conscience par la Doctrine de la p
bilité. Il détruit la fin de nos actions

[redacted]

onnoît le bien & le mal, & si on n'y
flexion .... Si on considere la plus in-
le de toutes les Loix, qui est le Déca-
, ce Livre apprend à en violer les plus
tans préceptes.... Les choses saintes
nt pas plus épargnées, par la maniere
profane qu'il autorise d'assister au saint
e de la Messe. Mais ç'eût été peu à
teur d'avoir ouvert aux hommes un si
nombre de précipices, en leur repré-
t tant de péchés comme permis, s'il
encore trouvé moien de les entretenir
eux-mêmes qu'il n'a osé leur permet-
n décriant les véritables remédes qui
pourroient guérir, pour en substituer
x en leur place; & en ruinant la véri-
conduite des Pasteurs à l'égard des pé-
, pour en introduire une autre qui
apable que de les tromper. Mais outre
sses maximes & plusieurs autres, qui
contenues dans la qualification parti-
e que nous en avons faite pour instrui-
s Ecclésiastiques, nous avons encore
été que ce Livre est rempli d'une infi-

dans sa Censure M. de Harlai Archevêque de Rouen, qui fut depuis Archevêque de Paris. Ce Prélat ne pouvoit point être suspect aux Jésuites, ni accusé d'embrasser une Morale trop sévére. » Nous avons vû depuis peu avec douleur, dit-il, paroître un Livre, ou plûtôt une espece de monstre en la Théologie Morale, que nous pouvons appeller bien plus justement la condamnation des Casuistes que leur Apologie, ainsi que son Auteur l'a voulu nommer : Ouvrage dont les principes sont faux, les raisonnemens trompeurs, les conséquences pernicieuses, & la Doctrine opposée à celle de l'Evangile de Jesus-Christ, dans lequel en un mot se trouve ramassé par un étrange dessein, ce qu'il y avoit de corruption & de relâchement répandu dans le grand nombre des Auteurs qui ont écrit la Morale depuis plusieurs siécles. Nous avons cru que la Providence divine, qui sçait tirer le bien du mal, l'avoit ainsi permis par ses jugemens toujours équitables, pour prévenir le tems de la moisson, dans une occasion si importante pour la justification de son [redacted]

qui prêchoit pour lors dans notre Eglise Cathédrale ; Nous avons reconnu la vérité des extraits qui nous en ont été présentés. Nous avons voulu le lire avec soin ; & après avoir attendu quelque-tems que l'Auteur de cette pernicieuse doctrine effaçât lui-même par ses larmes & par une rétractation Chrétienne, les funestes caractéres d'un si méchant livre, nous avons cru être obligés d'y apporter le remède que Jesus-Christ nous a mis entre les mains par la communication de son autorité sacrée. »

IX. Censure de l'Evêque d'Evreux.

L'Evêque d'Evreux s'exprime ainsi dans sa censure. » Ce Livre n'est qu'une monstrueuse compilation de tout ce qui a jamais été inventé pour corrompre les mœurs des hommes, & les entretenir dans le libertinage. La production de ce monstre a fait honte à son propre pere, & l'Auteur de cet Ouvrage de ténèbres n'a pas eu assez de front pour [illegible] porter son nom. . . Pendant que [illegible] sème cette yvraie dans le champ [illegible], c'est un crime aux Pasteurs de [illegible]ir. L'Apôtre nous commande de veiller, *Tu verò vigila*, &c. c'est-à-dire, de rétablir la conduite des consciences sur les maximes inébranlables de l'Evangile, & de fulminer contre ce recueil d'iniquités cette parole tonnante des Prophétes : *Væ qui dicitis malum bonum*.... C'est ce qui nous a obligés d'examiner soigneusement ce Livre sur la requête qui nous en a été présentée par nos Curés. Et après avoir tenu plusieurs assemblées, nous avons jugé que ce Livre de l'Apologie pour les Casuistes détruit les devoirs de l'homme envers Dieu, faisant passer pour une erreur, *qu'il soit obligé d'ai-*

mer Dieu dans toutes ses actions.... Il ruine toute la charité envers le prochain. Il apprend à chacun à se tromper soi-même par la pernicieuse maxime des probabilités qu'il établit. Ainsi ce dangereux Livre apprend aux hommes à vivre en bêtes, & aux Chrétiens à vivre en Païens. »

X. Censure de l'Evêque de Lisieux.

Voici comme s'exprime l'Evêque de Lisieux, Leonore de Matignon, au commencement de sa Censure : » *Salvum me fac, Deus, quoniam diminutæ sunt veritates à filiis hominum ! Vana locuti sunt unusquisque ad proximum suum.* Secourez-nous, mon Dieu, parce que les vérités augustes de votre Evangile, & les maximes sacrées de votre Morale, sont dans un déchet déplorable parmi les enfans des hommes. Ils n'agitent que des questions vaines & inutiles. Ils ne présentent à leur prochain que des propositions fausses & trompeuses. Ils se mettent en possession de répandre tout ce qui leur vient sur les lévres : & ne débitent cependant que les impuretés d'un cœur tout charnel, & les impostures de l'esprit accablé sous la corruption épouvantable du péché originel.

[redacted]

les mois dans ce Libelle.

roit impossible, continue ce Prélat,
production si funeste ne fût regar-
sitôt qu'elle a paru, comme le sont
nstres; c'est-à-dire pour être étouffée
naissance, & jamais l'Eglise n'a eu une
essante occasion de s'élever comme
ait pour en arrêter le progrès... L'*A-
des Casuistes* contient un nombre
e maximes fausses, pernicieuses, té-
s, & pleines de scandale, sur la si-
, l'homicide, le duel, le larcin,
les occasions prochaines du péché;
octrine de la probabilité, qu'on peut
la mere funeste de toutes les autres
des Casuistes, & qui est le pur ou-
e leur amour propre & de leur es-
r la direction d'intention; sur le Sa-
de pénitence, & sur toutes les au-
tieres de Théologie qu'ils traitent.
in de représenter, comme l'Auteur
nt de le dire, les véritables maximes
Morale, ce n'est qu'un tissu de re-
perdition & de ces préceptes de

vais, & fut enfin Cardinal, publia a
belle Censure de l'*Apologie des Casu*
On a vû, dit ce Prélat, s'élever en
nier siécle dans le Ciel de l'Eglise une
nuée d'Ecrivains; mais ce n'étoit pa
nuées fécondes dont parle le Prophét
Dieu empêche de se répandre sur l
quand il veut punir les péchés des ho
c'étoit au contraire une nuée ténéb
semblable à celle que Dieu répandit
colere sur le camp des Israélites, d
lieu de la parole divine on ne vit sor
des serpens. Ces Ecrivains sont les Ca
qui... combattent ouvertement &
raison de l'homme, & l'Evangile de
Christ. Quand on s'est opposé à leu
ruption, au lieu de la condamner l
miers, ils l'ont défendue par des
gies, & pour rendre incurable le ma
sont, ils veulent faire passer leur
pour un reméde, & le reméde pour
nin. Nous voulons parler de cette A
pour les Casuistes, qui vient d'être p
& qui a fait horreur à tous les gens
[redacted]

, il pose des principes solides &
:, qui renversent cette monstrueuse
:nseignée par les Jésuites. La Loi
de Dieu, dit-il, qui n'est autre
: sa justice & sa vérité même, est
inviolable de nos actions; & toute
:, aussi-bien que toute leur malice,
lans la conformité ou dans l'oppo-
elles ont avec cette loi. Il rapro-
principe les opinions des Casuistes,
ı avoir rapporté plusieurs, il ajou-
r a beaucoup d'autres maximes dans
logie, qui sont très-dangereuses:
s nous contentons d'en rapporter
unes des principales, par lesquel-
'oiez bien que toutes les régles de
: sont ruinées, & qu'à la place de
Chrétienne, on en substitue une
enne, & qui même en beaucoup
feroient rougir de honte les Philo-
l'antiquité. »
lat exhorte ensuite son Clergé à
.s l'Ecriture Sainte les vraies régles
ale, & ce qu'ils doivent faire pour
:déles dispensateurs & des guides

le principe de toutes choses, la charité
oblige de rapporter toutes choses à
comme à la derniere fin, ou par un m
ment actuel, ou par une impression vi
qui naisse de son amour ; & que l'
peut manquer sans quelque désordr
par conséquent sans quelque sorte d
ché : Que sans ce double holocauste d
prit & du cœur, que la grace fait a
mier principe & à la derniere fin,
peut accomplir les devoirs de la Re
Chrétienne, où l'on n'adore Dieu qu'
prit & en vérité, c'est-à-dire que pa
foi pure, dégagée de l'erreur, & pa
charité sincere, dégagée de la concupis
Que si cet amour ne domine dans notre
on ne peut être veritablement just
qu'on ne peut rien faire de juste, s
n'y en répand quelque étincelle; & q
il est vrai de dire de la charité ou parf
imparfaite, ou achevée ou comm
qu'il n'y a point de bon fruit qui n'en
Non est fructus bonus, dit saint Aug
qui de charitatis radice non surgit. »

ıur le corps de l'Ouvrage, on sent
envenimé de fureur contre les défen-
la Morale Chrétienne, qu'il tâche
re odieux en leur donnant le nom
ques. Car ceux qu'il veut faire passer
; sont les Curés de Paris, de Rouen
ıs grandes villes du Royaume. Ce
très-saints Evêques, de très-ver-
rêtres, de très-bons Religieux, qui
ofession publique de condamner les
positions que le Pape a condamnées,
ıdre au saint Siége tous les devoirs
ssions que de bons & obéissans Ca-
s lui doivent rendre. »

tres Evêques condamnerent la Mo- XIII.
Casuistes avec la même force. Le Censure de
ment de toutes les Eglises fut si l'*Apologie*
: & si universel, qu'il n'y eut per- par le Pape
ıi reclamât contre tant de Censures. Alexandre VII.
ites voiant que leur Apologie étoit
si odieuse, tournerent leurs espé-
u côté de la Cour de Rome. L'in-
ı y avoit déja rendu le 6 Septembre
n décret qui condamnoit les Provin-
les Jésuites oserent présumer que

vantoient même que le jugement d
étoit plus à craindre pour les Cens
pour les Casuistes. Mais dans le ten
se glorifioient davantage de la protec
saint Siége, on apprit que l'Apolog
été condamnée à Rome par un Decret
nel, dont on reçut peu de tems ap
copies autentiques. Ainsi ils se vire
d'état d'empêcher, que désormais le
rale ne fût regardée comme condamn
toute l'Eglise ; puisque l'autorité d
Siége s'étoit jointe aux jugemens de
ques & aux censures des Docteurs, &
ainsi justifié les remontrances des C
l'horreur des fidéles.

V.

XIV. Ecrits des Curés de Paris contre la mauvaise Morale. Eloge qu'en fait l'Archevêque

Nous rapporterons ici quelques
des excellens Ecrits des Curés de Paris
le zéle avoit attiré tant de censures
la Morale corrompue des Casuistes.
témoignage que leur rendit M. l'Arch
de Sens, dans une Lettre qui fut
publique. » Il est très-véritable,

tés. Le nom des Curés de Paris est
ar-tout, un sujet d'effroi pour les
urs de la Morale Evangélique.

par où commence le Factum ou pre-
it de ces zélés Pasteurs : » Notre
la cause de la Morale Chrétienne.
ties sont les Casuistes qui la cor-
. L'intérêt que nous y avons, est ce-
onsciences dont nous sommes char-
la raison qui nous porte à nous éle-
plus de vigueur contre ce nouveau
est que la hardiesse des Casuistes
ant tous les jours, & étant ici arri-
n dernier excès, nous sommes obli-
ir recours aux derniers remédes, &
r nos plaintes à tous les Tribunaux
croirons le devoir faire, pour y
re sans relâche la condamnation &
re de ces pernicieuses maximes. »
iéme Ecrit commence ainsi : » Les
que les Jésuites emploient, pour dé-
ur méchante Morale dans les Ecrits
ennent de publier, consistent prin-
nt en deux choses, l'une à citer une
Auteurs de leur Société, ou quel-

XV. Extrait du premier & du troisiéme Ecrit.

à l'Eglise : La premiere de donner p
régle des fidéles, des Auteurs pernicie
doivent être l'horreur des fidéles ; la
de, d'oser par des impostures horri
appuier leurs sentimens par les saint
Dieu a suscités pour avoir une véritab
torité dans l'Eglise, qui sont aussi élo
de ces corruptions, que le Ciel l'est
terre. Nous avons donc été obligés d
truire ces prétentions, &c. »

XVI. Extrait du cinquiéme Ecrit. Injustice des Calvinistes d'attribuer à l'Eglise la Doctrine des Jésuites.

Les Curés de Paris, dans leur cinq
Ecrit qu'ils avoient fait composer p
Pascal, s'appliquent à montrer combi
Calvinistes avoient tort de reprocher à
glise Catholique les égaremens des Jés
» Ces hérétiques, disent les Curés, tra
lent de toutes leurs forces depuis plus
années, à imputer à l'Eglise ces opinion
Casuistes corrompus. Ce fut ce que le
nistre du Moulin entreprit des premiers
le Livre qu'il fit à ce sujet, & qu'il osa
peller *Traditions Romaines*. Cela fut c
tiné ensuite dans cette dispute qui s'éle
y a dix ou douze ans à la Rochelle ent
Pere d'Estrade Jésuite & le Ministre

ımes, comme ils le pratiquent de
s, & comme ils l'ont fait encore
eu à Charenton. »

la l'état où les Jésuites ont mis l'E-
s l'ont rendue le sujet du mépris &
eur des Hérétiques, elle dont la
devroit reluire avec tant d'éclat,
emplît tous les peuples de vénéra
l'amour. De sorte qu'elle peut dire
es, ce que Dieu dit dans ses Pro-
la Sinagogue rebelle : *Vous avez
terre de vos abominations, & vous
e que mon saint Nom est blasphêmé
s Gentils, lorsqu'en voiant vos pro-
s, ils disent de vous; C'est-là le peuple
eur, c'est celui qui est sorti de la terre
qu'il leur avoit donnée en héritage.*
insi que les Hérétiques parlent de
qu'en voiant cette horrible Morale
ge le cœur de l'Eglise, ils comblent
ur, en disant, comme ils font tous
rs; C'est là la Doctrine de l'Eglise
e, & que tous les Catholiques tien-
ce qui est la proposition du monde

XVII. Les Jésuites fournissent des armes aux Hérétiques en faisant à l'Eglise la même imputation.

croire que ce sont des Traditior nes ; & qu'ils sont en peine d'e des preuves, les Jésuites le déclar seignent dans leurs Ecrits, cc avoient pour objet de fournir au tes tous le secours qu'ils peuvent & que sans avoir besoin de che leur propre invention de quoi co Catholiques, ils n'eussent qu'à Livres de ces Peres pour y trou leur seroit nécessaire. »

XVIII. Raisonnemens des uns & des autres pour appuier la même calomnie.

» Mais encore qu'il soit véritab ont en cela des fins bien différen vrai néanmoins que leurs préten pareilles, & que le démon se sert che que les uns & les autres ont divers intérêts, afin d'unir leurs e tre l'Eglise, & de les fortifier les autres, dans le dessein qu'ils o persuader que l'Eglise est dans ces Car comme les Calvinistes se se Ecrits des Jésuites pour le prouve sorte. Il faut bien, disent-ils, qu nions soient celles de l'Eglise, p corps entier des Jésuites les sou

jamais, & que les Catholiques s'y iroient tous ; & qu'ainsi il n'y auroit retour pour les uns, ni de sainteté s autres, mais une perte générale us les hommes. »

est donc d'une étrange importance, ient toujours les Curés de Paris, de : l'Église en cette rencontre, où elle uellement outragée : & encore par côtés à la fois, puisqu'elle se trouve se, non-seulement par ses ennemis s qui la combattent au dehors, mais par ses propres enfans qui la déchi- dedans. Mais tant s'en faut que ces efforts qui s'unissent contre elle, ren- défense plus difficile, qu'elle en se- aisée au contraire : Car dans la né- où nous sommes de les combattre nsemble, sur une calomnie qu'ils sou- nt ensemble, nous le ferons avec plus age que s'ils étoient seuls ; parce que té a cela de propre, que plus on as- de faussetés pour l'étouffer, plus elle par l'opposition du mensonge. Nous

XIX. Combien ces raisonnemens sont peu solides.

à l'Eglise : La premiere de donner pour régle des fidéles, des Auteurs pernicieux q doivent être l'horreur des fidéles ; la seco de, d'oser par des impostures horrible appuier leurs sentimens par les saints q Dieu a suscités pour avoir une véritable a torité dans l'Eglise, qui sont aussi éloign de ces corruptions, que le Ciel l'est de terre. Nous avons donc été obligés de d truire ces prétentions, &c. »

XVI. Extrait du cinquiéme Ecrit. Injustice des Calvinistes d'attribuer à l'Eglise la Doctrine des Jésuites.

Les Curés de Paris, dans leur cinquiém Ecrit qu'ils avoient fait composer par l Pascal, s'appliquent à montrer combien l Calvinistes avoient tort de reprocher à l' glise Catholique les égaremens des Jésuite » Ces hérétiques, disent les Curés, travai lent de toutes leurs forces depuis plusieu années, à imputer à l'Eglise ces opinions d Casuistes corrompus. Ce fut ce que le M nistre du Moulin entreprit des premiers da le Livre qu'il fit à ce sujet, & qu'il osa ap peller *Traditions Romaines*. Cela fut conti nué ensuite dans cette dispute qui s'éleva i y a dix ou douze ans à la Rochelle entre l Pere d'Estrade Jésuite & le Ministre Vin cent, au sujet du bal que ce Ministre con damnoit comme dangereux & contraire à l'esprit de pénitence du Christianisme, & pour lequel ce Pere fit des Apologies publi ques qui furent imprimées alors. Mais le Ministre Drelincourt renouvella ses effort les années dernieres dans son Livre intitulé *Licence que les Casuistes de la Communion de Rome donnent à leurs dévots*. Et c'est en fin dans le même esprit, qu'ils produisent aujourd'hui par toute la France cette nouvell Apologie des Casuistes en témoignage contr l'Eglise

iaximes, comme ils le pratiquent de
ités ; & comme ils l'ont fait encore
peu à Charenton. »

'oila l'état où les Jésuites ont mis l'E- Ils l'ont rendue le sujet du mépris & orreur des Hérétiques, elle dont la :é devroit reluire avec tant d'éclat, : remplît tous les peuples de vénéra- k d'amour. De sorte qu'elle peut dire Peres, ce que Dieu dit dans ses Pro- : à la Sinagogue rebelle : *Vous avez la terre de vos abominations, & vous use que mon saint Nom est blasphêmé les Gentils, lorsqu'en voiant vos pro- ions, ils disent de vous; C'est-là le peuple igneur, c'est celui qui est sorti de la terre ël qu'il leur avoit donnée en héritage.* ainsi que les Hérétiques parlent de , & qu'en voiant cette horrible Morale fflige le cœur de l'Eglise, ils comblent uleur, en disant, comme ils font tous ours; C'est-là la Doctrine de l'Eglise aine, & que tous les Catholiques tien- : ce qui est la proposition du monde us injurieuse à l'Eglise... En même-

XVII. Les Jésuites fournissent des armes aux Hérétiques en faisant à l'Eglise la même imputation.

qu'on eût pû encore leur répondre, que le silence de l'Eglise n'est pas toujours une marque de son consentement : & que cette maxime qui est encore commune aux Casuistes & aux Jésuites, qui en remplissent tous leurs Livres, est très-fausse. Car ce silence peut venir de plusieurs autres causes, & ce n'est le plus souvent qu'un effet de la foiblesse des Pasteurs. On leur eût dit de plus que l'Eglise ne s'est point tuë sur ces méchantes opinions, & qu'elle a fait paroître l'horreur qu'elle en avoit par les témoignages publics des personnes de piété, & par la condamnation formelle du Clergé de France, & des Facultés Catholiques qui les ont censurées plusieurs fois. Mais que nous sommes forts aujourd'hui sur ce sujet, où toute l'Eglise est déclarée contre ces corruptions, & où tous les Pasteurs des plus considérables villes du Royaume s'élevent plus fortement & plus sincérement contre ces excès, que les Hérétiques ne peuvent faire ! Car y a-t il quelqu'un qui n'ait entendu notre voix ? N'avons-nous pas publié de toutes parts, [redacted]

re que les Peres & les Conciles les ont
s, & nous serons obligés de les recon-
: pour nôtres. Aussi c'est ce que les
:es ont voulu quelquefois entrepren-
mais c'est aussi ce que nous avons ré-
par notre troisiéme Ecrit, où nous les
; convaincus de fausseté sur tous les
ges qu'ils en avoient rapportés. De
que si c'est sur cela que les Calvinistes
it fondés pour accuser l'Eglise d'erreur;
it bien ignorans de n'avoir pas sçu que
; ces citations sont fausses; & s'ils l'ont
ils sont de bien mauvaise foi, d'en ti-
s conséquences contre l'Eglise; puis-
n'en peuvent conclure autre chose,
que les Jésuites sont des Faussaires,
ii n'est aucunement en dispute; mais
as que l'Eglise soit corrompue, ce qui
ite notre question. »

XXI. Silence de l'Eglise, mauvaise preuve de son consentement.

Que feront ils donc désormais, n'aiant
à dire contre toute la suite de notre
tion? Diront-ils que l'Eglise vient de
er dans ces derniers tems, & de renon-
ses anciennes vérités pour suivre les

qu'ils s'obstineront à se rendre la honte & le scandale de l'Eglise, il ne reste que de rendre leur corruption si connue, que personne ne s'y puisse méprendre : afin que ce soit une chose si publique, que l'Eglise ne les souffre que pour les guérir, que les fidéles n'en soient plus séduits, que les Hérétiques n'en soient plus éloignés, & que tous puissent trouver leur salut dans la voie de l'Evangile ; au lieu qu'on ne peut que s'en éloigner en suivant les erreurs des uns & des autres. » Ainsi parloit le Corps des Curés de Paris en 1658. il y a près d'un siécle.

VI.

XXIII. Les Jésuites entreprennent de faire condamner les Lettres Provinciales & les Dissertations de Wendrock.

L'avantage que l'Eglise avoit retiré de la condamnation de tant d'erreurs sur la Morale, faisoit desirer à ceux qui avoient du zéle pour la saine Doctrine, que les Lettres Provinciales qui étoient la source de ce bien, fussent répandues chez les Nations voisines. M. Nicole se chargea, comme nous l'avons déja dit, de les traduire en Latin. Il fit passer dans son excellente version, presque [redacted]

babilité & sur l'amour de Dieu.

que cet Ouvrage Latin parut, sous le de Wendrock, les Jésuites l'attaque- vec une extrême chaleur. Mais ces at- s qu'ils lui livrerent, ne servirent qu'à re connoître davantage l'excellence & x. En peu d'années il s'en fit plusieurs ons. Les Jésuites ne se contenterent pas re contre Montalte & Wendrock, ils it tout en œuvre pour les faire condam- ar quelque Parlement. Ils choisirent de Bordeaux, où ils avoient beaucoup édit. Ils firent donner ordre à l'Avocat ral de ce Parlement, de requérir que re de Wendrock fût condamné au feu. agistrat choisit pour faire son réquisi- la veille des vacations en 1659. On lui accorder sa demande sans rien éxa- ; mais quelqu'un des Conseillers re- ita, qu'il étoit contre l'équité de faire un Livre qu'on ne connoissoit pas ; te judicieuse observation fit que le Par- it ne prononça rien ce jour là. Les Ma-

XXIV. Ils les déférent au Parlement de Bordeaux.

on laissoit sans flétrissures un Livre d'hérésies, tel qu'étoit Wendrock.

XXV. Le Parlement veut abandonner cette affaire. Moiens que les Jésuites emploient pour tâcher de la faire tourner à leur avantage.

Le Parlement s'appercevant de la p que montroient les Jésuites, se déterr ne rien faire contre le Livre de Wenc qu'après un examen sérieux. Cependa le monde cherchoit avec empresseme procurer & Wendrock & les Censur Evêques, & c'est ce qui augmentoit l leur des Jésuites. Ils disoient par-tout la ville devenoit hérétique & Jansénist ces vaines clameurs ne faisoient que c mer ce que disent Montalte & Wend que le nom de *Janséniste*, dans la b des Jésuites, ne signifie autre chose, homme qui condamne leurs erreurs. I blierent alors un Libelle où ils accu Wendrock d'hérésie, de scandale, de c nie, de sédition. Ce Libelle ne servi les faire connoître encore mieux. Le ment emploia toute sorte de moiens les engager à étouffer une affaire, q pouvoit qu'avoir pour eux les suites le fâcheuses ; mais ils aimerent mieux to

Son avis fut suivi par la plus grande partie des Juges, & appuié par de nouvelles raisons. Le Parlement rendit donc un Arrêt qui y étoit conforme. Quoique Wendrock eut été renvoié à la Faculté de Théologie, pour y être examiné sur l'accusation d'hérésie, il y a bien de l'apparence néanmoins que le Parlement qui ne souhaitoit que la paix, n'en auroit pas pressé l'examen. La Faculté de son côté n'étoit point disposée à entrer d'elle-même dans cette affaire. Mais les Jésuites les y obligerent. Ils obtinrent des Lettres de la Cour qui se plaignoit du retardement de la décision; & ils contraignirent en quelque sorte le Parlement d'envoier le Livre à la Faculté, qui ne put s'empêcher d'en prendre connoissance. Alors les Jésuites firent tous leurs efforts pour ébranler les Examinateurs par les menaces les plus terribles. Ils déclarerent à M. Lopez l'un de ces Docteurs, Chanoine & Théologal de l'Eglise Métropolitaine, qu'il ne devoit plus compter sur son bénéfice, s'il renvoioit Wendrock absous. On emploia d'autres menaces pour intimider les Religieux.

XXVII. Le Livre approuvé p la Faculté Théologie par toute l' niversité.

Après que les Examinateurs eurent arrêté entre eux, que le Livre ne contenoit aucune hérésie, & qu'ils en eurent dressé l'acte, ils crurent devoir le porter à l'Assemblée générale de l'Université, afin de rendre leur Déclaration plus autentique. Il se tint donc le six Juin chez les Carmes, une seconde Assemblée de l'Université sur cette affaire. Lorsque le Recteur en eut selon la coutume exposé le sujet en peu de mots, les Professeurs en Théologie requirent qu'il leur fût permis d'en rendre compte avec plus d'éten-

due à l'Assemblée. Alors le Théologal expliqua avec beaucoup de netteté l'état de la question. Il montra quel jugement on devoit porter de la censure de Sorbonne contre M. Arnauld : il fit voir que cette Faculté de Théologie n'avoit aucune autorité sur les autres ; que la proposition que M. Arnauld avoit avancée d'après saint Augustin, ne devoit pas être plus hérétique dans M. Arnauld que dans Saint Augustin, & qu'enfin la Sorbonne ne s'attribuoit pas le droit de former des Articles de foi. Il passa ensuite à la dispute du Jansénisme. Il distingua avec beaucoup de netteté & de justesse la question du fait d'avec celle du droit : il fit voir, que jamais aucun Théologien n'avoit accordé au Pape l'infaillibilité dans les faits ; que les faits ne pouvoient être matiere d'hérésie ; & qu'ainsi le Livre de Wendrock en étoit entiérement exempt, puisqu'on ne pouvoit lui rien reprocher, si non d'avoir douté d'un fait ; & qu'il contenoit d'ailleurs une Doctrine très-saine & une Morale très-pure. Les autres Professeurs approuverent ce qui ve-

[redacted]

:ation de Wendrock : son innocence
pleinement vengée. Le mépris que le
ment avoit fait des accusations de scan-
: de sédition, & la Déclaration de la
é de Théologie sur l'accusation d'hé-
avoient renversé tous les desseins des
es. Mais il semble qu'il manquoit en-
ne chose à l'instruction du Public. Il fal-
ue les Jésuites montrassent en leurs per-
s à toute la Ville de Bordeaux, jusqu'à
xcès peut se porter l'obstination à sou-
es calomnies les plus odieuses; & que
onduite convainquit tout le monde de
ice des reproches que leur faisoit Mon-
C'est ce que ces Peres firent avec tant
:, que l'on peut dire que jusques-là
oient été modérés, en comparaison des
qu'ils donnerent pour lors au Public;
ne garderent plus de mesures ni dans
ntretiens particuliers, ni même dans
sermons : il sembloit qu'ils eussent ou-
utes les régles de la modestie, de la
ance & de la bonne foi, ou plûtot
eussent entierement perdu la raison

...es Jésuites dans cette occasion.

des Ecrits ausquels MM. Arnauld & Nicole répondent. Ils obtiennent de la Cour des Commissaires qui les servent à leur gré.

contre Wendrock & contre les Profeſſ
dans leurs Sermons & dans leurs entreti
ils le firent encore dans des Ecrits pub
M. Nicole qui s'étoit tû juſques-là, ſe
obligé de rompre le ſilence, & il publi
même année 1660. *la premiere & la ſe*
de défenſe des Profeſſeurs en Théologi
l'Univerſité de Bordeaux. M. Arnauld
quelque part à ces Ecrits, auſſi-bien
trois autres que produiſit ce même différ
Comme les Jéſuites craignirent, que
déclaration des Profeſſeurs en Théolog
l'Univerſité de Bordeaux étoit portée
Parlement, on n'y donnât un Arrêt fav
ble à Wendrock, ils engagerent M. le Te
Sécrétaire d'Etat, à écrire à M. de Po
premier Préſident, pour qu'il ne do
point d'autre Arrêt ſur cette affaire,
qu'il la laiſſât en l'état où elle étoit: ce
leur réuſſit. Ils agiſſoient en même-tem
côté de la Cour, pour faire conda
Wendrock par le Conſeil du Roi; & il
tinrent que ce Livre ſeroit examiné pa
Evêques & des Théologiens nommés p

[redacted]

cuteur de la Haute-Justice. M. le
er Phelippeaux eut beaucoup de pei-
er cet Arrêt, dont il sçavoit que le
it étoit contraire à toute équité; &
qu'après un commandement exprès
qu'il le signa le premier d'Octobre.
enant Civil rendit la Sentence le
nême mois, & le 14 suivant l'Ar-
técuté.

XXX. Les Jésuites surprennent un Ordre du Roi qui interdit la Faculté de Théologie de Bordeaux. Rétablissement de la Faculté.

ole avantage rendit les ennemis de
k plus hardis; & ils entreprirent de
aussi des Théologiens de Bordeaux
ent été favorables au Livre de Wen-
s les décrierent auprès des Puissan-
ent entendre au Roi, qu'ils avoient
ns permission une Ecole de Théo-
nt ils se servoient pour favoriser les
u tems, approuver des Livres héré-
t imposer des taxes sur les Ecoliers,
oient prendre des degrés dans l'U-
de Bordeaux. En conséquence fut
cinq Novembre un nouvel Arrêt du
qui ordonnoit aux Professeurs de
r dans l'espace de deux mois leurs

parut peu de tems après sous le
Motifs pour faire voir que l'Arr
interdit de l'exercice de Théologie à
a été donné par surprise. En effet,
étant mieux informée de la vérité
rétablit ces Professeurs dans l'e
leurs fonctions, par un Arrêt de s
donné en 1662. L'injustice & le
n'ont qu'un tems : le moment vien
la vérité & la justice prévalent.

VII.

XXXI. Les Jésuites font de nouvelles Apologies de leurs Casuistes. Censure de Sorbonne contre *Amadée*.

Le Pere Pirot ne fut pas le seul
osa faire l'Apologie des Casuistes
Moïa Jésuite Espagnol, Confess
Reine Douairiere d'Espagne, Ma
d'Autriche, en fit une seconde. I
l'un des plus considérables de la S
du nombre des Pénitenciers de S
du Vatican, en fit une troisiéme s
de Bernard Stubrock. Il en a ensu
sé une quatriéme en deux volume
qui a été approuvée par le Pere de

[redacted]

s Propoſitions honteuſes, ſcanda-
npudentes & déteſtables, & telles,
entierement les bannir de l'Egliſe
iémoire des hommes.

e en même-tems que la Faculté
Cenſure, elle en donna auſſi une
itre Jacques *Vernan* Carme qui
bli les opinions les plus outrées
la puiſſance des Papes ; le Pape
VII condamna ces deux Cenſures
ulle qui fut ſupprimée par le Par-
I. Arnauld fit contre cette Bulle des
s qui étoient dignes de ſon zéle
vérité. Elles commencent ainſi :
velle Bulle du Pape contre les Cen-
orbonne, eſt peut-être la choſe la
ſtrueuſe & la plus étonnante que
mais vûe dans l'Egliſe Catholique.
ires qu'elle condamne ſont les plus
s plus modérées, les plus hors de
plus indubitables & les plus né-
que la Sorbonne ait jamais faites.
du Livre de Vernant, la Faculté
le renouveller plusieurs de ses an-

XXXII. Bulle d'Aléxandre VII. contre la Cenſure de Sorbonne. M. Arnauld fait des *remarques* ſur cette Bulle.

Chriſtianiſme. » Pour montrer combien
Bulle eſt étonnante, M. Arnauld rappor
ſieurs propoſitions du Livre du Pere Mo
les plus grands crimes ſont autoriſés,
que toutes les qualifications que le Pap
ne très injuſtement aux Cenſures de So
ne, peuvent être données très-juſteme
Bulle.

XXXIII. Morale des Caſuiſtes condamnée par les Papes. M. Arnauld dénonce des Théſes où les Jéſuites enſeignoient le péché Philoſophique.

Les Jéſuites continuant toujours d'
gner leur mauvaiſe Morale, le Pape
xandre VII. condamna un grand nomb
leurs Propoſitions en 1665 & 1666.
cent XI en condamna encore un plus
nombre en 1679. Mais la Société p
invincible obſtination à ſoutenir to
les mêmes erreurs, fit voir combien
mettoit peu en peine de toutes ces co
nations. M. Arnauld dénonça à l'Egliſ
réſie du péché Philoſophique ſoutenu
une Theſe à Dijon par le Pere Meuni
ſuite au mois de Juin 1686. Voici ſ
poſition. » Le péché Philoſophique o
» ral eſt une action humaine contrai
» qui convient à la nature raiſonnab

[redacted]

es, impudentes & déteſtables, & telles, l faut entierement les bannir de l'Egliſe : la mémoire des hommes.

XXXII.
Bulle d'Aléxandre VII. contre la Cenſure de Sorbonne. M. Arnauld fait des *remarques* ſur cette Bulle.

omme en même-tems que la Faculté ette Cenſure, elle en donna auſſi une e contre Jacques *Vernant*, Carme qui t établi les opinions les plus outrées hant la puiſſance des Papes ; le Pape andre VII condamna ces deux Cenſures ne Bulle qui fut ſupprimée par le Parnt. M. Arnauld fit contre cette Bulle des *arques* qui étoient dignes de ſon zéle la vérité. Elles commencent ainſi : nouvelle Bulle du Pape contre les Cende Sorbonne, eſt peut-être la choſe la monſtrueuſe & la plus étonnante que ait jamais vûe dans l'Egliſe Catholique. Cenſures qu'elle condamne ſont les plus s, les plus modérées, les plus hors de, les plus indubitables & les plus néires que la Sorbonne ait jamais faites. s celle du Livre de Vernant, la Faculté ait que renouveller pluſieurs de ſes annes Cenſures contre de ſemblables ers, en demeurant dans les termes d'une

été attachés, & qu'ils n'attendoient q
tems plus favorable, pour la soutenir
couvert.

XXXV. Artifice des Jésuites par rapport à une Thése soutenue à Pont-à-Mousson, & que M. Arnauld avoit aussi dénoncée.

On condamna par le même Décret
Proposition que les Jésuites avoient sou
à Pont-à-Mousson le 14 Janvier 1689.
l'homme n'est point obligé d'aimer sa fin
niere (qui est Dieu) *ni dans le comm*
ment, ni dans le cours de sa vie Mo
C'étoit encore M. Arnauld qui avoit
noncé cette proposition par un écrit d
feuille. M. Dodart Médecin de Madar
Princesse de Conty, & très-attaché à la
té, parla au Roi de cette propositior
Majesté en fit des reproches au Pere
Chaise, & les Jésuites publierent deux
sures de cette proposition, qu'ils dis
avoir été faites par la Faculté de The
gie de Pont-à-Mousson, à laquelle i
vantoient de l'avoir eux-mêmes déf
Ces Censures furent répandues à la
avec affectation; mais elles ont été ent
ment inconnues par-tout ailleurs, & m
à Pont-à-Mousson. Les Jésuites après

[redacted]

ndre cette Doctrine, & ils ne vou-
is l'abandonner. Ils prétendirent que
ofesseur de Dijon étoit bien éloigné
er, qu'il y eut réellement quelqu'un
mit des péchés purement Philoso-
qui ne fussent pas en même-tems
giques, & qu'il avoit seulement fait
pposition d'un cas Métaphysique &
rivoit jamais.

M. Arnauld prouva dans les dénon-
suivantes, que non-seulement le
ur de Dijon, mais plusieurs autres de
uteurs, admettoient dans la prati-
péchés purement Philosophiques, &
produisit entre autres dans sa cinquié-
onciation le Pere Béon, qui en 1689
is après la Thése de Dijon avoit sou-
ubliquement à Marseille, qu'il se
ttoit effectivement des péchés pure-
Philosophiques, sinon par les Chré-
dultes, du moins par les enfans, par
s grossiers, par ceux qui habitent les
par les Barbares, &c. Enfin tout le
des Jésuites ne put empêcher que la
soutenue à Dijon, ne fut condamnée
hérétique par un Décret d'Aléxandre
u 24 Août 1690. Quelque protesta-
e les Jésuites aient fait alors, qu'ils
ient point à cette Doctrine, & qu'ils
prêts à la condamner & à l'aban-
, il parut évidemment par tout ce
arrivé depuis, qu'ils y ont toujours

XXXIV. Autres dénonciations faites par M. Arnauld. Le Pape condamne la Thése des Jésuites.

XXXVII. Attachement perſévérant les Jéſuites à a mauvaiſe Morale.

En 1722. M. de Lorraine Evêque de Ba condamna des Thèſes que les Jéſuites avo ſoutenues à Caen, & qui avoient été cenſurées par la Faculté de Théologie. Illuſtre Prélat parle ainſi de ces Thèſ ſon Clergé. » Nous ne doutons point » la ſimple lecture de ces propoſitions, » tre pieté n'ait été allarmée. Vous v » qu'on y attaque avec artifice le grand » cepte de l'amour de Dieu, en réduiſ » un ſimple conſeil de perfection, l'éti » obligation de lui rapporter par an » toutes nos actions comme à la fin der » re ... On s'abandonne ſur cela à des e » dont d'honnêtes Payens auroient ro » On oſe enſeigner qu'il n'y a nulle obli » tion de rapporter ſes actions à une » bonne & honnête: Que l'homme, com » les bêtes brutes peut agir pour le pl » ſenſible; & qu'il peut s'y fixer, pou » qu'il agiſſe avec connoiſſance, le re » dant comme permis, de ſorte qu'en v » lant diſtinguer l'homme de la bête, » le juſtifie par l'endroit même qui le r » coupable, c'eſt-à-dire par la connoiſſ » avec laquelle il ſe porte au bien ſe » ble, & s'y fixe contre l'ordre, ſans » rapport au moins virtuel à Dieu, com » à la fin derniere. » La même année l'Evêque de Rhodez (de Tourouvre) c damna par deux Ordonnances pluſieurs p poſitions que les Jéſuites avoient enſeig dans leurs cahiers. Dans une de ces prop tions le Pere Charly *excuſe de vol ceux prennent le bien d'autrui dans une néce grave;* & il donne ce nom à celle *où Gentilhomme ſeroit obligé de ſe mettre en*

, *& où un artisan se verroit réduit à* *dier.* Dans une autre Proposition il sou- t que *Dieu veut* (*indirectement*) *qu'un* *me mente, supposé que par une erreur in-* *ble, cet homme croie qu'il est bien de* *ir dans de telles circonstances.* Ces er- s & plusieurs autres ont été condam- s à Rhodez ; mais elles ont été enseignées beaucoup d'autres villes. Les Peres Char- Cabrespine n'ont dicté à Rhodez, com- ils l'ont dit eux-mêmes pour leur défen- que ce qu'ils avoient appris de leurs res, & que ce qu'enseignoient les Peres ron & Bellot dans leur College de Tou- se, où les Jésuites de toute la Province dient la Théologie. Enfin nous avons vû sieurs années après, avec quelle audace Société soutint ses principales maximes ns sa *Remontrance* à M. de Cailus Evêque Auxerre, qui les avoit condamnées.

Nous ne rappellons ces condamnations lus récentes de leur Morale, que pour montrer que les Jésuites sont toujours les mêmes. On a fait des volumes entiers pour recueillir leurs erreurs, sans qu'il ait été possible d'épuiser la matiere. Outre la quan- té prodigieuse de Livres de Théologie & Morale qu'ils ont fait, & qui sont tous fectés des mêmes principes : qui pourroit semblier toutes les fausses maximes qu'ils tent à leurs Ecoliers dans tous les lieux où enseignent la Théologie ? C'est-là qu'ils ndent leur nouvelle Doctrine avec d'au- t plus de hardiesse, qu'ils craignent moins dignation du Public, & qu'ils n'ont pour oins de leurs excès, que des jeunes gens s lumiere & prévenus en leur faveur.

ARTICLE XXII.

Morale Pratique des Jésuites. L conduite dans les différentes partie du Monde.

I.

I. Les Jésuites suivent dans leur conduite les maximes qu'ils enseignent. Raisons qui ont porté MM. de Port-Royal à faire connoître la Morale Pratique de la Société.

Préf. du 1. vol. de la Mor. Prat.

NOus avons vû dans les articles pré dens les principes & les maximes Jésuites sur la Morale. Nous allons dans celui-ci leur conduite & leurs ou » Rien n'est plus déplorable que de voir Peres suivre dans la pratique toutes les ximes de leur Morale corrompue, & permettre rien aux autres contre la Lo Dieu, qu'ils ne fassent eux-mêmes pour propre satisfaction ou pour la gloire de Société. On ne sauroit mieux faire se combien les relâchemens qu'ils autori sont dangereux, qu'en découvrant les mes où ils les ont précipités. » C'est cette vûe que MM. de Port-Royal ont devoir donner au Public un Ouvrage co dérable, qui a pour titre: *La Morale P. que des Jésuites, &c.* » Qu'ils ne s'im nent donc point, dit-on dans la préfa qu'on ait recueilli toutes les Pieces qui c posent ce Recueil, dans le dessein de nuire & de les décrier par malignité. On a été porté que par la charité que l'o pour eux, & par la douleur que l'on a

es voir dans de si malheureux engagemens. On gémit de ce qu'ils sont la cause de la perte de tant d'ames qu'ils séduisent & qu'ils entraînent avec eux dans le précipice. On déplore l'obstination avec laquelle ils ferment les yeux aux lumieres que les Pasteurs de l'Eglise leur présentent pour sortir de leurs égaremens. Enfin on tremble en considérant qu'ils accomplissent tous les jours à la lettre les prédictions qui ont été faites d'eux à la naissance de leur Société.

Dès son origine Dieu a suscité des hommes éclairés & pleins de son Esprit, qui ont prévû tous les maux qu'elle causeroit à l'Eglise. N'est-ce pas un jugement terrible de Dieu sur les Jésuites, & même sur toute l'Eglise, qu'après tant de tristes prédictions on les ait laissé s'élever à ce degré de puissance & d'autorité, qui fait qu'ils voient à leurs pieds presque tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde ; qu'ils sont maîtres des consciences ; qu'ils dominent les Evêques, & que souvent même ils entreprennent contre les Souverains ? » Rien d'ailleurs n'étoit plus propre à dissiper le phantôme de Jansénisme, que de montrer à toute la terre, combien les Jésuites, qui seuls ont intérêt de le réaliser, se sont rendus indignes de toute créance.

II.

II. Ce que renferme le premier volume de la Morale Pratique.

Le Premier volume de la Morale Pratique parut en 1669, & le second en 1682. C'est un Recueil de plusieurs piéces originales touchant la conduite que les Jésuites tenoient dans tous les vastes païs où ils sont répandus, & surtout parmi les Nations nou-

vellement découvertes. Ces piéces pre
qu'ils y mettoient en usage une fausse
digne politique, pour s'insinuer dan
prit des Princes, & qu'ils entroien
des ménagemens pour l'Idolâtrie, qui é
aussi honteux pour la Religion, qu'ils é
pernicieux pour ceux qu'on attiroit p
sortes de voies à en faire profession;
y faisoient paroître un esprit de domi
& d'indépendance, qui les avoit
aux dernieres cruautés contre les saint
ques qui n'avoient pas voulu se sou
aveuglément à eux, & une avarice in
ble qui les avoit engagés à commet
injustices les plus criantes. Les deu
miers volumes ont pour Auteur l'illus
de Pont-Château.

Il est démontré dans le premier, qu
a abandonné ces Peres à un orguei
une avarice sans bornes. On y don
extraits fidéles de l'*Image de leur p
siécle*, qui montrent quelle idée i
d'eux-mêmes. Les autres piéces auten
découvrerent les artifices, les injus
[redacted]

bre d'Histoires, dont on a en main des Mémoires très-amples, très-certains, très-circonstanciés, qui prouvent évidemment qu'il n'y a point d'excès dont ils ne soient coupables. On a voulu surtout éviter tout ce qui pouvoit blesser la modestie des Lecteurs; c'est pour cela qu'on a supprimé absolument ce qui se passe dans la direction des Monasteres de filles, & dans leurs Colleges. On sent assez qu'aiant abandonné les régles de l'Evangile pour suivre leurs vains raisonnemens, ils méritoient d'être livrés à la dépravation de leur cœur. On n'ose pas espérer que ces Peres profitent de la manifestation de leurs égaremens, parce qu'ils ne reviennent jamais des engagemens qu'ils ont pris. Comme ils ont une obstination invincible à prendre la défense de leurs plus grands excès, il faut aussi avoir une constance infatigable à les leur reprocher, & à les exposer aux yeux de l'Univers. »

III.

III. Idée que les Jésuites donnent d'eux-mêmes dans un Livre qu'ils ont fait à leur louange. Représentation assortie à cette idée.

Les Jésuites firent imprimer en Flandre en 1640. le Livre intitulé, l'*Image du premier siécle de la Société de Jésus*. Leur dessein a été d'y représenter tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur établissement en 1540. On ne sauroit ouvrir ce Livre sans admirer à quel excès d'aveuglement la vanité de ces Peres les a conduits. « La Société, est selon » eux, le chariot de feu d'Israel, une trou» pe d'Anges lumineux & brûlans. Ses mem» bres sont tous éminens en doctrine & en » sagesse. C'est la compagnie des parfaits. » Ils sont tous des Lions, des Aigles, des

p. 5.

ques qu'ils ont à dire de leur
par des discours étudiés en Prose
mais pour imiter les Prophétes
Testament, ils parlent par des
par des représentations qui fr
yeux. Cela s'est vû dans la Vil
lorsque pour célébrer leur année
ils firent traîner un char de tr
la Société étoit représentée ave
pompe & l'éclat dont ils se purei
est vrai que ce char ne fut pas
l'air comme celui d'Elie; mais
pense il fut vû d'un plus grand
personnes, & roula par toute la
l'acclamation de tous ceux qui le
mener. Ils n'allerent point cherc
ges au Ciel pour le conduire,
trop pénible; ils les choisirent
Ecoliers, qui devinrent des Ang
geant d'habits. Alors ces jeunes
de robes blanches & d'ailes de
leurs, furent emploiés à tire
tins de ces Peres qui étoient da
& qui furent le spectacle de tout

›as trop long-tems. Pendant qu'ils ne
:oient qu'à se divertir agréablement,
ccident que toute leur prudence pro-
que n'avoit pu prévoir, troubla la fête
ı: d'un très-mauvais augure. Une des
ı du Char triomphant s'engagea dans un
, d'où toute la vertu des Elies qui y
nt conduits, & des Anges qui le ti-
ıt ne le purent faire sortir. Il n'y eut
t d'efforts que ces Anges ne fissent ;
toute leur puissance active, ne put
.is retirer le Char triomphant, de la si-
on incommode où il étoit. Alors, com-
lans les grandes nécessités on se sert de
, il fallut invoquer l'aide des diables
sortir d'un si mauvais pas; ce qui réussit
eusement : mais ce ne fut pas sans don-
ı rire aux Spectateurs, & causer même
:andale à la plûpart, qui commencerent
e publiquement, que les diables avoient
le moins autant de part à la conduite
ı triomphe des Jésuites, que les An-
»
uand on veut paroître constamment

me tems, & dans la même Ville. Un
Peres prêchant & faiſant le paranym
la Société, la compara à une horlo
eſt réglée & régle toutes choſes. Mai
me il étendoit cette matiere le plus
ſiquement qu'il pouvoit, l'horloge
maiſon vint par malheur à ſonner p
cent coups, & par ſon déréglement
un tel déſordre dans tout l'auditoire,
ne put s'empêcher de ſe mocquer du
cateur & de la Société, laquelle on
publiquement être à peu près juſte &
comme leur horloge. »

IV. Autres éloges que ſe donnent les Jéſuites.

Continuons de réduire à certains cl
éloges que les Jéſuites ſe prodiguent
mêmes, en nous ſervant de leurs
expreſſions. » La Société eſt un gran
» cle comme le monde; c'eſt pourq
» n'a pas beſoin d'en faire d'autre
» une Société d'Anges, de nouveau
» tres, de nouveaux Samſons, pl
» l'eſprit du Seigneur & le plus pa
» tous les Ordres. Elle eſt le Ratior
» l'Oracle ſur la poitrine du Grand
» qui décide infailliblement *par elle*.
le Pape n'eſt infaillible que quand i

Ibid. p. 11.

» plus aimé sa mitre que la Société, dit en » mourant : O sainte Société que je n'ai pas » assez connue jusqu'à présent, & que je » n'avois pas mérité de connoître ! tu es » bien au-dessus des Crosses Pastorales, des » Mitres, de la Pourpre des Cardinaux, des » Sceptres, des Couronnes & des Empires.» Un Evêque de France qui connoissoit mieux les Jésuites que ce Prélat Italien, & qui avoit une science plus Episcopale, disoit quelquefois à ces Peres, qu'il y avoit bien de la différence entre l'ordre des Evêques & le leur, puisqu'on ne pouvoit douter que l'institution du premier ne fût sainte, & que son autorité ne fût nécessaire pour la conservation de l'Eglise, quoique tous ceux qui y étoient élevés ne fussent pas saints ; mais que pour les Jésuites, sans examiner ce que valoient les particuliers, tout le corps n'étoit gueres à estimer, étant plus probable que l'esprit du monde & la politique a plus contribué à son établissement, que l'esprit de Jesus-Christ ; & que ce que Saint Ignace y a apporté de bon a été aussi-tôt ruiné par l'ambition intéressée de ceux qui lui ont succédé.

» Trois grands Archevêques de Malines qui ont possédé cette Dignité l'un après l'autre, & qui sont morts en réputation de sainteté, avoient aussi des pensées bien différentes de celles de cet Evêque Italien Car le plus ancien de ces trois Prélats a dit en parlant des Jésuites : *Isti homines in principio florebunt, sed posteà erunt execratio omni populo.* Son successeur disoit d'eux : *Isti homines turbabunt Ecclesiam.* Et le dernier a prophétisé d'eux en ces termes : *Isti homi-* *Ibid. p. 15. 16.*

nes fient ut stercus terræ. Ces homme *leront d'abord, mais ensuite ils seront* *ration à tout le peuple. Ces hommes* *bleront l'Eglise. Ces hommes devie* *comme l'ordure de la terre.* Enfin le Evêque de Cahors (Solminihac) ne p pas comme le Prélat Italien, quand i geoit M. l'Abbé du Ferrier de déclare illustres Collégues, qu'il étoit pe que les Jésuites sont *un fleau & une* *pour l'Eglise.*

V. A quoi ils mparent ur Société.

bid. 16. & *v.*

Dans la magnifique estampe qui frontispice du gros Livre dont nous pa [l'Image du premier siécle] la Soci représentée comme une Vierge, qui dessus de sa tête, trois Anges qui la vrent de trois Couronnes, l'une de la nité, l'autre de la Doctrine, & la tro du Martyr. A son côté droit, elle a un qui sonne de la trompette & dit : *Ig* *accompli cent années*, & au côté gauc autre Ange qui sonne aussi de la tromp dit ; *Qu'il remplisse tout le monde...* *impleat orbem.* Elle a au côté droit [redacted]

ns un Dieu-homme qui ne soit bon
, ils s'attribuent le même privilege.
'y a-t-il rien de si corrompu dans leur
:, de si extravagant dans leur dévo-
le si faux dans leur Théologie, qu'ils
tiennent comme des sentimens de
:. Ils ont tous dans l'esprit ce que l'un
ıvançoit comme un axiome, qu'un
: des Jésuites & un Dogme Catholi-
nt la même chose, & se prennent l'un
autre. *Dogma Jesuiticum & Catholi-*
vertuntur.

IV.

sent que leur Société est *sans tache*;
iblesse, sans maladie. Mais pendant
'admirent ainsi eux-mêmes, ils ne
pas qu'un tel orgueil les rend sou-
ment méprisables. S'égarant dans
aines pensées, leur esprit & leur cœur
ouverts de ténébres, ils ont transféré
ur qui n'est dû qu'au Dieu incorrup-
à leur Société remplie de corruption

VI. Privilèges qu'ils s'attribuent.

Ibid. p. 34. & suiv.

mérite d'avoir été chassés d'Anglet
France & de Venise; quoiqu'ils
attiré ce châtiment par leurs fact
pour avoir enseigné à tuer les Rc
ne rapportons pas les plus grandes
qu'ils se sont données dans ce Liv
lébre parmi eux, parce qu'elles par
incroiables. La chose n'est pourta
incroiable si l'on considére que c
prétendent pouvoir se louer sans m
conservant toute leur humilité. Ils
tierement exempts, si on les en cı
moindre retour d'amour propre. .(
surément l'éloge le plus fin & le plı
qu'ils pouvoient se donner. C'est ce
tifie la parole si connue de leur fa
Nouet, qui prêchant un jour d
église de saint Louis, contre le Li
Fréquente Communion, & rappo
louanges que M. Arnauld donne
François Xavier, dit ces mots : *Cet*
nous veut donner de la vanité, CO
NOUS EN E'TIONS CAPABLES.

VII. L'équité veut que l'on reconno

à en convenir ; de très-grands hommes l'ont dit comme eux, & qui plus est l'ont prouvé. Ils prétendent être les Médecins universels. » C'est pour cela, disent-ils, que la » Société a été formée le jour de S. Côme » & S. Damien. Elle est toute entiere com» me une médecine & une boutique d'Apo» ticaires *spirituels.* » Ce dernier mot est de trop, ou bien ils seroient les plus mauvais médecins du monde, étant ennemis de la pénitence, qui est la médecine spirituelle. Ils auroient plus de raison de se dire Médecins des corps, aiant en divers lieux, comme à Rome & à Lyon, des apoticaireries qu'ils remplissent de drogues de leurs magasins des Indes. Ils en font des médicamens à vil prix, qu'ils vendent ensuite fort chérement, & en font un grand trafic. De sorte que c'est avec raison qu'ils ont représenté dans un de leurs emblêmes, leur Société comme une grande boutique d'Apoticaire fournie de toute sorte de drogues & surtout de Teriaque. *P. 464.*

VIII. Ils se vant[ent] de faire co[m]munier be[au]coup de m[on]de.

Ils vantent le succès de leurs prédications : ils disent entre autres choses, que Jean Ramire, un des leurs, fit changer de vie à vingt-deux Courtisannes de Valence. Ce qu'ils rapportent de la multitude innombrable d'absolutions qu'ils donnent, & de communions qui se font chez eux, fait horreur. *Imago pr[imi] sæc. p. 33* On sçait le fameux mot de leur Pere Grisel, qui assuroit qu'*il pouvoit confesser même le Diable en un quart d'heure.* Aussi établissent-ils dans ce même Livre dont nous parlons, *L. III.* que *les crimes s'expient aujourd'hui avec beaucoup plus d'aisance qu'on ne les commettoit auparavant.* » A Lisbonne, disent-ils, on a *Ib. C.*

presque toujours. Voici cependant
ple d'une fourberie qui tourna à le
sion. Pendant les dernieres guerr
magne vers l'an 1644. les Jésuites
ge de Prague représenterent à Sa
Impériale, qu'ils auroient besc
maison de récréation pour se déla
dant les vacances; qu'il y avoit à
de la Ville une petite Abbaye de
appellée *Aula Regia*, qui leur se
commode pour prendre l'air; d'au
qu'elle étoit occupée par cinq ou si
seulement, qui négligeoient le Se
vin, qui se divertissoient à la chass
noient même une vie très-scandal
vinrent à bout de gagner l'Emper
sans autre examen leur donna un
saire pour les aller mettre en poss
cette Abbaïe. Le Commissaire y ét
vé, fut fort étonné, quand il vit
qui paroissoit fort régulier, avec s
un Religieux Profès & treize No
vans conformément à leur Regle,
sidus à l'Office Divin. Les deux
qui avoient été envoiés avec lui

les deux Jésuites , qui avoient été
ment retenus en attendant la résolu-
l'Empereur. On trouve beaucoup d'au-
its de cette espece.

oit dans le même Livre, les Jésuites
dre des Bulles aux Papes, des Lettres
verains, corrompre des Juges par
ens, & des témoins à force d'argent,
non seulement en Allemagne, mais
:, en France, en Lorraine. On y
mensonges & les fourberies de ces
our s'emparer d'une Abbaïe de Reli-
Bernardines, nommée Voltigerode
Basse-Saxe; la cruauté avec laquelle
asserent ces filles & leur Confesseur.
it l'insigne tromperie faite par les
de Metz aux Religieuses Ursulines,
nt une maison pour le nouvel éta-
it de ces filles dans cette même
cette tromperie prouvée par Arrêt
ment de Metz. On rapporte dans
volume plusieurs preuves de l'ava-
es Peres, entre autres la fameuse
ute des Jésuites de Seville, de plus

XI.
Diverses actions des Jésuites. Ils sont chassés de l'Isle de Malte.

de l'Isle qui n'est qu'un rocher, & qui
conséquent ne produit rien, leur parut
mode pour trafiquer. Ils faisoient donc
nir des bleds qu'ils cachoient & vendoi
fort cher, quand il y avoit quelque dis
Il y en eut une grande dans le tems d
nous parlons; mais les Jésuites espér
qu'elle augmenteroit encore, n'ouvrir
point leurs greniers. Dans ces circonsta
le Pere Cassiaita fut atteint & convain
de crimes abominables Ce misérable
châtié comme il le méritoit; & comme
vit toute la corruption qui regnoit dans
Collége, on mit tous les Jésuites dans
Félouque, & on les envoia en Sicile.
s'empara des greniers qui étoient plein
froment; & on s'en servit pour remédie
la nécessité urgente où l'on se trouvoit.
Grand-Maître étoit inconsolable, en voi
que les jeunes Chevaliers s'étoient livrés
plus grands désordres, dans une mai
qu'il avoit regardée comme le sanctuair
comme l'asile de la pudeur.

rons rapidement les Indes Occidentales & Orientales. Nous y trouverons par-tout des marques de leur ressentiment & de leur cruauté, contre les plus saints Evêques & les plus saints Religieux de ces vastes contrées. Nous sommes forcés d'être courts, & de laisser seulement entrevoir au Lecteur tout ce que nous pourrions dire, si la nature de cet Ouvrage nous le permettoit. Commençons par les Indes Occidentales. Dom Bernardin de Almanza Archevêque de sainte Foi dans la Nouvelle Grenade, aiant eu en 1633. quelques démêlés avec le Gouverneur du païs par rapport aux droits de sa dignité, se trouva forcé de l'excommunier lui & ses Officiers. Les Jésuites selon leur coutume prirent le parti du Gouverneur contre l'Archevêque. Leur Pere Morillo porta même l'impudence jusqu'à dire au Gouverneur de ne pas se mettre en peine de cette excommunication : & il lui en donna l'absolution sur le champ, assurant que la Société avoit ce privilége. Le Gouverneur par le conseil des Jésuites, nomma pour contrebalancer l'autorité de l'Archevêque, un Juge conservateur que les RR. Peres logerent chez eux & traiterent splendidement. Ce fut la source d'une multitude de scandales. Les Jésuites exercerent mille indignités contre le saint Archevêque. L'Auteur de sa vie décrit la fin misérable de quelques Jésuites, qui s'étoient le plus signalés dans cette persécution contre le Prélat.

XIII. Comment ils traitent Dom Bernardin de Cardenas E-

Celle que ces Peres firent souffrir à Dom Bernardin de Cardenas, Evêque du Paraguai, à commencer depuis 1629. jusqu'en 1656. & au-delà, est bien plus horrible &

qu'ils y dominoient abſolument
doient des richeſſes immenſes
vouloient pas que l'on connût. I
rent pluſieurs fois de la Ville Ep
uſurperent ſon autorité, trans
ſiege dans leur Egliſe, mirent de
la porte, pour y pendre ceux
droient pas reconnoître cet Aute
que. Ils firent plus : ils ſe mire
des bataillons Indiens levés à le
pillerent & ſaccagerent des vill
rent l'Evêque dans ſon Egliſe
rent à ſe rendre pour ne pas mo
& lui arracherent d'entre les ma
Sacrement dont il s'étoit ſaiſi pc
tomber en la puiſſance des Ind
Peres conduiſoient. Mais ces ba
rent aucun reſpect pour le lie
l'entraînerent dehors, l'enferme
dans un cachot, empriſonnere
de ſes Eccléſiaſtiques & d'exc
gieux, & l'envoïerent enfin ſ
chante barque à deux cens lieue
fut reçu comme un Martyr & u
n'eſt-là qu'un expoſé ſommair

a trouve ce long Mémorial qui con-
cinq parties, dans le cinquiéme vo-
de la Morale Pratique, où il est in-

VII.

longues & cruelles vexations que les
es exercerent dans le Mexique contre
le Evêque d'Angelopolis, Dom Jean de
x, ne sont pas moins propres à faire
être ces Peres. Le vertueux Prélat à
s Jésuites mêmes ne sauroient ôter le
le Saint, va nous raconter lui-même
rtie des indignités qu'il eut à souffrir
art de la Société. C'est dans sa let-
u 4 Mai 1649. au Pere André de
Provincial des Jésuites, où il en parle
n abrégé. » Vous m'accusez, dit ce
Evêque à ce Jésuite, d'être l'auteur
scandales que vos Religieux ont cau-
moi qui les ai soufferts. De quelle
iere vos Religieux m'ont-ils traité
les Chaires ? Et je me suis tû pen-
quatre ans. J'ai dissimulé leurs sa-
aussi-bien que toutes les autres conf-

XIV.
Leur conduite à l'égard du B. Jean de Palafox Evêque d'Angelopolis.

Mor. Prat. Tom. II.

» ne m'ont-elles pas enlevé beaucoup de
» Diocésains, & fait une conspiration avec
» eux, pour les porter à refuser de m'obéir;
» & pour publier, pendant que je vis en-
» core, que le Siége est vacant? Ceux qui
» ne sont pas entrés dans vos desseins, ont
» été maltraités, emprisonnés & bannis; &
» vous avez élevé contre mon Eglise & con-
» tre mon peuple une persécution qui dans
» toutes ses circonstances n'est guéres moin-
» dre que ces grandes & anciennes persécu-
» tions de l'Eglise primitive. Vos Révérences
» n'ont-elles pas sollicité, afin qu'on m'ou-
» trageât, & qu'on me traitât comme un
» infâme & un bandoulier, par des cris pu-
» blics dans les places & les rues de Mexico
» & d'Angelopolis; votre Pere saint Michel
» allant devant les trompettes dans les rues
» de Mexico; parlant avec un emporte-
» ment incroiable, & excitant tout ce scan-
» dale contre un Prélat qui ne les a jamais
» offensés en rien, qui étoit certainement
» Evêque de cette Eglise, qui avoit été élû
» Archevêque de Mexico, aiant été aupa-
[redacted]

ıvoit une Crosse pendante à la queue
ı cheval, & une Mitre aux étriers :
fanoit l'Oraison Dominicale & la Sa-
on Angelique, chantant des chansons
es contre ma personne & ma digni-
épandant parmi le peuple des Vers
ques & scandaleux, m'appellant hé-
ıe, &c. (La suite de cette infâme
ıde fait horreur, nous n'osons la
er.)

urquoi me serois-je retiré dans les
agnes, continue ce saint Evêque, si-
pour y vivre parmi des bêtes moins
les, que ceux qui se révoltant con-
e Concile de Trente, maltraitoient
rêtres, chassoient les Chanoines, ex-
munioient les Evêques, les dépouil-
t de leurs Eglises, & menaçoient de
le Pasteur, afin de se rendre maîtres
oupeau, qui se trouvoit exposé à vos
ences en suivant son Prélat & compa-
nt aux injures qu'on lui faisoit? Je me
retiré, parce que je n'aime pas au-
le sang que vos Religieux, qui al-

partie des excès ausquels les Jésu
rent contre cet admirable Evêqu
voudront s'en instruire plus
ment, peuvent lire le quatriéme
Morale Pratique, qui est emplo
tier à décrire l'Histoire de cette
sécution. Rien n'est plus touch
capable de faire connoître de q
pables les Jésuites quand ils ont
décharger sur quelqu'un qu'ils h
leur animosité & leur fureur. N
terons ici plusieurs endroits d'
Lettre que le saint Evêque écri
Innocent X. en date du 8 Septe
L'importance de cet extrait fera
longueur.

VIII.

XV. Lettre de ce saint Evêque au Pape Innocent X.

» Les Ecclésiastiques, dit-il,
envoiés à Rome vers votre S
pour visiter les sacrés tombeau
tres, vous ont rapporté, très-
que les Conservateurs que les Jé
me Réguliers & Religieux, se so
ner sous prétexte de maintenir le
ges, m'avoient excommunié,
voient fait une infinité d'outrages
passés encore à d'autres scandale
nulle autre raison les y eût poussé
que je travaillois avec soin pour
ames, pour la défense de la Juri
cléfiastique, & pour l'exécution
du saint Concile de Trente, a
Congrégation établie par votre S
le jugement de cette affaire, l
clairement. Mais lorsque ces Ecc
furent partis, les Jésuites excite

rands troubles contre ma perſonne &
;nité, émurent de plus violentes ſédi-
me déchirerent par des outrages plus
s; & perſécutant cruellement tant
:lergé que mon Peuple, [car je puis
lire à votre Sainteté ce qu'ils ont bien
faire,] ils réduiſirent mon Diocéſe
in état encore plus violent & plus mi-
: qu'auparavant. Ces Religieux que j'ai
d'abord en Notre Seigneur, comme
mes amis, & que j'aime aujourd'hui
rdemment par l'eſprit du même Sei-
, comme étant mes ennemis, voiant,
aint Pere, que mon peuple n'étoit
touché des excommunications nulles
ilides des conſervateurs de leurs pri-
; mais qu'au contraire leur amour
:ur Paſteur, dont ils reconnoiſſent la
ans mes Ordonnances, les attachoit
rablement à moi, ils s'emporterent
fureur ſi aveugle & ſi violente, parce
penſoient qu'on les mépriſoit, qu'ils
ent le deſſein d'empriſonner leur Evê-
ſi je ne me réſolvois de ſoumettre l'au-
de ma charge & la dignité de mon
ere à leur ambition démeſurée.
is connoiſſant qu'ils ne pourroient pas
ter ce deſſein avec la facilité qu'ils dé-
it, parce que la ſeule horreur de cet
at portoit les peuples à la défenſe de
aſteur, ils ne ſe contenterent pas d'a-
contre moi les autres Réguliers de
Diocéſe, en leur perſuadant que cette
leur étoit commune; mais ce qui eſt
e plus criminel, ils ne craignirent
d'agir d'une maniere toute profane
une affaire purement Eccléſiaſtique, en

de tout mon pouvoir à proteger les
Indiens contre les violences & les e
de ses Ministres ; ils furent assez har
acheter sa faveur avec une grande
d'argent , afin de l'attirer à leur p
assez téméraires pour entreprendre
mêmes de le rendre exempt de la so
qu'il devoit à mon autorité Epi
Ainsi déclarant la guerre à ma dig
ma personne & à mon troupeau ,
ploierent contre nous les armes &
lence. Ils traînerent en prison des E
tiques & des Séculiers , & nous fire
frir mille indignités & mille injures.
serent encore plus avant ; car ils a
rent une troupe de gens armés , c
des plus méchans hommes & des plu
rats qu'ils purent trouver , afin de s'
pour me prendre , pour me dépouill
dignité , & pour dissiper mon troup
ces Peres traînerent en prison avec u
lence non pareille , & par la force
Séculier plusieurs Ecclésiastiques , c
principaux desquels fut mon Vicaire

trois Vicaires Généraux ; afin
m d'eux étoit absent, ou ne
:r ses fonctions, ils pussent en
autre défendre la Jurisdiction
J'écrivis une Lettre à mon
laquelle je lui fis entendre les
l'obligeoient à me retirer, &
ssi à la défense de la cause de
e gardai que deux personnes
i, mon Confesseur & mon sé-
:nvoiai tous mes domestiques
mins, afin que cette confusion
s routes qu'ils avoient prises,
; ennemis de découvrir le lieu
is caché. Je m'enfuis dans les
& je cherchai dans la compa-
ions, des serpens & des autres
imeux dont cette région est
:e, la sureté & la paix que je
:ouver dans cette implacable
le Religieux [les Jésuites.]
ainsi passé vingt jours au grand
vie, & dans un tel besoin de
que nous étions quelquefois ré-



Ainsi par l'extrémité où je fus rédi
par les périls où je m'exposai, le ,
fut sauvé de cet orage, & la tranqu
temporelle rendue à tout un Royaume.
pour ce qui est de la spirituelle, très-
Pere, lorsque l'on a les Jésuites pour
mis, il n'y a que Jesus-Christ même
votre sainteté comme son Vicaire, qu
capable de la rendre ou de la rétablir.
puissance est aujourd'hui si terrible dan
glise Universelle, si elle n'est rabaiss
réprimée: leurs richesses sont si gra
leur crédit est si extraordinaire, & la
rence qu'on leur rend si absolue, qu'
levent au-dessus de toutes les dignit
toutes les Loix, de tous les Conciles
toutes les Constitutions Apostoliques
les Evêques (au moins dans cette pa
monde) sont réduits ou à mourir &
comber en combattant pour leur dr
ou à faire lâchement tout ce qu'ils dé
ou au moins à attendre l'événement de
d'une cause très juste & très-sainte, e
posant à une infinité de hazards, d'i
modités, & dépenses, & en demeurar
un péril continuel d'être accablés pa
fausses accusations. Les Jésuites voian
que c'étoit en vain qu'ils me chercl
pour me mettre en prison, ils résolur
persécuter, d'affliger, & de tourmenter
lement mon troupeau; & voici de
sorte ils l'exécuterent avec un très-
scandale de tout le peuple. »

Le saint Evèque entre ici dans un
qui fait horreur, & que nous somme
de supprimer pour ne point trop nou-
dre. » Toutes ces choses, très-sain-

is disperser avec tant d'inhumanité mes
is, déchirer avec tant d'impiété l'Eglise
très-chere épouse, mettre en piéces ma
sse Episcopale, qui est comme la houlette
te des Pasteurs des ames, & fouler aux
s ma Mitre sacrée. Delà je répondois
nes soupirs, aux soupirs de mes ouailles,
nes cris & par mes plaintes à leurs plain-
& quoique je me trouvasse seul couché
e terre, sans armes & sans aucunes
, je ne laissois pas, étant appuié sur l'u-
secours de Dieu, de continuer toujours
ire soin de mon troupeau. Car à l'i-
n de ces grands Evêques des premiers
bien que ce ne fût pas avec la même
je travaillois de ma cabanne, ainsi
aissoient de leurs prisons, pour assis-
horter, conseiller & consoler mon
uple, par des personnes de confian-
mes avis, & par mes lettres Pasto-
afin que demeurant fermes dans la
& dans la foi, ils surmontassent leurs

vé très-peu de personnes parmi cette
tude innombrable de peuple, que la
de tant d'emprisonnemens & de b
mens ait pû faire résoudre d'ajouter
Jésuites.

Mais, continue le saint Prélat, c
gieux si habiles en d'autres choses,
défendre par force l'autorité qu'ils
si injustement attribuée, & tomba
d'un abîme dans un autre abîme,
étoient transportés de dépit & de co
voir que tous les efforts qu'ils faisoi
détacher les peuples de l'affectio
avoient pour leur Pasteur, ne fais
contraire que les aigrir & les anim
eux, ils gagnerent des Juges Sécul
de très-grandes sommes d'argent. C
ainsi corrompus commencerent à
contre moi un procès criminel. Ils
gnirent les uns par toute sorte de
ces de se rendre témoins contre mo
gnerent d'autres par argent; en per
quelques uns par artifices, & atti
autres par des flateries & par des pr
afin de leur faire déposer même par
que j'avois entrepris contre le
l'Etat, quoiqu'il m'eût toujours été
que ma propre vie. Et le pouvoi
suites se trouva si grand, que
propre Diocése & dans ma ville E
je fus moi-même & mon troupeau
avec une si grande tendresse, t
gnement par sept Juges, trois
& (quatre du Clergé) toutes p
très-saint Pere, si corrompues
mœurs, que la charité & la mod
tienne ne permettent pas d'en dir
ge sur ce sujet.

:nt une infinité d'attentats contre
ité, & contre la dignité du saint
jurisdiction Ecclésiastique, les Dé-
Loix & les Censures sacrées, en
: & en prêchant durant un an tout
on-seulement sans la permission,
re la défense de leur Evêque; en
la sainte Messe quoiqu'ils fussent
irréguliers; en osant par une au-
iable excommunier, quoique d'u-
munication nulle & frivole, deux
sçavoir leur propre Evêque & son
:aire; en emprisonnant des Prêtres,
ines, & même l'Evêque élu de
; en me chassant de mon Siége,
: l'ai marqué, par les voies du
: plus criminelles; en refusant de
re dans cette cause quelque Puis-
ce soit, sans excepter même votre
& en commettant tant d'autres
: je vous ai représentés d'une ma-
ucoup plus douce que le sujet ne

tre Ordre Religieux, très-saint XVI.
... si préjudiciable à l'Eglise uni- Suite de la

guliers ont eu quelques différens
avec d'autres ; mais il ne s'en eſ
qui en aient autant que ceux-ci
le monde. Ils ont diſputé & con
pénitence & de la mortificatio
Obſervantins, & les déchauſſés
& du chœur avec les Moines &
dians ; de la clôture avec les Cœ
la doctrine avec les Dominicai
juriſdiction avec les Evêques ;
avec les Egliſes Cathédrales & P
du gouvernement & de la tran
Etats avec les Princes & les R
Enfin ils ont eu des différens ave
gliſe généralement, & même
Siége Apoſtolique, lequel quo
ſur la pierre qui eſt Jeſus-Chri
jettent & renoncent, ſi ce n'eſt p
roles au moins par leurs action
on le voit clairement dans l'affa
s'agit.

Quel autre Ordre Religieux a
la doctrine des Saints avec tant
& porté moins de reſpect à ces

mais qui sont comme autant de So-
ès-resplendissants Les Jésuites ne prê-
plus que la doctrine de quelques nou-
Docteurs de leur Société qu'ils ont eu
maîtres, qu'ils louent & révérent
: de grands hommes. Quel autre Or-
ligieux, après être déchu de sa premie-
eur, a porté tant de relâchement dans
eté des anciennes mœurs de l'Eglise
int les usures, les préceptes Ecclésia-
;, ceux du Décalogue, & générale-
toutes les régles de la vie Chrétien-
e que j'entends principalement de la
ne, qu'ils ont altérée de telle sorte,
l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent,
nce de l'Eglise touchant les mœurs est
ie toute dégénérée en probabilité, &
ie arbitraire.

l Ordre Religieux, a comme les Jé-
exercé la banque dans l'Eglise de Dieu,
de l'argent à profit, & tenu publi-
:nt dedans leurs propres maisons des
eries & d'autres boutiques d'un trafic
ıx & indigne de personnes Religieu-
)uel autre Ordre Religieux a jamais

ticuliers, ne les ont payés que d u
teuse banqueroute. Que diront, t
Pere, les Hérétiques Hollandois q
quent dans cette Province & dans l
voisines, où l'on entend si sou
plaintes contre les Jésuites ? Que di
Protestans Anglois & Allemands qu
tent de garder une foi si inviolal
leurs contrats, & de procéder si sinc
& si franchement dans leur commerc
ce qui s'est passé dans cette affaire es
blic, non-seulement en Espagne, m
toutes les Provinces de la Chrétient
bruit, ou pour mieux dire, l'infam
scandale a été porté, que votre
pourra en savoir très-assurément l
par le Nonce Apostolique qu'elle a e
gne.

Toute l'Eglise de la Chine gén
plaint publiquement, très-saint Per
qu'elle n'a pas tant été instruite qu
te par les instructions que les Jésu
ont données touchant la pureté d
créance; de ce qu'ils l'ont privée de
noissance de toutes les Loix de l'Eg

tion voit avec une douleur incon-
que sous le masque du Christianis-
evere les Idoles ; ou pour mieux
ie sous le masque du Paganisme on
ı pureté de notre Religion. Com-
is l'un des Prélats les moins éloi-
ces peuples ; que je n'ai pas seule-
û des Lettres de ceux qui les ins-
dans la foi ; mais que je sçais au
: ce qui s'est passé dans cette dis-
ıe j'en ai eu dans ma bibliothéque
& les écrits ; & qu'en qualité d'E-
Dieu m'a appellé au gouvernement
glise , j'aurois sujet de trembler au
on redoutable jugement , si étant
à la conduite de ses brebis spiri-
j'avois été un chien muet qui n'eût
er , pour représenter à votre Sainte-
ie au souverain Pasteur des ames ,
de scandales peuvent naître de
ctrine des Jésuites , dans les lieux
doit travailler pour l'augmentation
foi. Car leur puissance est si redou-
ue si les Evêques manquent à dé-
a cause publique de l'Eglise , la

un d'eux nommé Diego Morales
de leur Collége de S. Joseph de
de Manille, Métropolitaine des Pl
soutient opiniâtrément par un O
trois cens feuilles, presque toutes
que votre Sainteté a depuis très -
condamnées le 12 Septembre 164
sept résolutions de la Congrég
propagandâ fide, & s'efforce par
mens qu'il pousse autant qu'il pe
qui ne sont en effet que de vain
tés, de renverser la très - sainte
contenue dans ce decret. J'ai don
saint Pere, une copie de ce Tra
vérend Pere Jean-Baptiste de M
minicain, homme sçavant, fort
l'avancement de la Foi dans la C
qui à l'exemple des premiers Ma
cruellement battu, & a souffert
mauvais traitemens pour la Reli
lui ai donné ce Traité, afin qu'il
dît, & qu'il vérifiât les faits con
l'Ecrit de ce Jésuite, ainsi qu'il a f
ment & en peu de paroles. J'ai
l'un & l'autre.

is par la lumiere de la foi, au lieu d'ensei-
gner, comme de bons maîtres, les régles
saintes de notre créance à ces Néophites,
il se trouve au contraire que ces Néophites
ont attiré leurs maîtres dans l'idolâtrie,
& leur ont fait embrasser un culte & des
coutumes détestables; ensorte qu'on peut
dire que ce n'est pas le poisson qui a été
pris par le pêcheur, mais que le pêcheur
a été pris par le poisson? Que l'on consul-
te sur cela, très-saint Pere, les Annales de
l'Eglise; que l'on considére la naissance,
l'accroissement, & le progrès de la Foi Ca-
tholique; & que l'on examine de quelle
maniere le son de la voix des Apôtres s'est
répandu, & a été porté par tout le monde.
Les Evêques & les Ecclésiastiques, qui dans
l'Eglise primitive ont répandu leur sang en
instruisant les peuples par toute la terre;
ont-ils pratiqué cette méthode, dont les
Jésuites se servent pour instruire ces Néo-
phites? Les Bénédictins & toutes les Con-
grégations qui en dépendent; les Domini-
cains, les Carmes, les Augustins, & tou-
tes les autres troupes Angéliques de l'Eglise
Militante, c'est-à-dire toutes les saintes
Religions, ont-elles jamais catéchisé de
la sorte les Infidéles?

La prudence humaine les a-t-elle portés à
leur cacher pendant un seul jour, une seule
heure, un seul moment Jesus-Christ cruci-
fié? Ont-ils privé ou exempté les Néophi-
tes de l'observation des cinq Commande-
mens de l'Eglise, de la mortification, du
jeûne, de la pénitence, de la confession au-
riculaire, & de la réception au moins une
fois l'année de la sainte Eucharistie? Ont-

ils permis à ces Néophites, non-ſeulement d'aller dans les Temples où l'on adore les Idoles, & d'aſſiſter aux ſacrifices abominables qu'on leur offre; mais même de leur ſacrifier avec les Idolâtres, & de ſouiller ainſi leur ame par un ſi horrible crime? N'eſt-ce pas là, par la crainte des perſécutions, & par une prudence toute charnelle directement oppoſée à la prudence de l'eſprit de Dieu, tolérer des crimes énormes, tromper l'Egliſe naiſſante dans ces lieux, & précipiter un nombre infini d'ames dans l'enfer? Quels avantages les Chinois retirent-ils de cette conduite, puiſqu'étant mauvais Chrétiens, ils ne ſeront pas moins damnés que s'ils demeuroient Idolâtres? Mais toute l'Egliſe en reçoit un extrême déſavantage: puiſqu'il lui importe infiniment que ſa Foi qui eſt toute pure & toute belle ne ſoit pas ſouillée & défigurée par une méchante & fauſſe doctrine. Etant l'un des Evêques, tant de l'Amérique que de l'Europe plus proche de la Chine, j'avoue, très ſaint Pere, que conſidérant en moi-même quel eſt en [redacted]

m'ont écrites, je confesse que j'en
is une grande consolation. Mais où
s Martyrs de la Société des Jésuites,
n ait vûs dans la Chine, lorsqu'ils
mmencé d'y planter la Foi, qui est le
uquel la persécution est la plus cruel-
ì sont les morts, les tourmens, les
onnemens, les exils ? Certes, nous
rons vû, ni entendu raconter, ni lû
't peu ou point du tout.
étendart de la Croix ne marche pas
nous, comment, très-saint Pere, la
on Chrétienne demeurera-t-elle victo-
? Comment la doctrine Apostolique
:lle triomphante ? Si l'on n'ose parler
ayes de notre Sauveur, comment les
des Chrétiens & des Néophites pour-
les être guéries ? Si l'on n'ouvre point
ır de la Passion de notre Maître, com-
ourra-t-on remédier aux besoins des
Si l'on ferme les sources des blessures
du Sauveur du monde, comment
e que nous sommes de pécheurs,
ns-nous éteindre notre soif ? Et si
ophites & les foibles ne sont point
; de ce divin lait, comment pour-
s devenir plus forts & s'affermir en-
nt dans la Foi ? Si l'Eglise vouloit
nant instruire de nouveau les Chinois
itables articles de notre créance, ne
droient-ils pas avec raison qu'on les
pés ? Ne pourroient-ils pas protester
Jésuites ne leur ont nullement prêché
eligion dans laquelle on jeûne, on
, on fait pénitence : une Religion
: à la nature, ennemie de la chair,
pour partage que les croix, les souf-

outragé, méprifé, percé de clous, & mort en croix; mais feulement d veur parfaitement beau, plein de de majefté, tel que les Jéfuites le dépeint, vêtu à la Chinoife. »

IX.

XVII. Leur conduite dans le Canada.

Avant de quitter l'Amérique, mot de la conduite de ces Peres da nada. Les Recolets furent les prem fionnaires qui prêcherent la Foi à c res. Mais ne pouvant fuffire au tra xigeoit une fi grande moiffon, ils de s'affocier d'autres Miffionnaire jetterent les yeux fur les Jéfuit les inviter à concourir avec eux à tion & à la converfion de ces fau ne furent pas long-tems fans fe d'avoir choifi de pareils coopérat Jéfuites, pour témoigner leur r fance aux Recolets, ne cherche qu'ils furent arrivés en Canada

une Compagnie célébre, on ju-
lloit y établir une Mission d'Ec-
du Clergé. En conséquence M.
)uélus fut envoié en 1657. par
minaire de saint Sulpice, avec
léſiaſtiques, pour y faire un éta-
Cet Abbé fut choisi pour rem-
:nier Siége Episcopal que l'on
n d'y ériger. Mais les Jésuites
t rendus seuls maîtres de cette
aversèrent autant qu'ils purent
& sur-tout l'érection d'un Evê-
ssirent pour ce dernier point;
purent empêcher le départ de
ıx Missionnaires. M. l'Abbé de
orta avec lui ses Lettres-Paten-
l-Vicaire pour toute la Mission,
à tous les Prêtres Séculiers &
: le reconnoître pour Supérieur.
il fut arrivé en Canada & qu'il
ses pouvoirs, les Jésuites refu-
onnoître sa Jurisdiction, & son-
ıſement à se défaire de lui. La
ır bien-tôt à leur secours, & ils



béir aux ordres de la Cour, où l'on a
représenté M. de Quelus comme un h
me capable de remuer dans la Nou
France. Il signifia la Lettre de cachet, &
mena à Quebec le Grand-Vicaire & les a
autres Ecclésiastiques qu'il avoit amenés a
lui, pour les faire repasser en France.
Jésuites ne traiterent pas mieux un de l
Confreres, nommé le Pere Poncet,
avoit reconnu la Jurisdiction du Grand
caire. Ils mirent ce Pere, qui étoit C
dans une chambre comme dans une pri
le regardant comme un excommunié.
cun de ses Paroissiens n'eut la consol
de lui parler. Après cinq semaines de
son, ils le mirent sur un vaisseau fa
voile pour la France. Tout le peuple
compagna jusqu'au vaisseau, pleurant &
missant de perdre un si bon Pasteur.
trouve dans la troisiéme partie du sep
Tome de la Morale Pratique, un récit
des differends des Jésuites avec les Mi
naires du Canada, & un Mémoire qu'
a inséré, où l'on voit la barbarie av

[redacted]

peu près comme Dom Jeàn de Palafox
ans le Mexique, & pour le même sujet. Il
ut persécuté pour avoir voulu obliger ces
eres à ne point prêcher ni confesser sans sa
ermission. Ils gagnerent le Gouverneur par
es moiens qu'ils ont en mains, & sur-tout
'argent, & le mirent entierement dans leurs
ntérêts. Le Gouverneur se mit donc en de-
voir, à l'instigation des Jésuites, de bannir
'Archevêque, qui, pour empêcher cette
iolence, résolut de demeurer dans sa Cha-
pelle, & d'y tenir toujours le saint Sacre-
ment entre les mains. Tous les Religieux
es différens Ordres, excepté les Jésuites
: rendirent auprès de leur Prélat; mais on
nvoia des Soldats, qui les en chasserent par
olence. L'Archevêque aiant demeuré long-
ms debout revêtu de ses habits Pontifi-
ux, se trouva si affoibli à cause de son
and âge, & parce qu'il n'avoit pris aucune
urriture, qu'il fut contraint de poser le
int Sacrement. Aussi-tôt le Sergent-Major
ec ses soldats le mena hors de la ville:
l'aiant mis dans une petite barque, ils
conduisirent dans une Isle déserte, où il
: trouva pas même une cabanne pour se
ettre à couvert. Les Jésuites mirent bien-
t la confusion dans la ville, & s'y livre-
nt à des excès inouis & de tout genre. M.
; Palafox parle dans trois endroits de sa
ttre au Roi d'Espagne, de cette cruelle
rsécution faite à ce saint Archevêque, par
conseil, dit-il, *des Peres de cette Com-
gnie.* [Ceci se passoit vers 1640.]

XIX. Persécution que souffre D. Philippe Par-

Les mauvais traitemens qu'ils firent à
om Philippe Pardo autre Archevêque de
anille, sont encore plus étranges. L'ori-

cessions. (On trouve par-tout l'av
ces Peres.) La seconde cause fut l
verte que ce Prélat fit du prodigi
que les Jésuites font dans les Phi
malgré les Bulles des Papes & le
nances du Roi d'Espagne, qui le le
dent expressément. Ce bon Archevê
lut mettre ordre à cette étrange cu
Jésuites : mais voici ce qu'il s'at
fermeté à vouloir faire rentrer ces I
leur devoir. [Ceci se passoit en 16
gagnerent par leurs présens & le
gues, selon leur coutume, le Tri
l'Audience Royale, aussi-bien que
verneur, & le porterent à pousser
vêque jusqu'aux dernieres extrêmit
donc condamné au bannissement. I
plus affreux que l'attentat commis
saint Prélat. Vers les trois heures d
des Officiers accompagnés de soix
dats, tous bien armés escaladerent
Episcopale, rompirent les fenêtre
rent se saisir de l'Archevêque & de
où il étoit assis, & le portant ain

fidéles à leur Archevêque passent tou-
ânce. Nous n'entreprendrons pas de
porter. On n'a qu'à voir dans la se-
partie des cinq volumes de la *Morale*
ue, qui est toute emploiée à raconter
ndigne persécution, quel scandale les
es causerent par leurs conseils & leurs
ges, & quelle justice exemplaire la
d'Espagne fit du Gouverneur & des
ers qui avoient commis un si grand
at contre ce saint Archevêque. Mais
suites qui avoient été les boutefeux de
cette malheureuse affaire, eurent l'a-
& la puissance de se tirer d'embar-
& surent se procurer à leur ordi-
'impunité de leurs crimes.

XI.

XX. Conduite des Jésuites au Japon.

ur conduite dans le Japon est à peu
la même envers les Missionnaires,
obligent par toutes sortes d'artifices de
r ces vastes païs, pour y dominer à
ntaisie. C'est ce que nous apprend le
rtyr Sotelo dans sa célébre Lettre au
où il se plaint que les Jésuites persé-
: tous les Missionnaires, & que même
urs intrigues ils l'avoient empêché lui-
: d'être sacré Evêque pour ce païs selon
y avoit été nommé par le Pape. Sa
: est datée de sa prison d'Omura le
nvier 1624. » Que dirai je, très-saint
re du scandale, de la vexation & du
uble que cause cette conduite parmi les
éles? C'est ce qui ne se peut dire
ec des paroles... D'où il arrive qu'ils
citent aux Religieux des querelles &

étendu de toutes les perſécutions q
ſuites ont ſuſcitées aux Religieux
Ordres de ſaint Dominique & de ſ
çois, & comment ils ont traité ce
ligieux : » Pour ma perſonne en pa
» dit le Pere Collado, dans ſon
N. 15. » préſenté au Roi d'Eſpagne en
» m'ont fait paſſer pour un ſédit
» borneur de témoins, rebelle, e
» la juſtice, cruel, emporté, & u
» ſcandaleux. La concluſion & le
» ajoute Collado, où aboutiſſent
» intentions des Jéſuites en ce po
» SIRE, qu'ils ſoient tout ſeu
» ſont. » Auſſi plutôt que d'avoir
pagnons dans cette vaſte miſſion
mieux aimé voir périr la Religio
Royaume. On peut voir dans ce
& par d'autres piéces qui ſont à l
vol. de la Morale Pratique, que
tés ont été cauſe des grands troub
perſécutions faites dans ces Roya
Chrétiens : & enfin que c'eſt par le
dence & leur avarice qu'en dern

Compagnie, ne voulant pas
npagnon ni de surveillant, ils
par toute sorte de voies, qu'il
ucune fonction, ni s'y établir.
bligé de revenir à Rome, où il
te de la maniere indigne dont
'avoient traité. On prit alors le
yer ce Prélat dans les Indes.
it pas plutôt arrivé à Goa sur les
alabar à l'extrêmité de l'Em-
nd Mogol, que les Jésuites lui
encore mille traverses. Néan-
ı Evêque trouva moien d'entrer
ts d'un Roi idolâtre, où il n'y
exercice de la Religion Chré-
nt insinué dans les bonnes gra-
nce, il eut permission de bâtir
il entreprit de fonder dans cette
rétienté une Maison des PP. de
le Rome avec qui il étoit en
ion; & il y réussit. Cela donna
ie aux Jésuites, & il n'y eut
mnies qu'ils n'emploiassent pour
la Cour de Portugal, & pour
ses Eglises. Ils envoierent aussi

lés avec les Capucins de Pondicheri.

Millionnaires dans la même conti
à-dire à Pondicheri sur la côte
mandel, où ils eurent & ont
grands démêlés avec les Peres Capu
ont voulu supplanter. Nous tirero
gé que nous en allons faire d'une L
Pere Capucin Missionnaire des Ind
tales, écrite à un autre Missionnai
me Ordre, qui étoit à Paris pou
leur droit contre l'usurpation & le
nies des Jésuites. Cette Lettre est
des Mémoires de MM. des Missio
geres. » Je vais tâcher, dit ce Mi
» à son Confrere, de vous donner
» claircissement possible, afin q
» agissiez surement contre les Per
» tes au sujet de toutes les fau
» calomnies qu'ils ont avancées
» cheri, à saint Thomé & à la
» France, pour nous enlever & se
» nir dans l'usurpation qu'ils ont fa

parloient, il sembloit qu'ils
les maîtres absolus de la vie &
ort : qu'il pouvoit encore assurer
ſté, que tant que ces Peres ne
nt point de bornes à leur jalousie
e passion démesurée de l'empor-
es autres, mettant tout en usage
ttribuer tout le bien que font les
Missionnaires, qu'ils feroient plus
que de bien, ce que nous offrions
ver. Nous eûmes l'honneur de lui
es mêmes choses à la derniere Au-
qu'il eut la bonté de nous accor-
es Mémoires du Pere Norbert qui
l y a neuf ou dix ans, ont servi
ucoup mieux connoître les excès
s dans cette contrée. Ils ont deux
premier de montrer l'usurpation
éſuites ont faite de la Cure des
de Pondicheri sur les Capucins
e ville; le second de faire voir
pucins ont eu raison de se séparer
nion des Jésuites de Pondicheri,
leur opiniâtreté à permettre aux
Malabares des superstitions con-



aiant pris Pondicheri en 1693, rer
de la ville les Capucins & les Jésuit
par le Traité de Riswick, Pondich
été rendu à la France, le Directe
Compagnie des Indes, invita les Ca
venir reprendre leurs fonctions à P
ri; ce qu'ils firent vers la fin de 1(
Jésuites qui malheureusement avoie
de cette Mission, les y suivirent de
firent leur métier ordinaire; c'est
qu'ils commencerent à troubler les (
dans la possession de la Cure de Pon
dont le Pere Jacques étoit le Titula
time. D'une seule Paroisse qui étoit
ville, les Jésuites engagerent Dom
Alphonse Evêque de Meliapur, Di
leur ancien Confrere, à en érige
dont l'une composée de François se
fiée aux Capucins; & l'autre compo
diens Malabares, seroit commise a
des Jésuites.

ussé par les Jésuites, loin d'avoir égard
ntentions de la Propagande, confirma
iation par la violence; il se porta jus-
xcommunier le Pere Esprit de Tours
eur des Capucins, parce qu'il avoit
faire usage du Rescrit de la Propagan-
qu'il avoit publié que les Jésuites n'é-
pas Curés des Malabares. Par cette
nunication l'Evêque défendoit de don-
Pere Esprit *ni feu, ni eau, ni toute
hose dont il auroit besoin.* Nous vou-
ajoutoit l'Evêque, qu'on lui refuse
s secours qu'il pourroit demander
salut de son ame. De son côté le Pere
d Supérieur des Jésuites, disoit aux
res, que quand le Pape viendroit à
leri pour y faire observer ses Decrets,
urroit l'excommunication. Depuis ce
la conduite des Jésuites n'a été qu'un
njustices & de vexations, pour se
ir dans leur usurpation. Les Capu-
ont plaints, & leurs plaintes sont
es sans effet.

t des Mémoires du Pere Norbert est XXIV.

qui excite avec raison le zéle des Ca
Le Pere Norbert en cela d'accor
autres Historiens, fait remonter l
rications des Jésuites chez les Ma
jusqu'en 1606. tems où le Pere N
suite, pour se concilier l'esprit de
qui sont les Prêtres du dieu Brâm
se prétendent descendus de lui, pr
& la maniere de vie de ces Idolâtres
fit le Pere Nobili, les Jésuites qui
trés dans ses travaux sur la côte
mandel, le font à son imitation. Le
s'habillent de soie : les Jésuites s'
de même. Les Brâmes portent sur
un cordon composé d'un certain n
fils, qui est la marque distinctive d
doce de leur Religion : les Jésuite
tent aussi. Les Brâmes marchent
bâton à neuf nœuds: les Jésuites
de même. Les Brâmes se frotent le
cendres d'excrémens de vache, di
païs; les Jésuites font la même ch
Brâmes se lavent plusieurs fois le jo

Les Brâmes regarderoient comme un grand crime de manger de la vache, parce que, selon eux, la vache est la demeure de leurs dieux : les Jésuites s'abstiennent dans Pondicheri même de manger de la vache, de peur de scandaliser ceux de leurs Néophites qui sont de la Caste, c'est à-dire de la Tribu des Brâmes. Les Brâmes ont un souverain mépris pour les Européens : les Jésuites, pour être écoutés des Brâmes, leur font croire qu'ils ne sont pas Européens.

Les Brâmes qui forment la premiere noblesse chez les Malabares, comme issus du dieu Brâma, de la bouche duquel ils se prétendent sortis, ont en horreur les *Pareas* ou Roturiers. Les Jésuites, pour ne pas mettre obstacle, disent-ils, à la conversion des Brâmes, se font une Loi de ne pas entrer chez les Paréas, même pour leur administrer les Sacremens dans l'extrémité de la maladie. A Pondicheri ils ont, ce qui est horrible, des Fonts Baptismaux & des Confessionnaux qui ne peuvent servir qu'aux Nobles, & d'autres qui ne servent qu'aux Paréas, de peur que les Nobles ne se crussent souillés, si on les baptisoit sur les mêmes Fonts que les Paréas. Les Malabares adorent la vache, & en son honneur se barbouillent avec de la fiente de cet animal. Les Jésuites le permettent à leurs Chrétiens, pourvû qu'ils ne le fassent qu'après que cette fiente a été bénie par les Missionnaires. Le Tali attaché à un cordon de cent huit fils, est une espéce de Médaille, sur laquelle est gravée l'Image du Dieu Piléar, le Priape des anciens. Chez les Malabares ce Tali est le signe du *mariage*, & toute femme

Chrétiens & à leurs Chrétiennes, & i
vent rien de contraire à la sainteté des
dans une pratique dont nos oreilles r
roient supporter le récit. Enfin le Pe
bert assure qu'il faudroit un volun
décrire toutes les pratiques idolâtr
usent les Malabares dans leurs Ma
dans leurs enterremens, & en mill
occasions.

XXV. Rébellion des Jésuites contre les decrets du saint Siége qui condamnent des pratiques idolâtres.

Ces superstitions dès le Pontificat
V. devinrent un sujet de dispute e
Jésuites & les autres Missionnaires. I
re taire leurs adversaires, les Jésui
le Pontificat de Grégoire XV. pen
obtenir secretement un decret qui a
les pratiques idolâtres qu'ils perm
aux Malabares. Grégoire XV. acc
decret en 1623. mais en permettan
nes pratiques que les Jésuites lui r
toient faussement comme purem
les, ce Pape y joignit tant de co
que ces Peres n'oserent ni se prév

ent ne fait pas mention. Mais le decret
fait le plus de bruit, est celui que
: en 1704. M. le Cardinal de Tour-
Légat du saint Siége. Nous parlerons
tôt de cet illustre Légat, qui a eu
i souffrir de la part des Jésuites.

XXVI. Division entre eux & les Capucins. Ceux-ci persécutés par les Jésuites.

decret, qui condamne plusieurs des
ques les plus criantes que les Jésuites
isent dans toute la côte de Coroman-
est devenu le sujet du differend entre
ipucins & les Jésuites. Ceux-ci con-
it à permettre aux Malabares les pra-
; idolâtres condamnées par M. de Tour-
, les Capucins ont prétendu qu'ils
it encouru l'excommunication portée
in Mandement. En conséquence ils se
séparés de la Communion des Jésuites.
mprend tout ce que cette rupture de
nunion a dû attirer de traverses & de
ions de la part de ces Peres. Les Lettres
chet ont passé jusqu'à Pondicheri. Sur
du regne de Louis XIV. des ordres
expédiés pour arrêter le Pere Esprit
eur des Capucins & Curé de Pondicheri.
n Religieux qui travailloit depuis bien

de Pondicheri. Ce Prélat , comme
pucins , s'étoit aussi séparé de com
d'avec les Jésuites, à cause de leur r
au decret de M. de Tournon ; & d
avoit publié dans Pondicheri un d
saint Siége , confirmatif du decret d

XXVII. Les Capucins s'opposent à la Canonisation du Pere Britto Jésuite.

Le zéle des Peres Capucins ne
borné à poursuivre l'exécution des d
saint Siége , qui condamnent les Ri
bares : ils ont été encore attentifs à
des Mémoires pour empêcher , s'il
vent , la Canonisation du Pere Jea
Jésuite , sollicitée par sa Compag
beaucoup d'ardeur. Les Jésuites en
Martir , & il se trouve que ce Mar
ple du Pere Nobili , portoit l'h
Brâmes , & permettoit toutes les i
que les Jésuites permettent aux M
Le dessein des Jésuites en faisant c
ce prétendu Martir , est d'en conc
les Rits Malabares n'ont rien de co
la pureté de l'Evangile , puisqu'ils

des Pagodes (c'eſt-à dire des Tem-
loles ;) & dans ce beurre une mé-
ée (cérémonie Païenne ;) & tout
par quatre hommes ſur un brancart
roix élevée, & le Prêtre ſuivant
appe noire & l'étole, au bruit des
ıbours, trompettes & tambourins.
ns vû des Chrétiens barbouillés de
ıites de fiente de vache, divinité
les, eſtimées des Gentils remettre
s quels qu'ils puiſſent être ; & le
avoir bénies ſur l'Autel. On a vû
e Jéſuite nommé le Pere Turpin,
; habits Sacerdotaux, ſe coucher
rches de l'Autel devant que de dire
& ſe faire venir baiſer le gros
ès trois genuflexions, comme à
ı de la Croix par les Malabares
, pour imiter en cela une cérémo-
ne, » (qui eſt ſi infame que nous
rapporter.)
o. le jour de l'Aſſomption, les Jé-
nt à Pondicheri une Proceſſion



même. » Ce qui se passe dan
funébres n'est pas moins ex
dit encore le Pere Norbert. Pa
la Croix précéde ; ici elle est
cueil. Le cortége qui accom
funt fait porter devant soi le 1
se servoit, afin que selon la
grossiere usitée dans le païs, il
templer son ame. Tous marc
morne silence. Des décharges
de mousqueterie, tiennent lie
de prieres. » C'est ainsi que le
terrent les morts.

XXIX.

Le Pere Norbert non suspect d'avoir voulu favoriser les prétendus Jansénistes en attaquant les Jésuites.

Le Pere Norbert ne sera poi
voir voulu favoriser les préten
tes. On voit assez par la lectu
moires, quelles sont ses préve
eux. Peut-être a-t-il voulu se n
me à l'abri du reproche de Jan
il n'y réussira jamais. Selon le
a deux sortes de Jansénistes
d'Asie ou des Indes, Jansénis
Les Jansénistes des Indes, ce
Missionnaires qui condamnent
idolâtres des Jésuites. Les Jan

Malabares a eu des suites, dont nous ne parlerons pas ici, parce qu'elles appartiennent à l'Histoire du dix-huitiéme siécle. Par la même raison nous ne dirons rien de tout ce que les Jésuites ont fait souffrir à M. de la Baume Evêque d'Halicarnasse, choisi par Clement XII. en 1737. pour visiter les Eglises de la Cochinchine.

XII.

Nous finirons par la Chine, qui est le païs où les Jésuites se sont le plus signalés par des horreurs qui ont abouti à la mort d'un saint Cardinal, Légat du saint Siége, & à l'expulsion de tous les autres Missionnaires. Par ce moien un petit nombre de Jésuites se sont vûs seuls maîtres de ces vastes Régions. Nous sommes obligés de nous resserrer & de nous borner à indiquer les sources où le Lecteur pourra s'instruire de tant d'événemens que la postérité aura peine à croire. Pour avoir une idée juste de cette grande affaire, il faut lire *la Relation de la nouvelle persécution de la Chine, jusqu'à la mort du Cardinal de Tournon, dressée par le Pere François Gonzalès de Saint Pierre, Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & Missionnaire Apostolique à la Chine*, Supérieur des Religieux de cet Ordre, qui ont été exilés avec lui de cet Empire. Il y faut joindre les Ecrits que MM. des Missions Etrangeres du Séminaire de Paris ont publiés pour se défendre contre les calomnies des Jésuites. Nous tirerons de ces différens Ecrits, & de quelques autres qui ont paru depuis, l'idée sommaire que nous en

XXX. Leur conduite à la Chine.

allons donner, en y ajoutant quelques en-
droits du troisiéme volume de la *Morale*
Pratique.

XXXI. Le P. Gaspar de la Croix Dominicain premier Apôtre de la Chine.

Depuis la découverte des Indes Orienta-
les, les Dominicains ont les premiers porté
dans la Chine, la lumiere de l'Evangile. Le
Pere Gaspar de la Croix, Religieux de cet
Ordre, aiant prêché l'Evangile avec succès
dans le Royaume de Camboie, entra dans
la Chine en 1556. quatre ans après la mort
de saint François Xavier, qui s'étant mis en
chemin pour y aller, tomba malade dans
l'Isle de Sancian, & y mourut en 1552. Le
Pere Gaspar de la Croix attaqua les faus-
ses divinités de la Chine, & y prêcha un
Dieu crucifié, Sauveur & Médiateur des
hommes. Les Mandarins ou Seigneurs le fi-
rent bannir du païs, & le zélé Missionnaire
se retira à Ormus, où il convertit un grand
nombre d'infidéles. Il fut appellé ensuite à
Lisbonne où le Roi de Portugal le nomma
à l'Evéché de Macao; il y mourut au ser-
vice des pestiférés.

XXXII. En 1575. le Pere Martin Rada Augustin

[redacted]

econde tentative que les Jésuites
inutile. Le Pere Advarte Evêque
ivelle Ségovie, & quelques autres
Dominicains entrerent dans la
elque-tems après : mais ils furent
les Mandarins sollicités par les
de quitter le païs. En 1587. le P.
ominicain fonda à Macao un Cou-
on Ordre, pour fournir des Mis-
à la Chine. Mais les souterrains
es rendirent cette entreprise sans
les Dominicains furent obligés de
à Goa.

XXXIII. Ils s'en rendent maîtres & y commettent divers excès.

Ricci avec ses Confreres se rendit
re absolu de la Mission. Il prêcha
e la Religion Chrétienne, en la dé-
par le mélange des superstitions
, en adoptant les sacrifices offerts à
, fameux Philosophe du païs, &
res, apprenant aux Chrétiens à
même à coopérer au culte des
ourvû qu'ils adressassent leurs ado-
une Croix qu'on couvroit de
u qui étoit attachée sécretement

de lire son Livre de la veritable R
pour être convaincu qu'il ne ſçavoi
me les premiers élémens de la Thé
avoit donné des preuves de ce qu
capable de faire dans un âge plus
lorſque faiſant à Goa ſon Cours de
gie, il donna en matiere de Relig
des nouveautés qui effraierent. M
litique lui fit trouver le ſecret de
en paix à la Chine. Les Rois trou
lui un homme complaiſant ; les P
Miniſtre qui s'accommodoit de leu
ſtitions ; les Mandarins un fin p
inſtruit de tout le manége de la C
démon un miniſtre affidé qui aff
ſon régne parmi les Infidéles, loin
truire, & qui même l'étendoit p
Chrétiens. Il ne faut donc pas
qu'un homme, ainſi appuié du mo
joui d'une paix ſi profonde ſelon l
& qu'il ait été exempt des perſéc
des traverſes qui ſont le fruit & l

ominicain , & le Pere Antoine de
Marie de l'Ordre de ſaint François.
x ſaints Miſſionnaires commencerent
ıer l'Evangile dans ſa pureté ; & le
.oralez aiant appris à fond la langue
ine, il découvrit dans les Chrétiens
par les Jéſuites des pratiques idolâ-
oriſées par ces Peres. Il leur en écri-
ì-tôt avec le Pere Antoine, & ils
poſerent des Conférences pour éclair-
natieres & convenir des vrais prin-
lais les Jéſuites pour toute réponſe
:iterent des traverſes & des perſécu-
;es deux ſaints Miſſionnaires obſer-
les eſpions des Jéſuites , tomberent
. entre les mains du Gouverneur de
vré à la Société , qui les aiant con-
à un ſupplice cruel & ignominieux
cinq jours , les bannit de la Chine
conduire à Macao , d'où ils ne pu-
:ir que deux ans après pour ſe ren-
ınille. Là ils informerent leurs Su-
le la conduite des Jéſuites ; & le P.

ſi peu verſé dans les matieres
qu'il ſuffit, dit le ſaint Evêque
de lire ſon Livre de la véritabl
pour être convaincu qu'il ne ſça
me les premiers élémens de la T
avoit donné des preuves de ce
capable de faire dans un âge pl
lorſque faiſant à Goa ſon Cours
gie, il donna en matiere de R
des nouveautés qui effraierent.
litique lui fit trouver le ſecret d
en paix à la Chine. Les Rois tr
lui un homme complaiſant; les
Miniſtre qui s'accommodoit de
ſtitions; les Mandarins un fin
inſtruit de tout le manége de la
démon un miniſtre affidé qui
ſon régne parmi les Infidéles, lo
truire, & qui même l'étendoi
Chrétiens. Il ne faut donc pa
qu'un homme, ainſi appuié du
joui d'une paix ſi profonde ſelo
& qu'il ait été exempt des per
des traverſes qui ſont le fruit &

que c'étoit le seul endroit par où l'on pût arriver à la Chine. Le Pere Ange peu de tems après son entrée, reçut pour coopérateurs fidéles le Pere Jean-Baptiste Moralez aussi Dominicain, & le Pere Antoine de sainte Marie de l'Ordre de saint François. Ces deux saints Missionnaires commencerent à prêcher l'Evangile dans sa pureté; & le Pere Moralez aiant appris à fond la langue Mandarine, il découvrit dans les Chrétiens formés par les Jésuites des pratiques idolâtres autorisées par ces Peres. Il leur en écrivit aussi-tôt avec le Pere Antoine, & ils leur proposerent des Conférences pour éclaircir les matieres & convenir des vrais principes. Mais les Jésuites pour toute réponse leur susciterent des traverses & des persécutions. Ces deux saints Missionnaires observés par les espions des Jésuites, tomberent en 1638. entre les mains du Gouverneur de Fogan livré à la Société, qui les aiant condamnés à un supplice cruel & ignominieux pendant cinq jours, les bannit de la Chine & les fit conduire à Macao, d'où ils ne purent partir que deux ans après pour se rendre à Manille. Là ils informerent leurs Supérieurs de la conduite des Jésuites; & le P. Charles-Clément Han Provincial des Dominicains, en écrivit au Jésuite Emmanuel Dias Visiteur de la Société à la Chine, qui lui répondit que les articles qui faisoient la matiere des plaintes, avoient été envoiés à Rome avec le Pere Alvarez Semedo pour être décidés par la sainte Congrégation. Cette réponse détermina l'Archevêque de Manille & les Dominicains à envoier à Rome le Pere Moralez, qui *partit en 1640.* & arriva en

Moralez en-voié à Ron

cette ville en 1643. sous le Pontificat d'Urbain VIII. Ce Pape aiant vû le Pere Moralez, dit qu'il avoit été informé par une autre voie des doutes qu'il avoit à lui proposer; qu'on les examineroit dans la Congrégation des Cardinaux, & qu'ensuite il en donneroit sa décision, qui serviroit de régle à tous les Missionnaires. Cette autre voie étoit celle du Jésuite Semedo, qui étoit arrivé à Rome un an auparavant, en 1642.

XXXVI. Pratiques ›lâtres que Jésuites rmettent à Chine.

Le Pere Moralez, pour mettre la Congrégation plus au fait de cette dispute, composa un Ecrit qui renfermoit dix-sept questions sur autant de pratiques des Jésuites à la Chine; sur lesquelles il demandoit une décision. Voici quelques-unes de ces pratiques. 1. De dispenser les Chrétiens des Commandemens de l'Eglise. 2. D'omettre dans le Baptême plusieurs saintes Cérémonies. 3. De permettre l'usure la plus criante. 4. De permettre aux Chrétiens de contribuer à la dépense des sacrifices & des fêtes des Idoles. 5. De consentir que les Gouverneurs des villes qui avoient embrassé le Christianisme, offrissent [redacted]

:u du sacrifice. 9. D'avoir soin de
nstruire les Catécumenes de l'im-
:s pratiques, afin que leur igno-
:es excuser, & de leur donner le
ans cet état. 10. De permettre à
:tiens de faire dire des Messes pour
ns morts dans l'infidélité. 11. D'é-
arler de Jesus-Christ crucifié, de
: Crucifix aux Catécumenes & de
dans leurs Eglises, de peur de
:s persécutions de la part d'un peu-
a Croix en horreur, & qui en re-
ystére comme une folie.
iques & autres semblables furent
:s par le saint Office en 1644.
C. confirma ce jugement en 1645
que le Decret fût envoié au Pere
ui étoit alors à Madrid. Ce Do-
uni de cette décision partit d'Es-
646. avec trente Religieux de son
tre lesquels étoit le Pere Domini-
ette, depuis Archevêque de saint
, & Philippe Prado Archevêque
. Il passa par le Mexique, où il
plus d'un an par les intrigues des
nsuite il alla à Goa, & y laissa des
ntiques du Decret qui y fut pu-
:s formes. Etant enfin entré dans
1 1649. il signifia le Decret au P.
Dias Vice Provincial des Jésui-
rut le recevoir avec soumission à
ır les termes de sa Lettre au P.
'ous avons reçu, écrit-il à ce Pere,
*e la Propagande ; nous l'avons
e tête, comme enfans d'obéïssan-
urons votre Révérence qu'en tout
pourrons, nous obéirons à ce que
e le S. Siége.*

XXXVII. Elles sont condamnées à Rome.

ce qui eft contraire à leur amb
leur politique. En effet changean
neur civil & cérémonie politique
vifiblement fuperftitieux, qu'ils r
Confucius & aux ancêtres, ils
bout, par leur Pere Martini qu'
rent à Rome, de furprendre la
d'Alexandre VII. qui, defirant fa
Chinois l'entrée de la Religion, &
rien dans le faux expofé du Pere
qui marquât un culte religieux,
fuivant ce qui avoit été propof
fauffeté ne lui étoit pas connue)
permettre aux Chrétiens Chinoi
monies rapportées, parce qu'il
qu'elles n'étoient qu'un culte civ
que. Quant à ce qui regarde l'a
culte fuperftitieux des Idolâtres C
Pape décide que les Chrétiens
être préfens d'une préfence purei
ve, fur-tout après qu'ils auroie
proteftation de leur Foi, & lorfq

ns étrangéres dans leur quatriéme Mé-
oire, où ils établissent ces quatre propo-
ions. La premiere que les Jésuites font à
Chine tout ce qui n'est pas dans ce De-
et ; la seconde qu'ils ne font rien de ce
ui y est énoncé ; la troisiéme qu'ils l'ont
btenu sur un faux exposé, ce qui le rend
ul ; la quatriéme qu'il est accompagné de
nditions qui ne se rencontrent jamais dans
pratique. Cependant non-seulement ils se
rvent de ce Decret pour autoriser leurs su-
rstitions ; mais ils prétendent que le pre-
er qui fut dressé sous le Pontificat d'In-
cent X. a été par-là anéanti ou révo-
é. Les Dominicains sentant la nécessité
remédier à un si grand scandale, envoie-
t à Rome le Pere Polanco pour s'y plain-
des discours & de la conduite des Jé-
es. Les plaintes de ce Missionnaire y fu-
t écoutées, mais de maniere qu'on laissa
ister les deux Decrets d'Innocent X. &
lexandre VII. en déclarant que le Decret
nocent X. n'avoir point été révoqué &
oit être observé selon sa forme & te-
r ; & que celui d'Alexandre VII. devoit
ir sa force relativement aux demandes
ux circonstances exposées dans les dou-
C'est ce que vouloient les Jésuites.

XL. Nouveaux efforts des Dominicains. Le Pape envoie des Vicaires Apostoliques.

ne termina pas les contestations, &
rêta point les scandales. Les Domini-
s se virent donc obligés d'envoier à
e un nouveau Député pour instruire la
grégation, & la convaincre de la nécess-
le s'expliquer avec toute la clarté qu'e-
une matiere si importante. Le choix
a sur le Pere Navarette depuis Arche-
e de saint Domingue. Ce savant Domi-

» ſçait quelles & combien grand
» les contradictions qu'ils ont eu
» de la part des Jéſuites. Comme
» s'étoient trouvés les premiers d
» des, c'étoit bien à contre-cœu
» voioient ſoumis aux Vicaires Ap
» Il leur ſembloit avoir perdu u
» partie de leur réputation, &
» comme autrefois les maîtres & l
» des inclinations de ce peuple
» connu combien les Evêques ſu
» les Jéſuites en bonté & en dé
» ment. Ce fut la raiſon qui fit q
» res commencerent à les décrier
» Aſſemblées publiques & dans l
» mêmes; & faiſant un damnable
» ils firent ſavoir par des Lett
» laires, que les peuples euſſent à
» reconnoître ces Evêques, ni à l
» Ils leur firent accroire par
» que c'étoient des Evêques intru
» tiques, & que tous les Sacrem
» niſtrés par eux & par leurs Prêtr
» nuls & ne pouvoient être que ſa

:ntendent par ce mot n'étant pas
les Chrétiens adorent. 2. D'exposer
ux où sont écrits ces mots *King Tien*,
: Ciel. 3. Il déclare que l'exposé fait
lre VII. n'est pas véritable. 4. Il
x Chrétiens l'assistance aux sacrifices
ons solemnelles de Confucius ou
res morts. Il proscrit les Tablettes
cription, *C'est ici le siége de l'ame*
condamne comme fausses, témé-
:andaleuses, les propositions avan-
ertains Missionnaires (les Jésuites)
ndent que la Philosophie des Chi-
entendue n'a rien de contraire à
rétienne. 7. Il donne divers moiens
écautionner contre la lecture des
inois. Ce Mandement fut approu-
es deux autres Vicaires Apostoli-
bservé par les Missionnaires, ex-
Jésuites. Ces Peres qui dominoient
ng-tems dans cet Empire, ne pu-
outumer à se soumettre à ces nou-
périeurs. Leur amour pour l'indé-
& la crainte de se voir punis de
excès où ils tomboient dans l'exer-

du Roi de France, & ils eurent le p[...] lin de le tenir en captivité pendant [...] dans leur maison, où ils le traiterent [...] ment, & l'obligerent ensuite de m[...] un vaisseau pour être conduit en [...] afin de rendre raison de sa conduite. [...] vers l'an 1675.] Ils lui firent faire [...] tour du monde, & l'empêcherent [...] plus de trois ans d'exercer ses [...] Apostoliques dans la Mission qu'ils [...] entrepris de renverser. Voyez le Mé[...] que ce saint Evêque présenta en arriv[...] Espagne au Conseil Royal des Indes, [...] se trouve à la fin du septiéme tome [...] *Morale Pratique.*

XIII.

XLII. [L]e P. Tellier [J]ésuite entre[p]rend de ré[p]ondre au [l]ivre de la [M]orale Pra[ti]que.

Tous ces faits sont appuiés sur de[s preu]ves incontestables. Nous n'entrepreno[ns pas] d'en exposer une multitude d'autres [que] l'on trouve dans un grand nombre d'[...] dont il ne nous est pas possible de parl[er,] dans les huit volumes de la *Morale Pra[tique,]* où nous avons puisé presque tout c[e que] nous venons de rapporter. Le Pere T[ellier] Jésuite, & depuis Confesseur de Louis [...] entreprit en 1689. de répondre aux [...] premiers volumes, & intitula sa rép[onse] *Défense des nouveaux Chrétiens, &c.* Il [con]vint que c'étoit avec beaucoup de j[ustice] qu'on pouvoit appliquer à l'Eglise ce [qu'un] ancien avoit dit de la République, qu'il [étoit] de son intérêt que les méchans fussent [con]nus: *Interest Reipublicæ cognosci mal[os]* donc les Jésuites étoient tels qu'ils ét[oient] représentés dans la Morale Pratique

on lui, un service rendu à l'Eglise
:s avoir fait connoître. Après un tel
Pere Tellier n'avoit garde de recon-
ue les Jésuites fussent en effet cou-
e tout ce qu'on leur reprochoit dans
: de la *Morale Pratique*. Il entreprit
:ense avec tant de confiance, qu'il
it que les Jésuites passassent pour
cus de tout ce qu'on a jamais publié
:ux, s'il ne démontroit pleinement
Livre de la Morale Pratique n'est
ue d'impostures non-seulement les
sensées, mais même les plus noires
ussent imaginer. Il nia tous les faits,
de supposition les piéces les plus im-
es qu'on avoit rapportées. Il produi-
n tour des piéces pour convaincre les
de fausseté, & il s'engagea à passer
alement pour un scélérat, mais mê-
ır un insensé, si l'on pouvoit prouver
s fussent supposées. Le Pere Tellier &
/ersaires se trouvoient donc dans un
: défilé. Il n'y avoit pas moien de s'en
sans que les uns ou les autres fussent
ts d'une ignominie éternelle.

XLIII. M. Arnauld le réfute & continue l'Ouvrage commencé par M. de Pont-Château.

même année 1689 M. Arnauld réfuta
: Tellier en faisant un troisiéme vo-
le la Morale Pratique, dans lequel il
: les deux premiers. Cet ouvrage qui
meuré sans replique, est un chef-
re & un modéle de ce qu'on peut faire
ıs fort en genre de preuve de faits.
nauld y prouva démonstrativement la
des faits, & la fidélité des piéces rap-
s dans le premier volume, & il con-
ııt le Pere Tellier par des preuves au-
ıes d'avoir produit des actes & des pié-



ce fut qu'on y ajoutât que c'étoit
qu'il fût corrigé ; *donec corrigat*
n'a pas été exécuté, & ce qui
même l'être à cause de la grande
choses qu'on y avoit relevées dar
qui en avoit été fait. M. Arnau
volumes suivans de la Morale
continua de mettre dans tout le
faits que les Jésuites avoient vou
obscurcir , & fit connoître en mê
vertu & le mérite de plusieurs gr
mes qui avoient été l'objet de
tion & des injustices de ces Peres d
férentes parties du monde. Enf
huitiéme volume publié en 169
aussi intitulé, *Instruction du Pr*
calomnie, il convainquit les Jésu
toient plaints avec tant de feu des
calomnies du Livre de la Morale
d'avoir eux-mêmes calomnié MM
Royal avec une injustice, une per
une opiniâtreté dont on auroit pe
que des Religieux fussent capab
ne savoit que leur sentiment est
les Curés de Paris le leur ont rep

XIII.

ispures touchant l'idolâtrie & les cé-
:s superstitieuses qu'on reprochoit
.uites de permettre aux nouveaux
ns de la Chine, font partie de l'affai-
: nous venons de parler, & qui a été
beaucoup plus loin dans la suite. Les
; étoient accusés dans les deux pr
rolumes de la *Morale Pratique*,
tre aux Chinois l'idolâtrie & les ho
uperstitieux que ces peuples avoient
ımé de rendre aux ames de leurs An-
Ce fut un des points sur lesquels le
ellier se récria le plus, comme sur une
ıie insensée & qui devoit couvrir d'u-
nelle confusion ceux qui l'avoient osé
r. Mais outre les preuves que M. Ar-
en donna dans le sixiéme & septiéme
e de la Morale Pratique, l'éclat que
ensuite les affaires de la Chine fut
euve décisive de la justice de l'accu-
. L'an 1700. lorsque le Livre du Pere
nte Jésuite, où il justifioit la Religion
ıciens Chinois, fut censuré en Sorbon-
M. Brisacier Supérieur des Missions
geres & M. Courcier Théologal de
qui avoient approuvé la *Défense des
aux Chrétiens* du Pere Tellier, se cru-
ıbligés de rétracter leur approbation;
nme les Jésuites prétendoient éluder la
ßation de M. Brisacier par de vaines
nes, il en fit une nouvelle qui suppléoit
t ce qui pouvoit laisser de l'obscurité
sa premiere. MM. des Missions Etran-
convainquirent les Jésuites dans leurs

XLIV.
Leur attachement à des pratiques superstitieuses & idolâtres.
Leurs démê-lés avec MM. des Missions Etrangeres.



qu'il eut toujours été ami des Jé
ne put s'empêcher de les désappro
emploier les censures pour le
quand il vit que les voies de do
produisoient aucun effet. Les Jésu
seulement ne firent aucun cas de c
res, mais le persécuterent si cruell
se servant de l'autorité de l'Empe
Chine auprès duquel ils avoient t
voir, que ce Cardinal, après av
toutes sortes de mauvais traiteme
rut enfin de misére au mois de Ju
privé de tout soulagement & de t
solation dans la propre maison de
à Macao où il avoit été mis par
l'Empereur. Clément XI quelqu'
fût des Jésuites, ne put s'empêch
condamner solemnellement par la
illâ die, donnée l'an 1715. Mai
lion des Jésuites contre cette Bu
une preuve décisive qu'ils ne sont
l'autorité du Pape qu'à proportion

apporte une partie des excès des
es persécutions qu'ils ont susci-
Chine aux Evêques & aux au-
naires de différens Ordres. Cette
rite à M. Maigrot, Evêque de
étoit pour lors prisonnier chez
» Il est juste, dit-il, de verser
ur un Evêque qui est prisonnier
gion, non pas tant à cause de la
ouffre de sa liberté, qu'à cause
ution qu'on fait à l'Eglise; &
oivent être d'autant plus ameres,
surprenant & plus extraordi-
ce soit des Religieux qui soient
& ses accusateurs & ses geoliers.
ez-vous, où le saint Esprit se
e trouve la liberté; & nous li-
e, que ceux-là sont bienheureux,
persécution pour la vérité &
ice. Comment donc pourrions
vec douleur de ce que l'Evangile
nte comme un sujet de consola-
nement celui-là souffre pour le
ns, qu'on couvre d'opprobres,



puiſſe les avertir de leurs déſo
qu'auſſitôt ils le regardent comm
mi, & dès-là comme un homn
nable ?.. J'envie le ſort du Caté
à qui les Miſſionnaires ont tant
pour les ſervices qu'il leur rend
tems. C'eſt à cauſe de moi, & c
place, qu'il a été empriſonné ave
qu'en ſa perſonne j'euſſe part à
vous eſt faite, quoique je n'e
votre mérite. J'apprens avec
plaiſir qu'il ſouffre courageuſe
ne doute pas que ce ne ſoit vo
qui l'anime, puiſqu'il y a peu
dans cette Miſſion qui ſoient
qu'il ſeroit à deſirer. Je le
ment en Jeſus-Chriſt, & je le
à votre charité. Du reſte, pren
notre Seigneur, & cherchez vo
ſa vertu toute-puiſſante; car
pluſieurs autres tribulations
grandes ne vous attendent, ſu
comme vous êtes, privé de to

contribuera aussi. Je ne cesserai point
côté, de me souvenir de vous dans
ieres, quelque méprisables qu'elles
ɔar ma foiblesse : cependant je vous
e ici dans le saint baiser de la chari-
nelle. »

XLVI. Les Jésuites s'emparent des papiers & du corps de ce Légat que les mauvais traitemens avoient fait mourir.

ésuites non contens d'avoir fait périr
:e dans leur propre maison, M. le
l de Tournon, & d'avoir banni de
ie tous les Missionnaires qui lui
ttachés, vinrent s'emparer du corps
nt Cardinal qu'on avoit mis en dé-
une maison qui lui appartenoit &
it laissée à la *Propagande*. Ils s'em-
en même-tems de tous les papiers
ation, & d'un grand nombre de
ui avoient été écrites au Légat,
pérance d'anéantir les preuves de
ès. Ils firent en même-tems embar-
ır la côte de Coromandel, deux
Missionnaires qui avoient été fort
au Cardinal de Tournon. Le Pape
XI aiant appris cette violence, en
igné, & témoigna vouloir en faire
ice exemplaire. Mais les Jésuites

des Jé- par rap- à la ca- ie.

principes que les Jésuites ont sur la calomnie. Ils n'ont pas manqué de les mettre en pratique, à l'égard de tous ceux qui se croïoient ennemis de leur Société. Il n'y a point de crimes qu'ils ne leur aient imputés. On en voit une partie dans le huitiéme volume de la Morale Pratique, où l'on s'attache à détruire ces calomnies. On y trouve entre autres la réfutation de l'Assemblée fabuleuse de Bourg-Fontaine. Voici ce qu'en dit M. Pascal dans la seiziéme Provinciale, en parlant des excès du Pere Meynier. « Il n'a pas suffi aux Jésuites d'imputer à l'Auteur de la Fréquente Communion & aux Filles du saint Sacrement, de ne pas croire le très-saint Sacrement. Il a fallu pour satisfaire leur passion, qu'ils les aient accusés enfin d'avoir renoncé à Jesus-Christ & à leur baptême Ce ne sont pas là, mes Peres, des contes en l'air comme les vôtres; ce sont les funestes emportemens par où vous avez comblé la mesure de vos calomnies. Une si insigne fausseté n'eût pas été en des mains dignes de la soutenir, en demeurant en celles de votre bon ami Filleau, par qui

is haïssez ? Votre animosité seroit-
in assouvie, si vous les aviez mis en
, non - seulement à tous ceux qui
ans l'Eglise, par *l'intelligence avec*
, dont vous les accusez, mais en-
ous ceux qui croient en Jesus Christ,
e hors l'Eglise, par le *Déisme* que
ur imputez ? »
ais à qui prétendez-vous persuader
re seule parole, sans la moindre ap-
: de preuve, & avec toutes les con-
ons imaginables, que des Prêtres
prêchent que la grace de Jesus Christ,
té de l'Evangile, & les obligations
tême, ont renoncé à leur baptême,
ngile & à Jesus Christ ? Qui le croi-
:s Peres ? Le croiez-vous vous-mê-
nisérables que vous êtes ? Et à quelle
ité êtes-vous réduits, puisqu'il faut
irement ou que vous prouviez qu'ils
ient pas en Jesus-Christ, ou que
assiez pour les plus abandonnés ca-
teurs qui furent jamais. Prouvez le
mes Peres. Nommez cet *Ecclésiasti-
mérite* que vous dites avoir assisté à
ssemblée de Bourg-Fontaine en 1621.
r découvert à votre Filleau le dessein
ut pris de détruire la Religion Chré-
Nommez ces six personnes que vous
avoir formé cette conspiration. Nom-
:lui *qui est désigné* par ces lettres A.
: vous dites *n'être pas Antoine Ar-*
parce qu'il vous a convaincus qu'il
alors que neuf ans, *mais un autre
us dites être encore en vie, & trop
ti de M. Arnauld pour lui être incon-*
ius le connoissez donc, mes Peres,

& par conséquent si vous n'êtes v mes sans Religion, vous êtes ob déferer cet impie au Roi & au P pour le faire punir comme il le m faut parler, mes Peres, il faut le ou souffrir la confusion de n'être gardés que comme des menteurs d'être jamais crus. C'est en cette que le bon Pere Valerien nous a ap falloit mettre à la *gêne* & pousser de tels imposteurs. Votre silence l sera une pleine & entiere convi cette calomnie diabolique. Les pl gles de vos amis seront contraints *que ce ne sera point un effet de vot mais de votre impuissance.* »

Nous nous contentons d'avoir te succinctement ce point de la Mor tique des Jésuites, qui regarde la nie. Nous y reviendrons, comme vons dit, dans l'article xxxv. où il sa place naturelle.



RTICLE XXIII.

utes sur la lecture de l'Ecriture uinte, & la traduction des Offis de l'Eglise. Version du Nouau Testament imprimée à Mons. equête présentée au Roi à cette casion.

I.

N a recueilli dans des Ouvrages célébres une multitude de passages dans lesquels ésuites entreprennent d'établir que le iun des fidéles ne doit point lire l'Ecri- Sainte, & qu'ainsi on ne doit point la ire dans des langues vulgaires. Ils sont ment ennemis de la traduction des :s de l'Eglise, & ils ont généralement :oup d'opposition à tout ce qui pourroit dre la lumiere dans l'esprit des fidéles, ır donner une connoissance solide de ligion. Les Jésuites se trouvent encore : point entiérement opposés aux saints , qui ne pouvoient se lasser d'exhorla lecture des Livres saints les fidéles instruisoient. Saint Chrysostôme dit une de ses Homélies, qu'il n'y a que ble qui puisse détourner de cette lec- Dans les beaux siécles de l'Eglise les iens trouvoient leurs délices dans la ation de l'Ecriture, & ils en faisoient

I. Maximes des Jésuites sur la lecture de l'Ecriture. Combien elles sont contraires à celles des saints Peres.



des Chrétiens de ces heureux tems
avec quel avantage ils suivoient e
avis de leurs Pasteurs.

II. Comment l'ignorance s'est introduite dans l'Eglise.

Nous avons vû dans toute la
l'Histoire, comment une pratique
s'est insensiblement introduite dan
La dépravation des mœurs des C
& ensuite les révolutions causées
ruptions des Barbares, qui depui
me siécle ont causé dans tout l
un changement universel qui a
études très-difficiles, ont peu à
duit l'ignorance & ont fait négli
de l'Ecriture sainte. La langue La
cessé d'être en usage par l'introdu
langues de ces nouveaux peuples
ples Fidéles n'ont plus été en état
ni la traduction Latine de l'Ecritu
due dans toute l'Eglise, ni les C
vins qui ont continué d'être cé
Latin. Le grand nombre même
siastiques privés de la plûpart d
nécessaires pour faire des études



eux. Mais qui oseroit soutenir que
sont une Loi de l'Eglise ? Peut-on
que l'on y déroge en plusieurs po
les païs mêmes où l'on est le plus
ment soumis à tout ce qui vient d
Ces régles défendent la lecture d
de controverse sans permission ; ell
dent de se servir des traductions d
même de l'Ecriture, telles que le P
& par rapport à tous ces Livres, e
aux Evêques le pouvoir d'accorder
missions de les lire, & le réserver
ment à l'Inquisition Romaine. Il n'
moins aucun païs où on ne lise l
de controverse & le Pseautier sans
soin de permission ; & il n'y en a
par rapport aux Livres pour lesquel
devoir demander la permission, l'
se croie en droit de la donner
égard à la défense de la quatriém
qui est si injurieuse à l'Episcopat.

pres à remédier à cet inconvénient.
dire que depuis long-tems ce pré-
me ne subsiste plus. Il y a des tra-
de l'Ecriture sainte qui sont très-
rès fidelles. Et bien loin de favori-
ntreprises des Calvinistes, en por-
idéles à lire l'Ecriture, on leve au
un des plus grands obstacles à leur
, en leur montrant qu'il est faux
glise Catholique ne permette pas
ture. Il peut sans doute arriver
e aujourd'hui il y ait des personnes
ent de l'Ecriture. Mais ne peut-on
er des meilleures choses : & n'en
on pas tous les jours ? Combien de
s abusent des Sacremens, de l'assis-
a Messe ? Les interdit-on générale-
cause de cet abus ? Non sans dou-
on instruit & on apprend à en bien
doit à plus forte raison faire la mê-
: à l'égard de la lecture de l'Ecriture

II.

propos d'exposer ici les raisons qui
es Jésuites à avoir de l'éloignement
ece qui peut contribuer à l'ins-
solide des fidéles. On peut dire que
r porte, leur politique, leur dogme,
rale. Leur politique demande qu'on
as instruit à fond de la Religion.
me qui le seroit, auroit bien-tôt
leurs erreurs, & n'auroit garde de
ner sa confiance. Le même intérêt
on ne lise point l'Ecriture Sainte où
ve un corps de Religion si diffé-
lui qu'ils veulent introduire. Leur

V. Raisons qu'ont les Jésuites de favoriser l'ignorance.

principes favoriſent également l'ignorance. En effet comment pourroit-il être utile de travailler à faire croître ſes lumieres, puiſque ſelon leur doctrine, on n'eſt obligé de pratiquer que ce que l'on ſçait, & que Dieu ne punira pas les hommes pour avoir violé des préceptes qu'ils n'auront pas connus ? Quelques-uns de ceux qui ont le plus pénétré leurs principes, comme le Cardinal Sfondrate, ont pouſſé les choſes ſi loin, qu'ils ont regardé comme une faveur pour de certains hommes d'avoir ignoré qu'il y a un Dieu. A combien plus forte raiſon ſera-t-il vrai, ſelon eux, que l'ignorance des devoirs de la vie Chrétienne pourra avoir ſes avantages ? Enfin l'idée que leur Morale donne de la vie Chrétienne, ne doit pas beaucoup porter à méditer les Ecritures. On n'a pas beſoin de grande inſtruction pour une Religion qui ſe borne à un culte extérieur, qui n'occupe que des intervalles très-peu fréquens dans le cours de la vie ; & il ſuffit de connoître d'une maniere ſuperficielle un Dieu qu'on n'eſt jamais obligé d'aimer.

[redacted]

ıte, que des Livres des ſaints
uvent en faciliter l'intelligen-
:y entreprit & acheva la traduc-
ıle entiere pendant le tems qu'il
r à la Baſtille. On a joint en-
traduction d'excellentes expli-
l'on a recueilli ce qu'il y a de
ıs les Ouvrages des Peres. M.
uteur de quelques-unes de ces
les autres ſont de M. du Foſſé
:ſonnes liées à Port-Royal. Ces
ns de zéle & de lumiere ont
la France de pluſieurs Traduc-
aumes & des Offices de l'Egli-
ieurs Livres propres à faire en-
prit des Divins Offices, & à y
vec fruit. On ſçait, par exem-
it ont produit les Heures de
& avec quel empreſſement les
t état ont voulu ſe les procurer.
n dit un grand Evêque de nos
rlant à un Prélat dévoué aux
ancien Jéſuite lui-même, qui
lamnées. » Jamais livre n'a été

3. Lettre de M. Colbert Evêque de Montpellier à M. de Mars.



qui se présente à la calomnie. ...

Les Théologiens de Port-R
plus. Ils ont pris la défense d
de lire l'Ecriture Sainte, que l
gens animés de leur esprit s'e
décrier, & de mettre au nom
tendues nouveautés que Port
introduites. M. Arnauld a fa
Mallet le Livre de la *Lecture*
Sainte, imprimé en 1680. Il a
la défense des versions de l'
Offices de l'Eglise & des Ouv
res, & en particulier de la t
Breviaire. Cette traduction é
Tourneux, si connu par son e
de l'Année Chrétienne. M. A
travaillé dès 1661. à la justi
traduction du Missel, par M
Docteur nous apprend quels m
en usage pour faire condamn
duction. Le Cardinal Mazari
Lettre 316. *tome IV*. pour cela à une insigne fourbe
besoin de détourner le Pape de

ome donna dans le panneau. On
ı de son avis , & on lui promit
pourvû qu'il fît avorter le dessein
Messe en François. Il y travailla
ın qu'il en avoit fait. L'assemblée
it depuis six mois sans avoir trou-
à la traduction du Missel, quoi-
ısin leur en eût parlé , ne pensa
nner qu'après en avoir été solli-
m du Cardinal Mazarin par On-
: de Fréjus, qui étoit le Courtier
des bénéfices pour ce Cardinal.
fut le succès de cette condamna-
Grands-Vicaires du Cardinal de
avoient approuvé la traduction
s'y opposerent par une Ordon-
hée & publiée dans toutes les
Paris ; & la traduction du Missel
ırs vendue , & imprimée depuis
is. Et ainsi la Cour de France se
celle de Rome , & aiant obtenu
exandre VII. qu'il ne s'intéresse-
our le Cardinal de Retz , elle le
lles de chêne. »
Docteur dans ses difficultés à M.





que la raison & l'équité doivent |
tous les hommes. Enfin MM. de P
ont établi des maximes solides p
cautionner les Fidéles contre l'ab
Supérieurs Ecclésiastiques font de
torité, en l'emploiant à ôter des
Fidéles des Livres capables de les i
de les précautionner contre la
Cette instruction étoit d'autant pl
faire à l'Eglise, que depuis ce tem
dont on se plaignoit est devenu
plus fréquent ; & que c'est une
grandes tentations ausquelles soien
les personnes timides & d'une c
foible. Cette matiere est encore tr
les difficultés à M. Steyaert.

VII. Succès des travaux de MM. de Port-Royal sur la lecture de l'Ecriture Sainte.

Les travaux de MM. de Port R
eu un merveilleux succès. La véri
prévalu, du moins en France ;
moins ceux qui l'ont fait triomp
demeurés dans l'oppression. La l
l'Ecriture Sainte & celle des Offic

ses enfans la lecture des Livres saints,
u'elle leur envioit l'intelligence des
s ausquels elle les obligeoit d'assister.
ût de la lecture de l'Ecriture Sainte a si
prévalu, que les Jésuites ont été obli-
e paroître y céder en France, & de
er eux-mêmes des traductions & des ex-
ions du Nouveau Testament, comme
ait les Peres Bouhours & Lallemant.
dans la suite ils ont fait de l'Ancien
ment un Roman, & ils ont corrompu
uveau, comme nous le voions de nos
. Pour montrer combien ont été utiles à
se les travaux de MM. de Port-Royal
a lecture de l'Ecriture Sainte, nous
tterons ici ce que cent Evêques de
e établissoient sur cette matiere en
. » L'Eglise, disoient-ils, dépositaire *Corps de*
erpréte des Ecritures est bien éloignée *Doctrine de*
uloir aujourd'hui cacher ce divin tré- 1720.
ses enfans : & les nouveaux Réunis
iels on a voulu inspirer des préventions
e point, peuvent connoître quel est
it de l'Eglise sur cette lecture, par les
s des plus habiles Controversistes, par
le versions imprimées avec l'approba-
le plusieurs Evêques, & par la condui-
e ceux de France ont gardée, en met-
entre les mains des nouveaux Convertis
ivres saints, que la libéralité & la piété
u Roi leur faisoit distribuer. L'Eglise
dera pas aux Communions séparées
l'avantage de marquer du zéle & de
ur pour la lecture de l'Ecriture. »

IV.

enouvellement du goût que l'on a re- VIII.
ué en France pour la lecture de l'Ecri- Traduction du Nouveau



Paix de Cle. IX. tom. I.

ſoient qu'à ſe ſanctifier eux-mê
ſacrant toutes leurs veilles & to
à la priére, à l'étude des Livres
exercices de la piété Chrétien
propoſérent d'abord que de fai
& de voir s'ils pourroient re
pureté de notre langue le texte
& des autres Livres du Nouveau
ſans s'éloigner de la lettre,
tomber dans la baſſeſſe & dan
qui ſe rencontrent d'ordinaire
ductions littérales. Ils trouver
xécution cette entrepriſe encore
qu'elle ne leur avoit paru. Ma
rent pas néanmoins la devoir a
& ils partagerent entre eux tou
& tous les ſaints Peres qui ont
le Nouveau Teſtament, & qui
ou d'en exprimer exactement l
d'en rendre le ſens avec plus de
propoſerent de les conſulter tou
ſir les ſens les plus conformes

ée, ils résolurent de la laisser quelque- , pour la revoir ensuite avec le plus titude qu'ils pourroient ; le tems ser- extrêmement à découvrir dans les Ou- s, de certaines fautes dont on ne s'ap- it pas dans la chaleur de la composi- Cependant M. Arnauld le Docteur & : Maître son neveu, entreprirent de niner en leur particulier. Le premier comparant avec le Grec, & le second aminant si l'on avoit conservé autant ı avoit pu dans le style, le caractere de de l'Ecriture Sainte ; & si l'on y avoit oié par-tout, comme ils se l'étoient osé, les expressions les plus simples & us naturelles. Mais les diverses perse- ns que les Jésuites susciterent contre la on de Port-Royal, contre la personne I. Arnauld, & contre tous ceux qui nt quelque liaison avec ces Religieu- es aiant obligés de chercher en d'autres des retraites plus sures, & de se sépa- s uns des autres, ils ne purent, du s la plûpart d'entre eux, se rejoindre à que vers l'année 1665. Ils y revirent quatre Evangélistes dans une maison de leurs amis, où ils demeurerent quel- tems renfermés jusqu'en l'année 1666. Madame la Duchesse de Longueville t touchée des maux que causoit à l'Egli- xaction des signatures, & de l'oppression toient les Religieuses de Port-Royal & qui en avoient entrepris la défense, : un azile dans son Hôtel à M. Arnauld octeur & à M. Nicole, avec d'autant de générosité, que c'étoit alors presque rime d'avoir quelque commerce avec

ge d'interrompre ce travail.

X.
L'Ouvrage est enfin achevé.

Il y avoit déja quelques années
verses personnes d'un fort grand r
dans l'Eglise & dans l'Etat, les p
de donner cette traduction au Public
la chose du monde qui pouvoit être
utile à l'Eglise, & contribuer le plu
fication des Fidéles. Ils s'en étoient
défendus par l'impuissance où ils ét
la revoir avec toute l'exactitude que
vrage demandoit. Mais enfin se trou
la protection que cette Princesse le
noit, en quelque sorte à l'abri des
qu'ils eussent pû recevoir ailleurs de
de leurs adversaires, ils prirent la
tion de donner une partie de leu
achever de la revoir, & quelques
leurs amis travaillerent de leur côté
nir de M. le Chancelier (Seguier) t
lége pour la faire imprimer, l'aiant
miner auparavant par deux Docteu
Maison de Sorbonne, fort habiles
avoient donné leur approbation.

XI.
Le P. Ame-

Mais le P. Amelotte de l'Oratoire
sur le point de faire paroître avec b

[redacted]

ie-des quatre Evangiles, qui
s mains de M. le Marquis de
demander le reſte de la traduc-
Pinette Fondateur de la Maiſon
n de l'Oratoire où ce Marquis
nais celui-ci qui avoit été ſur-
Evangiles, ne le put être pour
e ſaint Paul, & refuſa abſolu-
prêter. De ſorte que le Pere
omme on l'a vû par ſon ouvra-
'accommoder du travail de ces
ue dans ſa ſeconde Edition,
lication du Nouveau Teſtament
e Pere, dont la prévention &
contre MM. de Port-Royal
éclaté dans les Ecrits qu'il avoit
tre eux, non content d'avoir
ur travail, prétendoit s'en attri-
la gloire ; & pour les empêcher
ur traduction, il tâcha en 1665
rouver la ſienne par l'Aſſemblée
Clergé qui ſe tenoit alors. En
oublia rien pour engager cette
l'autoriſer, en ſuppoſant que
au nom de l'aſſemblée de 1655.
argé d'y travailler. Mais M. l'Ar-
Sens qui avoit préſidé à l'aſſem-
5. & qui préſidoit encore à celle
ſe ſouvenant point que la pre-
s aſſemblées eût fait choix du
tte pour cette traduction, & n'en
n après bien des recherches dans
erbaux de l'aſſemblée de 1655.
es les meſures que ce Pere avoit
faire adopter ſa traduction par
France. Il ſe vit donc réduit à
1666) les quatre Evangéliſ-



XII.
M. de Saci l'un des principaux Auteurs de cette traduction est fait prisonnier.

On avoit déja en quelque façon
le Pere Amelotte dans les Homélie
Chrysostôme, qu'on avoit publiée
mencement de l'année 1665 où
inséré la traduction toute entiere
gile de saint Matthieu faite par
Port-Royal; & cinq ou six de ces
avoient continué depuis à revoir
Evangiles, & tous les autres Livre
veau Testament, avec la même
qu'on avoit apporté la premiere f
à-dire en conférant tout de nou
traduction avec ce qu'ont dit tous
Peres & les meilleurs Auteurs qui
qué le sens ou la lettre de ces Liv
Ceux qui n'avoient pas de retraite
à l'Hôtel de Longueville ne craign
de s'exposer à la violence de leurs
pour un Ouvrage qui devoit être
l'Eglise, s'y rendoient assidûment
que comme M. de Saci qui avoit
pale part à cette révision, venoit

V.

ment si rigoureux, sans prétexte
rent, à l'égard d'une personne
eu aucune part à tous les Ecrits
été publiés sur les contestations
& qui s'étoit uniquement appli-
Ouvrages de piété, fit bien juger
oit nulle grace à attendre du côté
: , ni aucun privilége à esperer
uveau Testament, quelqu'Appro-
n eût d'ailleurs des Evêques de
des Docteurs de Sorbonne. Ainsi
rs crurent qu'ils feroient mieux
eur traduction aux Docteurs de
afin que l'aiant examinée, on la
pprouver sur le témoignage qu'ils
ent, par les Ordinaires des villes
as, où l'on trouveroit à propos
mprimer & de la débiter après en
u un privilége du Roi d'Espagne.
la chose comme on l'avoit pro-
ontanus Docteur & Professeur en
de l'Université de Louvain, &
oyal des Livres, examina cette
& l'aiant trouvée tout-à-fait
delle, l'approuva. M. l'Evêque
l'approuva aussi avec beaucoup
n choisit pour la faire imprimer
Gaspard Migeot Libraire de Mons.
vêque de Cambrai Ordinaire du
a sa permission, & l'on obtint
privilége du Roi d'Espagne au
illet *1666*. Il fallut du tems pour
ir en France un aussi grand nom-
plaires qu'on prévoioit être nécess-

XIII.
La traduction est imprimée à Mons avec les approbations & privilege. Comment elle est reçue France.



que l'on favoit en être les Aute
fuites pleins d'envie & de hain
Théologiens, crurent devoir me
œuvre pour arrêter le bien qu
un Livre fi généralement eftin
les moiens qu'ils emploierent po

XIV. On veut la faire imprimer en France. Mouvemens que fe donnent les Jéfuites pour arrêter le privilége.

Le débit prodigieux qu'on f
Livre, porta des perfonnes de l
demander un privilége au Roi,
récompenfe de leur fervice. El
rent du Roi, à condition que l'
roit examiné par trois Docteurs,
en nomma deux qui paroiffoien
juger équitablement. Et ce fut
doubla l'animofité des Jéfuites
Ouvrage. Ils appréhenderent q
men étant fait fans paffion, n
confirmer tout le monde & le
dans les impreffions favorables
déja de ce Livre, & qu'enfuite
refufer le privilége à ceux à qui

, & qui leur reüssit toujours, qui
re grand bruit contre les Livres
lent rendre suspects parmi les igno-
s simples, afin d'engager ceux qui
leur puissance & qui s'épouvan-
eurs clameurs, de faire au moins
nce quelque chose pour les con-
c pour leur donner ce misérable
de pouvoir dire, que ce n'est pas
n qu'ils ont crié.

firent leur Pere Mainbourg com-
e à exécuter leur dessein, & le
it de prêcher fortement contre le
es flétrissures reçues en servant la
iie, l'avoient déja fait connoître,
it été obligé par Sentence de l'Of-
de faire réparation en pleine Chai-
maniere injurieuse dont il avoit
itre les Curés de Paris. Voici le
qu'un Auteur fort modéré fait de ce
ans un Ouvrage très-connu. » C'é-
omme fort singulier, & tel que le
t désirer les plus envenimés de ses
s; qui avoit assez de naturel à faire

XV. Ils choisissent le Pere Mainbourg pour attaquer le Livre. Caractére de ce Jésuite.

Hist. de la Paix de Clément IX. par M. Varet.

ves dont on l'accableroit. »

XVI. Sermons du P. Mainbourg contre la traduction de Mons. M Arnauld y répond.

Le Pere Mainbourg commenç
mer contre la traduction du Nouv
ment de Mons, le Dimanche 28
de saint Augustin, dans l'Eglise
tes de la rue saint Antoine, &
parler contre ce Livre dans tous le
qu'il feroit jusqu'à la Toussaint.
role, & tâcha de persuader que
duction étoit remplie d'héréfies
avoit été faite pour favoriser la D
Calvinistes, & que ceux qui
étoient excommuniés. Il alléguoi
titude de passages, comme aiant é
pus ou falsifiés. La plûpart des
n'étoient point en état de juger d
cette controverse : mais les bouf
les emportemens du Prédicateur re
cause fort suspecte dans l'esprit du
nombre. On ne parloit dans tou
de cette profanation de la parol
Les personnes qui prenoient le

t M. de Saci étoit à la Baſtille. Mais
auld aiant appris par les lettres de
ce qui ſe paſſoit à Paris, & aiant
mémoire exact de tous les paſſa-
: le Pere Mainbourg avoit repris
premiers Sermons, il entreprit de
fier, dans le lieu même où il ſe
pendant ſon voiage; & dès la pre-
maine du mois d'Octobre, on vit
la premiere partie de la réponſe
mons de ce Jéſuite ſous ce titre:
de la Traduction du Nouveau Teſta-
rimé à Mons contre les Sermons du
inbourg Jéſuite. On y découvroit ſi
nt ſa mauvaiſe foi & ſes calomnies,
autre que lui n'auroit plus oſé ſe
Mais il n'en devint que plus fier
mporté; & au lieu de ſe corriger
onneries qu'on lui avoit ſi juſte-
rochées, il s'y abandonna avec ſi
retenue, que quand il faiſoit rire
eurs, il ſe félicitoit de tenir la pa-
l avoit donnée, de ne pas ennuier.
evêque de Paris au retour de ſes
cevant des plaintes de toutes parts
les Sermons du Pere Mainbourg,
t ne point approuver les excès de
e. Il dit même qu'il avoit donné
n de ſes Grands-Vicaires d'empê-
l ne continuât ſes déclamations.

XVII. L'Archevêque de Paris rend une Ordonnance contre le Livre. M. Arnauld en fait



tion du N. T. Ces Théologiens en dressent une pour détromper le Roi.

teurs, ce Prélat voulut néanmo contre eux son ressentiment d'u très-éclatante. Les Jésuites lui fir quête pour le Roi contre MM. de & contre leur traduction du No tament, & il la présenta lui-m Majesté. Elle renfermoit toutes nies que les Jésuites avoient dé contre MM. de Port-Royal, qu accusés d'hérésie, de schisme, contre le Roi. On les y représe comme une cabale d'invisibles, q séparés de l'Eglise, & qui étoien prendre les armes, dès qu'ils se assez forts pour établir leur Secte lence. MM. de Port-Royal crur de leur côté présenter une Requê pour faire connoître leur innoc véritables auteurs des troubles de les vrais moiens de lui procurer Ils ne s'y arrêterent point à ce qu la traduction du Nouveau Testan contenterent de s'offrir de conv

à renverser toute la Religion. Ils se bornerent donc à réfuter les accusations générales contre leurs personnes, & à exposer les principes qu'ils avoient suivis dans les contestations qui troubloient l'Eglise. On convint que M. Arnauld & M. l'Abbé de la Lane signeroient cette Requête, & qu'ils l'adresseroient à un des Ministres & Sécrétaires d'Etat, auquel ils écriroient en particulier, pour le supplier d'avoir la bonté de la présenter au Roi. Ce projet fut exécuté ; & le Samedi 19 Mai veille de la Pentecôte, on porta le paquet chez M. de Lionne, qui le reçut dans le tems que M. l'Archevêque de Sens étoit avec lui. Ce Prélat s'y étoit rendu exprès pour voir de quelle maniere ce Ministre le recevroit, & pour l'encourager à rendre ce bon office à ces Messieurs & à toute l'Eglise, ne doutant point que Sa Majesté ne fût tout-à-fait portée à lui donner la paix, si elle se faisoit lire cette Requête, qui seule étoit capable d'effacer toutes les mauvaises impressions, qu'on lui avoit pû donner contre eux, & contre la cause qu'ils défendoient. Nous croions devoir donner ici des Extraits assez étendus d'une piéce si intéressante.

VII.

XI Requ MM d Roial

» Le profond respect que Dieu nous a donné pour la personne Sacrée de Votre Majesté, nous a empêché jusqu'à présent de prendre la liberté de lui porter nos plaintes sur une infinité de calomnies, dont on a tâché de nous noircir depuis vingt ans. Mais M. l'Archevêque d'Embrun ne nous permet pas de demeurer dans la même retenue.

Comme il nous a accuſés publiquement devant Votre Majeſté, il nous oblige de nous défendre auſſi devant Elle par la même voie. Et en cela, Sire, nous avouons qu'il peut avoir rendu contre ſon intention un grand ſervice à l'Egliſe, en engageant Votre Majeſté à connoître par elle-même, qui ſont les véritables Auteurs des diviſions qui la troublent. Il n'en faut pas davantage pour lui redonner le calme & la paix ; & ſi-tôt que Votre Majeſté ſe ſera appliquée avec quelque ſoin à une ſi grande & ſi importante affaire, Elle diſſipera ſans peine les nuages dont on a tâché juſqu'ici de l'obſcurcir. C'eſt, Sire, ce que M. l'Archevêque d'Embrun ſemble avoir appréhendé, & ce qui l'a porté à établir cette nouvelle maxime, que c'eſt une inſolence criminelle à des ſujets d'oſer dire que les Rois peuvent quelquefois être ſurpris. Il veut jouir en paix de l'avantage de nous traiter d'hérétiques, qui flate ſon reſſentiment, & ſe conſerver dans la poſſeſſion de ce zéle admirable, dont il tâche de ſe faire honneur. Comme il faut pour [redacted]

flateries de ceux qui lui vou-
ribuer un privilége qui n'appartient
seul. Ce grand Roi que Dieu
si lui-même pour gouverner son
& en qui les lumieres naturelles
excellent étoient encore fortifiées
nieres divines de la prophétie, ne
e se laisser prévenir par la malice
teur artificieux qui lui avoit rendu
a fidélité de son maître. Et Dieu
, comme disent les saints Peres,
endre aux Rois à ne se pas égaler
les fait regner, en se croiant in-
l'être trompés par les artifices de
s environnent. Qui pourroit donc
ès cet exemple, que ce soit man-
spect envers les Rois, que de leur
avec une profonde humilité,
uroit surpris en quelques rencon-
ne ce seroit leur reprocher de n'a-
nom de Roi, & de n'en point
onctions ?... Il est difficile que
grande foule d'occupations & d'af-
accablent & partagent ces grands

David.



pour cela ni plus capables de bi
ces matieres, ni plus exemts d'in
passion. Ainsi c'est sur cela parti
qu'ils trouvent bon qu'on leur é
ses impressions qu'on pourroit
données. Il est de leur grandeur
ne permettre pas qu'on profite c
mens dont on auroit usé envers e
ploier leur autorité à remettre
dans leur état naturel, & de faire
injures qui pourroient avoir été
vérité & à la justice. »

XXII. C'est fidélité d'avertir les Rois des surprises qu'on leur fait. Crime de ceux qui les trompent.

» Voila, Sire, quels ont ét
mens des grands Princes, & ce
le Chauve, l'un des prédécesseu
Majesté, qui joignit par sa vale
sagesse à la qualité de Roi de
d'Empereur des Romains, a v
gner à ses sujets & à toute la
une Loi expresse qu'il a insérée d
pitulaires. *S'il arrive*, dit-il, *qu*
me comme les autres, on nous
surprise en quelque chose d'injuste
vous avez pour mon service & l

personnes passionnées ; ni que ce
iconstance & une légereté indigne
de changer lui-même ce qu'on lui
: faire de contraire à la raison & à
Ainsi bien loin que ce soit manquer
que l'on doit aux Rois, que de les
s surprises qu'on leur peut faire,
ntraire l'une des plus grandes mar-
ı leur puisse donner de la fidélité
: doit ; rien n'étant plus avanta-
leur véritable gloire, que d'avoir
re connoître qu'ils sont toujours
rendre à la vérité & à la raison.
:, ce qu'on appelle violer le res-
t dû à la Majesté des Souverains,
lier qu'ils nous tiennent la place
: vérité en qualité de ses ministres,
avancer les accusations les plus
ıtre des gens de bien & des Prê-
les pouvoir justifier par la moin-
: raisonnable. Nous avons, Sire,
le peine à imputer ces excès à un
e, dont la dignité nous sera tou-
ıne singuliere vénération. Mais



tes les Loix, Sire, divines & humaines, éccléſiaſtiques & civiles, obligent les accuſateurs de prouver ce qu'ils avancent, à peine de paſſer pour convaincus d'impoſture & de calomnie : & le défaut de preuves de la part de ceux qui accuſent, eſt la juſtification de ceux qui ſont accuſés, comme le ſaint Eſprit même l'a marqué dans les Actes, s'étant contenté pour rendre témoignage à l'innocence de ſaint Paul, & à la malice des Juifs ſes perſécuteurs, de dire de ces derniers, *qu'ils l'accuſoient de pluſieurs grands crimes, dont ils ne pouvoient apporter aucune preuve.* M. d'Embrun connoît ces régles, &
t. ch. xxv. 7. il ne doit pas ignorer que l'Egliſe a eu toujours tant d'horreur de ceux qui les violent ; qu'il y a des Conciles & des Papes qui ont ordonné qu'ils ſeroient privés de la Communion même à la mort. Il ſait auſſi que ſa dignité ne le diſpenſe pas de les obſerver ; mais ſa paſſion l'empêche d'en enviſager les conſéquences. Il oſe accuſer devant le plus grand Roi de la terre, des Prêtres dont graces à Dieu la vie eſt irrépro-chable, de crimes auſſi énormes que ſont l'héréſie, le ſchiſme, & la rébellion, ſans avoir conſidéré qu'il n'y avoit qu'à les nier, & à le preſſer d'en rapporter les preuves pour le réduire à un ſilence forcé, qui ſeroit la conviction manifeſte de la fauſſeté de ſes accuſations. Mais, Sire, ce qui eſt bien plus ſurprenant, eſt qu'il ait pû s'imaginer que la ſuppoſition d'un fait entiérement faux lui tiendroit lieu de preuve, & qu'il n'auroit qu'à dire d'un ton ferme & aſſuré, *qu'il n'avançoit rien dont les Théologiens de Port-Royal ne demeuraſſent d'accord, & dont ils*

'e vantassent dans leurs Ecrits, que cela
l l'exemteroit de la nécessité d'en chercher
preuves, puisqu'il n'en faut point con-
des gens qui avouent leurs crimes, &
signent leur propre condamnation. »
›Il semble, Sire, qu'on ne pouvoit gue-
passer plus avant en ce genre de hardies-
Et néanmoins il a voulu ajouter à cette
position générale, une nouvelle confir-
ion qui est encore plus étonnante. Car
r marquer en particulier quelques-uns de
Ecrits, où il dit que nous nous vantons
crimes mêmes qu'on nous impute, il as-
Votre Majesté que *nous avons fait de-*
long-tems un Traité exprès, où nous
ons de prouver par des exemples de
'iquité faussement allégués, qu'il est per-
pour les intérêts de notre mauvaise doctri-
de nous élever contre les puissances; ce
i appelle avec raison *une maxime cruelle*
nnemie du Christianisme. Qui ne croi-
, Sire, qu'un Archevêque parlant de la
:, avoit entre les mains ce méchant Li-
, & qu'il n'a pas manqué de le faire
à Vôtre Majesté en lui présentant sa
uête; une accusation si capitale rendant
inel celui qui l'avance, si elle n'est ac-
pagnée de piéces qui la justifient? Ce-
lant, Sire, nous osons dire sans crainte,
l ne l'a point fait; parce que nous som-
bien assurés que ce prétendu *Traité* ne
iste que dans l'imagination de M. l'Ar-
êque d'Embrun, & que nous n'avons
is rien écrit qui puisse donner lieu à
si horrible médisance. Si ces paroles
llent dures, nous supplions Votre Ma-
de les pardonner à la juste douleur

XXIV. Réponse aux calomnies du même Prélat.



Livres publics à fouler aux piec
mandement de saint Paul, en s'él
tre *les Puissances* pour les inté
bonne ou d'une mauvaise doctri
n'est permis de le faire ni pou
pour l'autre. On peut & on doit (
Puissances, quand Dieu perm
soient prévenues contre nous. M
d'elles dans ces rencontres, n'est
ver contre elles. Rien n'est plus
la révolte que la constance chré
les hommes ne s'élevent contre
ces légitimes sous prétexte de d
qu'ils appellent vérité, que p
manquent de fermeté, de courag
stance, pour s'exposer aux mau
mens qu'ils en appréhendent. C'e
position qui fait les rebelles; a
l'autre est le plus ferme fonde
fidélité des sujets envers leurs Pri

XXV. On repousse l'accusation de révolte.

Les véritables Chrétiens » o
soutenir la vérité, non en résista
souffrant; non en versant le sang
mais en répandant le leur. Vo

ɪent : mais ceux qui n'en ont que de re-
ɔn & de piété n'y sont que plus forte-
.t attachés. Car les considérations humai-
peuvent changer : mais les maximes de
.eligion sont toujours les mêmes ; &
homme qui se conduit par les principes
'elle inspire,) n'a jamais que de la vé-
ɪtion pour son Prince, quelque traite-
.t qu'il en reçoive. Cependant, Sire, com-
si M. l'Archevêque d'Embrun avoit reçu
)ieu le pouvoir de lire dans les cœurs, il
nous accuse pas seulement des crimes
ens, mais il prévoit ceux que nous com-
trons lorsque nous serons plus forts. Il
re votre Majesté, comme nous avons
vû, *que voulant suivre jusqu'au bout
rit des hérétiques, nous ne manquerons
alors de prendre les armes pour établir
la force notre mauvaise doctrine.* C'est
i qu'il fait le politique, en jugeant de
ɔlidité de l'esprit de Votre Majesté par la
lesse du sien, & en tâchant de faire peur
:rois ou quatre Ecrivains de Port-Royal
ı Prince qui fait trembler toute l'Euro-
comme étant capables de prendre les ar-
contre lui, & de lever des armées pour
ɔlir leur prétendue Secte par une guerre
ile. Le respect que nous avons pour Vo-
Majesté, nous empêche, Sire, de trai-
cette vision de la maniere qu'elle le mé-
:oit ; & nous voulons bien même épar-
r à M. d'Embrun les reparties qu'elle
teroit très-justement & qui ne lui se-
nt pas avantageuses. Mais nous croirions
: tort à la lumiere de Votre Majesté si
s entreprenions sérieusement de réfuter
imagination si hors d'apparence. Nous

donnés à des perſonnes de la plus hau
dition de ſon Royaume, que le malh
tems avoit engagées dans des guerr
traires à leur devoir; & nous ſommes
qu'elle n'aura beſoin que d'y faire
de réflexion, pour demeurer perſuad
rien ne ſeroit plus capable d'entreter
ſon Etat une parfaite tranquillité
tous les Théologiens & tous ceux q
vernent les conſciences ſuivoient les
maximes. »

XXVI. On détruit l'accuſation d'héréſie.

MM. de Port-Royal répondent
aux reproches que leur faiſoit M. d'E
d'être inviſibles & de demeurer dans
traites obſcures. Ils demandent que
ce Prélat de vouloir ôter aux ſujets
la liberté d'être auſſi ſolitaires qu'i
gent à propos, pour mieux ſervir D
la retraite & dans le ſilence. » Il n
point, diſent ils, qui aient moins
de trouver à redire à cette ſorte de vi
ceux qui forcent en quelque man
l'embraſſer par leurs calomnies & p
menaces. Car il eſt autant de l'humi

décrier dans son esprit, & pour les em-
cher de se justifier ; Elle est trop juste
ur le trouver mauvais. » Puis passant à
ccusation d'hérésie, on parle ainsi: » Nous
ons, Sire, cent fois confondu ceux qui
oient voulu rendre notre foi suspecte.
ous les avons convaincus d'imposture,
iand ils nous ont accusés de ne pas con-
mner sincérement les cinq Propositions.
: selon toutes les Loix de l'Eglise, qui-
nque déclare qu'il condamne des erreurs,
doit être crû, parce qu'autrement ce se-
it ôter aux plus gens de bien tout moien
se défendre contre la calomnie, si pour
; rendre suspects d'hérésie, il n'y avoit
'à dire qu'ils retiennent dans le cœur ce
i'ils condamnent de bouche. M. l'Archevê-
ie d'Embrun s'efforcera-t-il d'obscurcir une
lle lumiere, par l'équivoque du sens de
nsénius, & par la prétendue inséparabilité
i fait & du droit ? Mais, Sire, ces chimé-
s que l'on avoit proposées d'abord pour
lorer le bruit d'une nouvelle hérésie, se
nt par leur propre absurdité détruites
elles-mêmes dans l'esprit de toutes les per-
nnes intelligentes. Elles l'ont été encore
avantage par des Ecrits convainquans qui
nt demeurés sans replique.

Enfin, Sire, pour fermer la bouche à M.
l'Embrun sur cette accusation d'hérésie, il
suffiroit de lui dire qu'il n'y a rien de plus
emporté & de plus déraisonnable, sur-tout
à un Evêque qui doit être informé de ce
qu'il avance, que de donner le nom d'héré-
tiques à des personnes qui vivent dans le sein
de l'Eglise ; sans pouvoir marquer aucunes
Propositions hérétiques & contraires à la Foi

qu'on ſoit aſſuré qu'ils ſoutiennent. Or nous ſommes certains, Sire, que ni M. d'Embrun, ni qui que ce ſoit ne ſauroit marquer en termes clairs & ſans équivoque aucuns Dogmes hérétiques & reconnus pour tels par l'Egliſe, qu'ils nous puiſſent imputer avec la moindre couleur; & que tout ce qu'ils peuvent alléguer contre nous, ſe réduit uniquement au doute que nous aurions ſur un pur fait. » On prouve enſuite qu'on n'a point perdu le reſpect dû aux Supérieurs dans la maniere dont-on s'eſt conduit dans l'affaire du Formulaire, & on fait ſentir au Roi que pour appaiſer les troubles de l'Egliſe, il ſuffiroit de faire exécuter les Loix & les Canons, qui ont impoſé de très-juſtes peines aux calomniateurs. » Cela ſeul diſſiperoit tous ces bruits ſcandaleux d'une nouvelle héréſie, qui ne s'entretiennent depuis tant de tems, que par les fauſſetés & les calomnies que répandent impunément ceux qui ſont les Auteurs de tous ces troubles, & donneroit un moien ſûr de terminer toutes ces diſputes par une ſainte & heureuſe

[redacted]

: Majesté, parce que ceux qui
:e s'en servir pour entretenir ces
ont été jusqu'ici les seuls qui
lé de cette affaire. »
ela, Sire, disparoîtroit étant
lumiere d'un esprit aussi péné-
:lui de Votre Majesté; & si-tôt
! lui seroit connue, elle a trop
r ne la pas embrasser, & pour
:s préjugés qui semblent l'avoir
ıi sera au contraire un sujet de
ıue le zéle qui l'a portée à em-
ıutorité Roiale pour empêcher
'elle hérésie ne s'élevât sous son
a toute sa récompense devant
qu'elle soit engagée dans la fâ-
ssité d'user de rigueur envers
bien, qu'on lui avoit repré-
ıe coupables, & dont elle aura
:c plaisir la sincérité & l'inno-
que colere qu'ait un pere contre
& quelque dessein qu'il ait pris
:r croiant qu'ils ont manqué à
il ne se fait point de violence



qui n'ôte la liberté de nous déc
ces sortes de médisances. Nou
pas mettre en cet état les rega
Roi qui ne voit rien autour de
éclatant & de magnifique ; m
sommes que plus dignes d'ètr
sa bonté. Il y en a qui en so
dignes que nous, * & qui ont
le traitement qu'on leur fait
les voit, & Votre Majesté com
que nous voudrions dire : le
empêche de nous expliquer dav
nous n'en espérons pas moins q
ra les prieres mêmes que nou
lui faire, à l'exemple de Dieu
prévenir nos vœux, & à nou
delà de ce que nous lui demand
Arnauld, Prêtre, Docteur de S
de la Lane, Prêtre, Abbé de V
Docteur de Sorbonne. »

* *Les Religieuses de Port-Royal privées des Sacremens & captives en divers Monasteres, & M. de Saci prisonnier à la Bastille.*

VIII.

& on s'empressoit de la communiquer à qui ne l'avoient point encore vûe. Il n'y t personne qui n'en fût attendri, & qui »uhaitât que le Roi se la fît lire, dans érance qu'on avoit qu'elle feroit beau- d'impression sur l'esprit de Sa Majesté. a trouvoit vive, agréable, sage, forte, érée, édifiante; & elle plaisoit plus à la iere lecture qu'à la premiere. Mais afin l'on puisse mieux juger de l'effet que e Requête produisit dans la plûpart des its, & de l'approbation générale qu'elle , nous rapporterons ici ce qui se passa lever du Roi le jour de la Pentecôte, étoit le lendemain du jour auquel elle it été portée à M. de Lionne.

lever du Roi à cette occasion.

I. de Louvois entra dans la Chambre du cette Requête roulée à la main; & nt M. l'Archevêque d'Embrun, il lui *Voilà, Monsieur, une botte qu'on vous '; voilà qui parle à vous.* Le Roi lui nda ce que c'étoit. M. de Louvois ré- it que c'étoit une Requête qui ne plai- as beaucoup à M. d'Embrun. Le Roi nda si elle étoit belle. M. de Louvois dit que c'étoit la plus belle chose du le. En même-tems on entendit dans la bre du Roi une espece de murmure s contre M. d'Embrun, vers lequel rocherent M. le Prince, M. le Maré- de Grammont, M. de Montausier, e Mortemart, M. l'Abbé le Tellier & ques autres. Le Pere Annat étoit aussi là nt. M. le Prince dit à M. d'Embrun en : Me voila donc vengé, puisque voici Embrune. Elle est forte. Hé bien, M. ievêque que dites-vous à cela? Et com-

Relat. de la Paix, tom. 1. p. 281. & suiv.



de Louvois, & M. d'Embrun den
outré & fort ſcandaliſé du P. An
pendant tous ces diſcours garda
fort exact, de ſorte que ce Préla
gnit hautement des Jéſuites, qui,
s'étoient ſervis de lui comme d'un
& l'avoient abandonné au beſoin
coutume. Il en avoit d'autant plu
grin, qu'on ne parloit d'autre ch
la Cour & dans Paris. Tout le
l'envi donnoit des louanges aux A
cette Requête, qu'on regardoit c
chef-d'œuvre d'éloquence. Le I
moignoit de l'impatience de voir
Ecrits où l'on promettoit de faire
cuſſion particuliere de la Requê
d'Embrun. Ce Prélat ſçut même
Roi aiant parlé à M. l'Evêque d'C
ce qui s'étoit paſſé le jour de la
à ſon lever, & lui aiant dema
ment lui & les autres Prélats en
l'égard de la Verſion de Mons
Diocéſes, & s'ils en défendoient l

ces choses là, & y donne cours. M. de Louvois lui dit : On a bien imprimé la vôtre. M. d'Embrun repliqua que celle-ci étoit une Requête en l'air qui n'étoit signée de personne. *Si fait, si fait*, dirent M. le Prince & M de Louvois ; *elle est signée Arnauld & de la Lane*. M. de Montausier parla à son tour, & dit au Roi, qu'il s'étonnoit qu'on trouvât à redire à cette traduction du Nouveau Testament ; qu'il l'avoit lue déja six fois, & qu'il la liroit toujours nonobstant les ordonnances ; qu'elle étoit la plus belle du monde. M. le Prince revint à la charge, & dit à M. d'Embrun sur la Requête : *Elle est pressante ; elle ne dit point de choses extravagantes, & qui ne veulent rien dire : elle vous fait tenir la croupe à la volte.* M. d'Embrun entrant en mauvaise humeur, dit que ce n'étoit pas aux gens du monde à parler des affaires de l'Eglise ni à en juger ; qu'en Espagne on ne le souffriroit pas aux Laïcs : *Non*, dit M. le Prince, *ce n'est pas à nous à juger de cela ; mais c'est à vous à vous mêler des intrigues de la Cour, & à quêter des Ambassades, & nous n'y trouverons rien à redire. Je vous déclare néanmoins, que tant que vous voudrez faire notre métier, je crois qu'il nous sera au moins permis de parler du vôtre.*

D'autres parlerent aussi avec beaucoup de liberté à M. d'Embrun pendant tout le tems que le Roi fut à s'habiller. Les uns disoient à M. d'Embrun pourquoi il s'étoit mis à dos ces gens de Port Roial ; qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. Les autres pourquoi on défendoit de lire cette traduction du Nouveau Testament & non tant d'autres.



péché, il voudroit avoir fait cett
jourd'hui, & mourir demain,
croiroit s'être plus immortalisé
s'il avoit gagné une bataille. »

XXXI. Fin avantageuse des attaques livrées par les Jésuites à la traduction du Nouveau Testament de Mons.

C'est ainsi que Dieu sçut tire
de tout ce que les Jésuites firen
traduction du Nouveau Testamer
que les déclamations du Pere
ne servirent qu'à convaincre tou
de la fidélité & de l'exactitude d
duction, & du sage discernemen
qui en étoient les Auteurs avoie
le choix des choses ausquelles ils
rêtés; que les Ordonnances de
& de M. d'Embrun ne servirent
connoître davantage, & à em
d'autres Prélats ne se laissassent en
me eux à la censurer; & que la
M. d'Embrun présentée au Ro
d'éclat, & dans la pensée de perd
Port-Royal, ne servit qu'à faire
vantage les qualités de ces Messi
faire prendre la liberté à tour le

x de l'Eglise sous le Pontificat de
t IX.

IX.

XXXII. Les Jésuite obtiennent un Bref du Pape contre cette traduction. Comment ce Bref est accueilli en France & dans les Pays Bas Catholiques.

:suites qui pouvoient tout sous celui
adre VII. solliciterent & obtinrent à
un Bref contre le Nouveau Testa-
: Mons, dans le tems même qu'ils
ient en France au sujet de ce même
l'humiliation dont nous venons de
Ils engagerent le Nonce à le faire
:r, à l'envoier aux Evêques sous son
& avec des Lettres particulieres.
mme ce Bref contenoit des clauses
nent contraires aux libertés de l'Eglise
ie, le Procureur Général du Parlement
ignit au Roi, & représenta à Sa Ma-
bligation où il étoit de déferer ce
Parlement. Le Roi touché des rai-
1 Magistrat, fit dire au Nonce par
Tellier, qu'il eût à retirer incessam-
ous les exemplaires de ce Bref qu'il
ivoié aux Evêques; & que s'il en pa-
un seul en public, il laisseroit agir
ement qui ne manqueroit pas de le
Le Nonce executa cet ordre de Sa
:, & envoia par-tout pour retirer ces
s. L'Archevêque de Paris avoit déja
primer ce Bref avec un Mandement
ne aux vûes des Jésuites. Mais il fut
, à la priere du Nonce même, de le
ner. En même-tems l'Internonce des
as Catholiques aïant été engagé par
uites à envoier le même Bref aux Evê-
ui sont soumis au Roi d'Espagne, le
l Souverain de Malines, sur la Re-



ne resta donc aux Jesuites, apres
mouvemens qu'ils s'étoient donnés
tenir ce Bref, que la vaine satisf
faire connoître à tout le monde
étoient assez puissans à Rome pou
du Pape tout ce qui leur plaisoit,
emploier son autorité à colorer leu
ces.

X.

XXXIII. M. le Comte de Treville l'un des Réviseurs de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons.

Nous faisons connoître dans d'a
ticles les principaux Auteurs de cet
traduction commencée par M. le M
finie par M. de Saci son frere & M
nauld & Nicole. Nous ferons ici m
peu de mots d'un des Réviseurs de
vrage, dont nous n'aurons point o
parler ailleurs. C'est M. le Comte
ville (ou Troiville.) Il avoit été
de la personne de Louis XIV, & i
la suite des emplois considérables.
touché de Dieu dans le tems où i
en espérer encore de plus grands,
vivre dans une profonde retraite

MM. de Port-Royal, & s'inte-
ce qu'ils firent pour le bien de
ut admis aux Conférences que
ld, de la Lane, Nicole, de
the, de Saci & autres habiles
: tinrent en 1666. chez Mada-
esse de Longueville pour revoir
n du Nouveau Testament. Il
:oup de corrections pour rendre
plus parfait, soit pour le choix
oit pour le tour des phrases, ou
la justesse de la traduction. Il
/ec M. Nicole la Vie du Grand
:rite par M. Flechier. Comme il
ıe peine de se mêler d'Ecrits Ec-
, n'étant que Laïc, il consulta
: d'Alet, qui lui conseilla de ne
difficulté de dire son avis lors-
demanderoit sur les affaires de
: fournir les passages qu'il avoit
de faire part de ses pensées. M.
étoit en grande relation avec M.
ɔbé & Réformateur de la Trap-
e célébre M. Boileau Despréaux.
Paris en 1708. âgé de soixante-

XI.

ıant cet article, nous remarque-
Requête de MM. de Port-Roial
e l'Archevêque d'Embrun, aiant
dont nous avons parlé, les Jé-
rcerent de se relever du coup
it été porté. Leur Pere Bouhours
1668.] un Ecrit intitulé: *Lettre*
ur de la Cour, servant d'Apo-
l'Archevêque d'Embrun, contre

XXXIV. Le P. Bouhours écrit contre la Requête de MM de P. R. au Roi. Caractere de ce Jésuite.

la Requête de MM. de Port-Royal. Il é-
écrivit aussi une à MM. de Port-Royal
dans le même goût que celle à un Seigneur
de la Cour. Ces deux Lettres du Pere Bou-
hours contiennent six-vingts calomnies
compte fait, contre les plus saints Evêques
& les plus célébres Théologiens. Les bruits
fâcheux & deshonorans qui coururent en
1691. contre ce Jésuite, pourroient bien
être une punition de ses calomnies. Si Dieu
l'avoit abandonné au péché si humiliant qui
lui fut alors reproché, il n'y auroit rien en
cela qui ne fût selon l'ordre de sa justice.
Le Pere Bouhours ne put jamais pardonner à
MM. de Port-Royal une petite correction
douce & mesurée, qui se trouve dans les
Essais de Morale, & dont il ne manqua pas
de se faire l'application. » S'il se rencontroit
par exemple, dit M. Nicole, qu'un Prêtre
ou un Religieux, se piquant de bel esprit
fît des Recueils de mots qui se disent dans
les ruelles & dans les lieux qu'il ne doit
point connoître; qu'il parût plein d'estime
pour la galanterie & pour la conversation
des Dames, on ne le souffriroit pas de mê-
me. Tout le monde deviendroit spirituel à
ses dépens; & soit par malignité, ou par
sentiment de Religion, on feroit mille ré-
flexions sur la disproportion des pensées
dont il s'occuperoit avec la sainteté de son
ministere. »

M. Barbier d'Aucourt de l'Académie Fran-
çoise, a attaqué les *Entretiens d'Ariste &
d'Eugene*, qui sont un des Ouvrages où le
Pere Bouhours s'est efforcé de mettre le plus
d'esprit. L'Ecrit de l'Académicien passe pour
un chef-d'œuvre de la plus juste & de la p

tique. On y donne une étrange idée
ctere d'esprit du Pere Bouhours, &
:leve la licence qui régne dans ses
ns. Nous ne parlerions pas d'un Ecri-
ssi frivole que le Pere Bouhours, s'il
›it signalé par les plus grands excès
MM. de Port-Royal. Cet homme tout
n & tout profane s'avisa de vouloir
une traduction des Evangiles à celle
it été imprimée à Mons. M. Simon,
ıe soupçonnera pas d'avoir été ami
Royal, accusa le Pere Bouhours d'*a-*
t parler les Evangelistes à la Rabu-
Ménage, si ami de la Société, qui
t entre les mains des Jésuites, &
égué sa Bibliothéque, fait en peu de
portrait du Pere Bouhours en di-
qu'*il s'est érigé en prétieux en lisant*
, Sarazin, Moliere, & en visitant les
& les Cavaliers, que c'est un homme pé-
orance & de vanité, qui attaque de Sa-
›mmes avec une fureur indigne, je
'as d'un Religieux, mais d'un Chré-
›c. Nous n'osons rapporter le reste.
: Port-Royal l'ont ménagé beaucoup
c se sont contentés de repousser ses
ies, & de tâcher de lui ouvrir les
r l'abyme qu'il se creusoit à lui-mê-
les horribles Libelles dont il inon-
Public. Ce Pere n'est mort qu'en
: ainsi il a survécu plus de trente ans
vrages dans lesquels il a été convain-
face de l'Univers, d'être un insigne
iateur.

Observ. sur la Langue Fr. 2. Part.

Feydeau, Treuvé. Leurs Oı
pour l'instruction des Fidéles

I.

I. M. de Saci. Son éducation. Ses études. Ses vertus.

ISaac le Maître de Saci, frere de
toine le Maître dont nous avon
nâquit à Paris en 1613. Il donna dès
tendre enfance des marques d'une p
traordinaire. Il fit ses études au Col
Beauvais, aiant un Précepteur comm
M. Antoine Arnauld son oncle qui
qu'un an plus que lui. M. de saint
chargea ensuite de sa conduite & de
des, en l'associant à son neveu M.
cos, & lui fit lire l'Ecriture Sainte &
res. Il l'engagea à entrer de bonn
dans l'Etat Ecclésiastique, & à ent
les Ordres Sacrés après des intersti
venables. A la mort de M. de saint

de Port-Royal des Champs, & il s'y
ı la pénitence la plus rigoureuse. Bien-
succomba, & eut une maladie qui le
it à l'extrêmité. Il déclara dans sa con-
ence que la pensée qui l'avoit le plus
é pendant cette maladie, étoit le dé-
pouvoir se purifier de plus en plus
ı pénitence. Cette disposition où il
, venoit de la grande idée qu'il avoit
ırs travaillé à se former de la justice
:. Il faisoit des Recueils de tous les
;es de l'Ecriture & de saint Augustin
ui paroissoient propres à lui donner
rande idée de Dieu. C'étoit-là le prin-
le sa gravité, de son recueillement,
circonspection, de son amour du si-
& de la retraite, de sa modération,
la profonde humilité qui le rendoit si
à ses propres yeux.

IV. Il est élevé au Sacerdoce, & nommé Confesseur de Port-Royal. Ses qualités pour le ministere.

:e humilité parut sur-tout quand on
donna de recevoir l'Ordre de Prêtrise.
it près de trente-cinq ans, & il avoit
les années entieres dans l'exercice de
n des différens Ordres qui y condui-
Depuis l'enfance il avoit vêcu dans
cence, à laquelle il avoit joint depuis
ıvaux de la pénitence. Il possédoit
un dégré éminent tous les talens de
t & du cœur: son humilité lui cachoit
ces marques de vocation. Il ne voioit
ı sublimité de cet état & sa propre
e. Après de longs délais il fallut pour-
:der aux ordres réitérés de M. Singlin
M. de Barcos, & il fut ordonné Prêtre
ıis de Septembre 1648. Il ne dit sa
:re Messe qu'après quarante jours qu'il
lans un recueillement & une ferveur

de sagesse qui étoit comme son
lier ; une patience à toute épreuv
pêchoit de se lasser d'attendre l
de Dieu ; un discernement exquis
du progrès de la Grace dans le
zéle qui le rendoit toujours prêt à
qu'il conduisoit. Il menoit une
re pour attirer la bénédiction
son ministere ; & on peut dire q
n'étoit jamais interrompue. Voici
Fossé l'un de ses pénitens dit de s
discernement. » Il n'y avoit ,
de plus sage que la maniere don
soit ceux dont il prenoit soin .
toit peu aux effets ordinaires d
humaine : mais il tendoit princ
séparer le cœur de l'homme, du
soi-même, à l'attacher à Dieu ,
ceux qui se soumettoient à sa co
une certaine égalité de vie toujo
me, & éloignée de tous les mou
gaux du caprice de l'homme.

: quoi se dédommager des austéri-
›ratique plus que les autres. »
r. la persécution obligea M. Sin-
:sseur de Port-Royal de Paris, &
ci Confesseur de la Maison des
.e se cacher. Ils continuerent du
:ur retraite de rendre service com-
uvoient aux personnes qui étoient
:onduite. La mort de M. Singlin
en 1664. augmenta le travail de
:i. Il fut même obligé de se char-
lirection de Madame de Longue-
Mademoiselle de Vertus. Il étoit
'e déguiser & de prendre beaucoup
:ions pour échapper dans l'exerci-
›onnes œuvres à la vigilance des
e tout bien. Il s'étoit logé à l'ex-
ı Fauxbourg saint Antoine, avec
: & M. Fontaine. Le 13 Mai 1666
fut investie d'un grand nombre
& d'Archers, du Lieutenant Ci-
ıx Commissaires & du Chevalier
M. de Saci étoit alors sorti avec
ıe; mais on fit courir après eux,
nit, & on les arrêta près de la
ıs le moment même qu'ils s'entre-
: peu de compassion que l'on avoit
rsonnes qui y étoient enfermées.
ıena à leur maison où ils furent
& gardés pendant quatorze jours.
Verbal du Lieutenant Civil qui
orté en Cour, étoit à la décharge
eurs, & les Ministres paroissoient
l'affaire n'eût point d'autres sui-
e Pere Annat sollicita si instam-
i de ne point laisser échapper ces
) Jansénistes, qu'ils furent enfin

III.
Il est arrêté
& mis à la
Bastille.

conduits en prison. M. de Saci
la chambre où avoit été enfer
quet ; mais il y fut beaucoup
que ne l'avoit été ce Ministre.
neur sembloit se faire un méri
retés ; & quand les prisonnier
la Bastille, il leur dit qu'ils lui
sir de s'en plaindre par-tout.

IV. Sa conduite dans sa captivité.

Au contraire le Major nom
saisissoit toujours l'occasion d'a
tivité des prisonniers. Il admir
soumission & la douceur de M
étoit attendri jusques aux larr
lui entendoit dire : » Si le Ro
qu'un dans un endroit, comb
on à honneur ce traitement ? I
me marque qu'il me veut ici,
trop heureux d'y être. » Et e
barrieres qu'on a posées aux a
chambre, sont pour empêch
moi le monde qui me dissipero
pour m'empêcher de le voir, r
cherche point. » M. de Saci
seul avec son domestique dar
On fit solliciter la réunion de
& on l'obtint au commencem
d'Août. M. Fontaine la desir
ment, qu'il disoit souvent :
» Ouvrez moi la porte de la
porte de la chambre de M. d
verrez à laquelle des deux je
me sera une prison sans M. de
je suis libre par tout. » On
de cet adoucissement à M. le
taire d'Etat.

La conduite de M. de Saci pe
ans & demi de sa captivité, f

:rveilleuse. Il avoit fait une exacte
n de son temps entre la priere &
La promenade sur la terrasse n'é-
une demi-heure pour lui : à l'é-
este du tems qu'on lui donnoit
re l'air, il l'employoit seul dans un
et du haut des tours où il médi-
oit jusqu'à ce que ses gardes le re-
nt à sa chambre. Il jouissoit d'une
aix & disoit souvent que c'étoient
douces années de sa vie. En en-
:ison, il s'étoit proposé trois re-
exprimoit par ces mots, *dépendre*
'humilier, *souffrir*. Cette prison a
l'Eglise la traduction de toute la
le Saci y trouva le loisir & le re-
ires pour exécuter cette grande
qu'il méditoit depuis quelque-
voulut qu'on lui fournît tous
lont il avoit besoin, & qu'on lui
me un Lecteur & un copiste en
. Fontaine auprès de lui. Il fut
:rté aussi-tôt que son travail fut
1 que l'on vît plus sensiblement
e permettoit la captivité de son
que pour procurer par elle ce
à son Eglise. On peut dire que
répondoit fidélement à sa voca-
l travailloit sans relâche à cette
ne perdoit point un instant, &
oit son travail que par de ferven-

lut jamais acheter sa liberté par
nent de ne plus assister de ses
Religieuses de Port-Royal. Son
e des Saintes Ecritures, & sa
uelle n'avoient fait qu'augmen-

ter sa tendre piété & son zéle pour la
de la vérité. Voici comment M. d
parle de la prison de M. de Saci : »
fioit tous les prisonniers & les Offi
l'exemple de sa rare piété, & par ui
té d'esprit & de vie, que l'on admi
tôt qu'on ne pouvoit la comprendr
voit dans la Bastille comme s'il ét
mourir. Il y vivoit dans la vue contin
la miséricorde que Dieu répandoit s
en purifiant par cette longue prison
ches dont les plus justes se recon
coupables en sa présence. Il y viv
inquiétude, étant assuré qu'il étoit
jamais dans l'ordre de Dieu. Et quoi
vît toujours dans la privation de
avoit de plus cher au monde, & qu
roit avec plus d'ardeur, qui étoit la
nion au Corps adorable de Jesus-Ch
s'efforçoit d'autant plus d'attirer e
vertu de son Esprit saint, que la
de ses ennemis l'empêchoit de par
a Chair divine. Enfin toute la
étoit embaumée de l'odeur de sa

[redacted]

r remercier Dieu. Delà ils alle-
l'Archevêque de Paris, qui ne se
as de lui témoigner une estime
pour sa personne, mais qui lui
me de le présenter au Roi. Il le
; & M. de Saci aiant fait son re-
en peu de mots, Sa Majesté l'as-
estime, & se tournant du côté
Pomponne qui étoit présent, il
ouriant : *Eh bien! vous voila bien*
it de toutes parts des témoigna-
sur son élargissement. Le saint
let lui écrivit à ce sujet une let-
l'affection. M. le Tellier lui té-
e amitié toute particuliere, &
es Bénéfices qu'il refusa cons-
l demanda pour toute grace à ce
envoier plusieurs fois l'année à
es personnes dignes de confian-
aminer l'état des prisonniers.
oir demeuré quelque-tems à VI.
Longueville, pour y recevoir

[illegible]
de ſes amis ne lui laiſſoit pas
tranquillité d'eſprit, qu'il en deſi
une action ſi ſainte. »

VII. Ses dernieres actions. Sa mort.

M. de Saci revint enſuite s'éta
ris d'où il alloit ſouvent viſiter
gieuſes de Port-Royal des Cha
croiant pas qu'il fût prudent d'y
core ſa demeure. Ce ne fut qu'
qu'il y demeura juſqu'à la dernie
ſion des Confeſſeurs & des Sol
1679. Il quitta alors Port-Roya
derniere fois, aiant pris le conſei
Harlai Archevêque de Paris po
dre. Il ſe retira à Pomponne, & y
ſes Explications de la Bible, q
connues & ſi célébres dans l'Egliſ
il eut une fiévre quarte qui le fit
languir. Le jour de Sainte Gen
l'année ſuivante, il célébra les ſ
teres avec une ferveur extraordina
de Luzanci ſon couſin qui le ſerv

V.
Il est mis e liberté, & p: roît devant l Roi.

Il finit sa traduction de la Bible la veille la Toussaint 1668. & ce jour là même M. de Pomponne son cousin germain alla à Bastille porter l'ordre qui lui rendoit la liberté. Il sortit donc de la Bastille, & pria M. de Pomponne de le mener à Notre-Dame pour remercier Dieu. Delà ils allerent saluer l'Archevêque de Paris, qui ne se contenta pas de lui témoigner une estime singuliere pour sa personne, mais qui lui promit même de le présenter au Roi. Il le fit en effet; & M. de Saci aiant fait son remerciment en peu de mots, Sa Majesté l'assura de son estime, & se tournant du côté de M. de Pomponne qui étoit présent, il lui dit en souriant : *Eh bien! vous voila bien aise.* Il reçut de toutes parts des témoignages de joie sur son élargissement. Le saint Evêque d'Alet lui écrivit à ce sujet une lettre pleine d'affection. M. le Tellier lui témoigna une amitié toute particuliere, & lui offrit des Bénéfices qu'il refusa constamment. Il demanda pour toute grace à ce Ministre d'envoier plusieurs fois l'année à la Bastille des personnes dignes de confiance, pour examiner l'état des prisonniers.

VI.
Il se dispose à reprendre ses fonctions.

Après avoir demeuré quelque-tems à l'Hôtel de Longueville, pour y recevoir les visites de ses amis, il se retira à Pomponne pour se préparer par la retraite & la pénitence à reprendre les fonctions du saint ministere. Il fut deux mois sans dire la Messe depuis sa sortie de la Bastille. » L'on juge par cette seule action, dit M. Fontaine, du profond respect qu'il avoit pour nos redoutables mysteres... M. de Saci avoit soupiré deux ans & demi vers nos

cueil pour voir si l'on pourroit l'enterrer
couvert. Quoiqu'il y fût depuis six à
jours, on trouva son visage tel qu'il ét
lorsqu'il vivoit. On le revêtit donc de
habits Sacerdotaux, & on fit toutes les
rémonies avec beaucoup de dignité. Le ch
fut très-bien soutenu, les Religieuses fais
violence à leur douleur, comme la M
Angelique de saint Jean leur Abbesse
leur avoit recommandé. L'inhumation
au-dedans du Monastere dans un des
côtés du Chœur, vis-à-vis la Chapelle de
Vierge. Quelques personnes se plaignant
ce qu'on ne leur laissoit point la satisfacti
de passer du moins une nuit auprès de
précieux dépôt, la Mere Abbesse répondi
*Il faut cacher en terre ce qui est terre, & fa
rentrer dans le néant ce qui en soi n'est q
néant.* Cette Mere si pleine de foi, qui av
sçu commander à la douleur de ses filles
succomba à la sienne. Elle passoit les jou
& les nuits sur la tombe de M. de Saci,
priant d'obtenir de Dieu sa délivrance. El
fut exaucée, & mourut dans le cours du m
[redacted]

que, les Juges, le premier & le se-
ivre des Rois, les Proverbes, la Sa-
l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique, Isaïe,
ıze petits Prophétes, sont de M de
.e reste est de M. du Fossé. 3. Le Poë-
saint Prosper sur la Grace traduit en
ıis, en Vers & en Prose. Il a été im-
pour la premiere fois en 1646. &
souvent depuis. 4. Poëme sur le saint
ıent. 5. Heures de Port-Royal avec les
es traduites en Vers. L'Imitation de
Christ en François sous le nom de
7. Traduction des Pseaumes selon
:eu. 8. La Solitude Chrétienne en trois
es. 9. Les Vers François qui sont dans
.cines Grecques de M. Lancelot. 10.
ction de Phedre, de trois Comédies de
ce & des Lettres de Bongars. 11. Les
ıinures de l'Almanach des Jésuites.
ıne piéce de Vers où l'on réfute les
nies & les impertinences exprimées
une misérable estampe inventée par
suites contre les prétendus Jansénis-
ıour servir de frontispice à un Alma-
Les Enluminures ont été imprimées
ırs fois. Enfin deux volumes in-octavo
ttres de Piété. On en est redevable à
ur Christine Briquet, Religieuse de
Royal, qui a eu soin de les recueillir &
mettre en ordre. Ces Lettres sont di-
le la haute piété & de la grande ré-
on de leur Auteur.

II.

X. M. du Fossé. Son éducation.

:re-Thomas du Fossé nâquit à Rouen
ıvril 1634. Ses parens eurent occasion

la Maison de Port-Roial des Ch
l'on commençoit à recevoir quelq
M. Thomas trouvoit aussi dans l'i
la Maison de Port-Royal une excell
pour les jeunes filles. De quatre q
il y en mit trois, qui profiterent
l'éducation Chrétienne qu'elles y
que deux s'y consacrerent à Dieu,
jeune en aiant été empêchée par se
infirmités, vêcut au milieu du m
une grande piété & dans la virgin
elle avoit fait vœu. Dès 1643. ce
famille si vigilant avoit amené à P
des Champs, les trois premiers d
Gentien, Henri & Pierre. Ce derni
celui dont nous parlons dans cet
n'avoit alors que neuf ans. Il fut é
les Ecoles de Port-Royal, tant qu'
sisterent, & dans les différens lieux
sécution obligea de les transferer.
son frere aîné en 1650, & le sec
ans après. Celui-ci se laissoit insens

Mazarin la permission de retourner
oyal des Champs avec un ami. Il fit
M. du Fossé pour qui il avoit tou-
une affection particuliere. Le désert
ouvré peu à peu ses anciens habi-
le Maitre continua d'y vivre avec
ssé, comme s'ils eussent été seuls,
ant à le former à la traduction & à
sition a laquelle il s'occupoit lui-
s revirent ensemble la traduction
ean Climaque faite par M. d'An-
mée suivante 1658. il travailla con-
it avec lui à préparer les matériaux
rand Ouvrage des *Vies des Saints*
loit entreprendre. M. du Fossé re-
ussi les Mémoires de M. de Pontis,
: alors retiré à Port-Royal des
Au milieu de ces occupations il
. le Maitre ; mais il retrouva un
a pere dans la personne de M. de
ri eut pour lui la charité la plus
la plus vigilante. Par le conseil de



que à laquelle il s'appliqua. I
M. Singlin vouloient l'eng
dans les saints Ordres ; mais
meurer comme il étoit à l'exe
Maitre & de plusieurs autre
quitter les Troux quelque te
chercha à se rapprocher de Po
regardoit comme son berceau.
M. de saint Gilles d'Asson , p
dans une des Fermes de cette A
mée le petit Port-Royal. Il
cette solitude la Vie de saint
Cantorberi , à la priere d'un
Les incommodités qu'il trou
nouvelle demeure , l'engagere
Paris. M. Singlin le reçut ave
Maison où il étoit caché avec
M. Fontaine. Il y perdit son ve
1665. & après avoir fait un vo
il revint à Paris avec son jeu
mé Bosroger , & ils allerent
M. de Saci & M. Fontaine

ıtumé au séjour de Paris. Il tâcha :ir & de le sanctifier, en travail- : traduction des Pseaumes pour . piété. Cherchant à rendre quel- e aux Païsans de ses terres, il étu- ı la Médecine afin de les secourir s maladies, & voulut bien deve- re de leurs différends. Le desir de le ses amis, M. Hillerin, ancien saint Merri à Paris, lui fit faire frere un voiage en Poitou: mais :is que M. Hillerin étoit à An- allerent l'y joindre; & ils eurent ation d'y voir l'Evêque, Henri qui leur donna toutes sortes de d'estime, & de l'amitié la plus ırsqu'ils furent revenus au Fossé, ır demeure ordinaire, M. de Bos- pensoit à s'établir, acheta une Maître des Comptes à Rouen; ı Fossé continua d'emploier son priere, à l'étude, & aux œuvres . Les obstacles qui l'empêchoient er à Paris étant levés par la paix :, il se hâta de se rendre dans de ville qu'il n'avoit quittée qu'à de Tillemont & M. le Tour- ɔignirent à lui. Mais à peine deux écoulés, qu'il fallut consentir à une telle compagnie, pour rece- ·e, son frere & sa sœur.

XIII. Diverses ac- tions de M. du Fossé.

: du Fossé pleine de sentimens de toit inquiete sur l'établissement ıe fils, auquel elle vouloit pro- épouse Chrétienne. Elle trouva elle cherchoit dans Mademoiselle iéce de M. de Saci, & petite niéce

XIV. Mariage Chrétien de son frere.

de M. Arnauld. Cette Demoiselle a[...] élevée dans l'innocence à Port-Ro[...] elle en a conservé l'esprit jusqu'à [...] arrivée de nos jours. M. Arnauld fit [...] rémonie de ce mariage si Chretien, [...] sur les fonts de Baptême l'enfant qui [...] le premier fruit. Toute la Maison de [...] Royal s'y interessa par de ferventes [...] Cette alliance fut un sujet de joie & de [...] solation mutuelle aux deux familles [...] étoient déja liées ensemble par une [...] amitié. Mais cette joie ne tarda pas [...] troublée par le renouvellement des [...] de l'Eglise, par les vexations exerc[...] vers la Maison de Port-Royal des C[...] & par la retraite de M. Arnauld qui [...] faire cesser les accusations & les cal[...] qu'on ne cessoit de former contre lui [...] du Roi, prit le parti de sortir du Roy[...]

XV. [...]I. du Fossé [...]vaille au [...]and Ouvra[...] de la Vie [...]s Saints. Il [...]ntinue les [...]plications [...] M. de Saci [...]r la Bible.

Cependant M. du Fossé, par le co[...] de M. de Saci, travailloit au grand Ouvra[...]ge de la Vie des Saints, dont le plan avo[...] été formé par M. le Maitre, mais l'exécu[...]tion seulement ébauchée. Toutes les étud[...] de M. du Fossé depuis ce tems là, lui avoient servi à préparer des matériaux pour ce Ou[...]vrage. Il trouvoit aussi de grands secour[...] dans son ami M. de Tillemont, qui l[...] communiquoit tous ses Mémoires. Avec d[...] secours, les mois de Janvier & de Février [...]trouverent bientôt en état d'être donnés [...] Public, & en effet ils furent imprimés [...] 1685. & 1687. Voici ce qu'en dit M. Bai[...]let. » L'Ouvrage (de M. du Fossé) dit [...] judicieux critique, si heureusement com[...]mencé, ne devoit pas être moins recomman[...]dable par son exactitude, & par le cho[...]

natieres, que par la pureté &
yle : & l'Auteur avoit trouvé
allier enfin la vérité avec la
lûpart des Légendaires avoient
iblic devoit s'intéresser beau-
ntinuation d'un Ouvrage si
is la mort de M. de Saci, ap-
l changement au travail de
se rendit aux instances qu'on
inuer les Explications de M.
Bible, & le reste de sa vie
et Ouvrage.

XVI. Ses dernières actions.

travailloit, sa pieuse mere
: enterrée à Port-Royal des
s sa mort M. du Fossé qui
se retirer en son particulier
er uniquement à l'étude & à
obligé par l'avis de M. le
éder aux instances que lui fi-
& sa belle-sœur, pour l'enga-
er avec eux, lui promettant
liberté & de facilité pour
jugeroit à propos. Il passa
le reste de sa vie demeurant
tantôt à sa retraite du Fossé
Il fit en 1691. un voyage
, sa belle-sœur & son neveu,
core une fois M. Arnauld
rs grand oncle de sa belle-
Prélat qui étoit alors aveu-
rme, leur donna toutes les
nitié la plus tendre. En reve-
au Fossé, ils parcoururent
Normandie, & eurent la con-
ir plusieurs de leurs anciens
rsonnes respectables par leur
, & par les persécutions

avoir justifiés contre ma conscience, puisque la droiture de leur conduite vous est trop connue; mais d'avoir été peu fidéle à suivre moi-même dans ma conduite les avis très-saints qu'ils m'ont donnés pour mon salut. Non - seulement leurs paroles, mais encore leurs exemples ont été pour moi une exhortation très - puissante à la vertu, en sorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'envisage ce tems heureux où j'ai vêcu dans la sainte société de vos plus fidéles serviteurs, me fait trembler de l'autre, lorsque je songe au peu de profit que j'en ai tiré pour suivre de si grands exemples que vous exposiez continuellement à mes yeux. Mais j'ose espérer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ai toujours conservé une union inviolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contre eux leurs ennemis, couvrira aux yeux de votre justice le grand nombre de mes fautes; & que votre miséricorde me fera grace éternellement, après m'avoir châtié pendant quelque - tems. C'est dans [redacted]

& des accidens qui s'y joignoient,
interrompre à diverses reprises. Il
ı enfin après Pâques de 1698. Ils
ıprimés pour la premiere fois il y a
uinze ans. Il les termine par cette
il adresse à Dieu.
d Dieu, qui connoissez le fond de
r, vous savez que je n'ai jamais été
ceux de qui j'ai parlé dans ces
;, qu'autant que je les ai vus eux-
tachés inviolablement à la vérité
Loi, & soumis sincérement à l'au-
votre Eglise. Vous savez, mon
ıe c'est vous qui, par un excès de
ıté & par un événement qui tient
e, avez d'abord fait connoître tant
; hommes & de saintes Vierges à
:, afin que j'eusse dans la suite le
de leur connoissance. Vous avez
: je fusse témoin de tant de mer-
e vous avez faites en leur faveur,
:me je prisse part à quelques-unes
souffrances, que j'ai toujours re-
ımme des marques singulieres de
ue vous leur portez. Je n'ai donc
tenir à confusion d'avoir été mé-
vos plus fidéles serviteurs & ser-
ır ceux qui, plongés dans l'amour
e, ne goûtent point les récom-
la Loi nouvelle. Mais je considere

XIX.
M. le Tourneux. Son éducation.

Bibl. des Aut. Eccl. Supl. Mor.

Nicolas le Tourneux nâquit à
1640. de parens pauvres. Mais à
il appris à lire, que l'inclinatior
voioit en lui pour la piété, jointe
moire ſurprenante, porta M. du
de celui dont nous venons de pa
tirer de l'obſcurité dans laquelle ſa
ſembloit l'avoir enſeveli. Cet enfa
ge de ſept ans étoit très-aſſidu aux
ſe faiſoit un exercice de réciter
avoit entendus, & le faiſoit avec
té & une hardieſſe inconcevable
Foſſé croiant devoir emploier à ſ
tion une ſomme qu'un de ſes
avoit remiſe pour faire élever d
Ecoliers, l'envoia étudier à Paris a
des Jéſuites. Les progrès qu'il fit
de dès qu'il eut commencé à s'y
furent tels, qu'on le donna pou
M. le Tellier depuis Archevêque d
Il fit ſa Philoſophie au Collége d
ſous le célébre M. Herſant.

XX. Dès qu'il eut achevé ſon cours d

é d'abord de faire le Catéchisme dans
oisse de saint Vivien où il étoit né. Il
ita de cette fonction si importante
ant de succès, que les Grands-Vicaires
uen le firent ordonner Prêtre à vingt-
ans, aiant obtenu les dispenses nécess-
On le fit ensuite Vicaire de la Paroisse
at Etienne des Tonneliers à Rouen, où
ne fort jeune, il fit admirer les talens
ieu lui avoit donnés pour la prédica-
: pour la conduite des ames. Etant à
a 1675. on l'engagea à travailler pour
r de Prose distribué tous les deux ans
Académie Françoise. Le sujet de cette
étoit sur ces paroles de *Jesus-Christ*,
ule chose est nécessaire. M. le Tourneux
a discours la veille du jour même où
ces devoient être examinées, & le prix
t accordé d'une voix unanime.

XXI. Sa retraite

rès avoir long-tems prêché les autres
la Province avec autant de succès que
tinction, craignant de l'avoir fait par
, & de s'être engagé dans le Sacerdo-
s vocation, il renonça à tout, & fut
it à Paris par M. du Fossé fils de son
aiteur. Il logea avec ce généreux ami
. de Tillemont dans la rue saint Vic-
& fit bien-tôt connoissance avec M.
ald & M. de Saci. Dans cette retraite
Tourneux vêtu d'une étoffe grossiere,
aux saintes rigueurs de la pénitence
une profonde solitude, réparoit les
s qu'il croioit avoir faites dans les fonc-
du Sacerdoce & de la prédication. Son
in étoit de se condamner pour toujours
ence; mais M. de Saci à qui il avoit
é sa confiance, le rendit quelques an-

nées après à l'Eglise, & à la Chaire en particulier. Ce sage Directeur voulut même que la retraite de M. le Tourneux fût utile aux fidéles en l'engageant à composer des Ouvrages pour leur instruction.

XXII. es études, premiers vrages.

On lui fit faire pour essai une *Semaine Sainte* en François, qui fut imprimée avec une belle préface, & qui fut fort goutée du public. Il continua pendant deux ans chez M. du Fossé sa vie retirée & l'étude de l'Ecriture & des Peres. On lui procura ensuite la place de Chapelain du Collége des Grassins où il trouva le loisir & le repos qu'il cherchoit pour continuer de se remplir de plus en plus de la science Ecclésiastique. Il devint si habile, qu'on le consultoit sur toute sorte de matieres. M. de Vert Trésorier de l'ordre de Cluni, Auteur de l'Explication des Cérémonies de la Messe en quatre volumes & du Breviaire de Cluni, a tiré beaucoup de secours des lumieres de M. le Tourneux. Le célébre Santeuil avouoit qu'il lui étoit redevable de la matiere de ses plus [redacted]

[illegible]
représentent la Messe comme
mination. M. Pelisson est si per-
e meilleur moien de lever ces
de leur mettre entre les mains
duite en François, qu'il a fait
ses dépens le Missel traduit en
our le répandre, comme il a
s Provinces où il y a le plus de
, ce qui a été d'un grand avanta-
convertir dans ces dernieres an-
comme il a cru, & avec raison,
ndre cela plus utile, il eût été
dre l'abrégé de la vie du Saint
la Messe, & les explications
& des Evangiles, plus belles &
es que celles qu'y avoit mises
il y a six ou sept ans qu'il a en-
Tourneux, dont il est fort ami,
e autant qu'il le mérite, d'en-
e travail. Il l'a fait à sa priere,
mencé il y a quatre ans par le
étien en deux volumes, qui fut
c privilége & des approbations
[illegible]

niere très-claire & très-solide, & on tire de-là des instructions si importantes & si naturelles, que cela éclaire l'esprit & touche le cœur en même-tems. Chacune de ces explications finit par une priere très-vive & très-touchante, où on ramasse les vérités qui viennent d'être expliquées. L'abrégé de la Vie du Saint finit de même par une priere. Cela m'a paru faire tant d'honneur à la Religion Catholique, & être si capable de donner aux Protestans mêmes du respect pour la Messe, que j'ai écrit au Prince Ernest, il y a long-tems, que le plus grand service qu'on pourroit rendre à l'Eglise Catholique en Allemagne, est que quelqu'un de ces Princes Evêques qui ont de si grands revenus, fissent traduire & imprimer ce Livre en Allemand, pour le répandre parmi les Catholiques & les Protestans. J'en ai écrit autant à M. de Castorie, & il est très-porté de lui-même à engager quelqu'un de ses Ecclésiastiques à le traduire en Flamand.

XXIV. Ses dernieres actions, sa mort.

Un Livre aussi excellent ne devoit point être du goût des Jésuites. Aussi le décrierent-ils à Rome & à Paris. Comme ils pouvoient tout sur M. de Harlai Archevêque de Paris, ils l'indisposerent contre l'Auteur, & ce Prélat lui fit entendre qu'il feroit bien de se retirer. M. Colbert Archevêque de Rouen voulant s'attacher un si rare sujet, lui donna le Prieuré de Villers, Diocése de Soissons. Cependant M. de Harlai, touché des reproches que lui attiroit cette injustice, lui rendit ses pouvoirs, & l'accorda même en 1681 pour Confesseur à Port-Royal. L'année suivante il fut obligé de prêcher le Carême à saint Benoît pour remplacer le Pere Quesnel

oit été obligé de disparoître. Jamais
voit vû d'auditoire plus rempli, ni
licateur plus applaudi, & qui méritât
l'être. Les Jésuites en furent jaloux;
rent interdir. Il se retira à son Prieuré
lers, où il mena une vie très-péniten-
chantoit tous les jours l'Office avec
nes gens qu'il formoit pour l'Eglise.
loïoit à cette bonne œuvre les reve-
son bénéfice, & une pension que le
i donnoit. Il mourut subitement à
ù il étoit venu pour parler à l'Ar-
ue de la continuation de son *Année*
nne: c'étoit en 1686. Il n'étoit âgé
quarante-sept ans.

XXV. Catalogue de ses Ouvrages.

ue tous les Ouvrages de M. le Tour-
nt pour objet l'instruction des fidéles.
i le Catalogue. 1. L'Année Chrétien-
La Vie de Jesus-Christ. 3. De la
ire maniere d'entendre la Messe. 4.
ion & exercices de piété pendant la
5. Principes & regles de la vie Chré-
6. Catéchisme de la Pénitence. 7.
tion Littérale & Morale de l'Epître
mains. 8. Instruction sur les sept Sa-
s & sur leurs Cérémonies. 9. Offi-
a Vierge avec des Instructions pour
saintement la journée. 10. Traduc-
Breviaire & du Missel. 11. Discours
rovidence sur la multiplication des
ins. 12. Lettre de controverse adressée
ues Prétendus-Réformés, pour les
à rentrer dans l'Eglise. 13. Obser-
sur la Censure du Miroir de Piété.
lui attribue un Abrégé de Théolo-
François *in-quarto*. 15. Avis salutai-
rès-importans pour un pécheur con-



nuent de l'être. La traduction
quoiqu'imprimée à Paris avec
Roi & approbation des Docteu
ne, fut néanmoins censurée pa
Official de Paris en 1688.
cette Sentence que M. Arnauld
des Versions de l'Ecriture Saint
de l'Eglise, des Ouvrages des
particulier de la nouvelle tradu
viaire.

IV.

XXVI. M. Fontaine. Ses intimes liaisons avec MM. de Port-Royal.

Nicolas Fontaine étoit de P
Maître Ecrivain. Il perdit son
douze ans, & fut presqu'entié
donné aux soins du Pere Grise
parent, qui voulut le mettre a
dinal de Richelieu, & l'intro
monde. Le jeune Fontaine
plus de goût pour la retrait
dessein d'entrer chez les Jési

Port-Royal. M. Fontaine eut par-
sion de les connoître & d'acquérir
.me & bien-tôt après leur amitié. M.
ı le prit chez lui & tâcha de lui ins-
goût des bonnes lectures, & princi-
ıt de celle de l'Ecriture & des Peres
lise ; & lorsqu'il quitta sa Cure par
›our se retirer dans son petit Prieuré
t André en Poitou, il l'emmena avec
s sa solitude.

quelque-tems après craignant que
taine ne perdît son tems dans cette
, où il manquoit de secours pour
& pour l'émulation nécessaire à la
, il le ramena à Paris, & il lui pro-
l'âge de vingt ans la solitude de
›yal où il pouvoit trouver tous les
qui lui manquoient dans celle de
M. Hillerin, quoiqu'éloigné, se
toujours de lui, & en mourant il
a tous les Ouvrages de saint Au-
Pour s'accoutumer à la pénitence &
aux veilles, M. Fontaine voulut
se charger du soin d'éveiller les So-
qui étoient retirés à Port-Royal des
. Dans la suite il eut soin des étu-
uelques jeunes gens qu'on y élevoit;
ses heures de loisir, il s'occupoit à
e les Ecrits de plusieurs des Solitai-
sque M. Arnauld se crut obligé de
r après son exclusion de Sorbonne
. M. Fontaine demeura quelque-
aris avec lui & avec M. Nicole ; &
tems-là l'estime dont il se sentoit
pour ces Messieurs, l'amitié qu'ils
›our lui, & les services qu'il se
en état de leur rendre, en leur



celles qu'ils furent contraints d
& dont ils changerent souvent.
roit en 1666. dans le Faubour
toine avec MM. de Saci & du
qu'il fut arrêté par ordre du
duit à la Bastille. Après qu'il en
ne voulut pas quitter M. de Sa
compagna successivement à Po
Paris & à Port-Royal des Chan
venoit souvent à Paris, parce
chargé de l'impression des Ouv
ami. Pour en être plus à portée
enfin une maison à saint Ma
1679. il voulut retourner à P
mais les Solitaires de cette mai
ordre cette année de se retirer de
demeura à saint Mandé, & M.
à Pomponne.

XXVII. Sa mort. Ses Ouvrages.

Après la mort de & M. de Sac
taine changea plusieurs fois d
gardant toujours une exacte retr
fin de ses jours il se retira à M
est mort le 28 Janvier 1709. st
de saint Aspais, âgé de quatre

aumes de David traduits en Fran-
des Notes Latines tirées de saint
, *in-douze*. Dans une autre édition
ont paru en François. 3. Explica-
ouveau Testament tirée de saint
& des autres Peres Latins, quatre
n-octavo, réimprimés en deux vo-
quarto. 4. Les huit Béatitudes. *in-*
Méditations sur la Semaine Sainte.
s Patriarches avec des réflexions
Saints Peres, *in-octavo*. 7. Vies des
avec des réflexions, *in-octavo*. 8.
aints pour tous les jours de l'an-
tavo quatre volumes. 9. Les O de
rec des réflexions, *in-douze*. 10.
n Françoise du *Paradisus animæ*
de Horstius, sous le titre d'Heu-
ennes. 11. Instruction sur le ma-
iite du Latin de Lindenbrogius. 12.
'Ecriture Sainte pendant la Messe.
nier jour du monde, ou Traité
ent dernier. 14. Le Dictionnaire
in-quarto. 15. Imitation de Jesus-
c des réflexions sur le premier Li-
aité de la conversion du Pécheur,
François. On lui attribue la tra-
ınçoise des Institutions & des Con-
Cassien, publiées en deux volu-
vo sous le nom de Saligni. Enfin
osé des *Mémoires* pour servir à
e Port-Royal. On les a imprimés
à Utrecht en deux volumes *in-*
Mémoires donnent une grande
iété de l'Auteur.

XXVIII. Il est injustement accusé sur la Doctrine.

Ouvrages dont la plûpart ont été
fois réimprimés, ont fait beau-
ıneur à M. Fontaine, & ont été



ferent beaucoup de peine & d'emb
l'accusa d'avoir renouvellé l'ancien
du Nestorianisme. Le fameux P
crut avoir trouvé une occasion fa
se venger des dénonciations du p
losophique. Il s'éleva le premier c
traduction par une Lettre qu'il re
que. Cette Lettre fut suivie d'un
tion Latine. Dans ces deux Ecri
Daniel avoue néanmoins qu'il ne
que le Traducteur ait dans l'espr
qu'exprimoient les Propositions q
Le Pere Riviere vint à l'appui de
re par un Ecrit François qu'il int
Nestorianisme renaissant dénoncé
bonne. C'est contre cet Ecrit qu
Quesnel a fait celui qu'il a intitul
man Séditieux du Nestorianisme
qui parut *in-quarto*, en 1693. L'E
Quesnel donna occasion à une Le
gétique du Pere Daniel, où il
maltraiter les Ecrivains de Port
n'a pas manqué d'inserer ces di

Il accompagna cette Lettre d'une retrac-
a humble & respectueuse, consentant
'on en fit usage, & qu'elle fût mise à
e de sa traduction. Il fit mettre aussi
surs Cartons à quelques endroits de cette
e traduction, que l'on avoit jugé plus
he sibles. Mais M. de Harlai ne laissa
e la condamner, & M. Fontaine souf-
en patience cette humiliation. Voiant
'on continuoit encore de lui imputer ce
n'avoit jamais eu intention d'ensei-
, il donna un nouvel Ecrit intitulé,
ertissement de l'Auteur de la traduc-
des Homélies de saint Chrysostôme sur
ues passages des Homélies sur l'Epître
Hebreux, dans lequel il prouve: 1. Qu'il
t traduit fidélement saint Chrysostôme.
ue plusieurs Peres de l'Eglise s'étoient
imés de même que ce saint Docteur,
être pour cela accusés d'héréfie. 3. Il
le nouveau sa profession de foi sur les
és opposées aux erreurs dont on l'accu-
.

V.

XXIX. M. Floriot Auteur de la Morale sur le *Pater*.

rre Floriot, Prêtre, Confesseur des
ieuses de Port-Royal des Champs,
à Paris le premier Décembre 1691.
e quatre vingt-sep ans, étoit un hom-
umble, pénitent, & rempli de la scien-
cléfiastique. Il avoit bien étudié l'E-
e Sainte, les Peres de l'Eglise, & la
le Chrétienne. Il étoit du Diocése de
es, & nous trouvons dans les mémoi-
nuscrits de Henri-Louis de Lomenie,
e de Brienne, que lorsqu'on élevoit
faus aux Granges près de Port-Royal

des Champs, M. Floriot étoit Préfet de cette Ecole. Il fut ensuite Curé de Lay à cinq ou six lieues de Paris, près de l'Abbaïe des Vaux de Cernai. Il possédoit cette Cure en 1647. Le plus célébre de ses Ouvrages est celui que l'on appelle la *Morale du Pater*, qui a été imprimée pour la premiere fois à Rouen en 1672. & dont on a fait depuis tant d'autres éditions. C'est un volume *in-quarto* de douze cens pages. On trouve à la tête les approbations de plusieurs grands Evêques. Voici l'idée qu'en donne M. de Buzanval Evêque de Beauvais. » Ce qu'un ancien Auteur Ecclésiastique a dit de l'Oraison Dominicale, que c'est l'*Abrégé de tout l'Evangile*, se trouve véritable par la lecture de ce Livre qui en est une très-docte explication, & un fidéle racourci de tout ce que les saints Peres de l'Eglise nous ont laissé de plus excellent sur le sujet de la Religion & de la Morale Chrétienne. L'Auteur qui l'a donné au Public, ne pouvoit rien produire de plus utile pour renfermer dans un seul Ouvrage le fruit de ses veilles & de ses travaux. On y apprendra sans peine l'excellence du Christianisme dans tous les états & dans toutes les conditions. La sainteté majestueuse de nos Sacremens fera concevoir à tous les fidéles la pureté toute divine à laquelle ils sont engagés ; & toutes les maximes les plus salutaires qui sont renfermées dans les trésors de l'Antiquité, nous ont paru y être si fidélement recueillies, que l'on en doit espérer une très-grande bénédiction avec la grace de Dieu, qui seul a le pouvoir & la vertu d'échauffer le cœur des hommes en éclairant leur esprit. Nous nous promettons donc que

les fidéles qui attendent depuis tant
es une *Morale Chrétienne*, capable de
ervir de régle dans la conduite de leur
trouveront dans cet excellent Livre la
ction de leurs desirs. Et quoique l'Au-
e se soit point engagé à la discussion
aliere des cas sur lesquels on peut for-
es difficultés selon les différentes cir-
nces des mœurs & des actions humai-
néanmoins n'établissant point d'autres
que celles de l'Ecriture & de la Tra-
, il est capable d'affermir la conscien-
s Chrétiens qui auront le cœur assez
pour ne s'éloigner jamais de ces maxi-
nviolables. »

XXX. Lettre qu lui écrit le Cardinal Bona.

ci une Lettre qu'écrivit à M. Floriot le
& pieux Cardinal Bona au sujet du
Livre de la *Morale Chrétienne*. » L'a-
que j'ai faite par Lettres avec les deux
s hommes dont vous me parlez, ne
as été peu avantageuse, puisqu'elle
cquis la vôtre que j'estime beaucoup.
us hier votre Livre, & je suis très-
é à votre bonté de m'avoir jugé digne
on si précieux, sans l'avoir jamais mé-
'en avois déja oui parler ici d'une ma-
qui m'avoit donné un très grand desir
lire, afin d'en pouvoir profiter, &
endre à dire l'Oraison Dominicale dans
me Esprit que Jesus-Christ nous l'a
née, & que vous l'avez très-solide-
expliquée. Et comme je m'en entrete-
n jour avec le Révérend Pere Procu-
les Chanoines Réguliers de sainte Ge-
re, il m'envoia en même-tems l'Exem-
qu'il en avoit reçu depuis peu. Je le
pidement, & je l'admirai, m'aiant

paru un Ouvrage d'un travail infini, fait avec beaucoup d'exactitude & de jugement, & très-accompli; de sorte que le titre en est très-juste. Car c'est la véritable Morale de Jesus-Christ, que vous y traitez d'une maniere qui n'est pas moins utile, qu'agréable, l'aiant puisée, non de je ne sçai quels ruisseaux bourbeux, mais des pures sources de l'Ecriture Sainte, & des Peres de l'Eglise, & que tous ceux qui veulent vivre avec piété en Jesus-Christ, doivent continuellement méditer. Je vous tiens heureux d'avoir fait un si excelent Ouvrage, & je vous remercie encore une fois du présent que vous m'en avez fait J'espere avec le secours de Dieu, qui donne liberalement ses graces à ceux qui les lui demandent, d'y puiser en le relisant le véritable esprit de la piété Chrétienne. Je prie Dieu qu'il vous conserve, & qu'il vous donne une longue & parfaite santé. A Rome ce premier jour de Novembre 1676. Le Cardinal Bona. »

Les autres Ouvrages de M. Floriot, sont des *Homélies Morales sur les Evangiles de tous les Dimanches de l'année, & sur les principales Fêtes de Notre Seigneur Jesus-Christ & de la Sainte Vierge*, deux volumes *in quarto*, à Paris chez Josset en 1677. La seconde édition est de 1681, & la troisiéme de 1687. Enfin on a de M. Floriot un *Traité de la Messe de Paroisse*, que l'on peut regarder comme un Ouvrage de Morale, & comme un très-bon Traité de Liturgie. C'est un *in octavo* imprimé à Paris chez Josset en 1679. On attribue au même Auteur un écrit sur les paroles de la Consécration. M. Floriot est enterré au cimetiere de saint Etienne du Mont.

VI.

VI.

ieu Feydeau étoit de la famille , illustre dans l'Eglise & dans la juit à Paris en 1616. y fit ses aiant embrassé l'état Ecclésiasti-:s degrés en Sorbonne où il de-ms. Il fut ordonné Prêtre par M. ur de Paris, qui fut depuis le Retz. Il célébra sa premiere 'Eglise de saint Maurice au Dio-is, dont M. du Hamel qui le étoit alors Curé. C'étoit le jour côte; & pour attirer sur lui les on état, M. du Hamel donna ce ier à trois cens pauvres, qui joi-rs priéres à celles du nouveau ave de Bellegarde, alors Arche-ns, engagea dès ce tems-là M. venir à Sens pour y faire les s aux Ordinans pendant leur re-iinze jours. C'étoit en 1645. Sur même année M. du Hamel aiant des Curés de saint Merri à Paris, ir M. Feydeau pour son Vicaire, e par tout son Clergé; mais celui-t accepter que le Vicariat de Bel-ès de Paris, dépendant de cette :putation de ce nouveau Vicaire, qu'il faisoit à Belleville, attire-ôt auprès de lui plusieurs Ecclé-ivec lesquels il vécut en commu-du Hamel & M. Gillot Docteur ie lui envoierent des Etudians en e & en Théologie pour prendre aire des retraites sous lui, & se

XXXI. M. Feydeau. Son premier Ouvrage.

former sous sa direction à la piété & à l'amour de l'étude. Ce fut pour ces jeunes gens que M. Feydeau composa ses *Méditations sur les principales obligations du Chrétien, tirées de l'Ecriture Sainte, des Conciles & des Saints Peres*, qui ont été imprimées plusieurs fois. Dieu répandit sa bénédiction sur ce Livre de *Méditations*, qui contribua beaucoup à la conversion du grand Prince de Conti.

XXXII. Son zéle & ses travaux. Son Catéchisme sur la Grace.

Ce fut pendant que M. Feydeau étoit à Belleville qu'il prit le bonnet de Docteur. Mais enfin M. du Hamel le tira de là pour le faire seul Vicaire à saint Merri, sous les deux Curés. Quelques Ecclésiastiques s'étant joints à lui dans cette Paroisse comme à Belleville, ils firent entre eux des Conférences qui devinrent bien-tôt célébres, & où plusieurs Docteurs distingués & d'autres personnes d'un grand mérite se trouverent avec plaisir. On chargea presque en même-tems M. Feydeau du Catéchisme fondé dans cette Paroisse par M. le Président Hennequin, & le nouveau Catéchiste y attira bientôt autant de monde, qu'il y en avoit le matin au Prône de M. du Hamel. M. Feydeau en se déchargeant du Vicariat, se réserva les Conférences, les Catéchismes, la visite des malades, & la direction des ames, où il faisoit beaucoup de fruit. Il prêchoit aussi quelquefois hors de la Paroisse, & toujours avec un grand applaudissement. Pendant le tems qu'il étoit occupé de ces fonctions, M. François le Févre de Caumartin, Evêque d'Amiens, lui demanda un *Catéchisme sur la Grace*, qu'il composa en huit jours à la sollicitation de ce Prélat. Il a été imprimé à Paris en

t réimprimé peu après sous le ti-
rcissemens sur quelques difficultés
a Grace. Ce Catéchisme fut im-
ieurs fois en France & en Flandre,
:n plusieurs Langues. Cet Ouvra-
é condamné la même année par
t de l'Inquisition de Rome, M.
rocureur Général du Parlement de
pêcha la publication de ce Décret.
tre ce Catéchisme quelques Ecrits
A. Arnauld répondit dans ses *Ré-*
ur le Décret de Rome, qui furent
; à Paris en 1651.

même-tems M. du Hamel étant
ngereusement malade, voulut ré-
Cure à M. Feydeau, qui ne voulut
:onsentir. Il fut un des soixante-
ɩcteurs exclus de Sorbonne pour le
ihérer à la condamnation de M.
Pendant qu'il étoit encore à saint
avoit servi de second à M. de Sain-
dans la Conférence tenue avec le P.
sur les matiéres de la Grace au sujet
e Latin que ce Jésuite avoit donné
,contre les Disciples de saint Augus-
eydeau sorti de saint Merri, se re-
: maison de Campagne de M. The-
ù avec quelques amis il vécut dans
grande retraite. Delà il alla avec M.
à Melun où il se chargea de la Di-
des Religieuses Ursulines, qu'il
fort peu de tems, parce qu'il re-
ois de Juillet 1657. une Lettre de
ui l'éxiloit à Cahors. M. Feydeau se
ıelques jours après à Marentaise
ort-Royal des Champs dans la mai-
. le Roi Abbé de Haute-Fontaine à

XXXIII. Il est persécuté, & compose de nouveaux Ouvrages.



M. Feydeau méprisa d'abord c
mais il se crut enfin obligé
par une Lettre qu'il fit impr
Pour s'occuper dans sa solitu
sortoit presque plus, il tradui
la Concorde Evangélique à la
dame de la Planche, chez qu
au Faubourg saint Germain.
voulut la faire imprimer, &
de Sainte-Beuve; mais ce D
seilla d'engager plûtôt M. Fe
des *Méditations sur cette Co*
vailla à cet Ouvrage, dont
déja faite lorsqu'il tomba da
malade en 1661. Il l'acheva
sieurs reprises, & il a été im
volumes *in-douze* à Bruxelles
depuis à Lyon en 1688. en
in-douze avec plusieurs chang
eu encore plusieurs autres éd
Méditations sur l'Histoire & la
Evangiles, tant en France qu

XXXIV. Nouvelles

En 1661. M. Feydeau all
Haute-Fontaine où il fit une

es vers la fin de 1668. que
vêque de Châlons l'engagea
ure de Vitri - le - François,
rvu au mois de Mai 1669.
ida quelque-tems dans cette
té de Vicaire. M. Feydeau
uverné pendant sept ans la
vec des peines incroiables, &
eaucoup de vexations qu'on
qu'il n'étoit point assez sou-
vêque contre les orages qu'il
continuellement, consentit à
cette Cure, & la quitta le 3.
algré les larmes de son trou-
le nouvelle de cette démission
lans la consternation. M. de
que de Beauvais se hâta d'en
le faire Théologal de son
Feydeau entra en cette quali-
r 1677. mais aiant reçu après
cachet qui l'éxiloit à Bourges,
uvais le 21 Février de la mê-
rès cinq ans de demeure à
nouvelle Lettre de cachet le
onay dans le Vivarès, sans
voulu donner sa démission
ale de Beauvais. Il s'y fit bien-
dit même que la ville d'An-
avoit beaucoup de nouveaux
ais qui ne l'étoient qu'exté-
éputa en Cour pour assurer
'elle se réunissoit sincerement
olique, qu'elle étoit disposée
lise Paroissiale & à la doter,
andoit seulement M. Feydeau
is cette derniere proposition
fet. Il demeura douze ans à

Annonay, & y mourut âgé de soixa
huit ans, le 24 Juillet 1694. Il fut
dans l'Eglise des Célestins de Colom

VII.

XXXV. M. Treuvé Auteur de plusieurs excellens Livres de morale & de piété.

Simon-Michel Treuvé, Docteur e
logie, étoit de Noyers en Bourgogn
d'un Procureur du Bailliage. Né
grandes dispositions pour l'étude, il
par inclination & par Religion celle
criture Sainte & de la tradition, & i
l'une & l'autre avec soin dès sa plus
jeunesse. Au sortir de sa Rhétorique
peine seize ou dix-sept ans, il entra
dans la Congrégation de la Doctrin
tienne. Il en sortit en 1673. & se
Vitri-le-François, dont M. Feyde
Curé, & il y régenta les Humanités
que-tems après, M. le Roi Abbé de
Fontaine, l'attira dans son Abbaye a
Diocése de Châlons. M. Treuvé y c
l'Ouvrage si estimé & si répandu ir
Instructions sur les dispositions qu'on
[redacted]

que jusques vers la fin de 1668. que
Vialart Evêque de Châlons l'engagea
epter la Cure de Vitri-le-François,
il fut pourvu au mois de Mai 1669.
Treuvé l'aida quelque-tems dans cette
en qualité de Vicaire. M. Feydeau
avoit gouverné pendant sept ans la
de Vitri avec des peines incroiables, &
ilieu de beaucoup de vexations qu'on
t, voiant qu'il n'étoit point assez sou-
par son Evêque contre les orages qu'il
à essuier continuellement, consentit à
mettre de cette Cure, & la quitta le 3.
1676. malgré les larmes de son trou-
que la seule nouvelle de cette démission
t plongé dans la consternation. M. de
nval Evêque de Beauvais se hâta d'en
ter pour le faire Théologal de son
se, où M. Feydeau entra en cette quali-
21 Janvier 1677. mais aiant reçu après
Lettre de cachet qui l'éxiloit à Bourges,
rtit de Beauvais le 21 Février de la mê-
année. Après cinq ans de demeure à
ges, une nouvelle Lettre de cachet le
gua à Annonay dans le Vivarès, sans
l ait jamais voulu donner sa démission
a Théologale de Beauvais. Il s'y fit bien-
aimer. On dit même que la ville d'An-
ay, où il y avoit beaucoup de nouveaux
vertis, mais qui ne l'étoient qu'exté-
rement, députa en Cour pour assurer
is XIV. qu'elle se réunissoit sincerement
Eglise Catholique, qu'elle étoit disposée
âtir une Eglise Paroissiale & à la doter,
qu'elle demandoit seulement M. Feydeau
ur Curé. Mais cette derniere proposition
ut point d'effet. Il demeura douze ans à

tinué de se sanctifier par ses bonnes o
par des travaux utiles, & par ses inf
Il est mort le 22 de Février 1730.
soixante dix-sept ans, & a été enter
le Cimetiere de saint Nicolas des Ch
comme il l'avoit ordonné. Outre les
ges de sa composition dont nous avo
lé, on a encore de lui. 1. Un Tr
Devoirs des Pasteurs par rapport à l
tion qu'ils doivent à leurs peuples.
Discours de piété. vol. *in*-12. à Par
Ces Discours avoient été prêchés en
Paroisses de Paris en différens tems.
c'étoit peu après la révocation de l
Nantes, on y trouve en quelques e
de la controverse solidement trai
Treuvé a laissé manuscrits d'aut
cours de piété, & il a mis en ordre l
conscience de MM. de Lamet & Fr
que l'on a imprimés en deux volume
à Paris 1732. On lui donne encore l
tirées de l'Ecriture Sainte, & de l'
l'Eglise avec des priéres du mati
soir; une Explication des Cérémo
Messe & des Priéres pour y suivre l

ARTICLE XXV.

Hermant, M. de Tillemont, & ...sieurs autres Savans Auteurs ...és avec la maison de Port-Royal.

I.

Odefroi Hermant, nâquit à Beauvais le 6 Février 1617. A l'âge de huit ans ...mi il donna des marques d'un génie ex-...rdinaire. Après avoir fait deux années de ...torique à Beauvais, & reçu la tonsure ...mains de l'Evêque, Augustin Potier, il ...nvoié à Paris sur la fin du mois de Sep-...bre de l'année 1630. Comme il n'étoit ...ore âgé que de treize ans, on lui fit fai-...ne troisiéme année de Rhétorique chez ...ésuites au Collége de Clermont. Delà il ...étudier en Philosophie dans celui de Na-...e. Il y soutint deux Actes qu'il dédia à ...Evêque, & qui eurent un succès extraor-...ire. Après avoir achevé son cours de ...ologie à l'âge de dix-neuf ans; comme ... pouvoit être reçu Bachelier qu'à vingt-...t, on le retint à Beauvais, où il régen-...n an la seconde, & deux ans la Rhétori-... Il y forma d'excellens Ecoliers qui fu-... depuis liés avec lui d'une étroite amitié. ...y étoit fait admirer encore plus par sa ...ode d'enseigner, que par sa composi-... L'Evêque de Beauvais qui avoit pour ...ne tendresse paternelle, lui confia en- I. M. Hermant Docteur de Sorbonne. Ses études.



au Collége de Beauvais dans l'Un
Paris. Cette occupation, & les é
quelles il étoit obligé de s'appliqu
préparer à fournir la carriere d'un
lui laissoient encore le tems de fa
téchismes & les Instructions C
dans la Chapelle du même Collég
manches & les Fêtes de l'année :
est une preuve de l'activité prod
son esprit, autant que d'une capa
coup au dessus de l'âge d'un jeu
de vingt-trois ans, il travailloit
avec M. le Président le Jay & plu
vans, à l'édition de la Bible Po
Vitré qui parut en 1645.

II. Il est fait Chanoine de Beauvais. Il écrit pour l'Université de Paris contre les Jésui

Il venoit d'être reçu de la Ma
ciété de Sorbonne après son cours
sophie, lorsqu'il fut pourvû d'un
de l'Eglise de Beauvais. Dieu q
faire servir ses grands talens au f
déles de ce Diocése, commença

:puis long-tems d'être aggrégés à
ité ; & ils présenterent sur cela une
au Roi Louis XIII. le 11 Mars
Université qui avoit jusques-là re-
urs efforts par la protection du Par-
jugea qu'en cette occasion elle de-
i plaider sa cause devant le tribunal
c, par des Mémoires qui justifias-
refus qu'elle faisoit d'admettre ces
ersonne ne parut plus capable d'y
ie M. Hermant. Mais ses amis eu-
ı de la peine à vaincre sa répugnan-
fallut que M. de Saint-Amour qui
:e année-là Recteur de l'Université,
: toute l'autorité de sa charge & de
, pour l'y faire consentir. Il entre-
: sans se faire connoître, de ruiner
ntions des Jésuites, par un Ouvra-
lé : *Apologie pour l'Université de*
où l'érudition égaloit la force du
ment, & qui ne lui couta guere que
ırs de travail. Les réponses que les
opposerent à cet Ouvrage, engage-
ıteur à en composer plusieurs autres
ivirent de fort près, & dont les deux
sidérables, savoir la seconde & la
ıe Apologie, furent publiés par
ıent du Recteur.

III. Il soutient des Théses avec éclat. Il écrit pour la défense du Livre de la Frequente Communion. Il est fait Recteur de l'Université de Paris.

ensuite élu Prieur de la Maison de
e ; & étant entré en Licence, il
de se faire connoître pour l'un des
; génies de son tems par les Haran-
il prononça, & par les Actes qu'il
avec un applaudissement universel.
célébre de ses Actes fut sa Sorboni-
la dédia à l'Assemblée du Clergé de
dont tous les Prélats l'honorerent



injurieux à la verite qu'à la rep
l'Auteur, il prit la plume pour
l'une & l'autre contre un de ces Li
titulé, *Remarques judicieuses sur*
de la Fréquente Communion. Son l
tarda pas à vouloir l'élever au S
pour lui faire faire la fonction de
gal dans son Eglise. M. Hermant
tilement allégué toutes sortes d
pour faire changer de dessein au P
contraint de céder. La fraïeur qu
soit l'idée du Sacerdoce lui faisoi
des larmes nuit & jour. Lorsqu
s'être enseveli pour toujours dans
sa naissance, il fut rappellé à Pa
être à la tête de l'Université qui a
besoin de ses lumieres & de son zé
cette occasion pour remettre la T
entre les mains de M. de Beauvai
lui accorda sa bénédiction qu'à
qu'il retiendroit son Canonicat
geoit aussi à lui abandonner, si

inte & quatorziéme année de son âge.
voulut épargner les horreurs de la mort
ui qui les avoit presque toujours eu pré-
s pendant sa vie. M. de Lamoignon fit
porter le corps en son Hôtel; le lende-
il fut déposé dans l'Eglise de saint Paul
n lui fit un service solemnel. Il fut en-
transporté à Beauvais, où il fut inhu-
ans l'Eglise Cathédrale, devant la Cha-
où il avoit coutume de dire la Messe.
oit fait les pauvres ses héritiers.

XI. Son caractere.

Hermant a sçu allier le plus heureuse-
tous les agrémens des sciences humai-
vec toute la sévérité des vertus Chré-
es. Il étoit d'une humeur gaie, d'une
rsation aisée & agréable, d'un accès
, honnête & obligeant envers tout le
le, fort tendre & fort sensible aux
& aux maux de ceux qu'il aimoit, ti-
jusqu'à l'excès, & néanmoins d'une
té inébranlable dans les choses où sa
ence étoit intéressée. Il étoit infati-
à l'étude, malgré la foiblesse de sa
exion : il ne prenoit aucune récréa-
& ne sortoit jamais pour la promena-
eut jusqu'à la fin de sa vie une mé-
toujours fidéle, qui l'avoit rendu l'un
us habiles hommes de son siécle dans
noissance de l'Histoire ancienne & mo-
Son jugement n'en étoit ni moins so-
ni moins exact. Son esprit étoit vif, pé-
t, étendu, profond; ses recherches exac-
ures, ses expressions élégantes, & son
oble, quoiqu'un peu trop diffus & trop
pour notre siécle. Il avoit le cœur droit
ére, un amour tendre pour l'Eglise, &
pect inviolable pour son unité. Il



noit dans les visites pour instru
ples & les Pasteurs, se servoit
seils pour le gouvernement de so
& de sa plume pour la composi
Mandemens & de ses Instructions
Comme M. Hermant demeura to
ché à la personne & à l'autorité
que, il fut enveloppé avec quel
Chanoines, à l'occasion du fam
laire contre Jansénius, dans la
que le Chapitre de Beauvais exci
digne Prélat à l'instigation du
violence alla, comme nous avons
jusqu'à fermer à ces Chanoines
Choeur de la Cathédrale, & à le
fruit de leurs bénéfices pendant p
nées. Une des premieres pensées
lorsqu'il se vit chassé de l'Eglise
fut de se retirer dans quelque pa
se de la campagne, pour y appr
& faire le Catéchisme aux enf
Beauvais à qui il s'en ouvrit s'

: & l'Eglise profita de son loisir par la Vie
saint Jean Chrysostôme, qu'il donna au
blic en 1664. & par l'amas des matériaux
it il composa depuis celles de saint Atha-
e, de saint Basile & de saint Grégoire de
zianze.

Quoiqu'il ne sortît de sa retraite que pour
fonctions du ministere auquel son Evêque
oit appliqué, sa vie n'étoit pas pour cela
s tranquille. Comme il étoit naturelle-
it fort sensible, & plus encore aux maux
autres qu'aux siens propres, il étoit dans
continuelles allarmes pour lui-même, &
r ses confreres qui étoient menacés com-
lui des dernieres violences. D'ailleurs la
du triste état où étoit l'Eglise pour la-
lle Dieu lui avoit donné un amour très-
, avoit plongé son cœur dans une amer-
ie qui le dégoûtoit de toutes les consola-
is humaines. *Dimitte me paululum, ut
iam dolorem meum*, dit-il, dans une
tre à M. de Lamoignon qui l'avoit invité
enir passer les mois de Septembre & d'Oc-
re avec lui à Bâville. » Laissez-moi, s'il
is plaît, mourir les armes à la main; ces
ies ne seront que le silence & la patience,
tachement à l'autorité & à la personne de
n Evêque, & l'étude de l'Ecriture, des
nciles & des Peres qui sont mes délices
itinuelles. Je ne trouve point d'autre con-
ition que dans Dieu même, & dans ma
ileur dont la cause est édifiante. »

VI. Ses senti-mens sur les maux de l'Eglise.

ne songeoit qu'à se sanctifier dans ses
ictions & à se préparer à la mort des Jus-
, lorsqu'il tomba dans une maladie dan-
euse. Il demanda le saint Viatique qui
fut refusé de la part du Chapitre. Le

VII. Il tombe dangereuse-ment malade. On lui refuse le saint Viatique



dre ; & il ſouhaita que M. l'Evêqu
vais fût informé de ce qui ſe p
ſaint Prélat frémit au récit d'un re
daleux que l'on faiſoit du ſaint
l'un des plus vertueux de ſes Prêtr
auſſitôt accompagné de tous ce
Clergé qui lui étoient demeurés
d'une foule de peuple que le brui
trepriſe ſi inouie avoit amaſſée au
maiſon du malade, & devant le P
copal. Il prit le ſaint Ciboire ſur
Notre-Dame de la Baſſe-œuvre
Paroiſſe de la Cathédrale, & le
même au malade, qui le reçut ave
ports qui ſe firent connoître par
effuſion de larmes. Le ſaint Evê
côté ne put retenir les ſiennes qui
auſſi des yeux de toute l'Aſſemblé
qu'un ſpectacle ſi touchant ne fut
un ſujet de conſolation pour les
mis à leur Evêque, que de confuſi
révoltés.

VIII. Dieu aiant rendu la ſanté à M.

Il compoſe & bien-tôt après la paix à l'Egliſe

Civile de la Ville & du Diocése de
Mais il ne l'avoit pas encore
e lorsqu'il fut obligé de l'inter-
ır obéir à divers Prélats qui sou-
le lui une Vie de saint Ambroise
de celle des quatre Docteurs de
ecque. Ce fut vers ce tems-là que
ıe de Beauvais offrit à M. Her-
gnité de Chantre de son Eglise,
ia rien de tout ce qui pouvoit le
ıccepter. Ce Bénéfice qui est de
de rente, fut pour M. Hermant
on si foible, qu'il ne fit que s'en
disant à M. de Beauvais avec sa
aaire, qu'il n'avoit ni la gravité ni
:essaires pour porter un bâton de
:eur.

IX. Affliction que lui cause la mort de M. de Beauvais. Il continue les Ouvrages qu'il avoit commencés.

ıprès qu'il eut donné au public la
t Ambroise, Dieu qui venoit de
en moins d'une année trois per-
rande considération qui lui étoient
:s, M. l'Evêque d'Alet, M. de
uve, & M. le premier Président
non, le plongea dans un abîme de
: la mort de M. l'Evêque de Beau-
ɔrévit toutes les suites, & forma la
de ne plus fréquenter que l'Eglise
inet, & de se préparer lui-même
ans le silence, les gémissemens
:. Le nouvel Evêque (M de Jan-
ıe suivit pas d'abord ses propres
ans la conduite de son Diocése,
us les pouvoirs accordés par son
r. M. Hermant ne voulant faire
ance pour les avoir, se trouva
lus grande liberté que jamais de
'étude tout le tems que lui laiss-



rendît au Diocéſe les mêmes ſ
avoit rendus ſous ſon prédéceſſe

X.
Ses dernieres actions. Sa mort. Ses funérailles.

L'été ſuivant, M. Hermant
afin de dire un dernier adieu à
ſe regardant comme proche d
penſée de la mort l'occupoit t
puis pluſieurs années, qu'il n'é
que point de Lettres où il ne
mort & des jugemens de Dieu
Paris la premiere ſemaine de
tard pour voir mourir M. de P
ſon intime ami, mais aſſez tôt
au ſervice ſolemnel qu'on lui fi
Grace. Là il renouvella ſon a
noiſſance avec la Ducheſſe d'E
du défunt, avec l'Evêque d'
Duc de Coiſlin ſes neveux, & a
Prélats & pluſieurs perſonnes d
n'avoit vûes depuis long-ten
jours après il alla à Port-Royal
dit la Meſſe de la Communau

oixante & quatorziéme année de son âge. Dieu voulut épargner les horreurs de la mort celui qui les avoit presque toujours eu prémtes pendant sa vie. M. de Lamoignon fit ransporter le corps en son Hôtel; le lendemain il fut déposé dans l'Eglise de saint Paul ù on lui fit un service solemnel. Il fut ensuite transporté à Beauvais, où il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale, devant la Chaelle où il avoit coutume de dire la Messe. avoit fait les pauvres ses héritiers.

M. Hermant a sçu allier le plus heureusement tous les agrémens des sciences humais avec toute la sévérité des vertus Chrénnes. Il étoit d'une humeur gaie, d'une nversation aisée & agréable, d'un accès cile, honnête & obligeant envers tout le onde, fort tendre & fort sensible aux ens & aux maux de ceux qu'il aimoit, tiide jusqu'à l'excès, & néanmoins d'une meté inébranlable dans les choses où sa nscience étoit intéressée. Il étoit infatible à l'étude, malgré la foiblesse de sa mplexion : il ne prenoit aucune récréaon, & ne sortoit jamais pour la promena. Il eut jusqu'à la fin de sa vie une méoire toujours fidéle, qui l'avoit rendu l'un s plus habiles hommes de son siécle dans connoissance de l'Histoire ancienne & morne. Son jugement n'en étoit ni moins soe, ni moins exact. Son esprit étoit vif, pétrant, étendu, profond; ses recherches exac& sures, ses expressions élégantes, & son le noble, quoiqu'un peu trop diffus & trop ιré pour notre siécle. Il avoit le cœur droit sincére, un amour tendre pour l'Eglise, & respect inviolable pour son unité. Il

XI. Son caractere.

regardoit l'Ecriture Sainte avec une vénération profonde, & il en lisoit tous les jours avant que de se coucher, quatre Chapitres de suite. Il étoit extraordinairement pénétré de la sainteté du Sacerdoce de Jesus-Christ, & avoit une haute idée de l'autorité Episcopale. Sa vie étoit simple & frugale; il jeûnoit tous les Samedis de l'année, pour se préparer à sanctifier le jour du Seigneur. Il étoit ponctuel & assidu au service de son Eglise; sur-tout il ne manquoit jamais à Matines, même dans les plus grandes rigueurs de l'hyver, & il donnoit par-tout des exemples d'exactitude & de recueillement à ses confreres. Il étoit libéral envers les pauvres, jusqu'à s'incommoder, & à se voir souvent obligé de recourir à des emprunts pour vivre.

XII. Ses Ouvrages.

Voici la liste des principaux Ouvrages de M. Hermant. 1. Apologie pour l'Université de Paris contre le discours d'un Jésuite, in-8°. 2. Observations importantes sur la Requête présentée au Conseil du Roi par les Jésuites, tendante à l'usurpation des priviléges de l'Université. 3. Vérités Académiques ou Réfutations des préjugés populaires dont se servent les Jésuites contre l'Université de Paris. Tous ces Ecrits sont de 1643. 4 Seconde Apologie pour l'Université de Paris. 5. Troisiéme Apologie, ou Réponse de l'Université de Paris, à l'Apologie pour les Jésuites. 6. Apologie pour M. Arnauld Docteur de Sorbonne, contre un Libelle intitulé, *Remarques judicieuses sur le Livre de la Fréquente Communion.* 7 Réflexions sur divers endroits du Livre de la Pénitence publique du Pere Petau Jésuite, contre celui

Fréquente Communion. 8. Réponse à
montrance du Pere Yves Capucin à la
:. 9. Défense des Prélats Approbateurs
vre de la Fréquente Communion. 10.
ıse desDisciples de saint Augustin contre
rmon du Pere Bernage Jésuite. 11. Dis-
Chrétien sur l'établissement du Bureau
auvres. 12. *Factum* pour les Curés de
contre l'Apologie des Casuistes. 13.
m pour les Curés de Rouen, contre
logie des Casuistes. 14. Requête de
cens Curés du Diocése de Beauvais pré-
e à leur Evêque contre la même Apolo-
15. Traduction du Grec en François
: Epître de saint Basile à des Solitaires
cutés. 16. Défense de la piété de la Foi
sainte Eglise Catholique, Apostolique
omaine, contre les impiétés & les blas-
nes de Jean Labadie. 17. *Fraus Calvi-
rum retecta, sive Catechismus de Gra-*
in-4°. 18. La Vie de saint Jean Chry-
ôme, *in*-4°. 19. La Conduite Canonique
Eglise pour la réception des filles dans
Monasteres, *in*-12. 20. Vie de saint
:nase, deux volumes *in*-4°. plusieurs
:éimprimée. 21. Les Ascétiques de saint
:. 22. Vies de saint Basile & de saint
oire de Nazianze, deux volumes *in*-4°.
'ie de saint Ambroise, *in* 4°. 24. En-
ns Spirituels sur saint Matthieu, trois
nes *in*-12. 25. *Clavis disciplinæ Ec-*
Ticæ, seu index totius juris Ecclesiaf-
avec des Notes qui ne sont point de
Outre tous ces Ouvrages, M. Hermant
ıcore Auteur de plusieurs Lettres Pasto-
de M. de Buzanval. Il a laissé aussi ma-
:its: Une Histoire Ecclésiastique & Ci-

vile de la Ville & Diocéſe de Beauvais, avec les piéces juſtificatives, deux volumes *in-folio*. Des Entretiens ſpirituels ſur ſaint Marc. Un Traité de la vraie Eloquence & quelques maximes ſur celle de la Chaire. Un Recueil de Lettres au premier Préſident de Lamoignon, ſur divers ſujets d'érudition Eccléſiaſtique. Une Relation Hiſtorique de ce qui s'eſt paſſé touchant l'Egliſe de Beauvais depuis la mort de M. de Buzanval. Une Hiſtoire Eccléſiaſtique du dix-ſeptiéme ſiécle en pluſieurs volumes *in*-4°. où il s'étend beaucoup ſur ce qui regarde Port-Royal & les amis de cette Maiſon.

II.

XIII. . de Tille- it. Sa naiſ- ce. Son cation.

Sebaſtien Lenain de Tillemont, fils de Jean Lenain, Maître des Requêtes, nâquit à Paris le 30. Novembre 1637. Voici l'idée que donne de ſon pere le Dictionnaire de Moreri. C'étoit » l'un des plus dignes Magiſtrats qui ait paru dans le dix-ſeptiéme ſiécle, d'un eſprit vif & pénétrant, d'un zéle [redacted]

& quatorziéme année de son âge.
lut épargner les horreurs de la mort
ıi les avoit presque toujours eu pré-
ıdant sa vie. M. de Lamoignon fit
er le corps en son Hôtel ; le lende-
ıt déposé dans l'Eglise de saint Paul
i fit un service solemnel. Il fut en-
ısporté à Beauvais, où il fut inhu-
.'Eglise Cathédrale, devant la Cha-
il avoit coutume de dire la Messe.
ıit les pauvres ses héritiers.

XI. Son caractere.

mant a sçu allier le plus heureuse-
s les agrémens des sciences humai-
:oute la sévérité des vertus Chré-
l étoit d'une humeur gaie, d'une
ion aisée & agréable, d'un accès
ɔnnête & obligeant envers tout le
fort tendre & fort sensible aux
ıx maux de ceux qu'il aimoit, ti-
ıu'à l'excès, & néanmoins d'une
.ébranlable dans les choses où sa
: étoit intéressée. Il étoit infati-
tude, malgré la foiblesse de sa
n : il ne prenoit aucune récréa-
: sortoit jamais pour la promena-
jusqu'à la fin de sa vie une mé-
ours fidéle, qui l'avoit rendu l'un
.abiles hommes de son siécle dans
ance de l'Histoire ancienne & mo-
ı jugement n'en étoit ni moins so-
ɔins exact. Son esprit étoit vif, pé-
:ndu, profond; ses recherches exac-
, ses expressions élégantes, & son
, quoiqu'un peu trop diffus & trop
notre siécle. Il avoit le cœur droit
un amour tendre pour l'Eglise, &
inviolable pour son unité. Il



qu'il falloit de lui répond
comme à un Ecolier ; il lui
miere solution qui lui venoit
difficulté que M. de Tillemo
mais les instances que M. de
soit sur ses réponses, firent
M. Nicole qu'il falloit qu
plus pour satisfaire ce jeu
quoique M. Nicole n'ignor
re, non plus que toutes les
Ecclésiastiques, comme tout
assez, M. de Tillemont ne
l'embarasser souvent par ses
sorte que M. Nicole disoi
agréablement qu'il ne voioit
procher M. de Tillemont
dans la crainte de n'avoir pas
tisfaire sur le champ.

XV. On découvre les talens qu'il a pour l'étude de l'Histoire.

A la lecture de Baronius M
joignit durant quelque-tems
Théologie, & il commença
cette étude il passa à celle de
te & des Peres où on lui ap
dans les sources mêmes les fo
preuves de notre Foi. Dans

lle il forma le plan de son Ouvrage. Il
tra cette ébauche aux personnes qui le
oient dans ses études. Cet essai acheva
les persuader qu'il avoit un génie tout
pre à l'étude de l'Histoire, & un talent
iculier pour en bien éclaircir les difficul-
C'est pourquoi ils lui conseillerent de
tinuer le même travail sur le commence-
t de l'Histoire de l'Eglise. » En effet,
M. du Fossé, l'exactitude d'une critique
-judicieuse qui lui étoit comme naturel-
la justesse d'un discernement très-fin,
délité d'une mémoire à laquelle il n'é-
ppoit rien, une incroiable facilité pour
ravail, un stile noble & serré, & par-
sus tout un ardent amour pour la vérité,
endoient très-capable pour cette entre-
e. » Il n'étudioit néanmoins alors &
g-tems depuis, que pour son instruction
ticuliere, ou tout au plus pour celle de
lques-uns de ses amis; n'aiant aucun au-
dessein, comme il le marque lui-même
s la préface sur l'Histoire des Empereurs,
e de s'occuper utilement dans la retraite
il est toujours demeuré.

XVI. Il entre dans l'état ecclésiastique. Son humilité.

Il ne se hâta point de choisir un état, &
asa de beaucoup de délais, dont la vraie
ise étoit qu'il n'appercevoit que dangers
tous côtés. Il étoit effraié de la corrup-
n qui regne dans le monde; mais il voioit
ssi de terribles inconvéniens dans les Cloî-
s & de grands périls dans l'état Ecclésiasti-
e. Ces considérations le faisoient trem-
er, dans la crainte d'exposer son salut en
ngageant trop légerement. A l'âge d'envi-
n vingt-trois ans, vers l'an 1660. il alla
meurer à Beauvais dans le Séminaire de

M. de Buzanval. On l'y reçut avec des marques extraordinaires d'estime. Tout jeune qu'il étoit, il passoit déja pour très-habile dans l'Histoire. Quoique ce qu'il en avoit écrit ne fût encore que comme une ébauche, on le regardoit comme capable de beaucoup servir aux autres. On s'empressoit d'en avoir communication pour en profiter ; & cette opinion si avantageuse qu'on en avoit, étoit fondée sur le jugement qu'en portoient M. Hermant Chanoine de l'Eglise de Beauvais, & M. Hallé dont la piété & la science faisoient fleurir ce Séminaire par l'excellente Théologie qu'il y enseignoit, & par les sçavantes Conférences qu'il y faisoit. Ces illustres Docteurs ne conseilloient pas seulement aux jeunes gens qui vouloient étudier l'Histoire, d'avoir recours à M. de Tillemont ; ils le consultoient eux-mêmes sur les difficultés Historiques qui les embarrassoient. Cette considération qu'on avoit pour lui, parut un écueil dangereux à son humilité. Il en écrivit à M. de Saci sous la conduite duquel il s'étoit mis, pour le prier de permettre qu'il cherchât une retraite plus sûre. M. de Saci le consola & l'engagea à ne rien précipiter.

XVII. [...]st élevé au [sa]cerdoce.

Sa vertu paroissoit dès-lors avec tant d'éclat, que M. de Beauvais, après l'avoir enfin déterminé à recevoir la tonsure, disoit qu'il n'auroit point eu au monde de plus grande consolation, que de pouvoir espérer de l'avoir pour successeur. Après avoir passé trois ou quatre ans dans le Séminaire de Beauvais, il en sortit pour aller chez M. Hermant, où il demeura cinq ou six ans. Il passa ainsi neuf ou dix ans dans cette ville. Mais son

é ne put souffrir plus long-tems les
que M. l'Evêque de Beauvais avoit
i. Il revint à Paris, où il demeura en-
deux ans avec M. Thomas du Fossé
i intime, avec qui il avoit été élevé.
l'il y eût vêcu fort séparé du monde,
occupé de son étude, il ne put néan-
résister à l'attrait qu'il avoit pour
us grande solitude, & il se retira à la
gne dans la Paroisse de saint Lambert
Chevreuse & Port-Royal. M. de Saci
recevoir le Soudiaconat aux quatre-
le Septembre 1672. & le Diaconat 15.
après aux quatre-tems de l'Avent. M.
ci admirant les graces dont Dieu l'a-
empli, & le progrès qu'il faisoit dans
té, dans l'amour & dans la connois-
des choses de Dieu, lui fit recevoir la
se aux quatre-tems de Carême de 1676.
e Tillemont voulant se mettre plus à
e de profiter des avis de M. de Saci,
bâtir un petit corps-de-logis dans la
de l'Abbaye de Port-Royal des Champs;
il n'y avoit pas encore demeuré deux
es entieres, qu'il se vit obligé d'en
r en 1679. avec diverses autres person-
qui habitoient ce désert. Il alla donc à
mont qui est une Terre dont il portoit
m, éloignée de Paris d'une lieue du cô-
Vincennes.

XVIII. Il fait des Mémoires pour la vie de S. Louis.

ers le même tems M. le Duc de Mon-
er pria M. de Saci d'écrire la Vie de saint
s: M de Saci engagea M. de Tillemont
ider dans ce travail, & à lui en dresser
Mémoires. M. de Tillemont emploia
de deux ans à y travailler. Quoiqu'il lût
une rapidité étonnante, il fut au moins



prit après lui sur les mêmes mém
de Tillemont, qui les lui commu
la même facilité qu'il les avoit a
à M. de Saci.

XIX.
Il voiage en Flandres & en Hollande.

Environ deux ans après sa retr
lemont, il fit un voiage en Fla
voir M. Arnauld qui s'y étoit reti
passa jusqu'en Hollande, où il
l'Evêque de Castorie, & les plus
d'entre les Catholiques de ces Pr
s'y attira l'estime & le respect qu'
voit s'empêcher d'avoir pour sa
tout où il alloit. On voit dans
de M. l'Evêque de Castorie l'est
particuliere que ce Prélat conçut p
avoit fait présent de son Livre
Amor pœnitens à M. de Tillem
lui en écrivit une Lettre de rem
Voici la réponse que lui fit ce sai
le 17 Février 1684. » La princip
qui m'a portée à vous faire prés
vre que je vous ai envoié, mon
tre & très honoré Monsieur, a ét

nt à desirer, que de sentir tous mes se porter vers lui, que de me voir d'ardeur pour lui, que de l'aimer que j'en suis capable, que d'être tout sé de ce feu divin. Secondez donc, très-illustre Monsieur, ce desir que : sçai combien vous avez trouvé grace :ux du Seigneur, & que vous pouvez ıdre agréables ceux mêmes qui réflé-ıt sur leur vie, ne trouvent que trop ets de crainte que le Seigneur ne les de devant lui. Si vous pleurez la le ce grand homme * qui s'est distin-ır une rare piété, une science profon-: une sainte éloquence, & que vous oujours aimé avec raison comme vo-re; ce n'est pas tant l'effet d'une foi-humaine, qu'une preuve de votre pour l'Eglise, qu'il a toujours ho-& par l'exemple de sa vertu & par la :é de sa doctrine; mais c'est Dieu qui 'a enlevé, & nous devons adorer ses avec soumission. Reposons-nous donc :a volonté, qui est la régle que nous s suivre & la justice qui doit faire notre joie. »

* *M. de Saci mort le 4. Janvier 1684.*

XX. Publication de l'Histoire des Empereurs.

que l'Ouvrage de M. de Tillemont :ez avancé, pour qu'il dût penser à le r au public, ses amis l'obligerent con-i inclination à mettre le premier vo-de l'Histoire Ecclésiastique en état de re. Mais il tomba entre les mains Censeur, avec qui il ne put convenir :taines petites difficultés, si néan-on peut donner ce nom aux choses Censeur lui objectoit. L'Auteur ne ni retrancher ni changer ce qu'il



mais dans l'Ordre que M. de Tille
eu d'abord dessein d'y garder. Il
ner en un seul corps l'Histoire
reurs, & celle de l'Eglise ; ses ar
seillerent alors de les séparer.
l'Histoire des Empereurs n'avoit
d'un Censeur Théologien, on tr
donner par avance, afin de pr
cet échantillon quel seroit le goû
sur tout l'ouvrage.

XXI. Publication des Memoires sur l'Histoire ecléſiaſtique.

Cette Histoire fut reçue avec
bation universelle. Elle fit desi
en plus celle de l'Eglise. Le Chai
cherat qui vouloit qu'elle parût,
près un nouveau Censeur. L'Ou
sans aucun changement, & fut
grands éloges. Le dessein de l'
M. de Tillemont, qui consiste
ment dans la discussion des diffé
cultés qui embarrassent l'Histoire
à examiner l'opinion du Pere L
de l'Oratoire sur la derniere Pâq
Seigneur. Ce Pere avoit avanc
harmonie des Evangiles que J

ns son Traité de l'ancienne Pâque des ifs, où il répond aussi à tous ceux qui oient attaqué son sentiment. M. de Tillemont se crut obligé de réfuter cette réponse ar une Lettre qui se trouve à la fin du second tome de l'Histoire Ecclésiastique. Bien loin d'y prendre le ton d'un Savant & un décisif, sa modestie & son humilité y roissoient tellement, que M. l'Evêque de aux & M. l'Evêque de Mirepoix, aus-ls il la lut manuscrite, y trouverent de ccès. Ce qui fit dire agréablement à M. Meaux, qu'il le prioit de n'y pas toujours eurer à genoux devant le P. Lamy, & e relever quelquefois. Il la retoucha en ques endroits; mais il ne laissa pas d'y erver tant d'humilité & de modération, M. Nicole & beaucoup d'autres Sa- la regardoient comme un modele de niere dont les Chrétiens doivent dis- ensemble. On peut dire aussi que le le son travail en cette occasion a été u'il a beaucoup contribué à arrêter le de ce sentiment qui fut d'abord assez mais qui ensuite n'a eu que fort peu enseurs.

XXII. Sa vie [r]glée, uni[for]me, laborieuse.

ne voit point dans la vie de M. de nont d'événemens singuliers ni d'actions ntes. Il n'a été engagé dans aucune qui ait fait du bruit. Dieu seul en se plaisoit, & à qui seul il vouloit nnu, lui accorda ce qu'il desiroit, en hant dans le secret de sa face. Tout le de sa vie s'est passé dans le silence & la retraite. Il en fit ses chastes délices; sanctifia par une vie pure, simple, ieuse, pénitente, réglée & uniforme.



reglée ; & que quand on s'étoi
gles il falloit être fidéle à les
l'esprit de l'homme naturellemer
avoit besoin d'être arrêté par u
tions fixes, afin que sachant ce
faire, il ne fût pas emporté pa
Toute sa vie a été une contir
que de cette maxime. Il se le
jours à la même heure, c'est-à
tre heures & demie dans le co
de l'année, & à quatre heure
Depuis son lever jusqu'à midi,
me jusqu'à six heures du soir,
étoit parfaitement rempli & p
la priére & l'étude. Il prenoit
de relâche après son dîner, qu
ordinairement à marcher, & il
ensuite jusqu'à sept heures qu'il

XXIII. Sa modestie. Chagrin qu'il avoit de

Quelque grande que fût son
ne la faisoit jamais paroître q
l'y engageoit. Bien loin que s
donnât aucune présomption

les, de ses actions, de ses regards, & mê-e de ses mouvemens tout ce qui ne répon-oit pas à la sainteté de son état. Il travail-it uniquement pour satisfaire à l'ordre de ieu, & il n'avoit nullement en vûe sa pro-e gloire & sa réputation. » Je ne sçai pas mment vous vous en trouvez, écrit-il à om le Nain, mais pour moi je ne trouve eres de plaisir à faire imprimer. Bon gré algré il faut continuer cette carriere où je e trouve engagé, quoiqu'elle m'ennuie en. Vous êtes mieux que moi, en ce que ous n'avez aucun soin de l'impression. Mais voudrois faire encore plus, n'avoir qu'à availler pour moi, bien ou mal, sans que en entendisse seulement parler. Vous voiez, ui dit-il ailleurs, qu'il n'y a gueres de plai-r à être Auteur. Dieu nous garde de cette rte d'ambition. Si c'étoit à recommencer, ne sçai si toutes les raisons ausquelles je e suis rendu pourroient m'obliger de le ire. »

XXIV. Désintéressement avec lequel il communique aux autres son travail.

Ces paroles ne partoient pas d'une humi-té feinte, sa conduite s'accordoit avec son ngage. Jamais Auteur n'a communiqué us aisément, & n'a tant fourni de son tra-il à d'autres Auteurs. Le regardant comme partenant non à lui, mais à l'Eglise, il oioit la servir plus fidélement, & arriver lus sûrement à son but, en se cachant sous nom d'autrui. Quelque facilité qu'il eût à andonner ainsi ses Ouvrages aux autres, discernoit néanmoins ceux à qui il les mmuniquoit. Travaillant à étouffer en i-même tout sentiment de vanité, il ne roioit pas devoir contribuer à celle des atres. Il jugeoit très-sagement que les Ecri-



& pour fin que l'orgueil & l
quand il trouvoit des personn
des vûes pures, & qui pouvo
bon usage de son travail, il
réservé pour eux. C'est ainsi c
na à M. Hermant tout ce qu'i
saint Athanase, sur saint Bas
Grégoire de Nazianze, sur sa
&c. & dont ce célébre Docteu
profité dans les Vies de ces sai
qu'il a données au Public. Il
de même son travail sur Ter
Origéne aux Auteurs qui no
leur Histoire imprimée à Pa
celle de saint Cyprien au tra
Pere, celles de saint Hilaire,
gustin, de saint Paulin, &c
ont donné les dernieres édition
& plusieurs autres parties de
différentes personnes. Toute
leur demandoit étoit de ne
connoître.

XXV. Les Savans Bénédictins Edit

a consacré tous ses travaux, qui sont
surément très-grands & très-utiles,
tant fort éloigné de la vaine gloire qui
orte la plûpart des Savans à se faire con-
oître. » Il ne voulut jamais faire pa-
re son nom à la tê-e de ses Livres. Ce
contre son gré qu'on en mit quelques
tres. Néanmoins il ne put le cacher, &
1-tôt tout le monde le sçut. Mais bien
i de s'en réjouir, il en trembloit; &
qu'en diverses rencontres des personnes
ne l'avoient jamais vû, lui disoient que
nom & son mérite ne leur étoit pas in-
nus, quoiqu'ils n'eussent pas l'avantage
connoître sa personne, il leur répondoit,
oupirant, qu'il n'étoit à la vérité que trop
nu, & que c'étoit ce qui lui faisoit crain-
le malheur de ceux qui connus de toute
erre, meurent sans se connoître eux-
nes. On voit dans ces paroles la vérité
émoignage que M. du Fossé rend à M.
Tillemont: » Qu'il étoit vraiment savant
a science des Saints qui leur apprend à
noître la grandeur de Dieu, le néant de
mme & le peu d'estime qu'ils doivent
de toutes les sciences, qui ne contri-
nt point à les faire croître dans la chari-
Ainsi, ajoute-t-il, au lieu que la science
e, selon saint Paul, celle de cet humble
re sembloit lui servir de contre-poids
tre l'enflure de la vanité. »

nfin il plut à Dieu de glorifier son ser- XXVI.
ur, & de l'associer à ceux dont il avoit Sa dernie
lement retracé les actions & les vertus, maladie.
ore plus par sa vie que par ses Ecrits. Il
prit une petite toux séche à la fin du Ca-
e 1697. Cette incommodité ne l'em-

pêcha pas de faire dans l'été un voiage de vingt lieues. Après deux lieues de marche, aiant un peu chaud, il entra dans la Chapelle de Notre-Dame des Anges, près de Bondi, pour y entendre la Meſſe. Comme la Chapelle eſt ſur une fontaine au milieu des Bois, il y fut ſaiſi de froid & ſe trouva mal. Cependant cette défaillance ſe paſſa, & il continua ſon voiage. A la fin de Septembre ſon infirmité augmenta, & aiant temporiſé pendant un mois, il fut obligé à la Touſſaint de ſe mettre entre les mains des Médecins. Il vint à Paris dans ſa famille après avoir conſulté M. de Beaupuis, ſous lequel il avoit fait ſes petites études à Port-Royal, & qu'il regardoit toujours comme ſon vrai pere en Jeſus-Chriſt. Il fit proviſion de Livres propres à ſon état de maladie en partant de Tillemont. Ces lectures avec ſon Office rempliſſoient une bonne partie de la journée; le reſte du jour étoit conſacré à la réviſion de ſon cinquiéme volume de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Il paſſoit auſſi beaucoup de tems à réfléchir & à méditer. Il dit la Meſſe

[redacted]

la rigueur de la saison & son grand
& vint de Beauvais à Paris : il arriva
atre Janvier. M. de Tillemont alla en-
à l'église le jour de l'Epiphanie, & y
ndit la Messe à laquelle il communia.
c jours après, sa fin approchant au ju-
ent des Médecins, on lui administra les
iers Sacremens. Un des Médecins qui
oissoit la grande piété du malade, lui
: déclaré à lui même bien nettement
touchoit à son dernier moment, il pria
n ne lui parlât plus des choses de la ter-
& conservant son esprit entiérement li-
il ne s'occupa plus que des choses de
l. Le 9 Janvier croiant être un peu
ıx, il demanda sur le soir à se lever,
e qu'il souffroit moins dans un fauteuil
dans son lit, à cause de l'oppression.
endemain à quatre heures du matin on
coucha tout habillé ; il voulut reposer,
s il ne le put. A huit heures il souhaita
re se lever pour aller auprès du feu par-
ue ses mains étoient froides. En y al-
, au troisiéme pas qu'il fit, il expira
: les bras de ceux qui le soutenoient.
it le dix Janvier 1698. Il étoit âgé de
nte-un ans. Son corps fut porté à
Royal des Champs, comme il l'avoit
ité. Il ne fut enterré que le quatrié-
ur de sa mort. Les Religieuses désirant
ocurer la consolation de voir encore
ois ce grand serviteur de Dieu, firent
: la bierre. On trouva que la couleur
ı visage & le rouge de ses joues étoient
e dans son état naturel : que sa bouche
oit demeurée ouverte à sa mort étoit
ıée, & *que le corps étoit* souple & en-



toute extraordinaire, ce qui
ceux qui le virent, & augmen
la vénération qu'ils avoient pou
on exhuma les corps enterrés à
celui de M. Tillemont fut port
inhumé dans l'Eglise de saint
Arcs, près de la Chapelle de la

XXVIII. Son éloge fait par M. du Fossé & par le Pere Quesnel.

» Depuis cinquante-deux ans
Fossé, que j'avois le bonheur
M. de Tillemont, je n'ai rien
lui qu'on pût dire être un défau
fioit & me soutenoit par son ex
vûe seule me faisoit rentrer d
voir, afin d'y regarder Dieu
sensiblement lui être présent à
L'étude fut pour lui non un
occasion de se perdre par la van
azile contre beaucoup de périls
vitables à la jeunesse, puisqu
affermir de plus en plus dans
crainte de Dieu par la connoissan
donna de l'esprit & de la condu
» Ah, dit le Pere Quesnel dan

un ordre tout particulier l'Histoire de
se. Il s'y est appliqué comme à l'œuvre
Dieu demandoit de lui, & il n'a eu en
ue d'obéir à la volonté de Dieu, & de
e service à l'Eglise, dont Dieu lui avoit
! un amour très-vif & très-ardent. Et
ne application, qui souvent desseche
:é, il a toujours conservé l'onction de
t de Dieu, qui reluisoit dans sa mo-
, son humilité, sa douceur, sa cha-
qui lui faisoit trouver la vérité plus sû-
t qu'à beaucoup d'autres; parce qu'il
rchoit uniquement sans desseins de
e, d'honneur, de réputation; mais
avec un extrême éloignement de ces
idoles de la plûpart des Savans. C'est
lui a fait aimer la retraite & la priere,
qui a entretenu dans son cœur cette
illité & cette paix qui se faisoient res-
à tous ceux qui l'approchoient. «

XXIX. Ce qui est dit de M. de Tillemont dans le Dictionnaire de Moréri.

i quelques traits de l'éloge qu'on fait
de Tillemont dans le Dictionnaire de
i. » Il pratiqua constamment tous les
:es de la piété pendant le reste de sa
c mêla jusqu'à la fin la mortification
vie pénitente aux travaux d'une étude
uelle. Libre de tout engagement &
icune vue d'ambition, il se proposa,
consacrer ses veilles à Dieu seul, de
ler à l'Histoire de l'Eglise. Mais
e la matiere étoit trop vaste pour
mme seul, & sur-tout pour un homme
exactitude aussi scrupuleuse que la
, il se renferma dans les six premiers
de l'Eglise; portion la plus riche,
le la plus épineuse de ce champ d'une
de étendue. *Il avoit reconnu que la*



de S. Louis. 3. Remarques sur le
Mans & sur celui de Paris. 4. L
le Breviaire d'Evreux. 5. Hist
de Sicile de la Maison d'Anjou

XXXI. Mort du Pere de M. de Tillemont. Ses sentimens de piété.

La mort de ce saint Prêtre
suivie de celle de son vertueux
âgé de quatre-vingt cinq ans.
vécut qu'un mois. On peut ju
té de ce vénérable vieillard
ment spirituel dont voici un
desire, mon Dieu, par ma mo
un sacrifice de moi-même,
hommage à la grandeur de
l'anéantissement du mien. Je
mort soit un sacrifice d'expia
agrée, ô mon Dieu, pour sati
justice pour tant d'offenses
mises, & dans cette vue, j'a
que la mort a de plus affreux
la nature. Je consens, ô mo
séparation de mon ame d'ave
en punition de ce que par mo

ccepte la solitude & l'horreur du tombeau, r réparer mes dissipations & mes amuse- ns. J'accepte enfin la réduction de mon ps en poudre & en cendres, & qu'il soit pâture des vers, en punition de l'amour ordonné que j'ai eu pour mon corps. O dre! ô cendre! ô vers! je vous reçois, ous chéris & vous regarde comme les rumens de la justice de mon Dieu, pour ir l'orgueil qui m'a rendu rebelle à ses es. Vengez ses intérêts, réparez les in- s que je lui ai faites, détruisez ce corps éché, cet ennemi de Dieu, ces membres iquité, & faites triompher la puissance Créateur sur la foiblesse de son indigne ture. »

III.

ouis Gorin de Saint-Amour Docteur de onne, étoit fils d'un Cocher du Corps Roi & filleul de Louis XIII. Il fit ses étu- avec succès dans l'Université de Paris, tant Bachelier, il en fut élu Recteur. dant son Rectorat il fit des visites dans les léges, & ces visites lui attirerent des en- is. Il reçut le bonnet de Docteur en 4, & cinq ans après il se distingua dans aire des *cinq propositions*. Il fut un des teurs que les Evêques qui demandoient stinction des sens des cinq propositions, firent pour députer à Rome sous le Pon- t d'Innocent X. Il travailla fortement ses Collégues à faire réussir le bon des- de ces Evêques; mais n'en aiant pu ve- bout, il revint en France, où il sou- a cause de M. Arnauld dans la Faculté héologie de Paris; & n'ayant pas voulu

XXXII. M. de Saint-Amour.



qui forme un petit *in-folio*, c
& très-intéressant. M. de Saint
rut en 1687. On a de lui p
sur les affaires de l'Eglise. A
Journal, voici le témoignage
M. Lancelot en 1664. en p
Perefixe Archevêque de Paris, q
d'y avoir été nommé, & qui
sion accusoit ce Journal d'infi
tes les choses presque qui y so
que M. de Saint-Amour a vues
qu'il a dites, dans lesquelles il
& où il a souvent eu la princi
tre que ce qui est un peu con
appuié par des piéces autenti
serées, & qu'on ne peut pa
doute. De plus, Monseigneu
Lancelot, vous me permettr
que j'ai l'honneur de connoît
Amour, & que je puis vous
je n'ai jamais vû un homme a
reur du mensonge ni plus d'é
moindre déguisement : car il
passe jusqu'au scrupule dans

roié, & qui étoient présentes lorsqu'on y isoit l'affaire, qui assurent, après l'avoir qu'ils n'ont jamais rien vu de si juste ni si exact, & qu'il leur sembloit en la lire être encore en ce tems-là, tant les choy sont naïvement représentées dans l'air, maniére & les circonstances où elles se it passées. A tout cela l'Archevêque ne répndit rien. »

I V.

Noel de Lalanne Abbé de Notre-Dame de -Croissant, Docteur en Théologie de la ulté de Paris, issu d'une famille noble inaire de Guienne a été un très-zélé déeur de la doctrine de saint Augustin. it encore jeune, mais déja Docteur, il le Livre *de Initio piæ voluntatis*, qui fut du public avec applaudissement. Il donensuite en 1651. un Traité *de la Grace trieuse*, sous le nom du Sieur *de Bonlieu*, fut réimprimé avec des augmentations 1666. Il fut à la tête des Théologiens les Evêques de France envoierent à Ro, pour défendre la doctrine de saint Auin touchant la Grace. Au mois de Mai 3. il prononça devant le Pape Innocent la harangue rapportée au chapitre 22. a sixiéme partie du *Journal de Saintur*, dans laquelle il présenta l'Ecrit à colonnes où les sens hérétiques & caiques des cinq propositions sont distin, & dans lesquels ces Théologiens proent qu'ils ne soutenoient que le sens é dans la colonne du milieu, qui est le catholique. Etant de retour de Rome, appliqua pendant quelques années à

XXXIII. M. de Lalanne.



Deux ans après il donna au Pub
Pape Clément VIII. & la *Conf*
Doctrine soutenue par les Discip
Augustin sur les controverses pr
Grace, avec la Doctrine conten
crit de ce Pape, & confirmée par
moignages de saint Augustin qui
portés. En 1668. il fit imprim
volume intitulé; *Conformité d*
avec les Thomistes sur le sujet des
sitions. Nous avons de M. de
grand ombre d'autres Ouvrages
François sur les affaires qui troul
l'Eglise. On en peut voir le Catal
supplément de Moreti. CetAbb
pas moins de piété que de z
intérêts de la Vérité, mouru
1673 dans sa cinquante-cinqui
dans le tems qu'il lisoit saint Au
avancer un nouvel Ouvrage a
vailloit alors sur l'Amour de Di
qu'il a travaillé avec MM. Ar

la Communauté de saint Nicolas du
onnet. Il y donna de grandes mar-
le la vivacité & de la solidité de son es-
& toutes ses actions étoient accompa-
d'une candeur & d'une piété qui le fai-
aimer & respecter même de tous ceux
voioient. Il desiroit ardemment trou-
uelqu'un qui eût la science & la piété
ints Peres. » Si j'en savois un, disoit-
partirois dès cette heure, & je m'en
le chercher, fût-il au bout du monde,
me jetter à ses pieds & recevoir de lui
conduite sainte & salutaire. » Dieu
ça bien-tôt ses desirs. Un excellent Curé
icariat de Pontoise qui venoit de tems en
à saint Nicolas, lui parla de M. l'Ab-
Saint-Cyran, & lui conseilla de se met-
ous sa conduite. Quoique ce Curé res-
ât la piété de M. Bourdoise, il crut de-
prévenir le jeune Lancelot sur le défaut
umiéres de ce bon Prêtre. » Il s'imagi-
disoit ce Curé, en parlant de M. Bour-
e, qu'il n'y a qu'à bien presser un hom-
pour le convertir. Il fait pour ce qui re-
le les mœurs, comme le Pere Véron
r les erreurs des Hérétiques. Ils croient
deux qu'il n'y a qu'à beaucoup crier.
ai bien que toute la conduite de ce tems-
a là. Mais ce n'est pas là celle de saint
ustin que Dieu m'a fait la grace de goû-
» Le jeune Lancelot prit dès-lors la ré-
tion de ne rien négliger pour faire con-
sance avec M. de Saint-Cyran, & de
ir de la Communauté de saint Nicolas,
on se bornoit à un certain extérieur, à
pratiques peu importantes, & à des lec-
s assez superficielles. M. Lancelot qui



coup de gens que l'Evangile.

XXXV. M. Bourdoise le présente à M. de Saint Cyran, qui l'unit aux Solitaires de Port-Royal. Méthodes Latines de M. Lancelot.

M. Lancelot acheva son co
phie, & soutint un Acte public
en présence d'une assemblée fo
après lequel M. Bourdoise l
l'Eglise, pour remercier Die
sa Thése, & voulut en même
suader de lui promettre devan
ment, qu'il étudieroit dans
Sorbonne & qu'il s'attacheroit
Mais le jeune homme lui dem
pour y penser. Cependant il
qu'un qui l'introduisit auprès d
Cyran. Il s'ouvrit entiéreme
éclairé, & bénit Dieu d'avoir
me qu'il desiroit depuis plus
Pour ne point exciter la jalousi
de saint Nicolas contre M. de
M. Lancelot engagea leur Supé
dateur M. Bourdoise de le p
même à cet Abbé. Ils y allere
& dans l'entretien M. de Sain

es esprits, trouva celui du jeune
t propre à de grandes choses, & il
le le cultiver. Il apperçut premiere-
ı lui d'heureuses dispositions pour
:r la pénitence.
'unit à MM. le Maître, de Seri-
inglin & quelques autres qui étoient
ıuprès de Port-Royal de Paris. Ils
dans des appartemens séparés com-
Chartreux, & n'étoient occupés que
ére, de la méditation de l'Ecriture
& de la pratique de la Pénitence.
sonnement de M. l'Abbé de S. Cyran
nis au Château de Vincennes en 1637.
rsa sans les désunir. Mais au bout
ans ou environ, M. Lancelot retour-
.a solitude avec le même zéle. Quel-
s après les Solitaires de Port Royal
ır l'éducation de la jeunesse, réso-
: continuer le plan que M. de Saint-
ur avoit tracé sur ce sujet, & qu'il
i-même suivi pendant un peu de
s établirent des Ecoles dans le Cul-
e saint Dominique près de la rue
& ils y reçurent en qualité de Pen-
s plusieurs enfans de famille qui
ɔient beaucoup du côté de la piété
iences. M. Nicole étoit un des Ré-
il y enseignoit la Philosophie & les
:és. M. Lancelot étoit pour le Grec
athématiques. Cet établissement,
ɔir été souvent traversé, interrom-
ɔris, fut enfin détruit en 1660. Ce
l'usage de ces Ecoles que M. Lan-
ıposa les Méthodes Grecque, Lati-
enne & Espagnole. Tout le monde
qu'on ne peut en desirer de plus



coutume, qu'on le conserve en
sieurs lieux. Cette Méthode de
Latine qu'on appelle de Port-Roy
contredit la meilleure qu'un Fra
choisir pour apprendre le Latin.
Louis XIV. s'en étoit servi. El
pas seulement de toutes les par
cours ; on y trouve aussi à s'inst
noms des Romains, sur la manie
ter les Sesterces, sur les marqu
nombres & sur la division du tem
ferme de plus un Traité des Let
maniere d'écrire & de pronon
ciens, de la quantité des Sillab
cens, & de la maniere de bien p
Latin ; enfin un Traité de la Poë
& un autre de la Poësie Françoi
Préface, l'Auteur indique les Au
qu'il faut principalement étudi
perfectionner dans leur Langue

XXXVII. La Méthode Grecque com

Sa Méthode une Préface de même goût & d

les mêmes avantages que la Méthode ...ine. Rien n'est plus clair, plus savant, mieux entendu que la maniere dont l'Au... explique tout ce qui peut servir à la ...faite intelligence de la Langue Grecque. ... profité du travail de ceux qui avoient ... avant lui sur le même sujet : mais il a ... si bien digérer leurs pensées & leurs re...rches, qu'il est devenu lui-même Auteur ...inal. Cette Méthode a été imprimée à ...is pour la neuviéme fois dès l'an 1696. ...rand *in*-8. de même que la Méthode ...ine. M. Lancelot a fait des Abregés de ... deux Méthodes en faveur des Commen...s, & de ceux qui n'auroient pas le tems ...profondir tout ce qu'il a renfermé de ...ant & de curieux dans les grandes Mé...des. L'Abregé de la Latine a été impri... à Paris *in*-12. chez Vitré en 1658. ...bregé de la Grecque a paru en 1655. ... & l'autre ont été réimprimés plusieurs ... depuis. Il faut considérer le *Jardin des ...cines Grecques*, imprimé en 1657. chez ... Petit, comme une suite de la Méthode ... apprendre la Langue Grecque. On n'a... encore rien vu en ce genre qui fût si ...hodique, ni peut être plus utile que ce ...eil. La quatriéme partie est une collec... de mots françois qui ont quelque rap... avec la Langue Grecque. Cette partie ...tainement son utilité; & elle ne méri... pas les vivacités où le P. Labbe Jésuite ... laissé aller contre ce choix de mots dans ... Livre intitulé : *Les Etymologies de la ...gue Françoise contre la nouvelle Secte des ...énistes de Port-Royal.* Mais cet Ouvrage ... Labbe, comme nous le disons ailleurs,



des Espagnole & Italienne. Il est chargé de l'éducation des Princes de Conti.

Grecque & Latine ; il a don
Méthodes, mais beaucoup m
pour apprendre l'Italien & l'E
ont paru l'une & l'autre pour l
en 1660. Elles sont toutes
mées. Par ces travaux & par
nant qu'ils ont eu, & qu'ils
les jours dans la République
est facile de juger de la capac
celot & de quelle utilité il p
près des jeunes gens. Aussi
avec empressement pour cet
fut dans cette vue qu'il fut c
cation de M. le Duc de Chev
suite M. de Saci le plaça au
de M. le Prince de Conti,
desquels Madame de Conti
soin après la mort du Prince
les laissa en bas âge. Les de
ces, c'est-à-dire, M. de Co
pas dix ans, & M. de la Roc

mort de Madame la Princesse de Conti ...é en 1672. dérangea tous les projets ...le avoit formés pour l'éducation de ses ...ns.

...lors M. Lancelot profitant de sa liberté, ...servit pour exécuter le dessein qu'il avoit ...u depuis long-tems de se consacrer en- ...ment à Dieu par la vie religieuse. Il ...sit l'Abbaye de saint Cyran au Diocése ...ourges, dont M. de Barcos, son ami ...culier, & neveu de M. du Vergier de ...ranne, étoit Abbé & réformateur. Il y ...rofession un an après; mais il s'est tou- ... contenté du dégré de soudiacre, & ...ques instances qu'on lui ait faites pour ...ver plus haut, on a été forcé de céder à ...humilité. Il n'en fut pas moins d'un ...d secours à M. de Barcos, qu'il aida par ...exemples, sa piété & sa ferveur à établir ...ratique de la régle de saint Benoît, que ... suivoit à la lettre dans cette Maison. ...fut pour affermir cet esprit de régularité ... M. Lancelot donna une *Dissertation ...nçoise sur l'hemine de vin & sur la livre ...ain*, que saint Benoît dans sa Régle ac- ...le à ses Religieux pour chaque jour. Il ...end dans cette Dissertation que cette ...ine de vin n'étoit qu'un demi-septier ...ain. Cette Dissertation fut lue dans le ...de & dans les Communautés avec tout ...aisir & toute l'édification qu'on en pou- ...attendre. Le savant P. Mabillon proposa ...ques objections contre le sentiment de ...eur de la Dissertation dans un des volu- ... des Saints de l'Ordre de saint Benoît, ... sans prétendre décider la question, qu'il ...it trop embarrassée pour être pleine-

XXXIX. M Lancelot se retire à S. Ciran. Il y compose quelques Ecrits.



XLII. M l'Abbé le Roi.

Guillaume le Roi nâquit à C
rens nobles le 10 Janvier 1610.
à Paris dès ſon bas âge, y fit to
des, entra dans l'état eccléſiaſt
fort jeune un Canonicat de l'Egli
Dame. Ce fut auſſi à Paris qu
Ordres ſacrés. Comme il avoit d
l'éloquence & pour le miniſtere c
il ſe procura les meilleurs Livres
ſein d'en faire uſage. Il eut ſoi
choiſir pour amis les perſonnes l
ſes & les plus ſavantes de ſon
une liaiſon ſi particuliere avec
Evêque de Graſſe & de Vence,
lat voulut lui donner le premie
Evêchés alors unis; & ce proje
cution s'avançoit beaucoup alloi
qu'il fut rompu d'une maniére i
lia une amitié fort étroite avec M
& cette amitié dura juſqu'à la f
Il s'intéreſſa vivement à la défe

lé une Priére pour solliciter auprès de
ı la grace de la conversion. Cette Priére
: emploiée en Espagnol par le saint Evê-
d'Angelopolis Jean de Palafox, dans une
ruction pastorale que ce Prélat donna sur
ıême sujet. Elle a été aussi imprimée plu-
rs fois à Bruxelles, & mise en François
l'Espagnol par un nommé du Perron qui
édia à la Reine Marie Therese, épouse
Louis XIV. un peu après son mariage.
: a été encore traduite en Latin, en Ita-
ı, en François & en Anglois, & en quel-
:s autres Langues. Son amour pour la
tude, le porta à emploier vers l'an 1653.
: partie de son patrimoine à l'acquisition
ne maison de campagne où il se retiroit
quemment pour s'occuper à la lecture de
criture, des Peres, des Conciles, & de
listoire de l'Eglise. Elle étoit à près de six
ıes de Paris, & se nommoit Merentais.
:st de ce lieu qu'il a écrit la plupart des
ttres adressées à M. Conrart, qui mérite-
ient de voir le jour aussi-bien que les ré-
nses de cet Académicien que M. le Roi
moit sincerement, & qu'il avoit fort desiré
: voir rentrer dans le sein de l'Eglise Ca-
ıolique, dont M. Conrart étoit malheureu-
ment séparé. Le même amour de la solitu-
: lui fit écouter sur la fin d'Octobre de la
ıême année les propositions de Louis Stuart,
eigneur d'Aubigni, pour une permutation
e l'Abbaye de Haute Fontaine, Ordre de
Cîteaux au Diocése de Châlons en Champa-
gne, avec son Canonicat de l'Eglise de No-
tre-Dame de Paris. Deux ans auparavant,
M. le Roi l'aîné qui avoit rendu de grands



que celle de Haute-Fontaine, i
aux régles des Conciles sur c
M. le Roi goûta ses avis, &
que tems après. Il se démit de
de Verdun en faveur de l'Abbé
Roi songea à se fixer à Haute F
seulement pour s'y sanctifier,
pour travailler à rendre cette
réguliére, & à y faire regner l'e
Bernard qu'il regardoit comme
ciple de saint Augustin. M. l
alors de tout soin, n'en eut plu
celui de travailler à sa sanctifi
régularité de ses Religieux. Il c
eux en certains jours marqués
soit des exhortations dans l'E
manches & les Fêtes, & il les
particulier, les reprenoit avec
portoit à l'amour de leur état,
lui-même l'exemple de toute
chrétiennes & religieuses. Il
vent dans sa Maison des amis
entre autres MM. Arnauld, N

: affaire nécessaire, & il se répandoit rare-
nt aux environs. Il eut toujours une liai-
ı intime avec Port-Royal. Ses charités
ient sans bornes. Il païoit des pensions à
ısieurs Religieuses en différens Monasté-
, & faisoit des aumônes à tous les pau-
:s de son voisinage. Il a établi des fonds
s considérables pour les Hôpitaux, en-
autres pour ceux de Vitri & de Saint-
zier voisins du lieu de sa retraite. Sur la
de ses jours il eut quelque peine de ce
'il possédoit une Abbaïe en commende,
il s'en ouvrit à M. Arnauld qui le con-
ma dans le dessein où il étoit de ne
int mourir Abbé Commendataire. Ce
ıЀeur le fit souvenir de cette résolution,
le pressa de l'exécuter, dans une Lettre
'il lui écrivit à ce sujet en 1681. Ce-
ndant M. le Roi garda Haute-Fontaine
'qu'à la fin de sa vie, & il mourut
ns cette Maison le 19 Mars 1684. âgé
soixante-quatorze ans.

Le savant M. Huet Evêque d'Avranche,
t dans ses *Origines de Caën*, un grand
ıge de M. l'Abbé le Roi & de ses Ouvra-
s. Voici la liste des principaux. 1. Tra-
ction d'un excellent Livre de S. Athanase,
ntre ceux qui jugent de la vérité par la seu-
autorité de la multitude : avec des réflé-
ıns adressées à Dieu, lesquelles représen-
ıt les calamités spirituelles de notre siécle,
le besoin qu'on a maintenant de renou-
ller les plaintes de saint Athanase, & d'imi-
· le zéle de ce Pere. Cet Ouvrage est im-
ımé avec approbation. 2. Traduction de
crit à trois colonnes sur les cinq proposi-
ıns attribuées à Jansenius. 3. Traduction



Docteur en Théologie sur la
Evêques, l'une au Cardinal Ho
au P. Salmeron Jésuite. 5. Serm
Bernard sur le Pseaume 90. tradu
çois, *in*-8. & ensuite *in*-12. ch
6. Lettre sur la constance & le co
doit avoir pour la vérité, avec l
de saint Bernard sur l'obéissanc
obligé de rendre aux supérieurs
discernement qu'on doit faire
commandent, tirés de sa sept
in-4. 1661. réimprimée en 17
Recueil *in* 12. intitulé : *Le Pe*
convaincu de ses calomnies ancie
velles contre MM. de Port-Roya
d'un Solitaire sur la persécution
soit aux Religieuses de Port Ro
rale de saint Basile le Grand, & l
même, *in*-12. à Paris chez Savr
rent MM. de Contes & de H
grands Vicaires de Paris, qui eng
le Roi à publier cette Traduction
tions recueillies des Sermons de s
tin sur les Pseaumes; à Paris che

la confiance & de la foi. 15. Inf-
sur l'Avent. 16. Pratiques & Inf-
pour emploier chaque journée sur
s du Christianisme, avec des ob-
sur la fausse dévotion. 17. Expli-
'Oraison Dominicale composée des
des propres paroles de saint Au-
'est une Traduction Françoise de
Latin du P. Lardenois Celestin.
ςteur y a ajouté une longue Préfa-
chier loue beaucoup cette Traduc-
une Lettre écrite à ce sujet à M.
8. Traité du discernement des Ef-
duit du Latin du Cardinal Bona.
:voir des Meres avant & après la
de leurs enfans. C'est une instruc-
ui fut demandée par une Dame de
ɔ. Du renouvellement des vœux du
ꞇ des vœux de Religion. 21. Tra-
: l'Ouvrage de M. de Castorie sur
de l'Ecriture Sainte. 22. Du culte
, traduit du Latin du même, *in*-8.
ɪlitude Chrétienne, trois volumes
z Savreux. Outre tous ces Ecrits,
's autres que nous omettons, on
ɪsieurs Lettres de M. le Roi dans
de celles de M. Arnauld, & un
l nombre encore dans le Recueil
ɪe M. Nicole. Elles roulent toutes
rque prenoit M. Nicole de ne plus
es affaires de l'Eglise, & sur sa Let-
hevêque de Paris. On y voit quel
le de M. le Roi pour la défense de
Cet Abbé a laissé plusieurs Ouvra-
crits.



Le P. Desmares.

Normandie vers la fin de l'an
à Paris fort jeune, & entra da
gation de l'Oratoire. M. de I
étoit Fondateur aiant remarq
qualités de son esprit, s'appli
ver. M. de Saint-Cyran étan
le voir, M. de Berulle le pria
études du jeune Desmares, q
grandes espérances. L'illustre
l'étude de l'Ecriture, de saint
saint Thomas, & donna des ré
pour faire du progrès dans cett
la mort du Cardinal de Ber
Gondren qui fut Supérieur gén
toire, s'attacha également au
res; & lui donna des marque
confiance. Il lui apprit à bien co
Christ, & à le faire connoître
mons. La lumiére & l'onction q
voit y faisoient courir en foul
putation qu'elles lui attireren
lousie des Jésuites.

Au commencement de 1643
rent à M Desnoiers Surintend

ndi Archevêque de Paris, & le convainit si bien de la pureté de sa foi, que le élat se chargea de désabuser le Roi : mais Prince étoit alors attaqué de la maladie nt il mourut fort peu de tems après. Les suites se hâterent aussi-tôt de prévenir la ine Régente contre le P. Desmares : mais e refusa de les écouter. Ils se dédommarent alors en répandant partout dans les ovinces que le P. Desmares, dont les préations faisoient tant de bruit à Paris, it un des plus dangereux Hérétiques. Une contre imprévue le convainquit de la réa- de ces calomnies. Deux Carmes vinrent ier un jour chez le Duc de Liancourt. P. Desmares y étoit : la conversatoin rousur des matiéres de Religion & de piété : ne s'en tenoit guéres d'autres dans l'Hôtel ce Seigneur. Un de ces deux Religieux outoit & examinoit attentivement le Pere smares, & admirant tout ce qu'il disoit, ne put s'empêcher de témoigner combien toit surpris d'entendre parler si dignement la Religion un homme que les Jésuites de vers avoient dépeint aux Carmes de cette lle comme un Hérétique Arien, qui ne oyoit pas que Jesus-Christ fût Dieu.

Quelques années après, le P. Desmares échant à saint Paul, les Jésuites voisins de te Paroisse envoierent des gens pour faire extraits de ses Sermons, & leur P. Ragon chargea de monter en chaire le lendemain jours que le P. Desmares auroit prêché, ur réfuter tout ce qu'il auroit dit. Il s'acitta avec zéle de cette odieuse fonction, nt tout le succès fut l'indignation de ses diteurs. Après avoir entendu le P. Ragon,



venoit plus éclatante. Leur P. t
fant une efpéce de Catéchifi
Eglife, s'emporta jufqu'à s'éc
» donc, peuple de Paris, fc
» qu'on applique le petard aux
» te églife, pour les abbattre
» en piéces? » Ces paroles inf
fuivies d'un difcours féditieux,
indignation univerfelle contre
teur & fes Confreres. Les Jé
tout ce que l'on difoit contr'e
cafion, firent écrire par leurs
ne qui étoit à Amiens, que l
P. Defmares avoient prefque
dition dans Paris. La Reine à
fit de vives plaintes à l'Arch
ce Prélat qui avoit affifté au
du Pere Defmares, dit à la
l'avoit trompée, & que le I
faint Paul n'avoit rien avancé
& d'édifiant. Il ajouta que pou
entiérement, il feroit informe
tendue fédition, & qu'il lui
informations entre les mains.
fit commencer: mais les Jéfui

e cette proposition, & témoigna
autre ambition que de plaire à Je-
t, & de faire rendre à la souverai-
i grace les hommages qui lui sont
Jésuites irrités travaillerent pen-
de quarante ans qu'il vécut en-
e punir d'avoir également méprisé
aine & leurs promesses. Le jour des
l'année 1647, il fut conduit par
à faire voir la vanité de ces pompes
pour lesquelles les grands & les ri-
des dépenses si considérables. Il
ne, » ce n'étoient pas ceux qui au-
les plus riches en cette vie, mais
hrétiens & les plus pieux, qui au-
lus de part aux priéres de l'Eglise. »
que, » ces grosses sommes d'argent
ploie à faire dire en un jour des
de Messes pour l'ame d'un riche, ne
oit pas plutôt des peines qu'il au-
ffrir, que celle d'un pauvre qu'une
hrétienne auroit rendu plus digne
ter au fruit des saints Mystéres que
fre tous les jours pour les Morts. »
ur même les Jésuites l'accuserent
la Reine d'avoir prêché contre le
. Le lendemain elle en parla au
de Schomberg, qui aiant assisté au

scandaleuse. L'Archevêque de Paris en fut instruit, ordonna des informations, & interdit le P. Castillon. Le P. Desmares devoit prêcher le Carême suivant à saint Merri. Le deux de Février, Fête de la Présentation de Notre Seigneur, il dit pour repousser les traits de ses ennemis, » qu'il n'enseignoit ni des nouveautés ni des faussetés, mais l'ancienne doctrine de l'Eglise, & les maximes de l'Evangile. » Il ajouta « que si les vérités qu'il avoit annoncées jusqu'alors avoient passé pour des nouveautés, parce que peut-être on ne les avoit pas souvent entendues, il pouvoit dire que pendant le cours du Carême il auroit bien des nouveautés à expliquer à ses Auditeurs. » Ceux qui ne l'écoutoient que dans le dessein de le calomnier, publierent qu'il s'étoit ouvertement déclaré Novateur. Les Jésuites en parlerent à la Reine, qui redoubla ses instances auprès de l'Archevêque. Le Prélat indigné du tour malin que l'on avoit donné à des paroles fort innocentes, ne voulut point se déshonorer en se prêtant à la passion des Jésuites. Alors ces Peres solliciterent & obtinrent contre le Prédicateur de saint Merri une Lettre de cachet qui le releguoit à Quimpercorentin. Le Pere Desmares en fut averti, & disparut pour éviter l'ordre.

Ils ne se contenterent pas d'avoir fermé la bouche à un Prédicateur qui les obscurcissoit, & de l'avoir contraint de chercher sa sûreté dans une solitude: ils crurent devoir le décrier & le charger de quelque crime bien caractérisé & spécifié. Pour cela ils suborneren la Mere Helene Angelique Lhuillier, Supérieure des Filles de la Visitation de

la rue saint Antoine. Leur P. de la Haie fit entendre à cette fille simple & ignorante, que « c'étoit une action méritoire devant Dieu que d'inventer & de divulguer tout ce qui pourroit flétrir la réputation d'un Hérétique Janséniste. » La Mere Lhuillier en crut le Jésuite sur sa parole, & se chargea volontiers de débiter ce que l'on vouloit. On lui fit dire que le P. Desmares étant en conversation avec elle, lui avoit dit : « que le Concile de Trente n'avoit été qu'une Assemblée politique, & pour laquelle on n'étoit pas obligé d'avoir une déférence ni une soumission aveugle, & que l'Eglise n'avoit subsisté que durant les quatre premiers siécles. » On eut des Emissaires prêts à répandre cette calomnie : elle courut bientôt la Cour & la Ville.

La Marquise d'Aumont, qui s'étoit retirée dans ce Couvent pour y consacrer à la piété le reste de ses jours, avoit été présente à l'unique conversation que le P. Desmares avoit eue avec la Mere Lhuillier. Quand elle apprit ce que cette Religieuse avoit dit, sa conscience ne lui permit pas de ne la point démentir ; elle en fut si indignée, qu'elle ne voulut plus rester dans cette Maison : elle se retira au Monastére de Port-Royal de Paris, où elle finit ses jours. Son témoignage commença à décrier la Mere Lhuillier. Le Pere de Gondi, Prêtre de l'Oratoire, frere de l'Archevêque de Paris, & pere du Cardinal de Retz, avoit pour le P. Desmares une estime particuliere. Surpris de ce qu'on disoit à la Cour d'après la Supérieure de la Visitation, il voulut savoir la vérité d'elle-même. Il alla accompagné de la Marquise de Magnelai sa

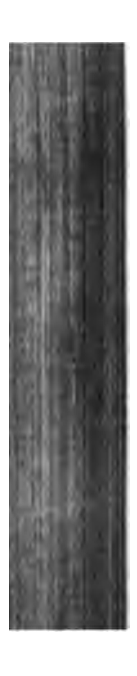


vilage, elle tira le voile de la g
pondit brusquement : » Eh ! mon
ridicule d'accuser le P. Desmar
car c'est comme si on l'accusoit
qu'il n'y a point de Dieu. » C
faisoit assez connoître que cett
étoit fausse. Le P. de Gondy ne d
un plus grand éclaircissement, &
le champ en se tournant vers
Magnelai : » C'est assez, ma so
P. Desmares suffisamment justi
cit, rapporté à la Cour par un
dont la sincérité étoit connue
P. Desmares calomnié toute son

En 1653, le P. Desmares f
Rome avec M. Meunier par les
fenseurs de la Doctrine de sain
pour remplacer M. Brousse, que
se santé avoit obligé de reveni
Dans la Congrégation qui se tin
de la même année en présence
P. Desmares parla pendant une
mie pour établir l'efficacité de l
pour combattre la Doctrine de

e la paix eut été rendue à l'Eglise, M. de
refixe le fit prêcher à saint Roch. Tout
ris eut une grande joie de le voir en chaire
rès vingt ans de silence. M. Despreaux en
rle dans sa Satyre dixiéme : *Desmares dans
int Roch n'auroit pas mieux prêché.*

Ses Sermons tiroient tout leur mérite du
ınd même des vérités qu'il annonçoit. Il
avoit ni les talens extérieurs, ni rien
agréable dans sa personne & dans sa pro-
onciation. Mais la solidité de sa doctrine &
onction qu'il mêloit dans ses discours, ra-
issoient tous ses Auditeurs. Un jour le grand
ondé alla pour l'entendre, & arriva lors-
ue le Sermon étoit commencé. Le Prédica-
ur se tut jusqu'à ce que le Prince fût placé ;
t ensuite lui adressant la parole, il lui dit :
» Monseigneur, j'explique cet endroit de
Evangile où il est dit que Jesus-Christ
uérit une main séche : il m'est très-glorieux
ue votre Altesse vienne augmenter le nom-
re de mes Auditeurs. Je prie le Seigneur de
onserver ce bras qui est la terreur de toute
Europe & le bonheur de la France : mais
n même tems que votre Altesse se souvienne
ue si elle ne rapporte pas tous ses exploits à
ieu comme à sa fin derniere, Dieu per-
ıettra que ce bras séche comme celui de
otre Evangile. » Il continua ensuite. Le
rince sortant du Sermon, dit à deux Jé-
iites : » On me l'avoit bien dit que cet
omme étoit dangereux : si je l'entendois une
conde fois, il me convertiroit. » Le Pere
ourdalouë commençoit à paroître avec
lat, & les Jésuites ne voulant pas qu'un
tre Prédicateur pût l'obscurcir, susciterent
nouvelles affaires au P. Desmares, &



de Liancourt dit à ce Prince, q
chez lui une perſonne d'un rare m
Sa Majeſté ne ſeroit pas fâchée d
que ſi Elle l'agréoit, il le ſeroit p
ſa préſence. Ce Seigneur ajouta q
choit celui dont il parloit pour l
l'enfermer à la Baſtille; & qu'ai
plioit Sa Majeſté qu'il ne lui fût
Je vous donne ma parole de Roi,
Louis XIV. *qu'il ne lui arrivera a*
& qu'il reſtera caché & inconnu. I
mares fut appellé, & ſe préſenta
Roi fort librement : *Sire, je vous*
une grace. Demandez, répondit L
& je vous l'accorderai. Sire, reprit
ment le P. Deſmares, *permettez-m*
dre mes Lunettes, afin que je conſi
je contemple le viſage de mon R
XIV. ſe mit à rire de bon cœur,
qu'il n'avoit point encore enten
qu'il étoit Roi, un complimen
eût fait tant de plaiſir; & mo
viſage gai au P. Deſmares qui
ſes lunettes, il ſe laiſſa conſid

VIII.

lexandre Varet, Prêtre du Diocése de XLIV. M. Varet.
s, avoit suivi le Barreau pendant deux
lans sa jeunesse. A l'âge de vingt ans il
voiage de Rome avec une personne de
de condition, sans autre vue que celle
ontenter sa curiosité. S'étant un jour
é, & demandant son chemin, celui à
l s'adressa, voulut attaquer sa chasteté.
eune homme en fut si indigné, qu'il
prêt à percer de son épée ce misérable.
s une main invisible le retint, & l'empê-
de commettre ce meurtre. Il entra dans
remiere église qu'il trouva, pour remer-
Dieu de l'avoir préservé du double dan-
auquel il venoit de se voir exposé. Il
eva son voiage avec toutes les précau-
s possibles, & de retour à Paris, il vé-
dans la retraite, ne s'occupant que de
ide & de la priére. Il passa sept ans dans ce
re de vie, ne prenant d'autre divertisse-
it que d'aller dans les salles de l'Hôpital
a Charité consoler & servir les Malades.
l eut le bonheur de trouver un excellent
ecteur, qui décida sa vocation pour l'état
lésiastique. Il eut beaucoup de peine à se
mettre: mais enfin il craignit de désobéir
ieu en ne se rendant point à la décision
son guide. Quand il fut entré dans les
lres, la violence qu'il s'étoit faite lui cau-
ıne maladie dangereuse qui le retint au
juatre ou cinq mois. Il fut fait Prêtre à
te ans, dans le tems où l'on exigeoit de
les Ecclésiastiques, même de ceux qui
ent reçu tous les Ordres, la signature



de de blâmer ceux qui ſign
distinction. Mais pour lui, i
ter Paris plutôt que de pren
à une affaire qui lui paroiſſo
laquelle on violoit les régles
& que les Jéſuites n'avoie
pour mettre la confuſion
ſe retira donc à Provins o
ſœurs Religieuſes. Il ſe mit
le Collége, qui étoit pauvre
très-pauvrement. Il ſe refi
aſſiſter les indigens & les

Dans cette retraite il mé
l'Ecriture Sainte, & comp
Traités de piété pour ſes ſo
connoître les vraies régles d
chrétienne & religieuſe. Il é
ſoin ſaint Auguſtin dont i
fois tous les Ouvrages. Com
du Diocéſe de Sens, M. de
étoit Archevêque aiant conn
la piété de M. Varet, l'appe
Grand-Vicaire. Il réſiſta long
il céda aux inſtances de l'Arc

des fréquens voiages qu'il y faisoit,
: attaqué de la maladie dont il mou-
émoigna une joie extrême de mourir
:e Maison où la vérité étoit si bien
& la régularité si fidélement obser-
mort arriva le premier d'Août 1676.
it âgé que de quarante-quatre ans.
a mort de M. de Gondrin il avoit été
ıé par plusieurs Evêques qui vou-
ussi le faire Grand Vicaire. Mais l'a-
e la retraite & le grand éloignement
roit pour les Dignités Ecclésiasti-
'avoient emporté sur les empresse-
e ces Prelats. Il fut enterré dans le
des Religieuses de Port-Royal. Un
[u'il avoit, & qui nous a donné une
tion Françoise du Catéchisme du
de Trente, lui a fait une belle épi-
ui a été mise sur sa tombe. Il est dit
st au nom de sa pieuse Mere. Cette
vraiment Chrétienne n'est morte
1693. âgé de 89. ans.
:crits de M. Varet sont : 1. Un Traité
ıcation des enfans. 2. La Relation de
de Clément IX. 3. Lettres Spirituel-
rois volumes. Elles sont pleines de
& d'onction, & renferment une spi-
: simple & solide. 4. Factum pour
rêque de Sens contre les Cordeliers
:ur des Religieuses de sainte Catheri-
Provins. 5. Défense de la Discipline
cèse de Sens sur la Pénitence publi-
n 8°. M. Varet a dressé les Consti-
du Monastére de la Congrégation
Ville de Sens. Ces Réglemens sont
ment beaux, & font voir quels étoient
se & le discernement de l'Auteur. Il



Paris sur trois Sermons de ce
laissé un Mémoire en manusc
battre le Plaidoier de M. Tal
d'Alet. Tous les Ecrits de M
estimés, & prouvent qu'il é
Théologien.

VIII.

XVI. M. Bocquillot.

Lazare-André Bocquillot nâ
en Bourgogne d'une famille
1648. Aiant perdu son pere dè
fut élevé par sa mere avec auta
ses facultés beaucoup au desso
tus pouvoient le lui permett
fut en âge, elle trouva moie
à Dijon où il fit ses études che
qui le mirent de leur Congré
pour les Ecoliers. Le jeune Boc
pondit pas aux intentions de s
Il se lia avec les plus libertins
& se laissa entraîner de bonne
bauche. En 1665. il quitta Di
Auxerre pour y faire sa Philos

ns passerent avec la maladie. Ses études
t achevées, il revint à Avallon, & réso-
d'entrer dans les troupes. Sa mere fit
ilement tous ses efforts pour l'en détour-
: voiant qu'elle mettoit obstacle à ses
, il prit tout ce qu'il put emporter, la
ta secrettement & vint à Paris en 1667.
'y présenta pour être reçu Cadet aux
des, mais il ne put réussir : & la paix
it d'ailleurs été conclue cette même an-
, il sentit qu'il devoit tourner ses vues
n autre côté. Le besoin d'argent l'obligea
revenir à Avallon sur la fin de la même
née ; il y tomba de nouveau malade en
58. Les reproches de sa conscience se firent
ore sentir ; il réitera ses premieres pro-
sses ; & croiant que sa conversion étoit
si réelle qu'il l'imaginoit, il demanda
Tonsure & la reçut de l'Evêque d'Autun
i lui conféra peu après les Ordres mineurs.
passa trois mois dans le Séminaire d'Autun
ec assez d'édification ; il y fit une confession
nérale, & partit ensuite pour aller étu-
er en Théologie à Paris. Sa vertu chance-
ate & mal affermie, trouva des écueils dans
tte grande ville, & y échoua. Il quitta
tat qu'il venoit d'embrasser, se plongea
ns de nouveaux excès & ne connut plus de
gles que ses passions. S'étant présenté au
aréchal de Bellefonds, il en obtint un
evet d'Officier réformé pour aller en Can-
e ; mais étant à Lyon, il apprit que la
ace s'étoit rendue, & il se vit contraint
e retourner à Paris, où aiant fait plusieurs
ntatives inutiles pour entrer dans les Gar-
s du Corps, & ne sachant plus quel parti
rendre il revint encore à Avallon. Tou-



Nointel voiant un jeune ho
deux ans, d'une figure agré
avec une physionomie & de
prévenoient en sa faveur, & u
& qui paroissoit orné, le reç
& le chargea presque aussi-tô
nom saluer Mustapha Aga,
Grand Turc, qui étoit à V
phiné. M. Bocquillot, aprè
té de sa commission, alla att
de Nointel à Avignon, l'ac
suite jusqu'à Marseille, & s'em
lon. L'année suivante étant
Constantinople, il alla étud
Bourges.

En 1672. il commença à p
liage d'Avallon. Son esprit
ses manieres engageantes,
un extérieur séduisant, le fir
des meilleures Compagnies,
sa aucune. S'il plaisoit, il
plus de desir de plaire. Il étoi
parties de plaisir. Le jeu, les

s sentir que le trouble où cette
jettoit. Il s'en ouvrit à son frere,
Minime, écouta ses avis & lui
:ssion générale. La crainte de n'ê-
ısible aux railleries qu'il ne pou-
ie: d'essuier dans sa patrie sur ses
ıangemens d'état, lui fit prendre
n de se retirer pour quelque tems
ıartreux d'Auvrai. Pendant cette
: sentant toujours combattu par
·lutions & par son goût naturel
ofession des armes, il fit vœu,
:r, de rentrer dans l'état Ecclé-
Etant donc revenu à Paris en
ıtra dans un Séminaire où il fut
le piété & de ferveur. Il fut or-
iacre, & après les interstices or-
fut élevé au Diaconat & enfin
: le 8 Juin 1675.
Autun qu'il fut ordonné, mais
obtint de l'Evêque la permission
lque séjour à Paris pour s'y mieux
: ses devoirs. M. Bocquillot se
chez les Peres de l'Oratoire de
ıe des Vertus. Il y eut pour Maî-
ıommes fort différens, Michel le
apostasia depuis, & le célébre
:. Il se soumit aux avis de celui-
ıvec beaucoup d'application les
de saint Augustin & principale-
ıue ce saint Docteur a écrits sur
t la Prédestination. Il fit ensuite
our à Paris pour y entendre les
s Prédicateurs ; & dès qu'il fut de
.vallon, l'Evêque d'Autun lui
n d'une Cure située aux environs
même. Ensuite M. le Comte de



tres comment il s'y conduisoi
biens qu'il y fit. Ses infirmité
celles de la surdité, causées
travail & son application imi
tude, l'engagerent à la quit
il revint à Paris : M. Hamo
dressa, lui aiant fait observe
mois le régime de vie prescrit
il rétablit sa santé. Il demeu
là à Port-Royal, & se charg
instructions aux Domestiques
nes du dehors. Ce ne fut c
qu'il se vit obligé de quitter c
1686. pour obéir à son Evê
besoin de son secours, & qu
vers emplois. En 1687. le
Port-Royal le fit prier de pc
des Religieuses à Clairvaux a
saint Bernard. En 1693. l'E
le nomma à un Canonicat d
vallon, & alors M. Bocqui
Chapelle de cent écus de re
celui du Canonicat d'Avallon
qu'il n'eût point de patrimoi

mer. Il en donna d'abord deux volu-
qui contiennent vingt huit Homélies
es Commandemens de Dieu & de l'E-
; à la fin du deuxiéme volume il y a
Catéchisme abregé. Il publia la même
e ses Homélies sur les Sacremens ; il y
trente. Celles sur l'Oraison Domini-
& la Salutation Angelique au nombre de
t six, parurent en 1690. Celles sur les
s de quelques Saints & pour les vêtures
rofessions Religieuses en 1694. Il a
né aussi de courtes instructions pour
ninistration & le bon usage des Sacre-
s, pour la visite des malades & sur quel-
s cérémonies contenues dans le Rituel :
Discours sur les jeux innocens & les
t défendus. Ces Ouvrages furent im-
nés à Paris. M. Bocquillot les donna
tuitement aux Libraires ; mais il fixa lui-
ne le prix de la vente de chaque Exem-
ire, afin de faciliter aux pauvres les
iens de s'en fournir. Ces Ouvrages
été très-recherchés, & l'on assure que
le Duc de Bourgogne pere de Louis XV.
lisoit assiduement. En 1697. il commu-
qua une Lettre *sur la maniere dont on en-*
roit autrefois les Prêtres, & on l'insera
partie dans le Journal des Savans du 8.
llet de la même année. En 1699. il don-
ses *Régles touchant la Liturgie* : ce n'est
un petit volume, ou plutôt une brochure
e pour servir comme d'Introduction à
uvrage sur la Liturgie, auquel il travail-
depuis du tems, & qui parut en un vo-
le *in*-8°. à Paris chez Anisson en 1701.
voit promis d'entrer dans le détail des
ties qui composent la Messe ; mais on a



Il y prit le nom de Prieur d
1724 il donna une Dissertatior
beaux qui sont dans le Villa
à trois lieues d'Avallon. Il a e
sé d'autres Ouvrages, dont le
imprimés, & les autres son
nuscrits. En 1717. il a appellé
tution *Unigenitus* avec plusiei
d'Avallon, & il a renouvell
1720. Il est mort en 1728. à
vingts ans, après avoir édifié
d'Avallon par une vie digne
Chanoine. Il a laissé aux Pere
ne d'Avallon, sa Bibliothéq
nombreuse.

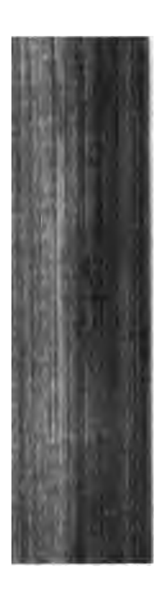
ARTICLE

Disputes touchant la pu
Pape sur le temporel de

lise, & toute l'assistance qu'il a
son Eglise pour la faire décider
ient à la vérité, réside dans la
u Pape. Ils prétendent aussi que
e s'étend sur les choses tempo-
deux principes ont les plus gran-
par rapport au gouvernement de
& à la tranquillité des Etats. Nous
souvent occasion de parler de cette
: question, sur-tout dans l'Arti-
her & dans celui où nous avons
es quatre Articles du Clergé de
: de 1682. Il est hors de doute
iuites n'ont point inventé les prin-
montains ; mais aussi on ne peut
r qu'ils ne les aient adoptés & ne
it valoir avec zéle. Nous avons
Histoire du Concile de Trente, *Tom. VIII. p. 615.*
; leur second Général soutint en
es Peres du Concile, que les
'étoient pas d'institution divine,
Pape étoit au-dessus du Concile,
ttira l'indignation de cette au-
mblée. Les Jésuites ont toujours
éles à suivre cette Doctrine : &
tre un des moiens qu'ils mettent
pour satisfaire au vœu particulier
d'obéir au saint Siége. C'est aussi
e qui les a rendu si suspects en
qui a porté le Parlement de Paris
sité à s'opposer avec tant de zéle
tissement.

I. Idée que le P. Jouvenci tâche de donner du P. Guignard.

d des principes touchant la puis-
Pape sur le temporel des Rois,
s vû jusqu'où ils ont poussé leurs
Pere Jouvenci dans son Histoire
té imprimée à Rome la derniere



des gens qui demanderont en
où étoit alors l'équité du Parle
ne blâment sa trop grande sév
aliqui, opinor, hoc loco qui re
tatem Parisiensis Curiæ, aut J
cusent.

Ce Jésuite François, au lieu
gner que de l'horreur pour le
Confrere, ne s'applique à le
comme un Héros Chrétien au r
plices les plus infamans, & co
tateur de la charité de Jesu
s'occupant que du soin d'obtei
ses Juges, qu'il regarde com
persécuteurs. Le Pere Jouvenc
le fidéle écho de la Société.
rempliroit des volumes entie
d'Auteurs Jésuites, qui ren
maximes meurtrieres, leurs se
traires à l'autorité Royale, &
pernicieux sur le pouvoir prét

ér les Rois, & les priver de leurs *P.* 143. & *suiv.*
iumes. *Si id exigat finis supernatura-*
potest summus Pontifex deponere Reges,
e regnis suis privare. « Et la raison
en donne : » C'est, dit-il, que Jesus-
st n'auroit pas suffisamment pourvû à
Eglise, s'il n'avoit rendu tous les Prin-
séculiers, qui sont Chrétiens, Sujets du
, & cela avec une très-pleine puissance
le Souverain Pontife, pour les châtier
s contraindre, selon sa charge, à ce
jugera simplement nécessaire pour la
urnaturelle. Si, continue Molina, un
ce devenoit Hérétique ou Schismatique,
pe pourroit user contre lui du glaive
orel, passer outre jusqu'à le déposer &
chasser de son Royaume. *Si Princeps*
is Hæreticus vel Schismaticus fieret,
summus Pontifex uti adversus eum
o temporali, procedereque usque ad
sitionem & expulsionem illius à regno.
1 ce Jésuite assure que les Ecclésiastiques *P.* 151.
parfaitement exempts de la puissance
e; ensorte qu'ils ne peuvent être jugés
des Juges Séculiers ni pour des affaires
inelles, ni pour des intérêts civils, &
ls sont aussi exempts de toutes les contri-
ons & des autres charges. » *Clerici jam*
e à civili potestate sunt exempti, ita ut
e in criminalibus, neque in civilibus, à
ribus judicibus judicari possint, sed ab
lesiasticis dumtaxat : exempti etiam sunt
ibutis & aliis oneribus.

IV. Passages d'Emmanu[el] Sa & de V[a]lentia.

mmanuel Sa autre fameux Jésuite, parle
i dans ses Aphorismes pour les Confes-
s, qui ont été souvent imprimés quoi-
ce soit un des Livres les plus pernicieux *Sur le m[ot]* CLERICI.



res Theologiques imprimés à 1
& à Paris en 1609 , & par c
autorité & Sentence du Souv
de qui ce Droit émane, un F
ſolument être privé de l'empi
torité qu'il exerce ſur ſes Suje
qu'il devienne Apoſtat. Ca
quinze lignes plus bas, les Sou
ſes de l'Egliſe n'ont pas mai
d'autorité ſur ceux qui ont fai
la vraie Foi, que n'en avoien
Pontifes de la Synagogue.
avoient le pouvoir de détrô
abandonnoient la Foi : donc
même autorité. Joïada, contin
a ôté à la Reine Athalie la vi
me; & cela non-ſeulement
avoit uſurpé tyranniquement
l'Empire, mais principalement
s'étoit abandonnée à l'idolât
donc à plus forte raiſon, aj
bas, devons-nous reconnoître

Pontificale, comme on le voit
ıg dans Sixte de Sienne, Livre
bliothéque Sainte, note soixan-
& dans notre P. Bellarmin, Liv.
. du Souverain Pontife. Car, con-
:ntia, le Pape Zacharie a déposé
Roi de France, comme étant in-
régner. Grégoire VII a aussi dé-
pereur Henri IV. Innocent IV
: déposé dans le Concile de Lyon
· Frédéric II. Enfin le Pape Clé-
détrôné l'Empereur Louis V.
étendons démontrer, dit Suarez,
: a le pouvoir de contraindre les
es peines temporelles, & de les
e par la privation de leurs Roiau-
¡u'il y a nécessité... Si un Roi dé-
t retenir ses Etats, il deviendroit
par conséquent il seroit permis à
ulier de le tuer, *& consequenter*
ıuocumque privato interfici. Le
ite dit *qu'il est de Foi* que le Pape
èr les Rois Hérétiques. Lessius
ans son Traité du Droit & de la
est permis de tuer pour défendre
e. Je répons, dit ce Jésuite, que
ɔis, & non-seulement aux Laïcs,
aux Ecclésiastiques & aux Moi-
a est permis à l'égard de qui que
ême à l'égard des Supérieurs;
ine peut tuer son Abbé, un Fils
n Pere ou sa Mere, un Serviteur
, un Vassal son Prince. Et on le
ajoûte Lessius, en quelque fonc-
: trouve engagé. Par exemple, si
pendant qu'il célébre la Messe,
son aggresseur, & ensuite con-

V.
Concert des Jésuites pour établir les mêmes maximes.
Défense de la Foi Catholique contre les erreurs de la Secte d'Angleterre.



ler, Tanner, Bertrix, Tirin,
reau, Escobar, Dicastille,
Pirot, Bonanni, Frizon, & b
tres enseignent la même Doct
cent avec la plus parfaite confi
mes les plus séditieuses.

II.

VI. Raisons de politique qui ont porté les Jésuites à soutenir avec zéle les principes Ultramontains.

Ces fausses opinions sur la
sur l'autorité des Papes par ra
porel des Rois, ont plus de
ne pense au systême des Jésuit
trine. Mais quand elles n'y ser
cialement liées, elles sont du n
ment assorties à leur politique
à l'enchaînement des moiens
en usage, pour parvenir à f
leur Doctrine dans l'Eglise. L'
chique & les régles Canoniqu
nées à conserver & à autoris

s sentoient bien qu'elle ne pouvoit
ir un aussi grand jour. Un seul
que le Pape est plus capable d'être
ır-tout par des hommes qui pos-
nd le manége de la Cour de Ro-
ussi vers le Pape qu'ils ont tourné
s espérances, & ils ont été par-là
à réunir dans le Pape seul toute la
Ecclésiastique. Quoique d'abord
té sur le point d'être condamnés à
l, ils ont réussi à détourner la
ion par des voies qui n'auroient
é un Concile; & ils n'ont pas
is ce tems-là de conduire toutes
degrés jusqu'au point de faire au-
Doctrine, du moins en apparence.
ouvoient rien faire de mieux pour
Papes dont ils espéroient tout,
oigner beaucoup de zéle pour ces
es chimériques que les Papes ont
ı cœur, qu'il n'y a rien qu'on ne
enir d'eux quand on se livre sans
s défendre; & d'ailleurs ils inté-
ncore plus particulierement la Cour

qu'il leur fût favorable, ils
bien plus volontiers encore à
parce qu'il leur avoit été favo
lors soutenir que le Pape étoit i
toit soutenir que les Jésuites a
Comme dans ce qu'ils ont obt
dans le dernier siécle, & enc
celui-ci, toutes les régles des ju
niques ont été violées, il étoit
rêt de soutenir que le Pape étoi
toutes ces régles. C'est ainsi
qu'ont fait les Jésuites pou
prétentions Ultramontaines te
ment ou indirectement à ac
Doctrine.

III.

VII. Liaison des maximes Ultramontaines avec la Doctrine des Jésuites sur la Grace.

Mais outre ces engagemen
qui obligeoient les Jésuites à s
justes prétentions de la Cour
peut remarquer de la liaison e
mens Ultramontains & la Do
suites sur la Grace. C'est ce
Evêques de France ont fait

avoir déprimé la puissance de la Grace,
vé sans mesure celle de l'homme, n'é-
pas naturel de chercher des appuis
humains pour soutenir la Religion,
oiens tout humains pour l'étendre, des
rces humaines ou plutôt des inven-
diaboliques pour perdre les Souverains
ourroient s'opposer à ses intérêts ?
gnes adulateurs de la Cour de Rome
ulu établir le Pape Roi des Rois & le
ur des Seigneurs, lui donner le pou-
: changer les Empires, de transporter
uronnes, d'absoudre les Sujets du ser-
le fidélité, de punir les Princes par des
temporelles, d'en substituer d'autres
r place selon qu'ils le jugeront à pro-
ur le bien de la Religion : enfin on a
lui mettre en main les deux glaives,
'assujettir par la crainte d'une telle
ice ceux qu'on avoit dispensés de s'at-
à la Religion par les liens sacrés de
r de Dieu. On avoit vû paroître, il
i, quelques étincelles de ces sédi-
maximes avant même la naissance des
:s sur la Grace & dès le tems de Gré-
VII; mais s'étoient-elles répandues
débordement & cette licence capables
ttre le feu dans tous les Empires ?
on vû les Mariana, les Becans, les
:lles, les Airaults; & pour ne point
d'autres Ecrivains de la même Com-
, avoit-on vû Suarez le plus fameux
: de Molina, le Chef des Congruistes,
ır favori de cette Société, & d'autres
s encore, enseigner tant de propo-
impies & exécrables sur le parricide
ıis; ces funestes entreprises dont on



mer une si étrange audace ? I
qu'on a commencé à attaquer
ment le souverain pouvoir de
fausses opinions sur la Grace
les liens sacrés de son amour
cieuses maximes sur la Moral
ce tems-là même qu'on s'est é
de fureur contre l'autorité s
Rois & qu'on a foulé aux pied
voirs de respect ; de fidélité,
ment qui sont dûs à leurs pers
» Ainsi parlent ces Evêques.

IV.

VIII. MM. de P. R. ont combattu les erreurs des Jésuites sur la Hiérarchie. Livre de *Petrus Aurelius*.

MM. de Port-Royal ont é
la Providence à combattre les
suites sur la Hierarchie. Vo
l'occasion de cette dispute. Le
VIII touché du misérable é
d'Angleterre qui avoient été r
Evêques, y envoia M. Smith
laire de Calcédoine avec la jur
dinaire. Quand il fut établi,

Catholiques leur faisoient. Mais
ne se rendit pas à ces raisons, ils
ant de troubles & tant de factions
en le décriant même auprès des
du Roi d'Angleterre, qu'il fut
sortir de ce Royaume pour trou-
é. C'est ce que nous verrons plus
ans l'Article de l'Eglise d'Angle-
ublierent en même tems deux Li-
glois contre la Jurisdiction Epis-
a nécessité du Sacrement de Con-
Ils prétendoient qu'eux & les au-
eux ne doivent pas être soumis
es, & ils le prétendoient en con-
es privileges qu'ils avoient reçus
ui avoit selon eux une Jurisdic-
iate sur tous les Diocèses particu-
orte que ceux qui avoient mission
'avoient pas besoin de la recevoir
. C'étoit, comme l'on voit, con-
s le Pape seul toute la puissance
ue. Ces Livres des Jésuites con-
usieurs autres principes injurieux
épiscopale & qui tendoient à ren-
dre Hierarchique. La Sorbonne
15 Février 1631. trente-deux
s prises de ces Livres. Cette Cen-
té précedée de quelques jours de
I. de Gondi Archevêque de Paris
tre le même Livre, & de celles
êques & Evêques qui étoient à
les condamnerent par une Let-
le adressée à tous les Evêques de
: Jésuites s'éleverent contre ces
ns aucun ménagement.
Auteur qui cacha son vrai nom
e *Petrus Aurelius*, entreprit la

défense du Clergé de France & de la Sorbonne. Le Public a toujours cru que ce *Petrus Aurelius* étoit M. l'Abbé de Saint-Cyran ; quelque soin qu'il ait pris d'éloigner de lui un soupçon si glorieux, & quoique le Clergé de France ait invité inutilement l'Auteur de cet Ouvrage à se découvrir, pour pouvoir lui donner des preuves de sa reconnoissance. Il paroît certain que ce Livre étoit de M. de Barcos neveu de M. l'Abbé de Saint-Cyran & qui fut nommé après lui à la même Abbaye, mais qu'il l'avoit fait sous les yeux de son oncle & en profitant de ses lumiéres. Quoi qu'il en soit, les Jésuites ont toujours attribué ce Livre à M. l'Abbé de Saint-Cyran, & c'est une des causes qui ont le plus contribué à les engager à décrier cet Abbé comme Hérétique. Ils sont venus à bout de le faire tenir cinq ans prisonnier à Vincennes. Mais en même tems la vérité triompha hautement dans l'oppression même de celui qui étoit devenu suspect, parce qu'on lui attribuoit de l'avoir défendue. Le Livre du Pere Cellot Jésuite le plus considé[redacted]

Nous avons vu dans l'article de Richer IX.
it ce qu'il eut à souffrir, pour avoir sou- Autres Ecrits
ıu avec zéle l'ancienne Doctrine de l'Egli- de MM. de
sur les bornes légitimes de l'autorité Port-Royal
; Papes. Peu de tems après, MM. de Port- sur la Hiérarchie.
yal défendirent les mêmes vérités que
:her avoit éclaircies, & qui lui avoient
iré tant de contradictions. Les procédures
'gulié:es qui furent faites dans l'affaire
quatre Evêques qui avoient distingué le
: & le droit, & l'entreprise de la Cour de
ıme, qui voulut les faire juger par des
mmissaires nommés par le Pape, obligerent
M. de Port Royal à éclaircir la matiére
régles des jugemens ecclésiastiques, &
bornes de l'autorité du Pape en ce point,
ıs plusieurs excellens Ecrits composés
ır la défense des quatre Evêques. On
ıt voir entre autres les dix Mémoires faits
cette occasion en 1667. Les entreprises
; Jésuites qui enseignoient hautement l'in-
llibilité du Pape, non-seulement par rap-
rt à la foi, mais aussi par rapport au fait,
rent souvent MM. de Port-Royal à portée
claircir ces matiéres, & de faire voir ce
'on devoit penser de l'une & de l'autre de
ınfaillibilités prétendues. Il y a peu d'ou-
ges faits dans ce tems là, où ce point ne
trouve traité quelque part, parce que les
uites ne laissoient échapper aucune occa-
ı d'établir l'infaillibilité ou directement,
indirectement. MM. de Port-Royal ont
me quelquefois combattu par occasion
sentimens ultramontains touchant le
ıvoir des Papes sur le temporel. Lorsque
différens de la Cour de France avec celle
Rome du tems d'Innocent XI mirent les



portantes en elles-mêmes, qu
odieuses à la Cour de Rome. I
ques se firent honneur de so
ment des principes qui avoie
persécutions à MM. de Port-F
lébre Déclaration du Clergé
1682. qui peut se réduire à deu
la puissance du Pape ne s'étend
temporel, & qu'elle a ses bo
spirituel, n'est, surtout dans
point, qu'un abrégé de ce que I
Royal avoient enseigné sur c
C'est ainsi que Dieu voulut que
ne défendue d'abord par MM. d
reçût une nouvelle autorité par
du Clergé de France en corps
pût mettre des barriéres plus f
grès que l'erreur devoit faire

X.
Leur attachement aux maximes de l'Eglise Gallicane.

M. Arnauld étoit alors ob
caché hors du Royaume. Il a
beaucoup d'injustices de la pa
paux Prélats qui entroient dan
Roi pour mortifier la Cour de R
au contraire honoré de la p

pologie pour les Catholiques, qui
ceux qu'il composa dans sa re-
bruit se répandit dans ce tems là
ce qui empêchoit le Pape Inno-
'exécuter le dessein qu'il avoit de
ırdinal, & ce bruit n'étoit point
sans fondement, comme il l'a-
nême dans une de ses Lettres. M.
ɔmbattit les sentimens ultramon-
M. Steiaert avoit enseignés à Lou-
l publia à ce sujet deux Ecrits La-
'un est intitulé *Contra positiones*;
Contra positiones ulteriores. Enfin
ı peu avant sa mort l'Eclaircisse-
'autorité des Conciles généraux &
contre M. Schelstrate Bibliothé-
'atican; c'est proprement un Ou-
tiné à défendre les principes, du
France; il n'a été donné au public
ı, huit ans après la mort de M.
C'est ainsi que ce grand homme
nt attaché à la vérité, s'est uni à
ɔù il avoit été traité avec la der-
stice, pour combattre la Cour de
ıù dans la circonstance du tems il
trouver de la protection; mais il
hoit d'autre que celle que la vérité
ıjours à ceux qui s'attachent à elle
:ment.

V.

XI. Les Jésuites s'imaginent que l'Eglise est toujours dans un état florissant.

e Port-Royal ont encore combattu
es sur un point qui a de grandes
ıvec celui dont nous venons de
consistoit à savoir si l'Eglise, qui
de tout le monde doit toujours
la vérité dans son sein, l'y con-



jours à peu près le même écl
ment par l'étendue de ſa Co
térieure, mais même par les
térieurs de lumiére, de doctri
teté, qui diſtinguent les ſiéc
l'Egliſe de ceux qui le ſont m
Jéſuites ne connoiſſent rien à
tinction, ſi célébre dans les E
de l'Egliſe, & ſi expreſſément
l'Ecriture. Ils ont toujours fai
MM. de Port-Royal de parl
qui s'étoient introduits dans
d'avoir voulu travailler à y r
leur pouvoir, en remettant e
maximes & les pratiques qui o
de Saints dans les premiers ſiécl
Il n'eſt pas étonnant que les
taſſent un jugement ſi avantag
où ils vivoient, puiſque ces ren
deſſus de ceux qui avoient pré
tage d'être éclairés par leur no
ſur la Grace, qui avoit été inc
tiquité, & qu'on y pouvoit pro

doctrine autorisée, plus ils trouvoient eux le siécle où ils vivoient. D'ailleurs Peres faisoient grand cas de l'extérieur Religion, & voiant qu'il est peut être magnifique qu'il n'a jamais été, ils en luent que l'Eglise est dans une situation heureuse. Le même Francolin dans l'énuration qu'il fait des avantages de ces dertems, y compte pour beaucoup *qu'il y a belles églises, & tant de spectacles de piété les églises.*

XII. MM. de Port-Royal à l'exemple des saints Docteurs étudient les maux de l'Eglise.

est ainsi que pensoient les Jésuites; ceux qui connoissoient le venin de principes, les regardoient comme un eau mal introduit dans l'Eglise, qui oit le comble à la corruption des mœurs ux autres maux, dont les Saints des siépassés gémissoient déja de leur tems. ils voioient la doctrine des Jésuites auée par un grand nombre de ceux qui nt les dépositaires de la puissance ecclésque, plus ils se trouvoient portés à reer le tems où ils vivoient comme celui avoit été prédit par Jesus-Christ & les tres, où l'iniquité abonderoit, où la chase réfroidiroit, où les scandales deviennt plus grands, où des Maîtres d'erreur oisonneroient une multitude des enfans Eglise. C'étoient ces tems que les Peres ent cru entrevoir dans les premiers relâmens, & dans les premiers abus intros dans l'Eglise. MM. de Port-Royal en ellant tout ce qu'ont dit les saints Docs pour déplorer les maux de leurs tems, fait sentir combien ces maux étoient des plus grands, plus étendus, plus variés, incurables. On peut voir la Réponse



naire établit encore d'excellens
les obſcurciſſemens qui peuvent
l'Egliſe.

VI.

XIII. Les Jéſuites croient qu'on peut ſe ſauver hors de l'Egliſe.

Les Jéſuites animés d'un eſ
férent de celui de tous les gra
qui dans les différens ſiécles ont
maux dont ils étoient témoins
extrême pour faire croire que
toujours dans un état heureux
Mais ce zéle a pour but d'em
ne prenne les moïens de lui
gloire réelle, & de ſolides avan
tient point à ces nouveaux Apôt
prenne pour des biens cette fo
de maux qu'ils ont ajoutés à ce
ſiſtoient avant eux. Ils ſont d'a
inſtruits des vrais avantages
qu'ils prétendent qu'on peut êtr
toutes les Communions ſchiſma
rétiques, & même dans quelq
que ce ſoit, pourvu qu'on la cro

L'erreur dont nous parlons est aussi
ement assortie à leur morale. Si l'on
sûreté de conscience en suivant une
n probable, quoique fausse, pourquoi
ui sont hors de l'Eglise, & qui croient
lement que leur Religion est bonne,
rront-ils point arriver au salut ?

VII.

XIV. MM. de Port-Royal combattent cette erreur.

L. de Port-Royal se sont élevés avec
ntre cette erreur des Jésuites. Ils l'ont
ttue, en combattant la doctrine de
abilité dont elle est une suite. Ils ont
d'ailleurs dans plusieurs Ouvrages la
é d'être dans le sein de l'Eglise pour
ir au salut. C'étoit principalement en
it les Calvinistes : mais ce qu'ils ont
tre ces Hérétiques, détruit également
ention des Jésuites touchant le salut
x qui sont hors de l'Eglise. En éta-
: la nécessité d'être dans la Commu-
xtérieure de l'Eglise, du moins par le
pour pouvoir se sauver, les mêmes
ogiens ont eu soin de faire remarquer,
l'on n'est uni à Jesus-Christ que par
is extérieurs, & qu'on n'ait pas une
& une piété véritable, on ne parti-
int encore aux avantages essentiels du
anisme. On appartient au corps de
: ; mais on y est comme les membres
ont dans le corps humain. Et même
les idées & le langage des Peres,
onsidérant le corps de Jesus-Christ
lus noble portion, par celle qui sera
ement unie à son divin Chef, on peut
ns un sens très-véritable, que les



main. C'est ce qui fait dire a
que le Christ ne sauroit avo
condamnés : *Christus non habe*
nata. Cette doctrine que M
Royal ont eu occasion d'écla
opposée au goût des Jésuites,
coup de cas de l'extérieur de
qui connoissent peu ses vrais
ce qui en fait l'ame & le pri

VIII.

XV. Les Jésuites font peu de cas de l'autorité des Saints Peres. MM. de Port-Royal au contraire sont pleins de vénération pour eux, & s'attachent à leur doctrine.

Enfin un dernier trait d'o
MM. de Port-Royal & les
que les premiers ont montré
zéle pour les Ouvrages des
qu'ils les ont étudiés avec
ont recommandé la lecture,
attachés à leur doctrine, & l
comme leurs maîtres & leurs
Jésuites au contraire n'ont
de l'indifférence & du mépris
mes merveilleux que l'Eglise
me ses Peres. On fait comm

re Adam qui parle ainsi de saint Au-
stin dans son *Calvin défait par soi-même.* P. 581.
la doctrine est très-embarrassée, puis-
qu'il n'y en a point qui le soit davan-
tage que celle qui semble se combattre
elle-même. Il n'est pas si heureux dans
le choix de ses sentences & des fonde-
mens sur lesquels il les appuie, qu'il
ne laisse à nos entendemens la liberté
toute entiére de retenir leur consente-
ment, & de défendre un parti contraire
à celui qu'il embrasse. Il me suffit, dit
encore le même Jésuite, d'obliger mon 639.
ennemi à confesser que saint Augustin
a parlé extérieurement en faveur des
deux partis, de celui de l'Eglise & de
celui de Calvin, & sur cet aveu *le tirer
hors du combat*, & porter le combat
dans le champ des Conciles & des Pe-
res. Gabriel *à Porta* Jésuite (c'est une
grande autorité pour le Pere Adam) di-
soit souvent qu'il seroit à désirer que
saint Augustin n'eût pas écrit sur la 614.
Grace. En faisant la guerre aux Péla-
giens, il a donné dans des extrémités 626.
dangereuses. Pourvu que je ne tombe
pas, continue le Pere Adam, dans l'er-
reur des Pélagiens, que saint Augustin
attaque, il m'est permis de ne pas sui-
vre l'impétuosité des paroles dont il se
sert pour les perdre. De là vient que je 640.
tiens le milieu entre Pélage & Calvin.
Car si adoucissant les paroles de saint
Augustin, je descendois trop bas, je se-
rois Pélagien, & *si je demeurois dans
leur élévation, je serois Calviniste.* On a
croit d'adoucir & d'apporter un tempéra-



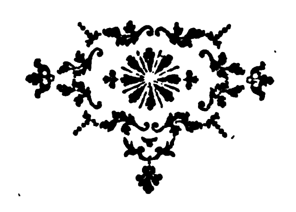
qui parlent de la doctrine de
avec la même insolence.

Leur Dictionnaire de Trév
bien propre à faire connoîtr
ont des saints Peres & de l

Au mot PE-RES.

» *Les* PERES, y est-il dit,
bles interprétes de l'Evangile
les a honorés de ce nom sacré a
parce que leurs Ouvrages son
çon le patrimoine & l'héritage
aux Fidéles comme à leurs véri
Le Port-Royal. Cette idée des
de Port-Royal ; mais les Jés
dessein que de la détruire en
des Hérétiques tels que sont
Royal au jugement de la So
RES *étoient bons pour la mora*
Pascal. Ce trait suffiroit seul
noître les Jesuites. Ils osent
compte de M. Pascal une ma
ment, & que M. Pascal a extr
de leurs Casuistes pour en ins
reur. C'est comme si l'on attr
Athanase les passages d'Arius

oigner la moindre improbation de l'im-
ence de ces deux téméraires Ecrivains.
PERES ſont bonnes gens, diſoit Scali-
; *mais ils ne ſont pas ſavans. Quand on*
ſidére les PERES de près, l'on rabat bien
ette vénération que les ſiécles leur ont at-
. Le grand éloignement qu'il y a entr'eux
tous, nous les fait paroître plus grands
ls ne ſont. Saint-Evremont. Les Peres
ient plus d'imagination & de vivacité d'eſ-
, que de jugement & de bon ſens. Ils don-
nt trop dans les brillans & dans les allé-
es. La juſteſſe d'eſprit étoit la choſe dont
e piquoient le moins. Saint-Evremont. Il
avoir le goût bien dépravé pour citer
cette matiére deux Ecrivains tels que
it-Evremont & Scaliger. Celui-ci a vomi
njures les plus atroces contre les plus il-
res Peres Grecs & Latins. Ses excès à cet
rd ont fait rougir les plus éclairés de ſa
e. Qui a pu ſe mettre à l'abri du pédan-
ie de ce frivole Auteur ? A l'égard de
it-Evremont, perſonne n'ignore qu'il
oit pas moins licentieux dans ſes ſenti-
s ſur la Religion, qu'il l'étoit dans ſa
luite & dans ſes mœurs.



ARTICLE XXVII.

Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit pendant les cinquante dernieres années du dix-septiéme siécle.

I.

I. Leo Allatius.

ALlatius, (Leo) Garde de la Bibliothéque Vaticane, s'est acquis beaucoup de réputation dans le 17e siécle par son érudition. Il nâquit dans l'Isle de Chio l'an 1586 d'une famille de Grecs Schismatiques. Dès l'âge de neuf ans, on le mena en Italie, & il s'arrêta dans la Calabre. En 1600. il vint à Rome. Il y fit du progrès dans la Philosophie & dans la Théologie; & Bernard Justiniani Evêque d'Anglona le choisit pour être son Grand-Vicaire. Marc-Justiniani Evêque de Chio, lui confia le même emploi dans son Diocése. De-là il revint à Rome, où il étudia en Médecine sous Jules César Lagalla, & il fut choisi peu après pour enseigner dans le Collége des Grecs. Le Pape Grégoire XV. l'envoia en Allemagne l'an 1622. pour faire transporter à Rome la Bibliothéque de l'Electeur Palatin, qui étoit à Heidelberg, & dont l'Electeur de Baviere avoit fait présent à ce Pape. Allatius après avoir demeuré quelque tems chez le Cardinal Biscia, devint Bibliothécaire du Cardinal François Barberin, & s'occupa toujours utilement ou à composer divers ouvrages, ou à tirer de l'obscurité

ieurs Auteurs anciens. Il s'acquit
Savans sous les Pontificats d'Ur-
& Innocent X ; & Alexandre
Garde de la Bibliothéque du Va-
la mort de Luc Holstenius.
oi étoit digne de la grande capa-
ius. Il avoit beaucoup d'érudi-
il n'avoit pas toujours assez de
le critique. Il s'étoit particulié-
liqué à la lecture des nouveaux
s'étoit servi de leurs Ecrits sur-
aire voir qu'ils ne sont pas si éloi-
'on croit de la Doctrine & des
glise Romaine, afin de porter les
Latins à la réunion dont le Pape
I. avoit alors conçu le dessein.
en Latin assez nettement & assez
& composoit aussi très-bien en
que inclination qu'il eût pour ses
tes, il soutint avec chaleur les
Eglise Romaine, & l'autorité du
toute l'étendue que lui donnent
giens de la Cour de Rome. Il ne
oute sa vie que de l'étude, sans
aucune dignité. Il fonda divers
ans l'Isle de Chio sa patrie, &
Rome au mois de Janvier 1669,
tre-vingt-trois ans. Nous avons de
rs Ouvrages, dont les principaux
atena SS. Patrum in Jeremiam.
is Ecclesiasticis Græcorum. 3. *De*
nporum antiquorum. 4. *De Eccle-*
ntalis atque Orientalis perpetuâ
. 5. *Orthodoxæ Græciæ Scripto-*
cta. 6. *Vindiciæ Synodi Ephesinæ.*
era. 8. *Appendix ad opera sancti*
. *Concordia nationum Christiana-*

rum Asiæ, Africæ & Europæ in fide Catholicâ. 10. *De octavâ Synodo Pothii.* 11. *De interstitiis Græcorum ad Ordines.*

II.

II.
e P. Labbe
uite.

Philippe Labbe nâquit à Bourges en 1607. Après avoir fait sa Philosophie, il entra dans la Société des Jésuites en 1623. à l'âge de seize ans. Il enseigna ensuite dans le Collége de Bourges les Humanités, la Rhétorique & la Philosophie. Il fut appliqué à la Théologie morale qu'il professa pendant cinq ans, soit à Bourges soit à Paris. Depuis qu'il fut appellé dans cette derniere Ville, il n'en sortit plus. Il y mourut en 1667. dans sa soixantiéme année. Il publia un grand nombre d'Ouvrages dont la plupart ne consistent que dans des Collections, qui ne lui ont guéres coûté que la peine de les ramasser, & de les mettre en corps. On en trouve une fort longue liste dans le Supplément de Moréri. Voici les titres de quelques-uns: 1. *De Bysantinæ Historiæ Scriptoribus publicam in*

[redacted]

n. 5. Le Chronologue François,
'ol. *in*-12. 6. *Philippi Labbe* &
rietii Concordia chronologica, cinq
:-*folio*. Les quatre premiers volu-
du P. Labbe, & le cinquiéme du
l y a beaucoup d'obscurité & peu
ns ce grand Ouvrage. 7. Une Col-
Conciles, qui parut complette en
lix-sept volumes *in-folio*. Les huit
'olumes étoient imprimés lorsque
e mourut, de même que les com-
s du neuviéme & du dixiéme, &
nziéme & les trois suivans. Le P.
ossart de la même Société acheva
:s commencés, & donna l'onziéme
: des notes semblables à celles du
& l'Apparat, & mit la derniere
it l'Ouvrage. 8. Les étymologies
rs mots françois à Paris en 1661.
Livre est contre le Jardin des Ra-
:ques de MM. de Port-Royal, &
.ancelot étoit le principal Auteur:
ci en avoit fait les vers François.
niére dont le P. Labbe attaqua cet
:st tout-à-fait propre à faire con-
aractére de ce Jésuite. Il s'appro-
id de l'Ouvrage de MM. de Port-
: pour couvrir son larcin, il leur
oup d'injures en s'adressant à MM.
'mie. » J'ai cru, leur dit-il dans
ice, que vous ne trouveriez pas
s que je m'adressasse à vous, pour
ire juges *d'un procès que j'ai entre-*
ntre des personnes qui jusques à
:ure ont été estimées pleines d'es-
fort intelligentes en notre Langue.
e affaire de la derniere importance,



» douze ou treize siécles. » Et
son Avertissement aux Lecteur
» treprise de ces MM. de Po
» peuvent prendre pour devil
» *nomen est*, si elle avoit eu
» cès qu'ils avoient prétend
» rectement à la ruine des La
» & Françoise : & sous prétex
» du Grec à des Ecoliers, les j
» absurdités & ignorances in
» qui nous eussent enfin rendu
» étrangers & à toute la poste
seroit impatient d'apprendre
horrible attentat dont MM. d
sont coupables ? Le voici dan
termes du P. Labbe : » Ils n'on
» suivi le chemin que leur avoi
» ment tracé Henri Etienne d
» Catalogue, en disant, *Aumô*
» na, ελεημοσυνη ; *Chaire*, Ca
» δρα ; *Metal*, Metallum, με
» Mais ces Messieurs ont mieux
» *Aumône*, ελεημοσυνη. Eleem

Racines Grecques, on parle ainsi
ure du P. Labbe. » Toutes les
(de ce Jésuite) ne répondant
son effroiable Préface, on es-
it le monde demeurera persuadé
l'excès dans sa rhétorique; &
cation qu'il a faite à son profit de
vrage en le faisant réimprimer
om, est plutôt une usurpation
l'un usage légitime de sa juris-
y auroit même lieu de l'avertir
ent qu'il est dans un âge où il
qu'il se défît de cette basse vanité
gent, qui paroît si forte en tout
: & de lui faire voir qu'un ha-
e peut bien quelquefois traiter
s choses; mais que ce n'est pas la
n esprit fort élevé de s'en pic-
'y arrêter toute sa vie. Mais parce
imeur encore trop emportée ne
d'espérer un grand succès des
rs sérieux; il est nécessaire au
i déclarer que s'il veut continuer
ice de sa charge de *Censeur*, il
oin de la rendre moins odieuse,
bliger ses sujets à la révolte, qui
ingereuse dans le commencement
ité aussi peu affermie que la sien-
peut avoir oublié le péril qu'elle
a quelques années, lorsqu'on vit
Géographe du Roi se soulever *M. Sanson.*
& faire connoître à tout le mon-
P. Labbe lui avoit volé le Livre
fait imprimer sous le titre de
lliæ antiquæ, & qu'il n'y avoit
Pere qu'un nombre effroiable de
e l'ancienne Géographie, qu'il y

avoit ajoutées. Je ne dis rien ici que ce qui est public comme on le peut voir dans le Livre de cet Auteur imprimé à Paris par ordre alphabétique, & qui porte pour titre: *In Pharum Galliæ antiquæ Philippi Labbe Biturici, è Societate Jesu Sacerdotis, Disquisitiones geographicæ in quibus ad singula omnium locorum nomina furti, aut plagii, aut falsi sive erroris arguitur Philippus Labbe. Sed facile est plagiarium furti, aut ignorantem falsi arguere : malevolum autem Zoilum compescere difficillimum.* »

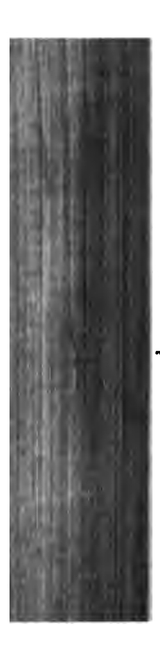
» Ce qui nous présente un tableau du P. Labbe, si juste & si naturel, qu'il n'a pu encore l'effacer, quelque crédit qu'il ait employé pour le faire : & il a été réduit enfin à prendre le voile d'une fausse modération pour se couvrir : disant, *qu'après avoir pardonné à un homme, il n'avoit pas accoutumé de prendre feu sans nouveau sujet.* Comme si ce n'étoit pas plutôt un effet de vanité que de modestie, de prétendre avoir droit de pardonner, lorsqu'on est obligé de faire satisfaction : ou si la conduite que le P. Labbe

:nrichir du bien d'autrui pour
ıombre de ses Livres, & grosſ-
e qu'il en a fait imprimer par
ınité; qu'on ne peut presque
ı public qu'on ne voie paroître
ıue nouvel Ouvrage du Pere
ra tiré de celui des autres, ou
ndra tout entier. C'est ce qu'il
olant le Calendrier des Heures
l pour le faire imprimer sous
Année Sainte des Catholiques
d Pere Labbe de la Compagnie
: si peu de précaution, qu'il y
ısieurs choses qu'il blâme dans
le Port-Royal. Il est vrai que
ont été trop patiens jusqu'à
ıais ce Pere devroit considérer
: pas obligés de garder cette
ıte rencontre; & que des en-
équentes étant de dangereuse
ils seroient enfin obligés de
peur qu'il ne les fît passer pour
droit & d'une possession légi-

III.

Acheri, Religieux de l'Ordre
: la Congrégation de S. Maur,
-Quentin en Picardie en 1609.
ɔn érudition l'ont fait considé-
des grands hommes du dix-
e. Il a mis au jour plusieurs
jusqu'à lui étoient demeurés
ıs diverses Bibliothéques. En
mprimer l'Epître attribuée à
, avec les notes du P. Menard:
ıprès il donna au public les

III. Dom Lu d'Acheri, Bénédictin de l Congrégation de Sai Maur.



tes & de longues obſervatio
quelles il rapporte quantité
anciens, & fait l'Hiſtoire de
baïes. Il donne dans le mêm
ques vies de Saints, & pluſie
numens avec la Chronique
Mont. Le grand nombre d'O
férens Auteurs, d'Actes & d
Conciles, d'Hiſtoires, de C
Vies des Saints, de Lettres,
Chartes, & d'autres piéces
point encore paru, qu'il tr
manuſcrits, l'obligea à en e
Recueil. Il l'a donné au publ
de *Spicilege*, & l'a conduit ju
de treize volumes *in*-4°. do
parut en 1655. & le dernier
trouve à la tête de chacun des
cieuſes & bien écrites, ſur
qu'il contient. Il a encore d
des Solitaires, imprimée en
1653 un Catalogue des Ouvra
ou Traités ſpirituels des Per
des Auteurs des derniers tem

, que le P. Mabillon a donnés au pu-
:puis ſa mort. Il paſſa toute ſa vie dans
ntiére retraite, ne ſortant preſque
ſe communiquant fort peu, évitant
ites & les converſations inutiles, par-
odeſtement & avec retenue. Enfin
é de travail, de foibleſſe & d'années,
irut auſſi ſaintement qu'il avoit vêcu,
bbaïe de S. Germain des Prés à Paris
Avril 1685, âgé de ſoixante-ſeize ans.

IV.

IV. Le Cardinal Bona.

1 Bona, Cardinal, Religieux réformé
rdre de Cîteaux, nâquit à Mondovi,
le Piémont le 10 Octobre 1609. Sa
: étoit une branche de celle de Bonne de
uieres en Dauphiné. Dès ſon enfance,
voir l'inclination qu'il avoit pour la
& pour la ſolitude. Il ſe conſacra à
dans un Monaſtere de l'Ordre des
ins, & fit profeſſion dans un Couvent
: de Pignerol, n'étant encore âgé que
nze ans. Depuis on l'envoia étudier à
, où il profeſſa la Philoſophie & la
ogie, & y fit un grand progrès dans
iences. Etant revenu dans ſon païs,
Prieur, puis Abbé de ſa Maiſon, &
: ſa Congrégation en 1651. Le Cardi-
bio Chigi qui étoit ami particulier du
a, témoigna une joie extrême de cette
n, & voulut faire tenir le Chapitre
l à Rome pour lui faire continuer
dignité; mais le ſage Abbé qui s'en
le fit tenir à Gênes, & ſe fit nom-
1 ſucceſſeur. Trois ans après on l'élut
iveau, & le Cardinal Chigi qui étoit



Rome. Pour l'y attacher plus
il lui donna divers emplois.
les lui continua, lui en confia
& le créa Cardinal le 29 No
L'éclat de la Pourpre Romai
le cœur du Cardinal Bona,
dont il étoit chargé ne l'emp
de vacquer à l'étude & à la pri
un commerce de Lettres avec
de l'Europe ; il revit ses Ouvr
rut aussi saintement & aussi
qu'il avoit vêcu (après avoir
ment digne de sa piété) à R
tobre 1674. en sa soixante-
née, & y fut inhumé dans l'
Bernard. Les Ouvrages que no
sont : *De divinâ Psalmodiâ.*
cœlum. Via Compendii ad De
Liturgicis. De discretione spiri
crificio Missæ. Horologium
principiis vitæ Christianæ. C
vrage, un des plus solides
sur la morale, a été traduit en
miérement par feu M. Cousin

ut juger du mérite du Cardinal Bo-
t éloge qu'en fait M. Arnauld dans
e où il remercie ce pieux Cardinal
it qu'il lui avoit fait de ſon Livre
urgie. » Quoique j'eſtime infini-
onneur que m'a fait votre Eminen-
: faire préſent de ſon Livre, je n'ai
n être ſurpris. Cette faveur a été
d: tant d'autres, que j'ai pû y pré-
elque droit, par cette raiſon que
ınes généreuſes s'impoſent à elles-
ne eſpéce d'obligation de donner
les rencontres de nouvelles preu-
ıté à ceux à qui ils ont commencé
gner de la bienveillance. Mais je
mortifié, Monſeigneur, de n'avoir
jouir d'un auſſi agréable entretien
que me fournira la lecture de tant
:hes de l'antiquité chrétienne, tou-
lus ſaint de nos Myſtéres. On ne
attendre que de fort achevé d'une
nſommée, d'un jugement ſi exact,
t ſi éclairé, & d'une piété ſi ſolide.
)ieu que ſa providence diſposât les
telle ſorte, que tant de grandes
ſſent emploiées encore plus utile-
r le bien général de toute l'Egliſe!
e pour ceux qui aiment véritable-
eauté de la Maiſon de Dieu, qui
e pas dans l'éclat d'une magnifi-
ıaine, mais dans l'établiſſement
:e diſcipline, qui contribue à met-
ırétiens dans un état digne de ce
ıe l'on mourroit content ſi l'on
homme plein de ces penſées, &
les exécuter, aſſis ſur la Chaire
erre, pour n'en point tirer d'autre

avantage que d'être véritablement & par l'esprit d'une humilité sincére, & non-seulement par un titre dont la vanité se flatte, le Serviteur effectif des Serviteurs de Dieu! Car tout est compris dans cette parole bien entendue, & il est bien à craindre que ce ne soit l'Arrêt de la condamnation de la plupart de ceux qui se contentent de se faire honneur de ce nom, sans se mettre en peine de remplir les devoirs ausquels il engage. Mais nous avons bien sujet d'apprehender que nos péchés ne nous rendent indignes d'un si grand bonheur, & que nous n'éprouvions dans ce siécle malheureux, la vérité de ce que dit saint Gregoire, que Dieu punit souvent les péchés des peuples en permettant qu'on leur donne pour Pasteurs des personnes incapables de les bien conduire. Je ne sçai, Monseigneur, comment je me suis engagé dans ce discours. C'est qu'on a de la peine à resister à la douceur que l'on ressent de s'entretenir dans la pensée de ce que l'on souhaite avec d'autant plus d'ardeur, qu'on ose moins l'espérer. Mais votre Eminence ne me doit point savoir gré de ce [redacted]

i m'a empêché jusqu'ici de penser
ose. Souffrez, Monseigneur, que
à votre Eminence, comme un té-
de la vénération que j'ai pour son
x du profond respect avec lequel

V.

e Launoi étoit de la Province de
ie, & nâquit à deux lieues de Valo-
e du Diocése de Coutances, en
:t ses premieres études à Coutan ces,
continuer à Paris. Il fut reçu Doc-
Faculté de Paris en 1636. C'étoit
e extrêmement laborieux, & qui
unique occupation de l'étude. Il
de tems de grands Recueils de pas-
Peres & des Théologiens sur toutes
matiéres. Il fut en grande liaison
k d'étude avec les plus habiles gens
& principalement avec le P. Sir-
fit un voïage à Rome, dans lequel
connoissance de Luc Holstenius &
Allatius. Etant de retour à Paris,
ıa ses études ordinaires, & donna
: une grande quantité d'Ouvrages
natiéres d'histoire, de critique, &
line ecclésiastique. Il entretenoit
commerce avec des gens de Lettres,
ndant long-tems chez lui des Con-
tous les Lundis, où se trouvoient
de Savans. Nous avons vû ailleurs
vit pour mettre en évidence les abus
:t pleine la Censure contre M. Ar-
: qu'il aima mieux se laisser exclure
culté que d'y souscrire. Son témoi-
: doit pas être suspect, puisqu'il

V. M. de Launoi.

avoit ſur les matiéres de la Grace des ſentimens fort oppoſés à ceux de ſaint Auguſtin. Il tomba malade au mois de Mars 1678. dans l'Hôtel du Cardinal d'Eſtrées où il logeoit, & y mourut le 10 du même mois. Il fut enterré comme il l'avoit ordonné dans l'égliſe des Minimes de la Place Royale, où il diſoit ordinairement la Meſſe. Il leur legua par ſon teſtament deux cens écus d'or, tous les Rituels qu'il avoit recueillis & la moitié de ſes Livres, & laiſſa l'autre moitié au Séminaire du Diocéſe de Laon, fit une fondation au Collége de Navarre, & quelques legs aux pauvres. Il avoit laiſſé de ſon vivant à ſes freres & à ſes parens la jouiſſance du peu de patrimoine qu'il avoit, & leur en laiſſa la propriété par ſon teſtament. Il eſt rare de trouver un Docteur de ce mérite qui ait eu moins d'ambition & plus de déſintereſſement que M. de Launoi. Non-ſeulement il n'a point cherché les Bénéfices ; mais il n'a pas voulu même recevoir ceux qu'on lui offroit. Il a toujours vécu pauvrement & ſimplement, unique-

[redacted]

: dans ſes Ouvrages : mais au
abondant dans ſes citations, &
airement une matiere quand il
. Ses raiſonnemens ne ſont pas
tes, & il ſemble quelquefois
autres vues que celles qu'il pa-
e propoſe dans ſon Ouvrage.
mœurs, il étoit humble, ſim-
, bon ami, deſintéreſſé, ſobre,
ennemi du vice, ſans ambition,
bienfaiſant, appliqué à ſes
d'une vie toujours égale. Il avoit
recommendation la vérité; il ne
ffrir ni les fables ni les ſuppoſi-
défendu avec fermeté les droits
: du Roi, & attaqué avec liberté
contraires des Théologiens ul-
. Enfin on ne peut douter qu'il
un grand ſervice à la Republi-
tres, à l'Egliſe de France & à
Paris par les découvertes qu'il a
points d'hiſtoire & de critique,
avec laquelle il a ſoutenu l'auto-
nciles, les droits des Rois & des
r ſa ſagacité à découvrir la fauſ-
ques Hiſtoires des Saints, & la
de quantité de privileges. M. de
: proprement un Savant, & un
grande érudition plutôt qu'un
ogien. On a de lui un très-grand
uvrages qui ont été recueillis en
lumes *in-folio*.

V I.

oar, né à Paris en 1601, s'ap- VI.
nne heure à l'étude de la Langue Les Peres

Goar & Combefis Dominicains.

Grecque. Il se fit Dominicain en 1619, dans la Maison de Saint Honoré, fondée depuis peu, & qui étoit alors dans la premiere ferveur de la Réforme. Il étudia avec soin la doctrine des Grecs, leurs Rits, leur Liturgie, tout ce qui avoit rapport à leur créance, à leur morale, à leur discipline. Il fut envoié dans l'Isle de Chio où il passa huit ans, toujours occupé à affermir les Fidéles, à examiner les sentimens & les usages des Grecs, & à faire rentrer les Schismatiques dans le sein de l'Eglise. Il alla ensuite à Rome, où il se lia avec le célébre Leo Allatius. En 1642. le P. Goar revint en France, & l'année suivante il retourna en Italie où il eut ses entrées libres dans toutes les Bibliothéques. Quand il eut fait une riche collection, il repassa en France, où il publia l'*Eucologe* ou Rituel des Grecs, qui renferme en un volume *in-folio* de 950 pages, toute la Liturgie sacrée des Orientaux. L'Auteur qui avoit recherché, lû & examiné avec exactitude un grand nombre d'exemplaires tant imprimés que manuscrits, a joint à son Ouvrage de savantes remarques pour expliquer l'origine & l'antiquité des cérémonies, & la foi constante de toutes les Eglises touchant l'unité & la perpétuité du Sacrifice qui a toujours été le même dans l'Eglise Chrétienne. Cet Ouvrage fut imprimé à Paris en 1647. en Grec & en Latin. Le P. Goar donna ensuite les Traductions qu'il avoit faites de divers Ouvrages Grecs, avec des Notes sur ces mêmes Livres, dont quelques-uns contiennent une bonne partie de l'Histoire Byzantine. Cet Auteur mourut en 1653. On trouve dans le P. Echard le Catalogue de

ses

·Ouvrages. Le P. Combefis Dominicain
M. Ducange en ont depuis achevé & pu-
ſ quelques-uns.
François Combefis dont nous venons de
ler, s'eſt diſtingué par ſa ſcience & par
piété dans le dix-ſeptiéme ſiécle Il nâquit
1605 dans le Diocéſe d'Agen, & entra
âge de vingt ans chez les Dominicains
formés. Il s'appliqua entiérement à la
ture des Peres, des anciens Auteurs Grecs
les Hiſtoriens Eccléſiaſtiques. Les Prélats
France étant aſſemblés à Paris en 1655,
choiſirent pour travailler aux nouvelles
tions & verſions des Peres Grecs qu'ils
iloient entreprendre, & le gratifiérent en
56 d'une p nſion de cinq cens livres,
ls augmenterent de près du double,
r le même ſujet, ce que le Clergé de
ice n'avoit encore jamais accordé à au-
Régulier avant lui. Il donna au public
1644 les Œuvres de ſaint Amphiloque
que d'Icone, de ſaint Méthode & de ſaint
ré de Créte. L'année ſuivante, il mit au
quelques piéces nouvelles de ſaint Jean
yſoſtôme, qu'il avoit tirées de la Biblio-
que du Roi, avec une défenſe des ſcho-
de ſaint Maxime ſur ſaint Denis. Il don-
depuis la nouvelle augmentation de la
iothéque des Peres Grecs en deux vo-
es *in-folio* imprimés à Paris en 1648,
s le premier deſquels nous avons les
vres de ſaint Aſtere, Evêque d'Amaſée,
l'autres Peres Grecs; & dans l'autre qui
tout hiſtorique, il nous a donné la
itable Hiſtoire des Monotélites, qui n'a
déſapprouvée à Rome que parce qu'il
voit pas eu, dit-on, aſſez de reſpect pour



le P. Combefis qui étoit son c
ami, fut obligé de remplir sa
l'Ouvrage entier, y ajouta
notes & corrections en 165
suivante il donna plusieurs Pi
de saint Jean Chrysostôme, de
& d'autres qui ont été impri
Il donna encore une autre
1660 des vies de saint Eusta
saints Martyrs, & de saint S
Il publia l'an 1666 le martyr
tres Saints, après avoir donn
Bibliothéque des Peres pour le
en huit gros volumes *in-folio*
Paris en 1662. Leo Allatius
Traité *de Simeonibus* qu'il fi
Dict. de Moreri. Paris en 1664, & il y joignit u
origines & des choses de Consta
de plusieurs Auteurs Grecs qu
des notes. Il augmenta en 16
théque des Peres Grecs d'un
me *in-folio*, divisé en deux

; volumes *in-folio*, eſpérant d'en
ur encore un troiſiéme volume ;
t il publia en la même année le
int Théodote d'Ancyre contre
avec des notes & une oraiſon de
in Archevêque de Conſtantino-
e il s'étoit fait connoître au ſu-
ɔreſſion de Théophane, il eut
l. Colbert Miniſtre d'Etat, qui
ndance de l'Imprimerie Royale,
r aux autres Hiſtoriens Grecs de
ɔple, qui reſtoient encore à im-
.ouvre, & il en ramaſſa pluſieurs
écrit depuis Théophane, dont il
'e deux volumes. Le premier fut
, & étoit déja bien avancé lorſ-
rre de Hollande fit interrompre
Il ne fut achevé qu'après ſon de-
Ducange en 1685, ſous ce titre:
yzantinæ Scriptores poſt Theopha-
el on n'a point mis les notes
ɔit deſtinées. Le ſecond tome qui
:enir les Ouvrages de Leon Diacre
ıel - Pſellus, n'a pas encore paru.
ɔefis avoit une affection ſinguliere
and ſaint Baſile, dont il faiſoit
ordinaire en Grec étant encore
Novice, & il acheva ſa carriére
onnant ſes Remarques ſur toutes
:, qui furent achevées d'imprimer
ı'il étoit au lit de la mort. Il mou-
au Couvent des Dominicains de
ıt Honoré le 23 Mars 1679, en
e-quatorziéme année de ſon âge,
uante-cinquiéme de ſa profeſſion
, après avoir mené une vie très-
:, & avoir ſouffert pluſieurs années
X ij



par ceux entre les mains de
bées après sa mort, aussi-l
vations & sa critique sur
vres de saint Grégoire de

VII.

VII. M. du Cange.

Charles du Fresne, Sei
Trésorier de France nâq
1610. Il eut cinq freres
da à la charge de Prévô
après son Pere. Le secon
célébres Avocats de Paris
composer le Journal des Au
lement, qui a depuis été
tres Avocats. M. du Cang
études chez les Jésuites
ensuite à Orléans étudier l
serment d'Avocat au Parle
1631, & fréquenta quelqu
Mais étant retourné à Amie
lecture des Auteurs d'Hum
phie, de Droit, de Médec
gie; il s'appliqua sur-tout

lui. Il publia en 1657 l'Histoire de
inople sous les Empereurs Fran-
en 1666 un Traité Historique du
saint Jean-Baptiste.
68, il vint s'établir à Paris & pu-
stoire de saint Louis par Joinville,
d'observations & de dissertations
ntes. En 1670, il mit au jour le
la version de Cinname avec des no-
sur Cinname que sur Nicephore,
& Anne Comnene, & la descrip-
'église de sainte Sophie, de Paul le
e. On lui proposa de la part de M.
de ramasser en un Corps tous les
s de l'Histoire de France. Il en
n essai, mais ce projet n'aiant pas
é, il abandonna son dessein & s'oc-
inir son Glossaire Latin qui parut en
ı trois volumes *in-folio.* Les Bene-
e la Congrégation de saint Maur en
ıé il y a vingt ans une nouvelle édi-
rigée & beaucoup augmentée, en
nes *in-folio* à Paris. C'est un Ou-
ıne incroiable érudition & de la plus
utilité pour les Savans. A peine ce
oit-il fini que M. du Cange fit pa-
ı 1680 un volume contenant la gé-
des Empereurs de Constantinople,
lescription de cette ville sous leurs
Depuis il travailla à son Glossaire de
ıe Grecque qui parut en 1688 en
lumes remplis de choses rares & cu-
tirées d'anciens manuscrits & d'actes
ues. Il procura en 1686 une nou-
ition de Zonare avec des notes; &
:de la Chronique Pascale ou Alexan-
i ne vit le jour qu'après sa mort. Ce
X iij



maison de l'Oratoire.

élevé dans une maison de l'O
reçu dans cette Congrégatio
ziéme année. Après y avo
Humanités & la Philosoph
Professeur de Théologie à Sa
troduisit dans son école la m
la Théologie par l'Ecriture
& les Conciles. Etant app
1654, il y commença dans
saint Magloire des Confére
gie positive, selon la méth
suivie à Saumur, ce qu'il c
1668. Alors, à la sollicitat
Prélats, ses Supérieurs le c
donner au Public le fruit c
de ses lumieres. M. de Pere
de Paris l'engagea à faire in
sertations Latines sur les C
n'y a eu que le premier vol
en 1667. *in*-4. & ses *Mémo*
ce qui furent imprimés en
vol. *in*-8. Ils reparurent en
mentés de deux Mémoires,
de M. de Harlai successeur d

'in, des Fêtes, des jeûnes; de la
du menſonge; de l'unité de l'E-
aumône, du négoce & de l'uſure.
e fut imprimé qu'après ſa mort
que le *Traité Dogmatique des*
ıt on s'eſt ſervi dans tous les tems,
ıtenir l'unité de l'Egliſe.
fut pas ſeulement ſur ces matieres
ere Thomaſſin travailla. Comme
t parfaitement les Belles-Lettres,
enſeigner aux autres l'uſage qu'on
t faire. Ainſi il donna au Public
odes d'étudier & d'enſeigner chré-
t la Philoſophie, les Hiſtoriens
, les Poëtes & les Langues. Le
ocent XI témoigna quelque deſir
ir de ſon Ouvrage de la Diſcipline
ouvernement de l'Egliſe, & vou-
l'attirer à Rome. L'Archevêque de
ırla au Roi de la part du Cardinal
, Bibliothécaire de ſa Sainteté;
ponſe fut qu'un tel ſujet ne devoit
du Roiaume. Cependant le Pere
ı pour témoigner au ſaint Pere ſa
& le deſir qu'il avoit de rendre
ınd ſervice à l'Egliſe, traduiſit en
rois volumes de la Diſcipline afin
ent mieux ſe répandre dans les
gers. Ce travail fatiquant ne fut
fini, qu'il en reprit un autre non
ible. Comme il s'étoit appliqué à
endant cinquante années, il crut
e ſervir cette étude à prouver l'an-
la vérité de la Religion. Ainſi il
le faire voir que la Langue He-
t la mere de toutes les autres, &
oit par conſéquent chercher dans

l'Ecriture, qui conserve ce qui nous en reste, l'Histoire de la vraie Religion, aussi-bien que la premiere Langue. Ce fut ce qui lui fit composer une Méthode d'enseigner chrétiennement la Grammaire ou les Langues par rapport à l'Ecriture Sainte. Elle fut accompagnée de deux Glossaires l'un du Grec, & l'autre du Latin réduit en Hébreu, & suivie d'un Glossaire universel Hebraïque, dont l'impression qui se faisoit au Louvre fut achevée qu'après sa mort. Cet Ouvrage parut *in folio* en 1697 par les soins du Pere Bordes de l'Oratoire, & de M. Barat de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Le P. Thomassin mourut la nuit de Noel de 1695, âgé de soixante-dix sept ans. On trouve beaucoup moins d'érudition dans ses Dogmes Théologiques que dans ceux du Pere Petau. Ses sentimens sur la Grace ne sont pas conformes à la Doctrine de saint Augustin ni par conséquent à celle de l'Eglise.

X.

fort la vue, qu'il perdit l'œil
u'il ne voioit preſque point de
ne laiſſoit pas néanmoins de com-
voit une mémoire ſi heureuſe,
ſans s'y tromper les pages des
'on trouveroit les paſſages dont il
n. Il a donné une nouvelle tra-
s anciens Auteurs de l'Hiſtoire
ue, & l'a enrichie de notes & de
iſſertations. Il commença par la
de l'Hiſtoire Ecclésiaſtique d'Eu-
es Livres de la Vie de Conſtantin
Auteur, qu'il fit imprimer en
Vitré, avec le texte Grec revu &
c une Diſſertation ſur le ſchiſme
ſtes Il donna auſſi une Lettre ſur
étoit à Jéruſalem appellée Anaſ-
Ecrit ſur la Verſion des Septante
erius, & une Diſſertation ſur le
ge Romain donné par Roſweide.
a ce travail en publiant l'an 1668
la traduction de l'Hiſtoire Eccle-
e Socrate & de Sozomene avec des
ois diſſertations ; la premiere ſur
ſaint Athanaſe ; la ſeconde ſur
de Conſtantinople, où il releve
irconſtances touchant la vie de ces
ds Patriarches, ſur leſquels Ba-
les autres Auteurs de l'Hiſtoire
que s'étoient trompés ; la troiſié-
ſixiéme Canon du Concile de Ni-
laquelle il prouve contre M. de
ie ce Canon ne ſe doit pas entendre
des Métropolitains, mais d'un
érieur & Patriarchal. Il finit ce
uvrage en donnant l'an 1673 les
Eccléſiaſtiques de Théodoret &

d'Evagre, avec lec extraits de celles de Philostorge & de Théodore le Lecteur; & deux dissertations, l'une sur Pierre d'Antioche, & l'autre sur Acace de Constantinople, dans lesquelles il éclaircit plusieurs points importans de l'Histoire Ecclésiastique de ce tems-là. Il avoit aussi dessein de donner les Auteurs Latins de l'Histoire Ecclésiastique, Severe Sulpice, Ruffin, Cassiodore & quelques autres. Il les avoit déja conférés sur plusieurs manuscrits, & il préparoit des notes, qu'il devoit y joindre, mais la mort le prévint. Il a fait deux éditions des Oeuvres d'Ammien Marcellin, & donné au Public quelques Fragmens de Polybe, de Nicolas de Damas & de quelques Auteurs Grecs. Il a fait plusieurs Harangues qui ont été fort estimées. Il mourut en 1676.

Adrien de Vallois son frere qui n'avoit que trois ans moins que lui, s'appliqua particulierement à l'Histoire de France, & employa plusieurs années à en rechercher les monumens les plus certains, tant manuscrits qu'imprimés, & à éclaircir les difficultés qui s'y trouvent. Il publia en 1646. le premier tome de son Histoire de France, dans lequel il éclaircit la partie la plus obscure de notre Histoire en découvrant l'origine des anciens François, & rapportant leurs exploits jusqu'à la mort du vieux Clotaire. Il a mis à la tête une table chronologique des actions mémorables faites par les François depuis l'Empire de Valérien jusqu'à la vingt-cinquiéme année de celui de Justinien, avec une notice des Provinces & des Villes des Gaules. En 1658 il publia le deuxiéme & le troisiéme tome de cette His-

deuxiéme contient ce qui s'eſt
s la mort du vieux Clotaire juſ-
ıe du jeune; & le troiſiéme con-
Hiſtoire juſqu'à la dépoſition de
Il a mis dans celui-ci une diſſer-
Baſiliques, dont voici l'occaſion.
de l'égliſe de ſaint Vincent (au-
aint Germain-des Prés) bâtie par
appellé[illegible]ſilique par Frede-
ıi avoit donné le nom de Monaſ-
juſtifier cette expreſſion, il fit
:ation dans laquelle il entreprit de
ıe cette égliſe étoit un Monaſtére
mmencement. M. de Launoi pu-
it contre cette Diſſertation, au-
:n de Vallois fit une réponſe en
y joignit un Traité Hiſtorique des
égliſes ou Baſiliques de Paris,
el il attaquoit pluſieurs endroits
é de M. de Launoi ſous le même
:675. il donna au Public ſa No-
ıules, qui a été conſidérée com-
: ſes meilleurs Ouvrages. Il
auſſi habile que ſon frere dans la
:cque & n'avoit pas la même beau-
; mais il étoit très-laborieux,
rement en Latin, & étoit bon
l mourut en 1692.

XI.

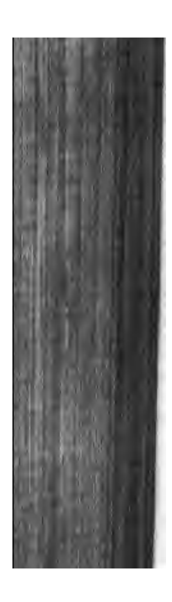
XI. Monſieur de Sainte-Beuve.

de Sainte-Beuve nâquit à Paris
ıprès avoir fait ſes études & ache-
ologie, il ſoutint une Expecta-
ant de ſuccès, qu'en conſidéra-
:e action, la Faculté lui accorda
d'âge pour être Bachelier. Il fit



Quelque tems après il fut ch
plir une des Chair oïales
en Sorbonne. Il en gna pe
avec une grande réputation
tre beaucoup d'attachement
ne de saint Augustin sur la
Prédestination. Il combattit
dans ses Ecrits & dans ses E
cinq Propositions avant mêm
sent condamnées par le Pa
Nous avons vû ailleurs que l
tre M. Arnauld lui parut si i
ma mieux perdre sa Chaire
que d'y souscrire. Il vécut
Paris dans la même retraite
dans une solitude fort écarté
ment appliqué à la lecture &
occupé à répondre aux consu
étoient faites de toutes parts
conscience, de Morale ou d
étoit consulté par des Evêqu

[illegible] en a sur toutes sortes de matiéres; [illegible] Discipline, sur l'Administration des [illegible] sur d'anciennes cérémonies, [illegible] donations & des Contrats, sur la [illegible]. Ces décisions sont appuiées, les [illegible] les paroles des Livres sacrés, les [illegible] sur l'autorité de la Tradition, sur [illegible]positions des Canons, sur les autori[illegible] Saints Peres & des Théologiens, & [illegible] unes même sur l'esprit des Loix [illegible], des Ordonnances, & des Coutû[illegible]. Il y a des questions de discipline qui [illegible] traitées à fonds, & l'on y voit beau[illegible] de sagesse, de prudence, de droiture, [illegible]gement, d'érudition, de science des [illegible]ons, des Loix, des usages, & une [illegible] de connoissance de l'Antiquité. On y [illegible]ve des Cas fort importans & quelquefois délicats, sur lesquels il prend toujours [illegible] de la Loi, de la justice & de la véri[illegible] contre les usages & les coûtumes qui y [illegible] contraires. Il ne flatte jamais la cupi[illegible] ni ne tolére les abus. Quelquefois il se [illegible]nte de donner ses décisions; d'autres [illegible] traite les questions à fonds, & le fait [illegible]out quand ce sont des questions extraor[illegible]res. Enfin rien n'est plus instructif, ni [illegible] utile pour la conduite que ce Recueil. [illegible]me les hommes sont toujours les mê[illegible] les mêmes cas & les mêmes difficultés [illegible]sentent. M. de Sainte Beuve en aiant [illegible] un très-grand nombre, il est rare [illegible] s'en présente qu'on ne trouve décidés [illegible] ceux qu'il a résolus, ou qu'on ne puisse [illegible]er par les principes qu'il a établis; ce [illegible] est d'un grand secours pour tous ceux [illegible]ont chargés de la conduite des Ames. On



avoit gardée dans les aut
avoit dictés en Sorbonne ,
d'abord les erreurs oppoſ
de l'Egliſe Catholique, tir
de ceux qui les ont ſoutenu
ſuite la Doctrine Catholique
par la Tradition, & de ré
objections des Hérétiques.
Beuve mourut d'apoplexie
1677. âgé de ſoixante-qua

XII.

XII. M. Cotelier.

Jean-Baptiſte Cotelier na
1628, d'un Miniſtre Prote
converti, prit un ſoin part
dans l'étude des Langues
répondit ſi heureuſement à
vant l'âge de dix ans il har
Nîmes M. de Cohon, lor
ſion de l'Evêché de cette vi
ze ans aiant été introduit

comme un prodige. Il étudia en-
ris, fut reçu Bachelier en Théolo-
la Faculté de Paris, & de la Mai-
ociété de Sorbonne; mais il ne
oint faire sa Licence pour ne pas
dans les Ordres sacrés. Il se don-
itier à l'étude de l'Antiquité Eccle-
& se rendit très-habile dans la Lan-
que. Il fut choisi pour travailler
du Cange à faire la révision, le
: & le Sommaire des Ouvrages
dans les manuscrits Grecs de la Bi-
e du Roi, & pourvû en 1676
ire de Professeur de Grec au Col-
l.
liqua particuliérement à l'étude
Grecs. Il lisoit avec exactitude
vrages tant imprimés que manus-
lesquels il faisoit ses observations
tes, & les traduisoit en Latin. Il
essai de son travail au Public en
primer en 1661 en Grec & en
re Homélies de saint Chrysostome
eaumes, avec l'interprétation de
r le Prophéte Daniel, en un vo-
. Mais son grand Ouvrage auquel
availlé pendant plusieurs années,
ueil des Monumens des Peres qui
dans les tems Apostoliques; sça-
pître de saint Barnabé, des Let-
nt Clement, & des autres Ou-
'on lui attribue imprimés & non
du Livre d'Hermas, des Lettres
nace & de saint Polycarpe & des
eur Martyre, revûs & corrigés
rs monumens nouvellement tra-
richis de notes à la fin, en deux



lier sur chaque sujet, & insé
ques nouvelles qu'il avoit fai
dans tout le cours de ses étu
de ne mettre que ce qu'il
pas encore été observé par l
depuis donné trois volumes
cueils de plusieurs Monum
Grecque tirés des Manuscrit
théque du Roi & de celle de
avec une Version & des not
ne sont pas aussi étendues,
aussi intéressantes que celles
dans son grand Ouvrage. Le
me parut en 1675 ; le secon
le troisiéme en 1686. Il auro
mort ne l'eût enlevé dans u
toit pas fort avancé ; mais l
usé & lui avoit fait contracte
firmités. On loue la probité
la modestie de ce Savant, qui
en 1686.

XIII

ne ſimplicité & une humilité qui n'ont
oint eu d'exemples. Il étoit fort habile,
ais il avoit grand ſoin de cacher ce qu'il
voit pour paroître mépriſable aux yeux du
onde. Il fit une étude particuliére de l'Hiſ-
ire Monaſtique, comme plus convenable
ſon état & à ſa profeſſion, & commença
ır celle des Moines d'Orient. Quoique ſon
uvrage comprenne avec exactitude tout ce
ıi peut regarder les Moines d'Orient, il
i donna par modeſtie le titre d'*Eſſai de
Hiſtoire Monaſtique d'Orient.* On y voit
rigine de l'état Monaſtique, qu'il ne
t pas remonter plus haut que ſaint An-
ne, & une peinture fidele des Monaſté-
, & de la Vie des anciens Moines. Parcou-
ıt toutes les Provinces d'Orient où il y
ıit des Moines, ſoit Solitaires, ſoit Ce-
bites, il en décrit l'Inſtitut & les Ré-
s, & donne la vie des illuſtres Solitaires
ıt l'Antiquité nous a conſervé la mémoi-
Il fait de tems en tems des remarques
la Diſcipline. Il prouve qu'ils avoient
Prêtres parmi eux & des égliſes où ils
ſembloient. Il fait voir que les Congré-
ions & les Chapitres des Moines ne ſont
ſi nouveaux qu'on s'imagine.
En 1684. il entreprit de donner l'Hiſtoire
Moines d'Occident tirée en partie des
es des Saints de l'Ordre de ſaint Benoît
P. Mabillon : il y rapporte l'établiſſement
le progrès de l'Ordre Monaſtique en Ita-
, dans les Gaules, en Eſpagne, dans la
nde-Bretagne, & même dans l'Afrique
tems de ſaint Auguſtin. Il y fait l'Hiſ-
e des Monaſtéres & des Moines diſtin-
s par leur Sainteté, par leur Doctrine

ou par leurs travaux pour l'établiſſement, l'avancement ou la réforme de l'Ordre Monaſtique, de la Diſcipline Eccléſiaſtique, ou de la Foi. Enfin c'eſt une Hiſtoire complette, exacte & bien ſuivie de l'Ordre Monaſtique de tout l'Occident juſqu'au dixiéme ſiécle. Il a mis à la fin de chaque volume une table Chronologique, où l'on voit un parallele de l'Hiſtoire générale & de l'Hiſtoire Monaſtique. Il a encore fait paroître en 1689 une Traduction des Dialogues de ſaint Grégoire le Grand, avec une Préface dans laquelle il montre que cet Ouvrage eſt de ce Pape, & le juſtifie de ce qu'il a rapporté un ſi grand nombre de miracles. Après avoir paſſé pluſieurs années dans la retraite & dans l'exercice régulier de la vie monaſtique, quoi qu'il n'en portât pas l'habit, il mourut ſubitement le 16 Avril 1693.

XIV.

XIV. Le P. Pagi ...ucifcain,

Antoine Pagi nâquit à Rognes en Provence, en 1624. Après avoir fait ſes études à Aix dans le College des Jéſuites, ſon

en année les choſes que ce Cardinal
miſes, & corriger les fautes dans
es il étoit tombé. Il a travaillé à ce
Duvrage juſqu'à ſa mort avec beau-
'aſſiduité. Il s'eſt particulierement
é à la Chronologie à l'imitation de
, du P. Petau, & du Cardinal No-
a travaillé ut lement à rapporter les
ſtoriques à leurs véritables Epo-
l a donné ſur cela des régles qu'il a
lans la Préface de ſon grand Ouvra-
les Annales de Baronius dont il a
ın volume *in folio* en 1689. Il y met
ête de chaque Article l'année de
ılgaire & celle de la Période. Il ajou-
le corps les faits que Baronius a
; il corrige ceux qu'il a mal placés ou
portés, releve particulierement les
le Chronologie & d'Hiſtoire, ſans
r à ce qui regarde les dogmes & la
erſe, comme ont fait les autres Cri-
le cet Hiſtorien. Cet Ouvrage, quoi
ant, n'aiant pas eu beaucoup de dé-
ı ne continua point en France l'im-
des autres volumes. Cependant le
agi excité par les exhortations des
biles gens de ce ſiécle, & particuliere-
par celles des Cardinaux Caſanate &
continua ſon travail, l'acheva heu-
ent avant ſa mort : & il a depuis été
é tout entier en quatre volumes *in-*
i ont paru en 1705. Il mourut à Aix
rence en 1699.

XV.

ri Noris nâquit à Verone au mois

XV.
Le Cardi-
nal Noris.

d'Août 1631, & fut un des plus célébres Auteurs de ſon ſiécle. On dit qu'avant qu'il fût Cardinal, c'eſt-à-dire, juſqu'en 1695, il étudioit régulierement quatorze heures par jour. Il étoit de l'Ordre des Hermites de ſaint Auguſtin, & mourut à Rome au mois de Février 1704, après avoir été ſucceſſivement Théologien du Grand-Duc de Toſcane, Profeſſeur de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique dans l'Univerſité de Piſe, Qualificateur du S. Office, ſous-Bibliothécaire, puis Bibliothécaire du Vatican, enfin (en 1702) deux ans avant ſa mort, il fut nommé par le Pape Clément XI. pour travailler à la réformation du Calendrier. Le Recueil de tous ſes Ouvrages ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique a été imprimé à Louvain en 1702. Le premier eſt ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne, imprimée pour la premiere fois à Padoue en 1673 avec la défenſe de ſaint Auguſtin. Cet Ouvrage acquit une grande réputation à ſon Auteur, excita la jalouſie de ſes envieux, & la haine de ſes ennemis qui ſe firent aſſez connoître dans la ſuite. Ils publiérent dès-lors un Libel-

[redacted]

aint Augustin. Aiant été examiné tout
ouveau en 1676, on n'y trouva rien qui
itât d'être censuré. L'Auteur continua
.blement d'enseigner l'Histoire Ecclésias-
e dans l'Université de Pise, jusqu'à ce
tant nommé en 1692 Bibliothécaire du
:can par Innocent XII, ses ennemis re-
vellerent leurs accusations contre ce Li-
, & publierent des Libelles dans lesquels
ui reprochoient d'avoir soutenu la doc-
e condamnée de Jansenius. Le Pape don-
'ncore son Livre à examiner à des Théo-
.ens, qui jugerent qu'il n'y avoit rien
pût être censuré. Peu de tems après,
iteur fut mis au nombre des Consulteurs
l'Inquisition, & enfin fait Cardinal.
.'Histoire Pélagienne du Pere Noris, dit
Dupin, est exacte, bien écrite & fort
ıdue. Il fait Origene le premier Auteur
l'Hérésie Pélagienne, & fait connoître
principaux Disciples, entre autres le fa-
ux Théodore de Mopsueste. Son second
re commence par l'origine des Semi-
agiens dont il regarde Cassien comme le
ef. Aiant représenté Origene & Théodore
Mopsueste, comme deux des principaux
efs de l'Hérésie Pélagienne, il crut devoir
:ifier la condamnation qui en avoit été
:e. Nous ne pouvons entrer dans le détail
toutes les choses importantes & curieu-
que renferment les Ouvrages du Cardi-
Noris. Il attaque dans une savante Dis-
:ation ceux qui avoient entrepris de jus-
:r Origéne, Eusebe de Césarée, Rufin &
trois Chapitres. Il réfute dans un Appen-
ceux qui ont tâché de justifier Cassien &
iste de Riez. Après avoir ainsi condamné



tes, le P. Adam, le P. Je
guiſé ſous le nom d'Antoin
P. Annat. Ces trois Aute
ſaint Auguſtin, & tâché d
torité par divers endroits,
leur déclare la guerre & p
défenſe du ſaint Docteur. I
doctrine de la prédeſtinatio
& de difficulté que celle q
ment attachée à la hauteu
& que ce Pere explique ſes
maniére nette & préciſe; e
qu'il ſoit difficile d'entendr
très-aiſé de comprendre qu
ment. Il prouve que ſaint A
point contredit ſur les mati
depuis qu'il fut revenu de l'e
que le commencement de
l'homme. Il remarque que
rétracté dans les Livres de ſe
de ce qu'il avoit écrit touch
la Prédeſtination contre les I
fute ceux qui ont dit que ce P

ime du mariage. Il prend le parti d'ex-
ıer fur ces points les fentimens de faint
ıftin par les paffages mêmes de ce Pere,
prouver qu'ils font conformes à la doc-
: des autres Peres & des Conciles. Il
nd particulierement fur l'état des enfans
neurent fans baptême, & emploie plu-
s articles à prouver, comme l'enfeigne
Auguftin, qu'ils ne feront pas feule-
: privés du bonheur éternel, mais qu'ils
tiront auffi la peine du feu de l'enfer.
tamine les témoignages de trente-cinq
:urs que l'on allegue contre l'autorité de
: Auguftin, & il prétend qu'ils font
allegués, ou que l'on ne doit pas ajou-
foi à ce que ces Auteurs difent. Il ré-
ue aux réponfes que ceux qu'il combat
aux témoignages des Papes en faveur
a doctrine de faint Auguftin, & foutient
ls l'ont établie pour régle de la doctrine
m doit fuivre dans l'Eglife touchant la
ce. Enfin il rapporte cent trente-cinq
ages d'Auteurs modernes defavantageux
Auguftin, & leur oppofe autant de paf-
:s de ce Pere & de fes Défenfeurs qui fer-
t de réponfe à leur téméraire & auda-
ıfe cenfure.

Tous ces Ouvrages font fuivis de cinq
fertations fur divers points de l'Hiftoire
:léfiaftique. Dans la cinquiéme il répond
ivers Ecrits faits contre lui. Il croit que
Ecrits viennent de la même fource, &
: quoique celui qui a fait les deux pre-
ers fe dife Docteur de Sorbonne, il eft
ne Société qui n'a point d'entrée dans ce
rps. Ce Cardinal n'avoit pas feulement
: grande érudition eccléfiaftique : on voit

auſſi dans ſes Ouvrages beaucoup d'érudi-tion prophane, ſurtout dans le Traité inti-tulé : *L'Année & les Epoques des Syro-Macédoniens, éclaircies par les Médailles des Villes de Syrie, & principalement par celles qui ſe trouvent dans le Cabinet du Grand Duc, avec des faſtes conſulaires d'un Ano-nyme, plus parfaits que tous les autres, ti-rés d'un Manuſcrit de la Bibliothéque de l'Empereur.* En examinant pluſieurs points de Chronologie, d'Hiſtoire & de Médailles, l'Auteur rencontre ſouvent en ſon chemin le P. Hardouin Jéſuite, & releve ſes excès & ſes mépriſes. Il l'accuſe même de ſe faire honneur du travail d'autrui, de prendre les penſées & les paroles des plus habiles gens de ce ſiécle, & de ſupprimer leur nom.

Ce qui rendoit le Cardinal Noris ſi odieux aux Jéſuites, c'étoit principalement le fond de ſa doctrine, & ſon Hiſtoire de l'Héréſie Pélagienne. Après l'avoir attaqué pluſieurs fois pendant ſa vie, ils continuerent de le pourſuivre après ſa mort. En France leur Pere Colonia a mis dans ſa *Bibliothéque Jan-*

[redacted]

par sa science que par sa dignité ; ont é jusqu'à trois fois le Grand-Inquisite faire réparer le mal, & de rendre à un Ordre qui regarde le Cardinal, avec raison, comme un de ses plus ornemens. Le Prélat Chef de l'Inquisition, tout dévoué à la Société, n'a point les Augustins. Cependant les Jésuites cernés par le désaveu que firent les Inquisiteurs, par les plaintes des Peres Augustins, & encore plus par la Lettre de N. S. P. e Benoît XIV. au Grand Inquisiteur, désespéré de tirer pour cette fois le fruit s'étoient promis de leur supercherie, une espéce de coup de désespoir, ils ublié un Libelle plein d'erreurs & de nges sous ce titre : *Theses Norisianæ, bus damnata Jansenii & Novatorum ... magno adscribuntur Augustino*. En ... : *Theses Norisiennes dans lesquelles ... gnés de Jansenius & des Novateurs attribués au grand Augustin*. Et ajoutant le mensonge à l'artifice, ils ont voulu croire que ce misérable Libelle étoit l'ouvrage d'un certain Henri, Théologien ... uai, & qu'il étoit sorti de l'Imprimerie ... n Kerven dès 1730.

Lettre du Pape est datée du 31 Juillet. Le saint Pere y expose d'abord qu'il ... rd du Général des Augustins, que l'Inquisition d'Espagne a mis parmi les Livres ...és dans l'*Index* qu'elle vient de publier deux Ouvrages du Cardinal Noris : ... r son *Histoire Pélagienne*, & sa *Dissertation sur le cinquiéme Concile œcuménique*. ... nteté ajoute qu'aïant fait sur cela les ... nations nécessaires, elle est forcée de



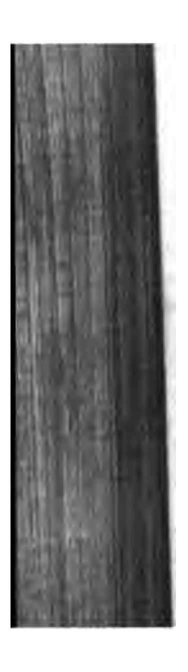
vrages du Cardinal Noris aut
taches de *Baïanisme* & de *Ja*
me se l'est imaginé *mal à prop*
Pere) l'Auteur de la Bibliothé
ne , » une sage & prudente c
» geoit qu'on s'abstînt de les
» à cause des grands applaud
» ont reçus , que parce qu'il
» prévoir les grands maux d
» damnation seroit la source
droit le Pape dit que le Cardi
» emporté sur tous les Savans
» & qu'il n'a été élevé au C
» cause de son mérite disting
» térature sacrée & propha
dans la suite de sa Lettre entr
détail pour montrer au Gra
d'Espagne à qui il écrit, que
Baïanisme & de Jansenisme
dinal Noris n'est pas nouvelle
pleinement & solemnellemen
n'étoit pas permis d'y reven
moins de mettre les Ouvrag
nal au nombre des Livres pr

e jeunesse, mais parce que nous devons cher en cela sur les traces de nos prédéurs. » En conséquence, après quelques plimens que Sa Sainteté fait au Grandiisiteur, elle éxige qu'il travaille efficaent à remédier au mal dont Elle se plaint.

XVI.

XVI. Dom Gerberon Bénédictin.

iabriel Gerberon né à Saint-Calais dans Diocèse du Mans le 12 Août 1628, fit ession à l'âge de vingt ans dans la Congation de Saint Maur, où il se distingua sa science & par sa régularité. Après y. ir enseigné la Théologie pendant queli années avec beaucoup de succès, il puen 1669 l'Apologie de Rupert, Abbé Tui, Auteur du XI. & du XII. siécle, sujet de l'Eucharistie; les Actes de Ma- Mercator avec des notes en 1673, & nouvelle édition de tous les Ouvrages aint Anselme en 1675. Comme il se va ensuite engagé dans les disputes sur natiéres de la Grace, & qu'il s'expliquoit outes occasions avec beaucoup de zéle e force, on inspira à Louis XIV. de fâsses impressions contre lui, & ce Prince na ordre qu'on l'arrêtât au mois de Jan1682 dans l'Abbaïe de Corbie où il étoit prieur. Mais aiant été averti à propos, échappa & se retira en Hollande. Il offrit ervices au saint Evêque de Castorie, qui nit volontiers parmi ses Coopérateurs. mposa en Hollande un fort grand nomd'Ouvrages sur diverses matiéres, mais cipalement sur les vérités de la Grace. it venu depuis en Flandres, il y fut aren 1703, le même jour que le Pere



passent pour être de M. Arn
Regle des mœurs contre les fa
de la morale corrompue. C'est
cellent, & qui ne sçauroit être

On en donne une idée très
avertissement qui est à la tête
mœurs, y est-il dit, comme
comme il est impossible de
dans l'erreur, lorsqu'on ne s'a
vraie régle de la créance, qu
de Dieu selon le sens qu'il en
Eglise; aussi ne se peut-il pas
ne se trompe, & qu'on ne
pour le bien, si l'on ne suit
régle des mœurs. On ne s'ég
de Religion, que parce qu'on
régle de la foi, pour suivre
miéres & ses sentimens partic
source de toutes les hérésies.
duit dans le discernement du b
que parce qu'on s'éloigne de l
la conduite, en prenant des r
dont on doit la découverte à
l'ignorance. C'est de là que s

: ses Ouvrages. Il mourut peu de le cette rétractation & la confirma la mort.

Gerberon a fait beaucoup d'autres ique ceux dont nous avons parlé. Nous ne donnerons la liste que des s. 1. *Le Miroir de la Piété Chrétien-* nom du *Sieur Flore de Sainte-Foi, considérée avec des réflexions morales nant des vérités Catholiques de la ation & de la Grace*. 2. *Le Miroir é, où l'on voit que les vérités que gne dans le Miroir de la piété sont*, par l'Abbé Valentin, à Paris 1680. *table Pénitent, ou Apologie de la* . L'Auteur y réfute plusieurs pro- du Catéchisme du S. Hilaré Jé- à le nommer. 4. *Manifeste* à M. de Ministre d'Etat, pour lui rendre e sa retraite & de sa doctrine. *ité Catholique victorieuse*. C'est une des vérités de la prédestination & ce efficace. 6. *Défense de l'Eglise ut le juste discernement de la Créance r touchant la Prédestination & la* Nouvelle Edition des Œuvres de ec un Recueil de ce qui a été fait ontre ce Docteur. 8. *Histoire géné- ansénisme* en trois volumes *in*-12. *historiques sur la Grace*. 10. *Let- nsenius, avec des remarques théolo- historiques*. 11. *Deux Lettres à M. vêque de Meaux* avec les Traités de ustin & de saint Bernard sur la Gra- re arbitre, traduits en François. *onfiance Chrétienne au sujet de la ion*. 13. *Le Chrétien désabusé*. Ce

mendataire, dans lequel on attaque vivement les Bénéfices tenus en Commende, & où l'on ne s'éleve pas avec moins de force contre les abus que les Moines font quelquefois de leurs revenus. On attribua cet Ouvrage à D. Delfau, & en conſéquence il fut relégué à Saint Mahé en Baſſe-Bretagne. Ce Livre de l'Abbé Commendataire eſt diviſé en deux parties. On croit que Dom Delfau n'eſt Auteur que de la premiere, & que Dom Gerberon a fait la ſeconde, que pluſieurs néanmoins attribuent à M. Guy Drapier, Curé de Saint Sauveur de Beauvais. Nous avons encore de D. Delfau une Diſſertation Latine ſur l'Auteur du Livre de l'Imitation, qui a été imprimée trois fois ; une Apologie de M. le Cardinal de Furſtemberg, injuſtement arrêté à Cologne par les troupes de l'Empereur ; & l'épitaphe de Caſimir Roi de Pologne, qui après avoir abdiqué cette Couronne ſe retira en France, & fut Abbé de Saint Germain des Prés. Cette épitaphe qui eſt un éloge hiſtorique de ce Prince, eſt une des plus belles piéces que l'on ait faites en ce genre. Dom [redacted]

é nommé Général en 1672 après
Dom Bernard Audebert. Il rem-
place pendant neuf ans de suite.
rvateur de la Régle, on ne pou-
ger de s'en relâcher malgré la foi-
a santé & l'application continuel-
onnoit à ses devoirs & aux besoins
es. Il refusa même plusieurs fois
adoucissemens les plus nécessaires
aladies dangereuses..Il eut beau-
le pour le rétablissement des étu-
les Bénédictins, & ce fut lui qui
om Blampin à travailler après la
om Delfau à la nouvelle Edition
s de saint Augustin. Il forma le
in pour les Editions de saint Am-
saint Jérôme, & de plusieurs au-
de l'Eglise, & il n'omit rien de
pouvoit favoriser l'exécution de
ses qui ont été si utiles à l'Eglise,
fruit subsistera toujours. Dom
mourut dans l'Abbaïe de Saint
es Prés le 5 Septembre 1681, âgé
-cinq ans, dont il en avoit passé
nte-neuf dans la Congrégation de
. Il étoit de Doué en Anjou.
omas Blampin, qui, comme nous
lire, fut chargé de continuer le
). Delfau sur les Ouvrages de S.
étoit né à Noyon en 1640. Après
gné la Philosophie & la Théolo-
a Congrégation, ses Supérieurs
é en lui toutes les qualités re-
exécuter cette grande entreprise,
é de cet immense & pénible tra-
it & corrigea les Ouvrages de ce
très-grand nombre d'excellens

manuſcrits que les Bénédictins avoient fait venir de différentes Provinces de l'Europe. Dom Blampin a ſçu joindre à la pénétration d'eſprit, un jugement exquis, à l'application au travail beaucoup d'aſſiduité; & l'on trouve dans toutes ſes préfaces & ſes notes ce caractére de modeſtie qui lui étoit naturel. Aiant achevé cet Ouvrage qui immortaliſera ſa mémoire, il demanda à ſes Supérieurs un lieu de retraite pour ne plus s'occuper qu'aux exercices de piété; mais il ne le put obtenir, & fut contraint d'accepter le Prieuré de Saint Nicaiſe de Reims, puis celui de Saint Remi de la même Ville, & celui de Saint Ouen de Rouen. En 1708 il fut nommé Viſiteur de la Province de Bourgogne. Il mourut dans l'exercice de cette Charge à Saint Benoît ſur Loire, en ſa ſoixante-dixiéme année. Il étoit épuiſé par ſes grandes auſtérités.

Il eſt juſte de faire connoître ici un autre ſaint Religieux Bénédictin de la même Congrégation, qui a montré tant de zéle pour cette importante entrepriſe de la nouvelle édition des Œuvres de S. Auguſtin. Nous par-

[redacted]

it ans, & Affiſtant ſous pluſieurs Gé-
t pendant ſeize ans. En 1690 il fut
ié Prieur de l'Abbaïe de Marmoutiers-
ours où il mourut en odeur de ſainteté
oût 1696, âgé de plus de ſoixante-dix-
ns. C'étoit un homme humble, plein
pris pour lui-même, très-zélé pour le
lu prochain & pour celui de l'Egliſe
iéral, qu'il a édifiée par ſes rares vertus
ſa piété ſolide & conſtante. Comme
ortoit de ſa retraite que pour ſes de-
, il a ſçu ſe ménager du tems pour
oſer pluſieurs Ouvrages qui ſont au-
e monumens de ſa piété. 1. Des *Médi-
s Chrétiennes* dédiées à la Reine, 2 vo-
in-4°. Le Pere Dom Pierre-François
er Bénédictin d'Allemagne, & Docteur
héologie dans l'Univerſité de Saltſ-
;, les a traduites en Latin, & les a fait
mer à Saltſbourg en 1695. 2. *La Pra-
de la Régle de Saint Benoît*, dont il
lit ſix éditions. Ce Livre a été auſſi tra-
n Latin & imprimé à Bruxelles & à
. 3. *Conduite pour la retraite du mois
pratique dans la Congrégation de Saint*
4. *Méditations pour la Fête & l'Octa-
te Urſule*, avec une diſſertation ſur le
e de cette Sainte & de ſes Compagnes.
peu de critique dans cette diſſertation.
ditations pour la Fête & l'Octave de
Norbert. 6. Oraiſon funébre de M. de
ne de Bellievre, premier Préſident du
ient de Paris, prononcée dans l'Egliſe
it Germain des Prés le 14 d'Avril 1657.
Vie & les Lettres de ſa mere, morte
ere Supérieure des Urſulines de Quebec
nada, où elle finit ſes jours en odeur

de sainteté en 1672, après avoir quitté généreusement son païs dans le dessein de contribuer en quelque chose à la conversion de ces Peuples. Dom Martin a donné aussi au public deux Retraites de cette sainte Femme avec une courte explication du Cantique des Cantiques. La préface, dans laquelle on explique les différentes sortes d'Oraisons, est du Pere Martin. En 1684 il publia encore un Catéchisme que sa mere avoit fait pour instruire les Pensionnaires & les Novices. Il l'a intitulé, *l'Ecole Sainte*, & y a fait une préface. On lui attribue des avis très-importans pour les Religieuses, & après sa mort Dom Martenne a publié des *Maximes spirituelles* que Dom Martin avoit composées.

XVIII.

VIII.
vermans
Ordre de
ontré.

Macaire Havermans, Chanoine Regulier de l'Ordre de Prémontré, étoit né en Flandre. Il avoit un génie vif & pénétrant, mais une santé extrêmement délicate qu'il acheva de ruiner par son application continuelle à [redacted]

675 en deux volumes *in*-8°. Les Jésuites
a attaqué son Ouvrage dans des Théses
liques, il en fit la défense qui fut im-
iée à Egmond en 1676. Il mourut qua-
ans après, âgé seulement de trente-six
, à Anvers le 26 Février 1680 dans l'Ab-
de Saint Michel. Sa doctrine fut ap-
ivée du Pape Innocent XI, dont Haver-
s reçut des Lettres quelques heures avant
iort. Ce témoignage le remplit de joie,
parce qu'il recevoit des louanges, mais
e qu'il n'avoit rien à se reprocher dans
éfense qu'il avoit prise de la vérité & de
iorale évangélique, principalement de
écessité d'aimer Dieu en tout tems, con-
ceux qui avoient enseigné une doctrine
traire. Ce Théologien avoit une éminen-
iété: outre son *Tyrocinium morale*, il a
né encore une Dissertation où il exami-
quel amour est nécessaire & suffisant pour
ustification dans le Sacrement de péni-
ce.

XIX.

'oseph de Voisin nâquit à Bordeaux d'une premieres familles de la Ville. Il fut Conse ler au Parlement; mais les occupations cette Charge l'empêchant de satisfaire son eur pour l'étude, il la quitta, entra dans it ecclésiastique, fut élevé au Sacerdoce u Doctorat. Armand de Bourbon, Prince Conti, l'engagea à demeurer auprès de & le fit son Prédicateur & son Aumô- M. de Voisin accepta cet honneur, & rès-utile au Prince qui le lui faisoit. Il rut en 1685. Il étoit très-versé dans les jues Hébraïque, Grecque & Latine, & — XIX. M. de Voisin.



nes Biblicæ ; Abraham Ech
Histoire des Arabes à la fin
orientale ; Hilarion de Co
du P. Mersenne Minime ; M
sa *Gallia Orientalis* , & plus
de Voisin méritoit en effet
& ses Ouvrages montrent
tendue de son érudition & l
en a fait. Dès 1635 il do
Latine de la dispute de Rab
Moïse , sur l'ame , avec u
aussi Latin sur cette dispute.
imprimé à Paris. En 1647 i
logie des Juifs en Latin : en
té Latin de la Loi divine se
les tems , depuis Adam jusq
Il traite dans cet Ouvrage ,
de la division de la Loi ,
l'Ecriture , de l'intégrité du
&c. En 1655 il publia un
Jubilé selon les Juifs ; en
mentaire Latin sur le prem
l'Evangile de saint Matthi
taire imprimé en deux Vo

Quelques mois avant la mort du
ıce, M. Hedelin, Abbé d'Aubi-
t attaqué l'Ouvrage de ce Prince
ſertation ſur la condamnation des
M. de Voiſin ſe crut obligé de dé-
vrage de ſon Protecteur, & c'eſt
par ſon Livre intitulé: *Défenſe
de M. le Prince de Conti tou-
omédie & les Spectacles : ou la
'un Livre intitulé Diſſertation ſur
ation des Théâtres, à Paris chez
ard* 1671. Cette Défenſe eſt dédiée
ce de Conti le fils, & après l'Epître
, il a mis un Abrégé très-édifiant
Prince de Conti le pere. Cette Dé-
ı Ouvrage où l'on trouve beau-
lition ſur les jeux & les ſpecta-
ens. On y voit une longue tradi-
onciles & des ſaints Peres contre
juſqu'au dix-ſeptiéme ſiécle. M.
paroître cet Ouvrage après avoir
Traduction Françoiſe du Miſſel
il avoit fait imprimer avec un
ɔre d'obſervations en 1660 à Pa-
urs volumes *in*-12. avec l'appro-
luſieurs Evêques & Docteurs de
.e Théologie de Paris & de Tou-

: année, l'Aſſemblée du Clergé
ıit alors à Paris, & qui étoit,
s l'avons vu ailleurs, dominée
ıal Mazarin & les Jéſuites, con-
Traduction, & exhorta les Evê-
ondamner dans leurs Diocèſes,
Grands-Vicaires de Paris l'euſſent
autoriſée. Nous avons vu dans *p.* 282.
XIII. quels moiens le Cardinal



sur la Jurisdiction de l'Arcl
dont ils tenoient la place.
plaignit au Conseil, qui enjo
Vicaires de révoquer leur C
avoit été publiée dans tou
M. de Voisin fit plusieurs Ec
de cette affaire pour la dé
duction, & en général d
des Offices de l'Eglise.

XX.

XX. Le P. Contenson Dominicain.

Vincent Contenson né d
Condom vers 1640, entra
saint Dominique à l'âge de
mourut à Creil, dans le Di
où il prêchoit, le 27 Déc
seulement de 34 ans. C'é
Théologien, & un Prédicat
& d'onction. Il a fait un o
intitulé, *Theologia mentis*
joint le dogme à la mora

n deux volumes *in-folio*. Le P. Vincent
, l'un des trois Théologiens nommés
: Général des Dominicains pour l'exa-
:, parle ainsi de cet Ouvrage dans l'ap-
tion qu'il y donna : » L'Auteur me pa-
dit-il, avoir parfaitement rempli son
n & le titre de *Théologie de l'esprit*
cœur ; puisque sans parler des au-
erfections de son Ouvrage, on y trou-
r-tout une rare érudition, jointe à une
piété. Je ne doute pas que les vérita-
Savans qui le liront sans prévention,
portent tous le même jugement, &
; n'en parlent même d'une maniére en-
plus avantageuse. On verra d'abord,
ı fidéle Disciple de saint Thomas, dont
nd exactement le sens & les paroles,
:en son n'avance jamais rien que de con-
ıe à l'analogie de la foi & aux régles
mœurs. On peut aussi espérer que son
ail fera heureusement cesser les plaintes
n a coutume de faire, moins sans doute
tre la Théologie, que contre les Théolo-
ıs & leur méthode ordinaire : car il est
.que ce qui détourne bien des gens de
de d'une science d'ailleurs si sainte & si
ssaire, c'est la maniére dont elle est trai-
ar la plupart. Le Lecteur craint d'être
ccablé par la multitude, ou embarrassé
l'obscurité de tant de questions subtiles
font perdre toujours beaucoup de tems,
ui nous exposent à perdre même le goût
a piété. Cette Théologie de l'esprit &
cœur n'a aucun de ces inconvéniens,
ıteur aiant trouvé le secret d'instruire &
oucher en même tems, d'unir une agréa-
variété avec une grande abondance, & de

corriger la trop grande subtilité des Scholastiques par un choix exquis de tout ce que les Peres ont écrit de plus beau & de plus solide. »

XXI.

XXI. P. Veron MM. de [Vale]mbourg [Cont]roversis[tes].

François Veron étoit de Paris, & il entra dans la Société des Jésuites, qu'il quitta ensuite. Il fut depuis Curé de Charenton, & mourut en 1649. Nous avons parlé ailleurs de ses préventions contre les prétendus Jansenistes. Il étoit habile Controversiste & avoit un zéle ardent pour la conversion des Calvinistes. Il eut plusieurs conférences avec quelques-uns de leurs principaux Ministres. Il en eut une entre autres avec le célébre Bochart en présence de quelques personnes de considération, & les actes en ont été publiés. Il a fait aussi plusieurs courses dans les Provinces pour tâcher de ramener quelques-uns des hérétiques. Il a réfuté le *Jubilé des Eglises reformées*, donné par Charles Drelincourt, & fait plusieurs autres Ouvrages, entre autres une Méthode de Controverses & une Régle de Foi que le Clergé de France a adoptées, & qui sont en effet très-estimées. La plupart de ses Ouvrages ont été publiés en deux volumes *in folio*.

Le plus célébre de tous est sa *Régle de la Foi Catholique*, qui a été traduite & adoptée par MM. de Valembourg. Le P. Veron y établit d'abord quel est l'objet de notre Foi, quel est celui de l'autorité infaillible de l'Eglise, de sa tradition, de ses jugemens dogmatiques. La régle qu'il pose par rapport aux articles qui sont de Foi Catholique, c'est qu'un article de ce genre doit avoir deux conditions, la premiere qu'il

un dogme révélé ; la seconde qu'il soit osé à tous par l'Eglise Catholique, comevant être cru de Foi divine. *Illud omne lum*, dit-il, *est de fide Catholicâ, quod velatum in verbo Dei, & propositum ibus ab Ecclesiâ Catholicâ, fide divinâ ndum.* La premiere condition d'un obe Foi & d'un jugement dogmatique qui ge les Fidéles a le croire, est donc que it une vérité révélée, qui concerne la & les mœurs. C'est la régle etablie par les Conciles, les Peres & les Théolos. *Consentiunt*, dit le Pere Veron, *om- Synodi, Patres, Theologi in hâc regulâ endâ.* Il pose aussi comme un principe t tous les Catholiques conviennent, *con- iunt omnes Catholici*, que *l'objet* d'une ision infaillible doit être *de nature à défini comme de foi; & que le souve- Pontife, même à la tête d'un Concile éral peut se tromper dans les disputes de*

Loin d'admettre une prétendue foi ecastique par rapport aux faits non révéles Controversistes, aussi-bien que les s Théologiens, ont conclu de ce que ise n'est infaillible que sur les points de évélation, qu'on peut en toute sûreté, er sur le fait d'Honorius autrement que oncile n'en a jugé.

a seconde condition nécessaire pour qu'un le soit *de Foi Catholique*, *est qu'il soit osé à tous par l'Eglise Catholique, comme nt être cru de Foi divine.* C'est ce que avons vu plus haut. Cette *proposition it*, ajoute le Pere Veron, *par les Pas- établis par Jesus-Christ, & assemblés un Concile Général, ou par le senti-*



formel, par exemple, l'e
ſon immutabilité, &c. Co
eu des tems dans leſquel
point encore prononcé ce
naiſſance des héréſies l'a c
Elle n'a point ceſſé néanm
ces dogmes à la croyance
la profeſſion ouverte qu'ell
s'expliquant par le ſentim
Paſteurs & de tous les Fi
lant, pour ainſi dire, par
Hæc Regula, dit toujours
*complectitur & Eccleſiam doc
Catholico, hoc eſt univerſali
definientem aut enunciante
omnium tum Paſtorum tu
practicè eloquentem.*

. De quelque maniére qu
elle ne fait pas de nouvea
poſitaire des vérités révélée
ce qu'elle a appris; elle p
connoître les vérités révélé

; l'Ecriture ou dans la Tradition ; & de
re, elle ordonne aux Fidéles de les croi-
rec une ferme foi & une humble docilité.
st donc de l'essence d'une décision de
& d'un jugement dogmatique, d'expo-
ux Fidéles les dogmes révélés qu'ils doi-
: croire, s'il s'agit de la censure d'une
rine & d'un jugement de condamnation,
ut même que la doctrine révélée, ou
: qui lui est contraire, soit proposée d'une
iére si nette, que les Fidéles, selon leur
in, puissent s'assurer des vérités révélées
t la connoissance leur est nécessaire, &
discerner d'avec les erreurs qu'ils doivent
ter. Telle est la nature des jugemens
matiques ; telles sont leurs conditions ;
e est leur fin. Elle est montrée par l'ana-
même de la foi, qui nous fait voir que
torité visible a été établie pour instruire
Fidéles des dogmes révélés. Les Pasteurs
prononcent ces décisions, sont tout à la
& témoins & juges. Ils sont témoins,
e qu'ils déclarent les vérités qu'ils ont
ises : ils sont juges, parce que sur une
ére controversée ils définissent quelle est
ctrine révélée opposée à la nouveauté,
a'en vertu de l'autorité des clefs qu'ils
eçue de Jesus Christ, ils obligent les Fi-
à croire ce point de doctrine & à rejetter
ntraire. Ces deux qualités sont également
tées par l'Ecriture, qui tantôt leur donne
re de *Témoins*, & tantôt reconnoît en
celui de *Juges*.
ors donc que le Corps des Pasteurs pro-
un dogme de foi, il rend témoignage
vérités qu'il a reçues de Jesus-Christ ;
rsqu'il oblige tous les Fidéles à croire



appris de Jesus-Christ. L
de Jesus-Christ n'a appris
ce qu'elle a reçu du Verbe é
est unie hypostatiquement
qu'un seul Dieu avec son I
ces vérités célestes ausquel
l'hommage de notre foi, 1
Dieu par Jesus-Christ, m
entier; c'est-à-dire, qu'ell
vélées par l'Humanité de J
est éclairée & dirigée par
la révélation est manifestée
tique de Jesus-Christ, qui
seigné par Jesus-Christ mé
visible. Ainsi l'Eglise est la
la chaire de Dieu même; el
més au nom de Dieu par l
l'assistance de Dieu, & dan
soumettre tout esprit à Di
doit respecter la voix de Di
fait entendre sa parole par l
se qui en est l'interprête, ce

une choſe indifférente à ſes yeux
ndre en matiére ſi importante ? Il
ıne extrême conſéquence de ne
donner pour régle de foi ce qui
es caractéres. Pour éviter une il-
ngereuſe, on ne doit jamais per-
a nature & les qualités d'une ré-
Catholique. Cette régle doit nous
genre de croïance qu'on eſt obli-
; nous propoſer l'objet de cette
une maniére aſſez diſtincte, pour
en état de le diſcerner d'avec ce
eur ou opinion, & nous donner
lus parfaite certitude. Ainſi une
l'on veut faire recevoir comme ju-
gmatique, doit être uniforme dans
: croïance, diſtincte dans ſon ob-
ment conſtante & autentique dans
é. Telles ſont les conditions eſſen-
ıe régle de foi, ſelon les principes
s Controverſiſtes. Il nous a paru
d'inſiſter ſur ce point déciſif, en
es maximes qu'un Auteur tel que
eron a établies dans un Ouvrage
: MM. de Valembourg & par tout
de France.
e Valembourg étoient de Roter- *Necrol.*
ı s'appelloit Pierre & l'autre Adrien. *Belgic.*
freres qui furent toujours ſi étroi-
ıis, vinrent en France étudier le
l & canonique, & y prendre des
De retour en Hollande, ils s'appli-
vec beaucoup d'ardeur à la Théolo-
firent de grands progrès. Le triſte
ls voioient leur païs, les porta à
particuliérement aux matiéres con-
; entre les Catholiques & les Pro-



vaux fussent encore plus u
lustres freres furent hon
Episcopal : Pierre fut sacr
sie, d'abord suffragant de
suite de Cologne, & Ad
d'Evêque d'Andrinople, su
gne. Nous avons deux gro
de leurs Ouvrages qui son
estimés, & où l'on trouve
lides, une morale pure, u
lente On ne connoît guér
sistes plus exacts & plus ju
derent à Cologne six bou
jeunes Hollandois qu'on ju
faire des études solides, &
cette bonne œuvre tout le bi
Pierre mourut le 21 Déc
voulut être enterré sans a
nébre chez les Prêtres de l'
gne, qui desservent l'égl
saint Jean l'Evangeliste. A

ıïque, qu'il entendoit non-ſeulement
te des Prophétes, mais encore les Com-
ıires des Rabbins. Il apprit enſuite les
ıes Orientales, & fit de grands pro-
lans l'étude de l'Hiſtoire & de la Phi-
hie. Aiant été fait Miniſtre de Caën,
puta publiquement contre le P. Veron,
ıe nous l'avons dit. En 1646 il publia
'*haleg* & ſon *Cainan*, qui ſont les deux
:s de ſa Géographie ſacrée; & en 1663
ıprima à Londres ſon *Hierozoicon*, ou
ıire des animaux dont il eſt parlé dans
ture. Ces deux Ouvrages, remplis d'une
tion preſque incroiable, ont acquis à
ıel Bochart une très-grande réputation.
eine de Suéde l'engagea en 1652 à faire
oiage à Stokolm, où elle lui donna des
ıues publiques de l'eſtime qu'elle avoit
ſon érudition. A ſon retour en France,
ntinua ſes éxercices ordinaires, & fut
'Académie de Caën qui étoit compoſée de
ıns. Il mourut ſubitement, en diſputant
re le célébre M. Huet en 1667. Outre
éographie ſacrée & ſon Hiſtoire des ani-
ı, il avoit encore compoſé un Traité
ninéraux, plantes & pierreries, dont il
arlé dans la Bible; un autre du Para-
'erreſtre; des Commentaires ſur la Ge-
& un volume de diſſertations. On n'a
s derniers Ouvrages que quelques frag-
, qui ont été joints à l'édition de ſa
;raphie ſacrée faite à Leyde en 1692.

XXIII.

ndant que la plupart des Auteurs dont — XXIII.
avons parlé, publioient des Ouvrages — Conférences



comme un nouvel aitre qui
paroître dans l'Eglise, & qui
dans le dix-huitiéme siécle y
très-abondante lumiére. Ces C
été données au public il y a
l'on y voit avec étonnement
la vaste érudition d'un Auteu
core si peu avancé en âge. Le
a donné de ces Conférences e
in-4. contient soixante-sept c
les Auteurs, les Conciles & l
premiers siécles de l'Eglise. S
gens qui soient choqués de ca
met devant les yeux une disci
& que l'Eglise a eu de bon
changer, M Duguet leur dit l
de sa trente-huitiéme disse
nous sommes les vrais Discip
des Docteurs de l'Eglise, nou
ter leurs sentimens & admire
qu'il est juste que nous hon
ce que tant de grands homm
dit, si nous ne sommes plus
les suivre & les imiter; que l

jue de voir d'où elle est descen-
1s; qu'enfin il convient que nous
:onfusion d'être devenus si mala-
us n'avons pas été capables de
plus salutaires remédes, & que
sions être guéris que par l'affoi-
le relâchement d'un régime plus
é à la grandeur de nos maux :
iostrorum gloria meritorum, dit S.
ed medicina morborum.

XXIV.

XXIV. Renouvellement des Etudes Ecclésiastiques. Langue Grecque.

;avans Auteurs dont nous avons
:t Article, ceux dont nous avons
re les Ouvrages dans les volumes
: ceux enfin dont nous parlerons
me suivant, font assez voir com-
uvellement des Etudes fut sensi-
int dans le cours du dix-septiéme
ouve à la tête du trente-troisiéme
a continuation de M. Fleuri un
ide sur ce renouvellement. Nous
rons ici quelques endroits qui
ent importans. L'Auteur après
le l'étude de la Langue Latine,
elle de la Langue Grecque, si
dit-il, pour rendre véritable-
: à l'Eglise. On sçait dans quelle



ment entendre parfaitement
l'on ignore leur Langue ? Les t
presque toujours défectueuses
res mêmes ne rendent souven
blement les expressions des
arrive des contestations sur le
passage (& combien n'en est
ce n'est pas sur la traduction
pute, mais sur le texte mêm
la traduction qui sert de fond
sion, c'est le texte original.
lui qui sait le Grec a-t-il d
sur celui qui l'ignore ! Enfin
Nouveau Testament sont écri
quand la vénération que l'on
ces saints Oracles, n'eût pa
assez puissant pour porter à ét
dans laquelle l'Esprit saint l
nécessité de les bien entendre
ger. L'invasion de la Grece
ayant forcé les Savans de ce
cher une retraite dans les Ro
du nôtre, on vit bien-tôt l'é
gue Grecque se répandre dans

:ontre l'Egliſe, & le terraſſa avec les
:s autorités qu'il prétendoit faire valoir
'e nos dogmes.

XXV. Langue Hébraïque.

ı;Eccléſiaſtique, & tout autre ſavant, qui
approfondir l'Ecriture, ne ſauroit négli-
étude de la Langue Hébraïque; & l'on en
t la néceſſité, dès qu'on eut repris le goût
.ettres. C'eſt en effet la Langue orig na e
.ivres Saints; & l'on peut dire que lus dans
ſource ils paroiſſent encore plus dignes
'Eſprit ſaint qui les a dictés. Leur no-
.e & leur ſimplicité connues de plus près,
font révérer davantage; & ſans rien
lre du reſpect qui eſt dû à la Verſion
.ne, on ſent que la connoiſſance du
e original eſt encore plus utile à l'Egliſe
r appuier ſa foi & fermer la bouche à
érétique. Les Proteſtans voudroient bien
aire paſſer pour avoir été les reſtaurateurs
la Langue Hébraïque en Europe; mais
tut qu'ils reconnoiſſent qu'à cet égard,
ſavent quelque choſe, ils en ſont rede-
les aux Catholiques qui ont été leurs
tres. C'eſt ce que nous avons eu occaſion
:marquer dans l'Hiſtoire du ſeiziéme ſié-

XXVI. Langues vulgaires. Traductions.

.ais le progrès des ſciences eût été moins
idérable & moins rapide, ſi en ſe con-
ant d'étudier les Langues Savantes, on
négligé d'apprendre celles qui ſont en
.e chez les peuples voiſins. Auſſi les Lan-
: vulgaires ont-elles été encore plus com-
ıément étudiées depuis le renouvelle-
.t des Lettres que les Langues Savantes,
ceux ſur-tout qui étoient chargés de
truction des fidéles. On s'eſt même ap-
ıé à les perfectionner (les Langues vul-

Z v



vantes & à les perfection
que la Religion y gagner
ment, si l'on pouvoit l'e
ples d'une maniere proport
plicité, & leur mettre en
Livres écrits en leur Langu
teté & l'agrément du disc
la contention que les matié
mander.

On a en même-temps co
étoit important de donner
cellentes traductions. Tan
subsistera, on estimera cel
a donnée de la Bible. Elle
fidéle, & mérite bien d'êtr
des fidéles. On n'estimera
ductions en François d'un
d'Ouvrages des Peres de
Grecs que Latins, qui o
veilles & de soins aux S
Royal & à leurs amis. C'
seulement pour le simple fi

t été tant recommandée dès les pre- l'Ecriture.
iécles, non-feulement aux Eccléfiaf- Commentaires.
, mais auffi aux fimples fidéles. La
en eft naturelle. L'Ecriture eft le pre-
ndement de notre foi ; c'eft la lumiere
laire tous ceux qui ne veulent point
er dans les ténébres, c'eft la confo-
du Pafteur & du peuple. Néanmoins
e renouvellement des études, on s'en
oit peu même dans les Ecoles de Théo-
& l'on fe contentoit fouvent des ex-
que l'on en trouvoit dans quelque
ogien peu folide, qu'on mettoit en-
s mains de ceux qui vouloient s'appli-
aux Sciences Eccléfiaftiques. De-là l'i-
nce qui regnoit dans le Clergé, le peu
fenfeurs que l'Eglife y trouvoit pour
ir fes dogmes contre les héréfies, les
s pitoiables que l'on emploioit contre
qui les attaquoient ; de là tant d'argu-
frivoles que l'on alléguoit férieufe-
pour défendre la caufe de l'Eglife qui
rouvoit déshonorée, & les triomphes
es adverfaires remportoient quelquefois
des combats, où la foibleffe de ceux
qui ils difputoient, faifoit tout leur
tage. De là enfin tant de faux préjugés
regnoient, tant de maximes relâchées
l'ignorance autorifoit.
tude de l'Ecriture Sainte fit enfin for-
cette léthargie qui eût caufé la perte de
ife, fi l'Eglife eût pû périr. Lue dans fa
e, on ne tarda pas à appercevoir cette
d'erreurs & de fauffes opinions qui
ent inondé l'Eglife entiere, & qui,
me une ivraie dangereufe, avoit pref-
étouffé la bonne femence. De toutes les

parties de l'Europe on vit s'élever un grand nombre d'habiles gens qui en firent l'objet continuel de leur étude. Celle des Langues fut d'une utilité infinie pour en expliquer le texte, en développer les sens, aller au devant des chicanes que l'on pouvoit faire sur la lettre, répondre à toutes les difficultés que l'on pouvoit former contre les passages obscurs, démêler les équivoques que les contrariétés apparentes pouvoient faire naître. De-là tant de Commentaires sur toute la Bible ou sur quelqu'une de ses parties, tant de dissertations particulieres sur l'autorité de l'Ecriture pour la décision des points de foi. Il est vrai qu'un grand nombre de ces Commentaires n'est bon qu'à consulter dans le besoin, que leurs Auteurs se sont souvent jettés dans des questions étrangeres, de pure curiosité, & de simple grammaire, ou dans des points de Chronologie & d'Histoire, qui ne servent point à établir le dogme & à régler les mœurs ; ce qui est cependant l'unique but de l'Ecriture, & ce qui doit être celui de tous ceux qui veulent l'étudier utile-

[redacted]

struire à leur Ecole. L'opposition que Protestans ont pour la Tradition, est preuve qu'ils n'y trouvent que la condamn ion de leurs erreurs & de leur schisme. maniere la plus solide de disputer con- eux n'est pas d'emploier les subtilités de Dialectique, ni les raisonnemens abs- ts de la Métaphysique, mais de leur ntrer la perpétuité de la Foi de toutes églises du monde Chrétien, depuis les bres jusqu'à nous, sur le point qui est en testation. C'est ce qu'ont fait dans le dix- tiéme siécle MM. de Valembourg & tant ures qui ont entrepris de venger l'Eglise particulier contre les calomnies des Pro- ans. C'est celle qu'ont suivie MM. Ar- ld & Nicole dans ce grand Ouvrage où ont démontré sans réplique, que ce que lise enseigne aujourd'hui sur la présence le de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, elle oujours cru constamment, & enseigné unanimité. Ces savans Controversistes ent fait une lecture profonde & assidue Peres de l'Eglise; c'étoient dans ces sour- ures qu'ils avoient puisé les lumiéres l'on voit briller dans leurs écrits, mais es préjugés de l'éducation & de l'engage- t ont obscurci dans quelques uns, com- lans Bellarmin, qui sur plusieurs points aucoup trop donné aux prétentions de our de Rome & à l'autorité des Papes. t à ce bon goût pour l'étude des Peres, nous sommes redevables de tant d'ex- ntes éditions de leurs Ouvrages. Sans r de celles que nous ont donné tant de ns dont nous parlons dans les divers arti- des Auteurs Ecclésiastiques, qui est-ce

qui ignore les travaux des Bénédictins de la Congrégation de Saint Maur sur cet objet si important ? La critique la plus exacte & la plus judicieuse orne ces éditions ; des notes utiles, des dissertations pleines d'érudition les enrichissent. En lisant les Ecrits des Peres dans ces éditions, sans recourir à d'autres sources, on apprend, non-seulement ce que ces saints dépositaires de la Doctrine ont transmis jusqu'à nous, mais aussi ce qui les regarde personnellement, en quoi consistoient les hérésies de leur tems, les Conciles qui les ont confondues, tout ce qui s'est passé pendant leur siécle de plus considérable dans l'Eglise, les difficultés qui se rencontrent dans tel ou tel Ecrit, & les réponses à ces difficultés. C'est de la même Ecole que l'on a reçu les Actes sincéres des Martyrs, comme nous le verrons, tant d'Historiens purgés des fables, tant de monumens utiles qui n'avoient point encore paru, & dont le texte confronté avec les meilleurs manuscrits, nous a été donné dans sa pureté.

XXIX. Recherches [d]es anciens [M]onumens.

Un grand nombre de Savans se sont appliqués à rechercher les anciens monumens de toute espéce. On a fait des voïages longs, pénibles & souvent dangereux, pour aller dans les païs les plus éloignés chercher des manuscrits, déchiffrer des inscriptions, acheter des médailles, lever des plans. On a parcouru toutes les Bibliothéques, fouillé dans mille recoins d'un grand nombre de Monasteres, qui possedoient la plupart beaucoup de ces richesses littéraires sans les connoître, & où, depuis l'ignorance qui s'y étoit introduite avec le relâchement, elles étoient négligées & trop souvent même en partie dis-

On en a recueilli les précieux débris, é pour toujours un très grand noma en les donnant au public par l'im- ı, ou en les dépoſant dans des Biblio- s connues, où les Savans ont la li- e les voir. On a vu plus d'une fois nmunautés Réguliéres, d'où l'amour ide avoit chaſſé l'ignorance & l'oiſi- ;aire entreprendre ces voïages à leurs aux plus habiles de leurs membres, rticuliers même s'y engager à leurs ns autre but que de chercher la véri- de quoi l'appuier par de nouvelles i. Mais plus ſouvent encore ces voïa- t été entrepris à la ſollicitation des des Princes, qui ont fourni aux dé- qui étoient néceſſaires pour les faire ›mmodément & en retirer plus de Outre les monumens ſans nombre n en a rapportés, la Géographie s'eſt ionnée par ces voïages; l'Aſtrono- ı Navigation & tous les Arts y ont le grands avantages. On en a retiré ıp de lumiéres ſur les mœurs, les es, & la Religion des peuples que l'on s; ſur la forme de leur gouverne- ſur la ſageſſe ou la bizarrerie de leurs ſur les révolutions qui leur ont fait : de face; ſur les cauſes & les pro- ces révolutions: & toutes ces lumié- ſervi à la vraie Religion, qui à cette ı s'eſt introduite ou affermie dans x. Elles ont donné lieu de conſulter litions de ces différens païs, d'exami- quoi elles étoient fondées, & de re- ainſi juſqu'à l'origine des peuples & différentes tranſmigrations; ce qui

n'a pas peu contribué à éclaircir pluſieurs endroits de l'Ecriture Sainte, qui ſeroient toujours demeurés obſcurs ſans ces connoiſſances, & à répandre un grand jour ſur l'Hiſtoire tant eccléſiaſtique que profane, & même ſur toutes les Sciences.

XXX. Théologie ſcholaſtique.

La Théologie gagna auſſi beaucoup à ce renouvellement des études & du bon goût. Elle commença à être cultivée par des gens habiles, qui s'appliquerent à des queſtions utiles de doctrine & de morale, & qui les traiterent d'une maniére claire, ſolide & débarraſſée des termes inutiles de la Philoſophie & des queſtions épineuſes d'une Métaphyſique trop ſubtile. L'étude de l'Antiquité eccléſiaſtique leur apprit à bannir de leurs Ecrits la barbarie & l'obſcurité qui regnoient avant eux dans les *ſommes* & dans les commentaires ordinaires des Théologiens. Sans s'arrêter aux queſtions purement ſcholaſtiques, ils traiterent diverſes matiéres de doctrine, de morale & de diſcipline, propres à éclairer l'eſprit, à affermir la foi, & à former les mœurs. On abandonna Pla- [redacted]

voient plus de goût, & à qui la
ſaints Peres étoit plus familiere.
ſſimulerons pas que, même dans
ème ſiécle, il s'eſt encore trouvé
e Scolaſtiques dans les Ecrits deſ-
ouve une Théologie ſéche, plus
ſolide; qui ont embrouillé les
ls prétendoient éclaircir; qui ont
leurs Diſciples à pointiller ſur
aner perpétuellement, à chercher
aiſons bonnes ou mauvaiſes, à ſe
ouvent du vrai-ſemblable, au lieu
arriver juſqu'à la vérité, dont la
e doit être l'unique but d'un
, de tout Chrétien & même de
e raiſonnable; à faire naître bien
ſans les réſoudre, à donner oc-
mettre en problême des vérités
, & à éteindre peu à peu dans
ſprit de piété par la maniére dont
ient les vérités de la Religion.
aujourd'hui en état de renoncer
logies ſcholaſtiques défectueuſes
endroits, puiſque nous en avons
emptes de tous ces défauts.

XXXI. Droit canonique.

s Théologiens n'ont eu garde de
ſcience du Droit canonique, qui
été ſi fort recommandée aux Ec-
s après l'étude de l'Ecriture Sainte
s Peres. Il eſt vrai qu'ils ne com-



que les Canons considerés en
ſont autre choſe que les Lo
qui a Jeſus-Chriſt pour chef
Conſiderés par rapport à leu
leur but, ou ils décident quelc
touchant la foi, ou ils reſolven
ſur la morale, & apprennent
lution comment il faut aimer
chain, & régler ſa conduite.
différens cas, on ſent quel
ſaints Canons. On doit auſſi
pecter ceux qui ont été fai
dre par les peines ſpirituelles
& les mœurs ſur la parole de
déciſions de l'Egliſe ; & ce reſ
s'étendre ſur les Canons qu
que la diſcipline, parce qu'il
qui n'ait quelque liaiſon ave
la morale. Ceux des Canons
nent à la foi, & qui renferme
principes de la morale, ſubſiſ
ront toujours, ce qu'ils con
invariable. A l'égard des Can
cipline, les ſeuls qui ſoient

: engagé particuliérement les Théolo-
rançois à s'appliquer à cette connoiſ-
non pour leur avancement particu-
:omme il eſt ſi ordinaire parmi les
ırs Italiens, mais pour leur inſtruction
& l'utilité de l'Egliſe. Si cette étude
égligée pendant pluſieurs ſiécles, on
reconnu dans ces derniers tems la
é de la reprendre avec une nouvelle

Décrets de diſcipline que le Concile
nte a faits, ont obligé d'étudier plus
ement l'Antiquité pour connoître s'ils
nt conformes, & en quoi ils en étoient
ıs. Sans cette étude, comment eût-on
erner ceux des Décrets de ce Concile qui
: contraires à nos libertés & aux ma-
du Royaume? Un homme qui ignore
l y a d'eſſentiel dans le Droit Canon,
quelque ſorte étranger dans l'Egliſe
Comment reſpectera-t-il des Loix,
ıges, qu'il ne connoît pas? Comment
t-il ce que c'eſt qu'un Pape, un Evê-
n Prêtre, un Cardinal, les différences
trouvent entre eux, l'étendue & les
de leur Juriſdiction, les autres dégrés
mpoſent le Clergé, leurs emplois,
roits, &c. Plus les abus de l'autorité
ſtique ont été grands, plus cette ſcien-
devenue néceſſaire. Nos Rois en par-
: ſe ſont bien trouvés d'avoir eu dans
oyaume des hommes qui ont donné
étude une application particuliére; &
: de ce que nos Parlemens l'ont cul-
afin d'être en état de mieux défendre
ité roïale contre les entrepriſes de la
ction eccléſiaſtique, qui n'a que trop
t cherché à empiéter.

XXII. ſtoire Ec- ſiaſtique.

Mais ſans l'étude de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, celle du Droit Canon ne ſera jamais que ſuperficielle. La premiere eſt même abſolument néceſſaire à la Théologie, & renferme de très-grands avantages. Pendant le cours du dix-ſeptiéme ſiécle, la Chronologie & la Géographie que l'on regarde avec raiſon comme les deux yeux de l'Hiſtoire, furent étudiées avec ſoin. Chacun connoît l'Ouvrage du P. Petau ſur la Chronologie, les Annales d'Uſſerius & la Chronologie de M. Lancelot. On connoît auſſi les recherches de M. Sanſon ſur la Géographie, perfectionnées depuis par M. de Liſle & quelques autres : mais perſonne n'a atteint l'érudition que M. Bochart a fait paroître dans ſa Géographie ſacrée, dont nous avons eu occaſion de parler plus haut. L'étude de l'Hiſtoire devint ſi commune, que chaque nation, chaque Province, & preſque chaque Egliſe & chaque Monaſtere voulurent avoir leur Hiſtorien particulier : & de-là que d'Ecrits en ce genre n'a-t-on pas faits ! On formeroit aujourd'hui une Bibliothéque [redacted]

ıcoup de diſcernement, de patience, ention, de travail pour bien écrire ..toire, & tous les Auteurs n'ont pas ces ıtés. Peut-être pourroit-on y parvenir, acun ne prenoit que la partie de l'Hiſ- : qui conviendroit mieux à ſon goût & ɔlan de ſes études. C'eſt par cette raiſon les Hiſtoires particuliéres ſont ordinai- ent mieux travaillées que les Hiſtoires érales. L'eſprit de l'homme eſt trop bor- pour atteindre tout également; & ſes ıpations ſont trop variées pour le lui : eſpérer malgré ſon application. Il faut fiter du travail des uns & des autres nd il eſt bien fait, & qu'il nous vient 'uvriers habiles & judicieux.

XXXIII. Morale.

Dans les ſiécles ténébreux qui ont précé- le renouvellement des études, les vérités plus importantes de la morale evangé- ue paroiſſoient ignorées ou obſcurcies & rées par les interprétations que chacun y noit ſuivant ſes préventions & ſes cupi- s. Comme on marchoit preſque ſans les, ou que ceux qui entreprenoient de luire les autres, n'avoient ſouvent ni ré- ſûres, ni inſtructions ſolides, on s'égaroit eux. Les opinions humaines avoient la place des régles des mœurs ſi bien lies dans les Ecrits moraux des Peres de iſe, qui n'avoient été en cela que les es interprétes de l'Evangile qu'ils avoient d ſoin d'expliquer à leurs peuples. L'étu- e l'Ecriture & des Peres ouvrit les yeux la fauſſeté des maximes que la plupart oient peut-être ſans ſcrupule, parce que nultitude paroiſſoit les autoriſer. On ıprit enfin plus généralement que le culte

exterieur de la Religion ne sert de rien sans le culte intérieur, qui consiste à adorer Dieu en esprit & en vérité, à lui rapporter toutes ses actions par amour, à ne les pas régler sur le caprice, ou les inventions de l'amour propre; mais sur ce que Jesus-Christ l'Auteur de notre Religion avoit enseigné, sur ce que les Apôtres avoient prêché, sur ce que leurs successeurs avoient écrit, sur ce que les Saints avoient pratiqué. La Théologie morale peu enseignée auparavant dans les Ecoles, ou qui ne donnoit que des principes généraux, souvent équivoques, & sujets à des interprétations arbitraires, devint plus commune, plus exacte, plus solide. On connut davantage combien il étoit important de ne pas se tromper dans une affaire aussi sérieuse que celle du salut, & l'on craignit avec raison de n'être point excusé au jugement de Dieu, en prétendant s'autoriser de la doctrine commune de son siécle, si cette doctrine ne se trouvoit pas conforme à celle de Jesus-Christ, qui n'est pas sujet au changement, & qui ne

[redacted]

ſprit en l'éclairant, & de tou- en l'échauffant. On ne ſauroit état pitoyable étoit auparavant de la chaire. Elle s'eſt perfec- s le dix-ſeptiéme ſiécle, & le uis XIV a vu un grand nombre hrétiens, dont les diſcours en- plaiſir & avec fruit, ſeront tou- & lus avec utilité. La Criti- lire, l'art de diſcerner le vrai & r à propos, qui a fait tant de le dix-ſeptiéme ſiécle, a guidé ; & c'eſt à cet art joint à la con- l'Ecriture & des Peres & aux s qu'ils avoient faites, qu'ils ont tation, & que l'on doit attribuer la ſolidité de leurs diſcours.

des Brévaires.

a cultivé dans le même ſiécle rte de Critique, qui a été d'une utilité pour le progrès & la per- Arts & des Sciences. Elle con- uger de certains faits, & ſurtout & de leurs Ecrits. Les ſiécles pré- nt péché par un excès de crédu- s impoſteurs avoient profité. De- nions nouvelles dans la Théolo- ique & morale, qui s'étoient ſi ies dans les derniers tems. Delà les dans les Hiſtoires, que l'on ns diſcernement & repétées ſans fin l'étude de l'Antiquité a fait venir le bon goût : on a fait des ieux, des diſcuſſions profondes, ies etendues ; on a découvert le l'a mis dans tout ſon jour. Pour tromper dans ces éxamens, quel t-il pas fallu faire ? Par exemple,

pour connoître seulement l'âge
crit, & discerner une copie d'un
la différence du tems de l'une &
on a eu besoin de savoir distin
ractéres d'écriture qui ont été en
chaque siécle, & plusieurs autres
demandent une espéce d'éruditio
pu acquérir sans beaucoup de t
recherches. Enfin on a discern
actes, les faux monumens, les f
tres, les fausses médailles d'av
tables; & la Théologie a beau
à cette Critique.

Finissons par la réformation d
res; des Missels, & autres Liv
se, que plusieurs Evêques de
fait faire depuis un certain tem
tous étoient mal digerés, sans go
de fausses Legendes, &c. On en
de nouveaux qui sont exemts de c
Outre la récitation des Pseaumes
prescrite aux Ecclésiastiques, on
de bonnes lectures, on y apprend le
esprit de l'Eglise, on y trouve
morceaux des Peres, les Canons des
les plus instructifs, les Collectes
touchantes, les Hymnes les mieu
sées, & ce qu'il y a de plus digne d'
dans ses usages & les cérémonies de
Que d'ouvrages excellens n'avons-
sur la Liturgie, qui sont remplis d'
nombre de traits choisis d'éruditio
siastique!



ARTICLE X

ARTICLE XXVIII.

Bossuet, Evêque de Meaux. Catalogue raisonné de tous ses Ouvrages.

I.

Acques - Benigne Bossuet a été dans le dix-septiéme siécle, l'une des plus gran- lumieres de l'Eglise, & l'un des plus lés défenseurs de la foi Catholique con- toutes les hérésies anciennes & nou- lles. Il naquit à Dijon le 27 Septembre 27. Sa famille y étoit établie dès le mi- u du seiziéme siécle, dans les premieres rges du Parlement, où elle s'est main- ue de pere en fils jusqu'à Benigne Bos- t, qui ne pouvant y entrer, parce que de ses plus proches parens y étoient nseillers, se transporta à Metz avec An- ne de Bretagne son oncle maternel, qui nommé Premier Président du Parle- nt que l'on y créa en 1633. Il y fut urvu d'une charge de Conseiller, & urut Doyen de ce Parlement, laissant ux fils, Antoine Bossuet, Maître des Re- êtes & Intendant de Soissons, & Jac- es-Benigne, qui est l'objet de cet Arti- . Celui-ci après avoir fait ses premie- études dans sa patrie, vint à Paris en 42, pour les achever au Collége de Na- re. Il y fit bien-tôt admirer ses rares ta-

I. M. Bossue Sa famille. Ses études jusqu'au Doctorat.



Ses prédications.

à Metz où il étoit Chanoin
depuis Grand-Archidiacre &
dant cette résidence, il s'app
tier à l'étude de l'Ecriture
Peres, sur-tout de saint Aug
préparer à annoncer la par
comme il fit depuis avec aut
de succès. Ce fut à Metz qu
à exercer ce saint ministere.
ployé aux missions les plus
& en particulier à l'instruct
stans, dont il commença de
fiance par sa modestie & par
réputation devenant chaque
tante, il fut appellé à Paris
les chaires les plus distingué
cations lui attirerent pour
plus savans hommes de son t
sonnes les plus qualifiées de
Reine-Mere, Anne d'Aut
entendre par-tout : & ell

: & Marie - Thérese d'Autriche l'ho-
ient très-souvent de leur présence, &
ɔi le redemanda pour l'Avent de la mé-
année & pour le Carême suivant de
5. On parla beaucoup de son Avent de
8, fait exprès pour confirmer le Ma-
al de Turenne, qui venoit de se réunir
Eglise Catholique.

C'est ce qui lui mérita l'honneur d'être
mé pour prêcher encore devant le Roi
ent de 1669, après avoir été nommé
Evêché de Condom, le 13 Septembre
édent. Son sacre se fit à Pontoise dans
semblée générale du Clergé de France,
21 Septembre 1670. Le lendemain il
ta le serment de fidélité comme Evêque,
le 23 en qualité de précepteur de M. le
uphin. Un an après, il donna sa démis-
n pure & simple de l'Evéché de Con-
m, ne croyant pas le pouvoir retenir
y résider. Mais le Roi le voyant libre,
s l'avoir honoré de la charge de pre-
r Aumônier de Madame la Dauphine
1680, le nomma à l'Evêché de Meaux
1681. Nous n'avons garde d'entrepren-
de faire ici l'éloge d'un Prélat, qui,
la beauté de son génie, la vaste éten-
de ses connoissances, la sublimité de
éloquence, la profondeur de sa doc-
e, & son inviolable attachement à la
té, est au-dessus de toutes les louan-
L'idée que nous donnerons de ses Ou-
ges, suffira pour faire connoître quel
doit occuper cet illustre Prélat parmi
Docteurs de l'Eglise. Heureux ceux qui
s ces jours d'obscurcissement & de té-
res, vont chercher la lumiere dans les

III. Son Episcopat.



rale par le trait que nous a
M. Arnauld voulant récon
préaux avec M. Perrault,
ci une longue Lettre au su
sur les femmes par M. Des
nauld chargea M. Dodart
M. Bossuet avant de la r
prendre pour arbitre du dif
entre les amis de ce Doc
cette Lettre. M. de Meau
Arnauld n'étoit point assez
nettement que la satyre éto
avec la Religion Chrétienn
conçue sur l'idée qui résult
Despréaux, & il n'hésita pa
dixiéme étoit contraire aux
tendant à détourner du mar
niere dont on y parle de la
régne.

V. Sa générosité. Ses dernieres actiōs. Sa mort.

On voyoit toujours M.
de respect pour la Religion
saint zéle contre tout ce q
la gravité & de la sainteté
me. Il portoit à la Cour

it paroître plus sensible. Rien n'est plus
ieux pour Louis XIV, que d'avoir tou-
s bien reçu des avis de ce genre. Mais
même-tems, il falloit que M. de Meaux
étoit si connu à la Cour, s'y fût tou-
s conduit en véritable Evêque, pour
r pû y acquérir une telle autorité. Il
tra encore la générosité de ses senti-
s, par cette réponse qu'il fit au Roi.
Prince qui heureusement favorisa le bon
ti dans l'affaire du Quiétisme, dit un
r au Prélat : Qu'auriez-vous fait, si j'a-
is protégé M. de Cambrai ? « Sire, re-
prit M. Bossuet, j'en aurois crié vingt
fois plus haut : quand on défend la véri-
té, on est assûré d'avoir tôt ou tard la
victoire. » Nous aurons occasion de faire
noître quelques autres traits de sa vie,
parlant de ses différens Ouvrages. L'ex-
cation du Pseaume XXI, fut le dernier
il composa. Il avoit été attaqué vers le
lieu de 1703, d'une fiévre ardente, qui
te aux douleurs de la pierre, le fit cruel-
ent souffrir jusqu'à sa mort. Une ma-
e si aiguë, lui donnant quelque con-
nité avec l'Homme de douleurs, le ver-
ux Prélat porta toutes ses vues sur un
aume où la Passion, la Résurrection &
loire du Sauveur paroissent si bien dé-
llées. Il mourut le 12 Avril 1704, à
ge de soixante-seize ans, six mois & sei-
jours.

Le Catalogue que nous donnerons de
Ouvrages, fera sans doute demander, *Pref. des Oeuv. post.*
nment un homme chargé, comme l'é-
t M. Bossuet, d'emplois à la Cour, du
n d'un Diocèse, qu'il gouvernoit avec



venoient de toutes parts ,
èle commun de l'Eglise de l
compoſer cette multitude d
la collection forme déja
in-4o. Ouvrages dont la
doient non-ſeulement de l
nie, des idées nettes & pré
sûr des meilleurs tours &
expreſſions , mais exigeoi
méditation profonde , des l
ſes , de longues & de pén
ſur des faits anciens & p
ſur des faits obſcurs , & m
fication Grammaticale de
Grecs & Latins. C'eſt qu
un Savant univerſel , un g
pable d'embraſſer tout à la
ges de différent genre , &
falloit une érudition infi
que ſon eſprit juſte & pén
voir d'un coup-d'œil ce qu
perçoivent qu'à force de
travail : que doué d'une
lente , il apprenoit aiſéme

; traitant l'une après l'autre avec or-
sans confusion. »

II.

1743, on a commencé à publier le
il des Ouvrages de ce savant Prélat,
ceux qui étoient déja imprimés, que
qui n'avoient point encore paru. Cet-
écieuse collection contient douze vo-
s *in-quarto*. On s'y est attaché à suivre
re des matieres, plutôt que celui des
. On y trouve d'abord ce que M. Bos-
a écrit en latin sur les Livres sacrés.
remier volume renferme les Pseaumes
:s Livres de Salomon, accompagnés
otes savantes, qui, en facilitant au Le-
r l'intelligence de la lettre, lui décou-
it en même-tems l'esprit de l'Ecriture.
notes sont le fruit des Conférences de
le Meaux avec les plus habiles Théo-
ens de son tems, dans les heures de
que lui laissoit l'éducation de M. le
hin. Occupé, comme il le devoit, à
er ce jeune Prince selon le cœur de
, il ne négligeoit pas le soin de son
e; & nous voyons par la Lettre qu'il
Ia à son Clergé, en publiant les No-
ır les Pseaumes, que c'étoit à l'utili-
ce troupeau chéri qu'il avoit consa-
es intervalles dans lesquels l'éducation
on auguste Eléve n'exigeoit pas sa pré-
e. Cet Ouvrage fut imprimé en 1691.
voit à la tête une excellente disserta-
, qui fait concevoir une haute idée de
ience & de la piété de son Auteur.
ux ans après, parurent les Notes sur les

VI. Ses Ouvrages. Ceux que contient le premier volume de la collection qui en a été faite. *Dissertatio in Psalmos. Psalmi & Cantica & libri Morales.*

Avert. qui est à la tête du I. vol.

Livres de Salomon. Chacun de ces Livres est précédé d'une belle Préface.

A la fin de cet Ouvrage, M. Bossuet fit imprimer un supplément à ses notes sur les Pseaumes, sous le titre de *Supplenda in Psalmos*. L'Avertissement qui lui sert de Préface, rend un fidele compte du motif qui engagea M. de Meaux à le composer. Il s'agissoit de détruire les impressions dangereuses que pouvoient faire sur les fidèles, des Ecrivains modernes, qui trop livrés à leur propre sens, & dès-là peu capables de plier sous le joug de la Tradition & de l'autorité, énervoient, anéantissoient même la plûpart des prophéties qui regardoient Jesus-Christ. Tel étoit le fameux Grotius; & c'est aussi principalement pour le réfuter, que M. de Meaux composa l'Ouvrage dont il s'agit. Ce savant parut, à la fin de sa vie, incliner pour les Sociniens dans le tems même qu'il venoit d'écrire contre eux. Ils furent redevables de la conquête de cet inconstant Prosélite, à [redacted]

e *les Apôtres n'ont point pré-*
e les Juifs par ces Prophéties,
témoignages qui prouvent que
est le Messie; & il ajoûte peu
ı plûpart & presque tous les
s alléguent de l'Ancien Te-
sont pas proprement allégués
›ar forme d'argumens, mais
' ce qui est déja cru. Le fa-
l Simon, dans l'Histoire cri-
treprit de faire de l'Ancien &
Testament, releva à la vé-
en quelques endroits; mais
-ci en écrivant contre les So-
›it laissé entraîner insensible-
ur parti, M. Simon, en re-
'eurs de Grotius, prit aussi en
ts quelque teinture des senti-
›mbattoit. De-là ces princi-
x répandus dans son Ouvrage,
bien-tôt à son Auteur les cen-
ats les plus éclairés de l'Eglise

de M. de Meaux, dans son
sur les Pseaumes, est de s'at-
ement à démontrer contre ces
que les prophéties alléguées
res, & particuliérement celles
›s des Pseaumes, ne sont point
s; qu'elles sont de vraies preu-
ıvictions, des démonstrations;
iqu'on distingue souvent dans
inte le sens littéral & le sens
; il y a cependant des endroits
littéral ne peut être distingué
ıue; c'est-à-dire, que le Pseau-
: même à la lettre, ne peut



Cantiques qui ſont dans l'
tant dans l'Ancien que d
Teſtament. Pour ce qui e
M. de Meaux s'eſt ſervi p
Vulgate, à laquelle il a ç
d'autres verſions, lorſqu'e
de quelque utilité pour l
Texte. Ainſi dans les Pſe
la Vulgate, on voit ſur u
ne, la Verſion de ſaint Jér
cléſiaſtique, il a joint à la
ſion de Sixte, ainſi appell
le fut faite ſous le Pontific
dres de Sixte V. Lorſque l
ticulieres fourniſſent quel
mens, M. de Meaux a e
en notes toutes les variant
en abrégé les ſources d
rées.

III.

VII. Ouvrages Le ſecond volume con
Boſſuet a composé en fra

e ce soit donc là le glorieux ti-
ssie, d'être fils d'une Vierge:
eul caractérisé par ce beau nom:
u'il a trouvé au-dessous de lui,
ainteté nuptiale; puisqu'il n'a
donner aucune part à sa naiss-
ifions notre conscience de tous
harnels: quand il nous faudra
à cette chair virginale, son-
pureté de la Vierge qui le reçut
ein. .... Je pourrois m'ouvrir
une nouvelle & longue carrie-
oulois rechercher avec les saints
causes de l'obscurité de quelques
. Saint Pierre nous dit dans sa
pître, que *nous n'avons rien de* 2. Petr. 1. 19.
que le discours prophétique; & que
ns y être *attentifs comme à un*
i reluit dans un lieu obscur & téné
est donc un flambeau; mais qui
s un lieu obscur, dont il ne dissi-
utes les ténébres. Si tout étoit
s les prophéties, nous marche-
me à tâtons dans une nuit pro-
danger de nous heurter à cha-
& sans jamais pouvoir nous con-
mais aussi si tout y étoit clair,
rions être dans la patrie & dans
lumiere de la vérité, sans recon-
besoin que nous avons d'être gui-
re instruits, d'être éclairés dans
par le Saint-Esprit, & au dehors
rité de l'Eglise.
rrois encore, continue l'illustre
me jetter dans une plus haute
ation sur le tissu des Ecritures,
a voulu composer exprès d'obs-

curité & de lumiere : afin, comme dit S. Augustin, de rassasier notre intelligence par la lumiere manifeste, & de mettre notre foi à l'épreuve par les endroits obscurs. En un mot, il a voulu qu'on ait pu faire à l'Eglise de mauvais procès ; mais il a voulu aussi que les humbles enfans de l'Eglise y pussent assez aisément trouver des principes pour les décider : & s'il reste, comme il en reste beaucoup, des endroits impénétrables, ou à quelques-uns de nous, ou à nous tous dans cette vie, le même saint Augustin nous console en nous disant que, soit dans les lieux obscurs, soit dans les lieux clairs, l'Ecriture contient toujours les mêmes vérités, qu'on est bien aise d'avoir à chercher pour les mieux goûter quand on les trouve : & où l'on ne trouve rien, on demeure aussi content de son ignorance que de son savoir ; puisqu'après tout, il est aussi beau de vouloir bien ignorer ce que Dieu nous cache, que d'entendre & de contempler ce qu'il nous découvre.

VIII. [E]xplication [de] l'Apoca[ly]pse.

L'Ouvrage dont nous venons de parler, fut imprimé en 1704, avec la traduction & l'explication du Pseaume XXI, qui est le dernier Ecrit de M. Bossuet, & où l'on trouve des réflexions également pieuses & solides. L'explication de l'Apocalypse, qui se trouve ensuite dans le second volume, parut en 1689. On trouve à la tête une longue & savante Préface, qui commence ainsi : « Ceux qui ont le goût de la piété, trouvent un attrait particulier dans cette admirable Révélation de saint Jean. Le seul nom de Jesus-Christ dont elle est intitulée, inspire d'abord une sainte joie ; car

:i comment saint Jean a commencé, &
itre qu'il a donné à sa prophétie : *La*
vélation de Jesus-Christ, que Dieu lui a
née pour la faire entendre à ses serviteurs,
parlant par son Ange à Jean son serviteur.
:st donc ici Jesus-Christ qu'il faut re-
der comme le véritable Prophéte : S.
in n'est que le Ministre qu'il a choisi
ur porter ses Oracles à l'Eglise ; & si on
préparé à quelque chose de grand, lorsq-
'en ouvrant les anciennes prophéties,
'y voit d'abord le titre, *La vision d'I-*
fils d'Amos : Les paroles de Jérémie fils
Helcias, & ainsi des autres ; combien doit-
être touché, lorsqu'on lit à la tête de
Livre, *La Révélation de Jesus-Christ Fils*
Dieu. Tout répond à un si beau titre.
lgré les profondeurs de ce divin Livre,
y ressent en le lisant, une impression
ouce, & tout ensemble si magnifique
a majesté de Dieu ; il y paroît des idées
autes du ministere de Jesus-Christ, une
.ve reconnoissance du peuple qu'il a ra-
eté par son sang, de si nobles images de
victoires & de son régne avec des chants
merveilleux pour en célébrer les gran-
rs, qu'il y a de quoi ravir le ciel & la
'e.

I est vrai, continue le docte Prélat,
on est à la fois saisi de frayeur en y li-
t les effets terribles de la justice de Dieu,
sanglantes exécutions de ses saints An-
:, leurs trompettes qui annoncent ses
emens, leurs coupes d'or pleines de son
placable colere, & les plaies incurables
it ils frappent les impies ; mais les dou-
& ravissantes peintures dont sont mê-



de plus touchant, de plus
jestueux dans la Loi & dan
y reçoit un nouvel éclat &
nos yeux, pour nous rem
tions & des graces de tous
Toutes les prophéties & to
l'Ancien Testament n'on
pour rendre témoignage à
conformément à cette pa
adresse à saint Jean : *L'esp*
c'est le témoignage de Jesus.
Salomon, ni tous les Prop
qui en est le Chef, n'ont
pour faire connoître celu
c'est-à-dire le Christ : c'est
& Elie paroissent autour d
tagne, afin que la Loi &
confirment sa mission, re
autorité & rendent témoi
trine. C'est par la même r
& tous les Prophétes entre
lypse, & que pour écrire c
ble, saint Jean a reçu l'e

ui animoit les Prophétes, il en
ſprit, il en détermine le ſens, il en
obſcurités; & il y fait éclater la
Jeſus-Chriſt toute entiere. Ajou-
t de merveilles, celle qui paſſe
autres, je veux dire le bonheur
: parler & de voir agir Jeſus-
ſuſcité des morts. Nous voyons
ngile Jeſus-Chriſt homme con-
vec les hommes, pauvre, foi-
frant; tout y reſſent une victi-
s'immoler, & un homme dé-
douleur & à la mort. Mais l'A-
eſt l'Evangile de Jeſus-Chriſt
Il y parle & il y agit comme
de la mort, comme celui qui
rtir de l'enfer qu'il a dépouillé,
re en triomphe au lieu de ſa gloi-
commence à exercer la toute-
que ſon Pere lui a donnée dans
ſur la terre. Tant de beautés de
Livre, quoiqu'on ne les apper-
ore qu'en général & comme en
, gagnent le cœur. On eſt ſolli-
ieurement à pénétrer plus avant
cret d'un Livre, dont le ſeul ex-
la ſeule écorce, ſi l'on peut par-
orte, répand tant de lumiere & de
n dans les cœurs. »
ſuite de cette Préface, M. Boſ-
it quelques propoſitions généra-
on ne doit point perdre de vue
de que l'on fait des prophéties.
ication des prophéties qui regar-
ndement de la foi, comme la ve-
leſſie, la diſperſion des Juifs, la
n des Gentils, doit toujours être



mais seulement les choses
que rapport ; on peut er
plication, non-ſeulemen
ſainte, mais même dans
fanes. Là-deſſus, dit M.
permis *d'aller à la découver*
ſans manquer au reſpect d
res, aller plus loin qu'eux
ſant toujours que c'eſt au
nous ont données, que nc
vables de ces pieuſes éruc
que les Orthodoxes diſent
velles en interprétant les
faut pas croire qu'ils ſe c
liberté dans les points qu
dogme, parce que c'eſt u
ble de l'Egliſe, dit M. Boſſ
rien dire de nouveau, & *a*
mais du chemin battu.

Après ces obſervations
entre dans l'explication
& détruit toutes les vain
de certains Proteſtans fan
ſtoient à leurs idées l'Apo
phéties de Daniel, & ce

tres, qui, de l'aveu de tous les Inter-
s, regardent les malheurs qui doivent
er l'Eglise, les pertes qu'elle doit fai-
& les épreuves extraordinaires auſ-
es elle doit être exposée. « Il faut a-
ter, dit lui-même M. Bossuet, qu'une
erprétation même littérale de l'Apo-
ypse ou des autres Prophétes, peut
s-bien compatir avec les autres. Qui P. 65.
sait, ajoûte M. de Meaux, que la fé-
ndité infinie de l'Ecriture n'est pas
ijours épuisée par un seul sens ? Qui
voit donc qu'il est très-possible de
uver un sens très-suivi & très-littéral
l'Apocalypse, parfaitement accompli
is le sac de Rome sous Alaric, sans
judice de tout autre sens qu'on trou-
a devoir s'accomplir dans la suite des
cles ? » Parlant ensuite d'Elie, il dit
n doit croire que Dieu le *réserve à quel-*
rand Ouvrage.

IX. Avertissemẽ aux Protest. tans sur leur prétendu accomplissement des prophéties.

. Bossuet ayant détruit dans son Expli-
n de l'Apocalypse, une partie des vi-
du Ministre Jurieu, entreprit de les
er entiérement dans l'Ecrit qu'il inti-
Avertissement aux Protestans sur l'ac-
issement de leurs prophéties. Il y fait
, 1. Que le systême des Protestans est
ipalement fondé sur leur haine contre
ise de Rome. 2. Que leurs explica-
ne satisfont à aucun des caracteres des
hétties contenues dans l'Apocalypse,
. contraire elles les détruisent tous.
ue leur systême se contredit lui-mê-
. Voilà, dit M. de Meaux, trois dé- P. 520.
essentiels que je prétens démontrer ;
ne crains point de me trop avancer en

à-dire, au commencement de 1703. M. de Meaux y continue d'examiner les passages de la nouvelle traduction ; il les discute exactement les uns après les autres, & il marque sur chacun de ceux qu'il condamne ce que décide la saine Théologie. Cette seconde Instruction est précédée d'une Dissertation sur la doctrine de Grotius. M. Bossuet y donne un peu plus d'étendue aux reproches qu'il avoit déja faits à ce savant Critique, dans la Dissertation latine que l'on trouve à la tête des Pseaumes. Il montre que M. Simon qui avoit lui-même relevé en plusieurs endroits les erreurs de Grotius, s'y étoit néanmoins laissé aller dans la suite, & en avoit répandu des semences dans tout son Ouvrage.

XI. Catéchisme de Meaux. Prieres Ecclésiastiques.

Pour compléter le second volume dont nous parlons, l'Editeur y a inséré le Catéchisme de Meaux, & un Ouvrage intitulé ; *Prieres Ecclésiastiques*. On voit par le premier, que M. Bossuet, dont le génie élevé parloit si noblement le langage de la Théologie la plus sublime, savoit aussi bé-

[redacted]

ꞁes lectures. Tout ce qui concerne
ce de l'Eglise y est expliqué. On voit
ête de chaque Pseaume, un sommai-
i en expose le sujet en peu de mots.
e Meaux a mis dans les endroits diffi-
de courtes explications, tant pour é-
:ir le texte quelquefois obscur, que
réveiller de tems en tems le feu de la
dans le cœur des fidéles.
ꞁus rapporterons ici le jugement que *Tom. VII. Lettre 641.*
Arnauld porta sur le Catéchisme de
x. « Je ne sais, dit-il dans une Let-
M. le Noir Chanoine de Notre-Dame
ris, comment il est arrivé qu'on ne
ait envoyé que depuis peu le Caté-
ꞁe de Meaux. Je l'ai lu aussi-tôt avec
oup de satisfaction : car il y a une
té de choses qui m'ont extrêmement
les avertissemens sont fort beaux &
ꞁtiles. L'abrégé de l'Histoire sainte
st au commencement du deuxiéme
:hisme, est aussi une fort belle chose.
explique fort bien à quoi on est o-
pour satisfaire au plus grand & au
ꞁndispensable de tous les commande-
, qui est celui de l'amour de Dieu.
c'est cela même qui me fait avoir de
:ine de la maniere dont on y parle de
cessité d'aimer Dieu pour être justifié
le Sacrement de Pénitence..... On
ꞁien dans ce Catéchisme, que pour
nir le pardon de ses péchés dans le
ement de Pénitence, il faut commen-
aimer Dieu ; mais on ne dit pas quel
être cet amour ; s'il suffit de l'aimer,
que ce ne soit pas plus que toutes cho-
ou s'il faut que ce soit plus que toutes



trition imparfaite. Mais il
chose étant si importante,
expliquée plus nettement.
fait, on auroit ôté au Mini
te occasion de chicaner su
dans ce Catéchisme de la
parfaite, & d'imputer fauf
teur, qu'on peut être sauv
mais aimé Dieu. Une autre
fait de la peine, est qu'il
l'on parle trop foiblement
sité de l'amour de Dieu dan
de Pénitence. »

M. Bossuet reçut très-b
M. Arnauld, comme M. le
à cet illustre Docteur, qui
gna sa joie par la Lettre si
seulement quelques mois a
« Vous m'avez fait grand pla
der ce que vous a dit votre
(M. de Meaux) de quelque
son Catéchisme. Entre tant

bien de la joie qu'il ait achevé son Ouge pour l'autorité de saint Augustin, tre l'impertinente censure du faux Crie (M. Simon.) Je ne sais s'il a vu le veau Bref, qui ordonne si expressément Evêques de ne point souffrir que perne soit inquiété par une vague accusa & par le nom odieux de Jansenisme, qu'il soit exclus d'aucun emploi ecclésiae, *nisi servato juris ordine eam pœnam meruisse probatum fuerit.* »

I V.

XII. Ouvrages contenus dans le troisiéme volume. 1. Exposition de la doctrine de l'Eglise Catholique.

e troisiéme volume renferme le Traité l'Exposition de la Foi, & l'Histoire des riations des Eglises Protestantes. Le preer fut composé en 1668, pour l'instruon particuliere du Marquis de Dangeau, nt la mere étoit petite-fille du fameux plessis Mornay. Cet Ouvrage n'étant core que manuscrit, fut communiqué au aréchal de Turenne, qui en fut si toué, qu'il en fit faire grand nombre de co:s, qu'il communiqua à quelques Protans de ses amis. M. Bossuet le fit impri:r en 1671, avec les approbations de sieurs Evêques & des Théologiens les is habiles. Le dessein de ce Traité est de poser les vrais sentimens de l'Eglise Caolique, & de les distinguer de ceux qui ont été faussement attribués. Et afin e personne ne pût douter que ce qui est ancé ne fût le sentiment de toute l'Ese, M. Bossuet promet dès le commenment, de ne parler que d'après le Cone de Trente, dans lequel l'Eglise a parlé

déciſivement ſur les matieres dont il é queſtion. Afin de ne point embraſſer tr de matiere, l'illuſtre Prélat n'entrepr de traiter que des dogmes qui ont eng les Réformés à ſe ſéparer de la Comm nion Romaine ; & il leur promet que qu'il dira pour faire entendre les déciſi du Concile de Trente, ſera manifeſt ment conforme à la doctrine de ce mêm Concile, & aura l'approbation de tou l'Egliſe.

Auſſi-tôt que ce Livre parut, les Mini ſtres Proteſtans prirent l'allarme. Ils re procherent à M. Boſſuet que ſa doctrin n'étoit pas la même que celle de l'Egliſ Romaine, & qu'au reſte les adouciſſemen qu'il avoit pris, déplairoient à l'Egliſe de Rome ſans ſatisfaire les Proteſtans. L'édi tion qui parut en 1680, auroit dû lever une partie de leurs difficultés ; puiſqu'on voyoit à la tête un Bref du Pape, & quan tité d'approbations des plus illuſtres Théo logiens de Rome, qui atteſtoient que la doctrine qui y étoit contenue, étoit celle qu'on enſeignoit dans toute l'Egliſe. On

[redacted]

ge. Celle qui est en latin est de
: Fleuri l'Historien.

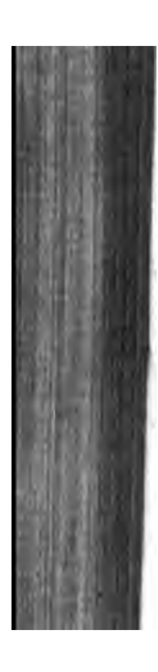
ire des Variations parut pour la
ois en 1688. Quoique le titre ne
noncer qu'une narration histori-
ffférens changemens arrivés dans
: des Protestans ; leurs erreurs y
dans un si grand jour, & elles y
tées avec tant de solidité, que
regarder cet Ouvrage comme
re, & en même-tems comme
tion complete du Protestantisme.
aux y suit par-tout l'ordre des
prend la Réforme dès son origi-
n fait connoître les Auteurs. On
sera point d'avoir chargé leurs
il ne parle que d'après eux, &
leurs Ouvrages mêmes qu'il va
couleurs dont il se sert pour les
Ces différens portraits, joints à
de faits historiques, nécessaire-
au sujet, varient agréablement
ge, & le rendent aussi intéres-
structif. Nous en avons fait beau-
âge dans l'Histoire des hérésies
e siécle.

XIII. 2. Histoire des Variatiõs des Eglises Protestantes.

V.

ôt que l'Histoire des Variations
s Ministres Protestans sentirent
il étoit important pour eux de
ner les esprits contre un Ouvra-
ranloit la Réforme par ses fon-
urieu, Burnet, Basnage prirent
pour la défense de leur parti. Le
ressà plusieurs Lettres Pastorales

XIV. Ouvrages cõtenus dans le quatriéme tome. 1. Défense de l'Histoire des Variations.



insérée dans son Histo
1699. M. Bossuet répo
Jurieu & à Basnage :
Ouvrage exprès contre
tenta de le réfuter en
les deux premiers. La
Meaux à Basnage parut
intitulée : *Défense de l'*
tions des Eglises Protestan
ponse de M. Basnage,
dam.

XV. 2 Avertissemens aux Protestans.

Les avertissemens que
dressa aux Protestans, s
à la Critique que le Min
l'Histoire des Variations
tres pastorales qu'il rép
de sa Communion. Ce M
réfuter M. Bossuet, une
liere, par laquelle, dès le
y fit, il répandit un affre
me parmi ceux de sa secte
montrer que les variatio
choit à la Réforme, ne
contre elle, parce que la

ectables, qui sont les plus beaux
Eglise. M. de Meaux dans son
vertissement, réfute ces calom-
cette force de raisonnement, qui
tout ce qui est sorti de sa plu-
it son adversaire pied à pied; à
s qu'il fait, il démontre ses é-
à mesure qu'il dissipe l'erreur, il
vérité sur ses ruines. Dans le se-
troisiéme Avertissement, M. Bos-
que la Réforme en général, & il
les Ouvrages mêmes du Ministre
convaincre d'erreur & d'impiété.
dans le cinquiéme Avertissement,
issance dûe aux Souverains; article
uel la Réforme a renversé tous les
es de la Religion. M. de Meaux le
aux Ministres par différens exem-
Jurieu avoit attaqué même l'indé-
nce des Rois. On sent l'avantage
oit M. de Meaux à réfuter une doc-
si fausse & si pernicieuse.

sixiéme Avertissement est sur le mê-
ujet que le premier. Jurieu à qui M.
et avoit reproché d'autoriser le So-
nisme, écrivit plusieurs Lettres pour
stifier. La collection de ces Lettres
oit un Ouvrage qu'il intitula: *Tableau
cinianisme.* Cet Ouvrage, bien loin
justifier des erreurs Sociniennes, four-
ncore à M. de Meaux de nouvelles
es contre ce Ministre. Ce Prélat en-
end de faire voir dans cet Avertisse-
, 1. Que Jurieu, par les variations
attribue aux premiers siécles de l'E-
, renverse en même-tems ses propres
ipes & le fondement de la foi. 2. Qu'il

tre dans un Ouvrage intitulé : *Réflexions sur un Ecrit de M. Claude.* On l'a joint à la Relation de ce Prélat. Les objections que le Ministre avoit déja faites dans la Conférence, y reparoissent dans un nouveau jour : & M. de Meaux donne aussi un nouveau tour & un peu plus d'étendue à ses réponses. Il résume à la fin les inconvéniens de la doctrine réformée, & il fait voir qu'une Religion qui abandonne tout à la doctrine des particuliers, rend ceux-ci indociles & présomptueux ; que c'est en vain qu'elle vante l'autorité de l'Ecriture, puisque chacun est libre de l'expliquer à sa façon : que par sa séparation d'avec toutes les Eglises Chrétiennes, elle a pris le caractere des anciennes sectes hérétiques ; que les abus qu'elle s'imaginoit trouver dans l'Eglise Catholique, n'auroient jamais dû l'engager dans un schisme qui a donné naissance à tant de désordres.

V I.

XVII. Ouvrages que renferme le cinquiéme Tome. 1. Traité de la Communion sous les deux espéces.

La plûpart des Ouvrages qui composent le cinquiéme volume, regardent encore les Protestans. Le premier est un Traité de la Communion sous les deux espéces. M. Bossuet le publia en 1682, pour répondre aux reproches que les Réformés faisoient à l'Eglise Romaine, d'avoir privé les fidéles de l'usage de la coupe dans la Communion. Il explique d'abord la pratique & les sentimens de l'Eglise dès les premiers siécles. Il expose ensuite les principes sur lesquels cette pratique est fondée. Telle est la division de ce Traité. Dans la premiere

traite de la pratique de l'Eglise
la Communion, M. Bossuet fait
ancien usage étoit que l'on com-
is une ou sous deux espéces,
e soit jamais formé aucun doute
rité de ce Sacrement. Il le prou-
rement par la communion des
. par celle des enfans; 3. par
ion domestique, lorsque l'usage
emportât chez soi la sainte Eu-
4. enfin par la communion que
istroit à l'église les jours de so-

Meaux termine cette premiere
ir une exposition succincte des
des derniers siécles fondés sur la
e l'Eglise ancienne. L'Eglise a
-tems communier sous les deux
ifféremment: elle les a ordon-
& l'autre pendant quelque tems;
ite réduit la communion à une
e, prête à reprendre les deux,
générale le demandoit. Au Con-
sle, la coupe fut accordée aux
, à condition qu'ils reconnoî-
résence réelle de Jesus-Christ
spéce comme sous l'autre: &
êt d'accorder la même chose aux
Paul III & Pie IV, à la priere de
& de plusieurs Princes Allemans,
à quelques Evêques de rétablir l'u-
coupe dans leurs Diocèses. Cela
é pendant quelque tems à Vienne
e. Dans la seconde partie, où il
poser les principes sur lesquels
e de l'Eglise est établie, M. de
e d'abord celui-ci, que dans ce

qui concerne les Sacremens, l'Eglise jamais cru pouvoir dispenser de ce qui faisoit la substance. Lors donc qu'elle a donné la communion sous une ou sous deux espéces, sa conduite a été fondée sur cette vérité, que la substance du Sacrement est toute entiere dans une seule espéce. Les deux espéces sont à la vérité nécessaires pour l'expression du sacrifice; mais pour l'application qu'on en fait aux fidéles, une seule suffit. En finissant cet Ouvrage, M. Bossuet répond à différentes objections.

XVIII. 2. Instruction sur les promesses faites à l'Eglise.

En 1700, M. Bossuet publia une Instruction Pastorale sur les promesses de l'Eglise, c'est à-dire, qu'il entreprit de faire voir sur quel fondement Jesus-Christ a établi son Eglise, & quelles sont les promesses qu'il lui a faites. Entre celles-ci il en distingue de deux sortes: les unes s'accomplissent sur la terre, les autres sont pour le ciel. Ici l'Eglise est établie sur les Prophétes, les Apôtres & sur la pierre angulaire qui est Jesus-Christ. La succession de ses Pasteurs ne peut être interrompue, non plus que son unité; toujours visible, on ne cessera jamais de la reconnoître. L'Eglise doit être aussi couronnée de gloire, *sans tache, sans rides*: Dieu alors sera tout en tous: ceci est réservé pour la vie future. Par rapport au siécle présent, Jesus-Christ a promis à son Eglise l'universalité des lieux & des tems; par tout l'univers & dans tous les siécles, l'Evangile sera annoncé; l'Eglise se perpétuera; par-tout elle sera visible, parce qu'elle sera visiblement composée de ceux qui sont faits pour la recevoir: le Sacerdoce donnera les Sacremens,

s recevront. Cette Eglise sera
incorruptible ; un même gou-
subsistera jusqu'à la fin ; la suc-
Pasteurs y sera permanente &
ption ; le point fixe de l'unité
: ; mêmes Pasteurs, même foi,
remens ; c'est à ces marques
noîtra les enfans de l'Eglise, &
nguera ceux qui s'en séparent.
: sera forcé de se condamner lui-
ce que sans beaucoup d'efforts,
: remonter à la source de toutes
le montrer & de nommer le pre-
teur. De quelque façon que les
prennent pour se procurer quel-
blance avec la véritable Eglise,
jours facile de leur prouver que
oit avant eux, qu'ils en sont sor-
ce sont eux qui ont commencé à
er.
Meaux tâche ensuite de dissiper
: injustes des Prétendus Réfor-
appréhendent que sous le nom
le l'Eglise & sur la foi des pro-
n'usurpe le droit de faire croire
tout ce que l'on voudra. Il leur
eux choses : la premiere, que la
glise étant une, on ne propose
re aux fidéles que ce qui a été
: tems ; la seconde, que l'assu-
t à l'autorité de l'Eglise est un
pour nous préserver des erreurs
ses où l'on se plonge infaillible-
qu'on n'a d'autre guide que son
iculier. M. de Meaux répond ici
mots à quelques objections des
, tant sur la maniere d'expliquer

l'Ecriture, que sur la Communion sous les deux espéces, & sur l'Office divin en langue vulgaire. Quelque tems après que cette Instruction eut été rendue publique, M. Basnage donna son *Traité des Préjugés faux & légitimes*, en trois volumes in-8°. M. de Meaux répondit à l'article qui le regardoit dans cet Ouvrage, par une seconde Instruction, dans laquelle il explique plus en détail ce qu'il avoit dit dans la premiere, & il répond ensuite aux différentes objections de son adversaire. Cette Instruction renferme d'excellens principes sur l'unité & la visibilité de l'Eglise; & l'illustre Auteur y fait voir l'horreur que tout Chrétien doit avoir du schisme. On en avoit également horreur dans l'Eglise Judaïque. Cette Eglise qui étoit alors la véritable, n'a pas cessé d'être visible; le ministere Sacerdotal & le culte divin y ont toujours été en vigueur, & son autorité a toujours été subsistante jusqu'à sa ruine totale.

XIX. Exhorta- aux nou-

Dans le tems des mouvemens que causa parmi les Réformés, la révocation de l'E-

[redacted]

ts différens points de controverses, Meaux finit par une exhortation très-tive aux Nouveaux Convertis, pour gager à s'approcher dignement des nens de l'Eglise : il leur parle de la nce, de l'Eucharistie, & en passant Communion sous une espéce, & de la mation. Cette Lettre est dattée du ars 1686. On trouve ensuite une sur l'adoration de la Croix, qui est ponse à des difficultés proposées sur et. Cette Lettre est remplie d'instru- très-solides & capables de contenter personne raisonnable. Elle est dattée Mars 1691.

XX. 4. Explication de quelques difficultés sur les prieres de la Messe.

uvrage qui a pour titre : *Explication ques difficultés sur les prieres de la Messe*, fait pour un nouveau converti, qui consulté M. de Meaux sur des diffi- tirées de la Liturgie. Avant que de dre aux difficultés, M. de Meaux di- e deux actions principales dans la cé- ion de l'Eucharistie, l'oblation & la ipation ou la réception. L'oblation e en trois choses : 1. L'Eglise offre u le pain & le vin. 2. Elle lui offre ps & le sang de Jesus-Christ. 3. En- lle s'offre elle-même. M. Bossuet en- suite dans l'examen des difficultés & nd. Si on y présente l'oblation sous n de sacrifice de pain & de vin, ce as qu'on offre absolument & préci- en eux-mêmes le pain & le vin, niquement pour en faire le corps & g de Jesus-Christ. Quoique ce sacri- it toujours agréable à Dieu par rap- Jesus-Christ qui y est offert, il peut



dech, &c. On a aussi rec
des Saints. Ceci a rapport
tion principale de la célé
chariſtie, qui eſt la récept
cipation. On demande la
tous ceux qui aſſiſtent au S
doivent y participer réelle
cela que l'on implore les p
Saints.

On offre le Sacrifice p
Saints & pour eux-mêm
pour honorer leur mémo
graces à Dieu de la gloire
ronnés. Les bénédictions
la ſainte hoſtie & ſur le c
dent que les fidèles; on
ſignes extérieurs, que ceu
le corps & le ſang de Jéſ
remplis de toute bénédict
tain par la priere qui acc
nédictions. Par rapport
l'Euchariſtie que les Prote
tre point recommandée

consécration. Toutes les Liturgies en
ont une mention expresse ; l'Eglise Grec-
que & l'Eglise Latine conviennent à de-
mander à Dieu qu'il change les dons offerts,
au corps & au sang de Jesus-Christ ; tou-
te la différence consiste seulement en ce
que l'une a mis cette priere avant les pa-
roles de Jesus-Christ, & l'autre l'a mise
après.

L'Ouvrage qui suit, est la réfutation du Catéchisme de Paul Ferri, Ministre de Metz. C'est le premier Ecrit de M. Bossuet. Il le composa à l'âge de vingt-sept à vingt-huit ans, étant alors Archidiacre de Metz. XXI. 5. Réfutation du Catéchisme de Paul Ferri.

Le Ministre Ferri avoit établi deux propositions principales dans son Catéchisme : 1. Que la Réformation avoit été nécessaire. 2. Qu'autrefois on avoit pu se sauver dans l'Eglise Romaine, mais qu'on ne le pouvoit plus depuis la Réformation. M. Bossuet répond, qu'une Réforme pouvoit être nécessaire par rapport à la discipline & aux mœurs, mais nullement par rapport à la doctrine, qui depuis le commencement de l'Eglise, s'est toujours conservée dans toute sa pureté. Toute Réforme qui emporte avec elle la division & le schisme, loin d'être nécessaire est extrêmement pernicieuse; 1. Parce qu'il est impossible de faire son salut dans le schisme. 2. Parce qu'il n'est jamais permis de se séparer de l'Eglise. Elle seule peut engendrer des enfans pour le Ciel. M. Bossuet prouve ici l'infaillibilité de l'Eglise & l'obéissance qui lui est due, par des passages de S. Augustin & de quelques autres Peres. Il résout plusieurs difficultés que le Mini-

ſtre avoit formées ſur des endroits de ſaint Bernard, de Gerſon, de Pierre d'Ailly, & il lui fait voir que la Réforme que ces grands hommes deſiroient de voir dans l'Egliſe, ne regardoit que les mœurs. Par rapport à la ſeconde propoſition du Miniſtre, M. Boſſuet lui démontre que, ſi ſelon ſes principes, on a pu ſe ſauver autrefois dans l'Egliſe Romaine, on le peut encore aujourd'hui, parce que l'Egliſe étant à préſent dans les mêmes principes qu'elle avoit dans le tems de la Réforme, les fidèles qui lui reſtent attachés, ſont aujourd'hui dans la voie du ſalut, comme ils y étoient avant cette prétendue réforme, qui a répandu par-tout le ſchiſme, le déſordre & l'erreur. M. Boſſuet dans ce même Ouvrage fait l'apologie de la foi du Concile de Trente, touchant la juſtification & le mérite des bonnes œuvres, & expoſe dans toute leur pureté les vérités de la Grace.

XXII. Sermon ſur Unité de [redacted]

Après les Ouvrages qui regardent directement les prétendus Réformés, on en trouve dans ce même cinquiéme volume, [redacted]

ıns la premiere, il fit voir la
unité de l'Eglise dans son tout,
, dans l'assemblage de toutes les
rétiennes, qui sont unies de
ı avec celle de Rome. Dans la
parla de la beauté & de l'unité
dans chacun de ses membres,
prit occasion de parler de l'E-
ıne en particulier. Dans la troi-
, il prouva que la beauté &
'Eglise en général étoient des
manentes promises à elle seule
jusqu'à la fin des siécles, sui-
messes de Jesus-Christ. L'Ora-
r faire voir les avantages que les
trouvent dans leur attachement
ıtholique.

é de l'année sainte ayant été
France au commencement du
siécle, M. de Meaux donna
ent pour le publier dans son
'accompagna d'un exercice spi-
méditations aussi pieuses que
s lesquelles, en nourrissant son
rouve aussi de quoi échauffer
les prieres les plus affectueu-
rcice est suivi d'une instruc-
ubilé, dans laquelle il expli-
e & l'effet du Jubilé, & le
gner les indulgences qui y sont

dans ce même volume des
& des Statuts synodaux. Dans
rdonnances, M. Bossuet re-
résidence aux Curés, & pres-
ésiastiques qui coopèrent avec
ministère, de ne pas s'absenter
ment, & de s'appliquer au-

XXIII
7. Ordonnances. Statuts Synodaux.



en trouve une autre qui re
ques, à qui M. de Meaux rec
xactitude au service de l'églis
saintement les jours de Fêtes
ches ; il dispense les habita
pagne de l'observation entie
dans les saisons qui demand
continuel de leur part ; elle e
Octobre 1698.

XXIV.
I. Lettre des cinq Prélats contre le Cardinal Sfondrate. Mémoire sur l'Abbaye de Jouarre.

Au mois de Février 1697,
vêques, savoir M. le Tellie
de Reims, & M. de Noaill
de Paris, M. Bossuet Evêqu
M. Seve Evêque d'Arras &
Brou Evêque d'Amiens,
Lettre au Pape au sujet d'un
toit pour titre : *Nodus prædes*
lutus. L'Auteur de ce Livre
nal Sfondrate, connu déja
Ouvrages contraires aux ma
glise Gallicane : tel est le G

t du Cardinal. Il avoit prétendu y
à découvert & dans un grand jour,
stere impénétrable de la prédestina-
Au lieu des grandes vérités que l'Au-
voit prétendu mettre au jour, on n'y
a que de grandes erreurs sur la grace,
ché originel, l'état des enfans morts
Baptême, &c. Ce fut ce qui engagea
cinq Prélats dont nous avons parlé, à
re au Pape pour lui dénoncer cet Ou-
ge. Le Pape leur fit réponse le 6 Mai
a même année, & il les assura qu'il al-
t nommer des Commissaires pour l'e-
miner. L'affaire ne fut point suivie, &
n n'en est pas surpris quand on fait at-
ntion que Clément XI avoit eu pour maî-
e le Cardinal Sfondrate, & qu'il étoit très-
vorable aux Jesuites.

Le cinquiéme volume est terminé par les
iéces du procès qu'eut M. de Meaux avec
Madame Henriette de Lorraine, Abbesse
e Jouarre, au sujet de l'exemption de vi-
te que cette Dame prétendoit avoir dans
ette Abbaye & dans tout ce qui en dé-
end. Après bien des contestations & diffé-
ens Mémoires produits de part & d'autre,
l y eut Arrêt le 26 Janvier 1690, qui re-
uit l'Abbaye de Jouarre sous la Jurisdiction
e l'Evêque de Meaux. Le Mémoire de ce
Prélat fut imprimé en 1690, chez Cramoisi.

VII.

Le tome sixiéme & la moitié du septié-
me, renferment tous les Ouvrages que M.
e Meaux a faits contre le Quiétisme. Nous
n parlerons dans l'Article qui a pour objet
ette hérésie. La seconde partie du Tome
VII, contient la Politique tirée de l'Ecri-

X. Polit rée d ture.



ordinaire, fondé sur des conje
raisonnemens humains. Elle
propres paroles de l'Ecriture ;
saint qu'on y entend. Cet Ouv
sé en dix livres. L'Auteur t
premier, des principes de la
le. Il s'agit dans le second,
M. Bossuet fait voir que l'au
& héréditaire est la plus avar
un bon Gouvernement. Il
pas les autres formes de Go
mais il s'arrête à l'autorité R
qu'il avoit composé cet Ouvr
struction d'un Prince destiné
chie. Il explique ensuite les
l'autorité Royale, qu'il fait c
sacrée, absolue, soumise à la r
explique dans les livres trois,

Dans le sixiéme, il montre
quels sont les devoirs des suj
Prince; & dans le septiéme, les

iers livres qui renferment ce qu'il y plus essentiel pour l'instruction d'un ce. Les quatre derniers qui n'étoient bauchés, sont restés long-tems dans cet ; mais l'Ouvrage ayant été mis entre nains de M. le Duc de Bourgogne, ce ce engagea l'illustre Auteur à travail à ces quatre derniers livres. M. Bossuet it ; mais occupé de plusieurs affaires ortantes, il ne put leur donner le dé de perfection que l'on admire dans les premiers, ni y ajoûter une récapitula- 1, comme il a fait à la plûpart de ses es Ouvrages : on voit cependant que oit son dessein, par quelques mots que trouve écrits de sa main à la fin de la ie originale de cette Politique, où il voit en titre, *Abbrégé & conclusion de Discours*. On a tâché d'y suppléer, en tant un passage de saint Augustin de ité de Dieu, qui sembloit véritable- t être fait pour servir de conclusion à) uvrage.

XXVI. Réflexions sur la Comédie.

e septiéme volume est terminé par les imes & les Réflexions de M. de Meaux a Comédie. Il composa cet Ouvrage : 694, à l'occasion d'un Ecrit imprimé a même année, dans lequel le Pere aro Théatin, avoit employé les auto- , le raisonnement, & ce qu'il appel- l'expérience, pour autoriser la Co- ie. Cet Ecrit scandalisa bien du mon- Le Théatin le désavoua la même année une Lettre qu'il adressa à M. de Har- Archevêque de Paris : cependant com- ce petit Livre avoit fait du bruit, M. uet voulut remédier au scandale en le

réfutant. L'Auteur y avoit avancé d'abord que le Théâtre étoit aujourd'hui très-épuré, & qu'il n'y a rien que l'oreille la plus chaste ne puisse entendre. M. de Meaux accorde que le Théâtre est épuré, c'est-à-dire, qu'il n'est pas si ouvertement dissolu qu'il l'étoit dans les premiers tems; mais cette prétendue pureté ne consiste pour l'ordinaire, que dans le choix des termes & dans des tours étudiés qui disent moins ouvertement, mais souvent avec plus de danger, ce que des oreilles chrétiennes ne devroient jamais entendre. D'ailleurs dans ce qu'on appelle précisément Comédie, la vertu & la piété y sont le plus souvent tournées en ridicule: la corruption y est quelquefois condamnée, mais d'une façon qui l'excuse presque toujours. On en plaisante, on en rit; & si la pudeur y est quelquefois ménagée, ce n'est qu'en couvrant les obscénités d'une mince écorce, d'une gaze légere, qui fait d'autant plus de désordres, qu'elle présente le crime avec des apparences plus trompeuses & plus séduisantes.

[redacted]

se. Il a déploré ses égaremens quand
ngé à son salut. Lulli a proportionné
tens de ses chanteurs & de ses chan-
à leurs récits & à leurs vers.
st très-faux que les représentations
ssions agréables ne les excitent que
cident: car il n'y a rien de plus di-
le plus essentiel, de plus naturel à ces
, que ce qui fait le dessein formel de
qui les composent, de ceux qui les
nt, de ceux qui les écoutent. Le pre-
rincipe de l'Auteur & de l'Acteur,
'émouvoir le spectateur & de le trans-
de la passion qu'il veut exprimer,
oire, dit-on, se sert aussi souvent
roles capables d'exciter les passions.
erreur de ne savoir pas distinguer
l'art de représenter les mauvaises ac-
oour en inspirer de l'horreur, & ce-
peindre les passions agréables d'une
re qui en fasse goûter le plaisir! Si
ntures immodestes sont si dangereu-
ombien le sont plus les représenta-
lu Théâtre, où ce ne sont point des
morts ou des couleurs séches qui a-
, mais de vrais mouvemens qui met-
n feu tout le parterre & toutes les

passion, dit-on, paroît sur le Théâ-
ais c'est comme une foiblesse. Je le
mais elle y paroît comme une belle
e foiblesse, comme la foiblesse des
Mais, ajoûte-t-on, la scéne se ter-
oujours au mariage, & ainsi la Co-
purifie l'amour sensuel. Cela est faux
médies Italiennes, qui sont pleines
s grandes infamies. Combien y en

a-t-il aussi dans Moliere ? Ce malheureux a fait voir à notre siécle, le fruit qu'on peut espérer de la morale du Théâtre, qui n'attaque que le ridicule du monde en lui laissant toute sa corruption. Il passa des plaisanteries du Théâtre parmi lesquelles il rendit le dernier soupir, au Tribunal du souverain Juge : c'étoit en jouant son malade imaginaire. Ceux qui ont laissé sur la terre de plus riches monumens, n'en sont pas plus à couverts de la justice de Dieu. Ni les beaux vers ni les beaux chants ne servent de rien devant lui, & il n'épargnera pas ceux qui en quelque maniere que ce soit, auront entretenu la concupiscence. La flamme secrete d'un cœur trop disposé à la volupté, n'est ni rallentie ni corrigée par l'idée du mariage. La passion ne saisit que son propre objet, la sensualité est seule excitée. On se livre aux impressions de l'amour sensuel ; & le reméde du mariage vient trop tard. D'ailleurs que les mariages des Théâtres sont sensuels & qu'ils sont horribles aux yeux de la foi ! Ce qu'on y veut, c'en est le mal. Ce qu'on y appelle les belles passions, sont la honte de la nature raisonnable. La tyrannie qu'on y étale sous les plus belles couleurs, flatte la vanité d'un sexe, dégrade la dignité de l'autre, & asservit l'un & l'autre au regne des sens. Le mariage suppose la concupiscence, contre laquelle il faut armer le Chrétien. C'est un mal dont le mariage use bien. Le Théâtre flatte une passion qu'on ne peut mettre sous le joug que par des combats qui font gémir les fidéles, même au milieu des remédes.

Quel

elle mere tant soit peu honnéte, n'ai-
t pas mieux voir sa fille dans le tom-
que sur le Théâtre? Un certain fonds
e sensuelle, je ne sais quelle disposi-
nquiette & vague au plaisir des sens,
e tend à rien & qui tend à tout, est
rce secréte des crimes. La malignité
concupiscence se répand dans l'hom-
mt entier. Elle coule, pour ainsi dire,
toutes les veines, & pénétre jusqu'à
oële des os. C'est une racine enveni-
qui étend ses branches par tous les
, qui se prêtent la main mutuelle-
t. Il se fait de leur union un enchaîne-
t qui nous entraîne dans l'abime du
. Dans l'opération des sens, il y a la
essité, l'utilité, la vivacité & *libido sen-
di*. Les trois premieres qualités sont
vrage de Dieu, au milieu duquel la
cupiscence établit son siége. Les cinq
s sont cinq ouvertures par où elle prend
cours. Le spectacle saisit les yeux, les
dres discours, les chants passionnés pé-
ent le cœur par les oreilles. Quelque-
la corruption vient à grands flots,
lquefois elle s'insinue comme goutte à
tte, à la fin on n'en est pas moins sub-
gé. On a le mal dans le sang & dans les
ailles avant qu'il éclate par la fiévre.
s les ames comme dans les corps, il y
es maladies qu'on ne sent pas encore,
ce qu'elles ne sont pas déclarées; d'au-
qu'on ne sent plus, parce qu'elles ont
rné en habitude, ou bien qu'elles sont
rêmes & tiennent déja quelque chose de
nort où l'on ne sent rien. Voilà pour-
oi les gens du monde disent qu'ils ne



ils en ont par deſſus la tê
craindre ſeulement le mal
ſpectacles, mais auſſi le ſca
donne.

Mais, dit-on, tout eſt
même à l'égliſe, &c. T
d'exciter les paſſions. Que
faut-il en tirer? Tout eſt
bles dangers: donc il en fa
nombre. Toutes les créatu
ge & une tentation à l'hon
permis d'inventer de nouv
& de nouveaux piéges p
ames. La conſéquence eſt b
prouve enſuite que l'on a
les Loix en faveur de la
faux que les Peres n'aient
ſpectacles que l'idolâtrie &
manifeſtes. Ils y ont blâm
diſſipation, la commotion
digne d'un Chrétien, dont
ſanctuaire de la paix; les p
la vanité, la parure., les p

ıour entretenir l'esprit de priere qui
!tre continuel ? Sans raconter ici tous
aux qui accompagnent les spectacles,
: cherche qu'à s'étourdir & à s'oublier
ıême, pour calmer la persécution de
ıexorable ennui, qui fait le fond de
: humaine, depuis que l'homme a
le goût de Dieu. Les spectacles sont
dus aux Clercs par des raisons qui
ıt contre tous les Chrétiens, de mê-
ue la défense de l'usure faite aux
s.

.is, dit-on, il faut trouver du relâ-
ent à l'esprit, & un amusement aux
s & au peuple. La nature est si riche
ıagnifiques spectacles. La Religion,
oins domestiques ne fournissent-ils pas
ccupations où l'esprit peut se relâ-
? Un Chrétien a-t-il donc tant besoin
ıisir, qu'il lui en faille procurer avec
l'appareil ? Si notre goût dépravé ne
ıtente pas de choses si simples, du
faut-il chercher un relâchement plus
e, moins dissipant & sur-tout exempt
gers. Les sages Payens eux-mêmes
voient les spectacles. On passe, dit
, de l'imitation à la chose même.
saper le Théâtre par le fondement
ôter jusqu'aux Auteurs, loin de lui
des spectateurs oisifs. Tout l'appa-
Théâtre ne tend, selon ce Payen,
aire des hommes passionnés, & à for-
cette partie brute & déraisonnable,
la source de toutes nos foiblesses.
ragédie ancienne, quoique plus gra-
e la nôtre, est condamnée par les prin-
de ce Philosophe. Les femmes ne



avec tous ses charmes & tou
qu'on représente dans les C
si, comme dans le monde,
sualité, curiosité, ostentatio
on y fait aimer toutes ces
qu'on ne songe qu'à y fa
plaisir. Le silence dans l'E
spectacles, vient de ce qu'i
pas parmi les Juifs. Toute
condamne sans les nommer.

M. Bossuet répond ensu
objections tirées de saint Th
Antonin. L'expérience,
Prélat, montre à quoi s'est
forme de la Comédie. Le l
fier est demeuré dans les f
piéces comiques tiennent
ne peut goûter les piéces
n'y a point d'amour; & to
précautions du Cardinal de
a daigné employer ses soi

'es. *Narraverunt mihi iniqui fabula-* *:d non ut lex tua.* Jesus-Christ parle avec une douceur qui surpasse in- toutes les vaines douceurs du mon- it naître dans une ame pieuse, par lation du Saint-Esprit, l'effusion e divine ; un plaisir sublime dont : n'a pas l'idée, par le mépris de flatte les sens ; un inaltérable re- la paix de la conscience & dans espérance de posséder Dieu : nul ılle musique, nulle chant ne tient e plaisir. S'il faut, pour nous é- , des spectacles, du sang répandu, ur, que peut-on voir de plus beau s touchant que la mort sanglante Christ & de ses Martyrs ; que ses s par toute la terre, & le régne ité dans les cœurs ; que les fléches s perce, & que les chastes soupirs ·lise, & des ames qu'il a gagnées & ent après ses parfums ?

VIII.

llent Discours de M. Bossuet sur : Universelle, forme la partie la idérable du huitiéme volume. M. ɩ le composa en 1679, en même- la *Politique tirée de l'Ecriture-sain-* leux Ouvrages furent faits pour l'instruction de M. le Dauphin, ›uis XIV. Le premier étoit divisé ›arties, & l'une & l'autre devoit fil de l'histoire depuis l'origine : , jusqu'au siécle de Louis-le- . Bossuet n'a mis la derniere main

XXVII. Ouvrages contenus da le huitiém volume. Di coursfurl'Hi stoireUniver selle.



cours, la Religion & les
quelques noms que ceux-
ces derniers naissent & se d
tour, les plus puissans son
ruine fait plus de bruit;
une durée constante. La Re
traire, toujours la même,
& inébranlable au milieu d
secousses qui changent su
face de l'univers: voilà ce q
veut imprimer dans l'esprit
& ce qu'il y grave en effet p
lumineux qui portent avec
clarté & l'évidence.

Ce Discours est divisé
Dans la premiere, M. Boss
brégé suivant l'ordre des te
concernent & la Religion &
rapporte ensuite ces faits
dans les deux autres parties
regarde que l'établissement

lices pures. *Narraverunt mihi iniqui fabulationes, sed non ut lex tua.* Jesus-Christ parle au cœur avec une douceur qui surpasse infiniment toutes les vaines douceurs du monde. Il fait naître dans une ame pieuse, par la consolation du Saint-Esprit, l'effusion d'une joie divine; un plaisir sublime dont le monde n'a pas l'idée, par le mépris de celui qui flatte les sens; un inaltérable repos dans la paix de la conscience & dans la douce espérance de posséder Dieu: nul récit, nulle musique, nulle chant ne tient devant ce plaisir. S'il faut, pour nous émouvoir, des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau & de plus touchant que la mort sanglante de Jesus-Christ & de ses Martyrs; que ses conquêtes par toute la terre, & le régne de sa vérité dans les cœurs; que les fléches dont il les perce, & que les chastes soupirs de son Eglise, & des ames qu'il a gagnées & qui courent après ses parfums?

VIII.

XXVII. Ouvrages contenus dans le huitiéme volume. Discours sur l'Histoire Universelle.

L'excellent Discours de M. Bossuet sur l'Histoire Universelle, forme la partie la plus considérable du huitiéme volume. M. de Meaux le composa en 1679, en même-tems que la *Politique tirée de l'Ecriture-sainte.* Ces deux Ouvrages furent faits pour servir à l'instruction de M. le Dauphin, fils de Louis XIV. Le premier étoit divisé en deux parties, & l'une & l'autre devoit suivre le fil de l'histoire depuis l'origine du monde, jusqu'au siécle de Louis-le-Grand. M. Bossuet n'a mis la derniere main



ples ; ils ont été & sont en
dans les mains de tout le n

Les miracles de Jesus
écrits avec la même exa
en sont répandus par tou
a examinés, on les a co
pu ni les détruire ni les
férens Livres qui compo
Testament, ont entre eu
dent, les Actes des Apôtr
de l'histoire de l'Evangi
ont avec eux une liaison
collection de ces Ecritu
l'Ancien Testament, q
presque à chaque page,
Moyse, tout y est fondé
lui qui a dit, c'est lui qu
moignage est sûr. Jesus-
rappelle toujours la Loi
crits des Prophétes & d
sont autant de témoins c

tems, les faits principaux qui les précédent ou qui les suivent. Ce Prélat compte douze époques jusqu'à Charlemagne.

M. de Meaux s'attache dans la seconde partie, à démontrer la suite constante de la Religion depuis le commencement du monde. Il expose les différens états du Peuple de Dieu, d'abord sous la Loi de nature & sous les Patriarches. Il passe ensuite à Moyse & à la Loi écrite; de-là il vient à David & aux Prophétes, il fait voir l'état de la Religion dans le tems de la captivité des Juifs & après leur retour. Jesus-Christ paroît, l'Evangile est publié, les persécutions s'élévent, la Religion subsiste toujours; en vain les hommes font les derniers efforts pour l'abattre, l'enfer qui les soutient, ne peut faire réussir leurs projets; l'Eglise d'abord victorieuse de l'idolâtrie, triomphe ensuite de toutes les erreurs. M. Bossuet finit cette seconde partie, par une réflexion très-importante sur l'autenticité des Livres saints, & sur le rapport qu'ils ont entre eux. Les miracles éclatans que les Hébreux ont vus de leurs yeux, & qui servent à présent à confirmer notre foi, sont conservés encore aujourd'hui dans des actes autentiques, que ce même Peuple nous a transmis; ces actes sont les Livres de l'Ancien Testament, les plus anciens qu'il y ait au monde, & les seuls de l'Antiquité où la connoissance du vrai Dieu soit enseignée. Les livres que les autres peuples regardoient comme divins, ont disparu même avant la fin de l'idolâtrie. Les Romains eux-mêmes ont été les premiers à détruire ceux où Numa avoit



général, quoiqu'il ne s'a
rectement de la Religion,
ne son lecteur de tems e
le doigt de Dieu marqué da
tions que les différens E
elles ont toutes servi à la
conservation du Peuple d
pendant que les plus puis
sont abattues sous les co
leur porte, la Religion,
attaquée, se soutient pa
ces : marque certaine q
seule que consiste la vé
que c'est sur elle seule qu
de solides espérances. C
imprimé pour la premie
in-4. On en a ensuite mu
à Paris, à Lyon & à Amst
duit en Italien & en Latin

XXVIII. Eloge de cet Ouvrage fait par M. Ni-

Nous rapporterons ici
porta de cet Ouvrage M.
l'eut lu. On le trouve dan

l'avoir pas déja lu & relu plusieurs fois ; ne sais même si l'on ne pourroit point qu'il y a de l'injustice en cela. Car c'est devoir que les personnes judicieuses doivent aux Ouvrages solides & judicieux, comme celui-là, de les distinguer par une application & une approbation particuliere, de la foule de ces Ecrits qui ne sont propres qu'à contenter l'imagination & non la raison. Enfin je crois qu'on vous pourroit faire justement scrupule de vous être privée jusqu'à présent du profit que vous en pouviez tirer, y ayant peu de livres où un esprit bien fait puisse trouver plus de lumiere. Pour vous en persuader, Madame, je n'ai qu'à vous dire que la véritable piété consiste à établir de telle sorte Jesus-Christ dans notre esprit & dans notre cœur, que tout le reste nous paroisse un pur néant, & que nous ne cherchions qu'en lui la grandeur, la gloire, la justice, la sagesse, le repos & le bonheur. C'est cette idée de Jesus-Christ qui peut seule nous délivrer de l'estime de tout ce qui nous flatte & qui nous plaît dans le monde, & réduire tous nos desirs à l'unique plaisir d'être placés dans son corps & d'être du nombre de ses membres vivans, pour y vivre de sa vie & de son esprit, & nous y guérir des infirmités qui nous restent. Or quel livre peut plus contribuer à nous inspirer cet esprit, que cet excellent Ouvrage qui fait voir d'une maniere si noble & si profonde, que depuis la chûte de l'homme tout ne subsiste que pour Jesus-Christ & par Jesus-Christ ; que tout tend à lui comme à la fin de la con-

duite de Dieu sur les hommes ; que tout sert à relever sa gloire & sa grandeur ; que tous les siécles qui l'ont précédé, n'ont servi qu'à préparer sa venue, à marquer le besoin que les hommes ont de lui, à prouver la Religion qu'il devoit établir ; que tous ceux qui l'ont suivi, ne servent qu'à relever sa miséricorde & sa puissance ; qu'il n'y aura que la seule grandeur de Jesus-Christ tout entier, c'est-à-dire, du Chef & des membres, qui subsistera éternellement, & que tout le reste sera détruit & abîmé dans l'extrémité de la misere & de la bassesse. »

XIX. ...es de M. ...et sur la ...obation ...Juifs, la ...tion des ...ti's & le ...r des ...iers à la

On trouve dans l'admirable Discours dont nous parlons, des vues très-sublimes sur la réprobation des Juifs, la vocation des Gentils & le retour des premiers à la Foi. M. Bossuet avoit reçu ces vues si précieuses du célébre M. Duguet, qui avoit de si bonne heure médité le plan & l'économie des desseins de Dieu révélés dans les divines Ecritures. M. Bossuet qui de son côté réfléchissoit sérieusement sur l'état où [redacted]

l'état de la Religion dans les différen-
ıarties du monde, & repasserent les di-
jugemens que Dieu avoit exercés sur
peuple. Quel reméde donc, demandoit
Bossuet, quelle issue, quelle ressource?
rs M. Duguet dit: Monseigneur, *il nous
un nouveau peuple.* Et tout de suite il
eloppa le plan des Ecritures conformé-
ıt au chapitre onziéme de l'Epitre de
t Paul aux Romains. M. Bossuet fut
des ouvertures si importantes que lui
noit M. Duguet, & il en fit usage
son Discours sur l'Histoire Universel-
hapitre XX.

Pour garder, dit-il, la succession & la
inuité, il falloit que ce nouveau peu-
des Gentils) fût enté, pour ainsi dire,
: premier, & comme dit saint Paul,
*er sauvage sur le franc olivier, afin de
iper à sa bonne séve.* Aussi est-il arrivé
l'Eglise établie premiérement parmi
uifs, a reçu enfin les Gentils pour
avec eux un même arbre, un même
, un même peuple, & les rendre par-
ans de ses graces & de ses promesses.
s l'établissement de ce nouveau Royau-
il ne faut plus s'étonner si tout périt
la Judée. Elle n'est plus rien à Dieu
la Religion, non plus que les Juifs;
est juste qu'en punition de leur endur-
nent, leurs ruines soient dispersées
oute la terre. Mais comme ils doi-
revenir un jour à ce Messie qu'ils ont
ınnu, & que le Dieu d'Abraham n'a
ncore épuisé ses miséricordes sur sa
quoique infidéle de ce Patriarche, il
uvé un moyen, dont il n'y a dans le



anciens Grecs, ni même
mains. La race s'en eſt p
ſont confondus avec d'autr
Juifs qui ont été la proie d
tions ſi célébres dans les
ont ſurvécu ; & Dieu en
nous tient en attente de ce
encore des malheureux re
autrefois ſi favoriſé. Cepe
ciſſement ſert au ſalut des
donne cet avantage de trou
non ſuſpectes, les Ecritur
Jeſus-Chriſt & ſes Myſter
entre autres choſes dans
l'aveuglement & les malh
les conſervent ſi ſoigneuſe
profitons de leur diſgrace
fait un des fondemens d
nous apprennent à craindr
ſont un ſpectacle éternel d
exerce ſur ſes enfans ingra
apprenions à ne nous p
graces faites à nos Peres

M. Bossuet développe ici le onziéme apitre de saint Paul aux Romains; & ès en avoir rapporté plusieurs passages s-clairs, il s'écrie: « Qui ne tremble-it en écoutant ces paroles de l'Apôtre? uvons-nous n'être pas épouvantés de la ngeance qui éclate depuis tant de siécles terriblement sur les Juifs, puisque saint ul nous avertit de la part de Dieu, que tre ingratitude nous attirera un sembla- e traitement? Mais écoutons la suite de grand mystere. L'Apôtre continue à ler aux Gentils convertis. *Considérez*, ur dit-il, *la clémence & la sévérité de ieu; sa sévérité envers ceux qui sont déchus sa grace, & sa clémence envers vous, si tou- ois vous demeurez fermes en l'état où sa bon- vous a mis: autrement vous serez retranchés me eux. Que s'ils cessent d'être incrédules, seront entés de nouveau, parce que Dieu* les a retranchés, *est assez puissant pour faire encore reprendre. Car si vous avez été chés de l'olivier sauvage où la nature vous t fait naître pour être entés dans l'olivier franc re l'ordre naturel, combien plus facilement branches naturelles de l'olivier même seront- entées sur leur propre tronc?* L'Apôtre s fait voir clairement, qu'après la con- sion des Gentils, le Sauveur que Sion it méconnu, & que les enfans de Jacob ient rejetté, se tournera vers eux, ef- ra leurs péchés, & leur rendra l'intel- nce des prophéties qu'ils auront per- durant un long-tems, pour passer suc- sivement & de main en main dans toute postérité, & n'être plus oubliée. Ainsi Juifs reviendront un jour, & ils revien-

dront pour ne s'égarer jamais. *Ce grand Apôtre*, dit encore M. Boſſuet, *nous fait voir la grace qui paſſe de peuple en peuple, pour tenir tous les peuples dans la crainte de la perdre.* »

XXX. Lettre au Pape Innocent XI ſur l'éducation de M. le Dauphin.

Après l'Hiſtoire Univerſelle, on trouve dans le huitiéme volume la Lettre que M. de Meaux écrivit au Pape en 1679, au ſujet de l'éducation de M. le Dauphin. Innocent XI, en faiſant remettre à M. Boſſuet un Bref par lequel il approuvoit authentiquement ſon Livre de l'Expoſition de la Doctrine Catholique, ordonna à ſon Nonce de témoigner à ce Prélat le plaiſir qu'il lui feroit, s'il vouloit bien lui rendre lui-même un compte fidéle de la méthode dont il s'étoit ſervi pour l'inſtruction de M. le Dauphin. M. de Meaux écrivit au Saint Pere une Lettre Latine, dans laquelle il ſatisfit au deſir de Sa Sainteté : cette piéce que l'on peut regarder comme un chef-d'œuvre de latinité & d'éloquence, donne le modéle de l'éducation la plus ſainte, la plus ſavante & la plus digne d'un [redacted]

point la géne de ces ornemens com-
és, de ces antithèses, de ces chûtes de
ts, qui ne font ordinairement que cha-
iller les oreilles, & amuser agréable-
nt l'esprit. Sa mâle & vive éloquence
voit dans le fonds même de son sujet
uoi éclairer l'esprit & frapper le cœur.
traits lumineux qu'il lançoit étoient
nt d'éclairs qui pénétroient jusqu'à l'a-
& qui y portoient la vive lumiere de
érité & de la Religion : peu esclave du
, il le négligeoit quelquefois, & son
urs alors n'en étoit que plus énergi-
C'est ce que l'on a toujours remarqué
ses Ouvrages, & principalement dans
Oraisons Funébres. La premiere est
du fameux Nicolas Cornet, qui avoit
dé aux études que M. Bossuet avoit
s à Paris. C'est lui qui avoit inspiré à
une Théologien des préventions con-
Jansenius, & qui avoit réalisé à ses
le fantôme du Jansenisme. Le hui-
e volume est terminé par le Discours
M. Bossuet prononça à l'Académie
çoise, lorsqu'il y fut reçu à la place de
u Châtelet, le 8 Juin 1671.

IX.

XXXII. Ouvrages que contient le neuviéme volume. Meditations sur l'Evangile & quelques Ecrits de piété. *Avertiss. de l'Ed.*

e neuviéme volume contient, 1. Les
tations sur l'Evangile, que M. Bossuet
posa en 1695, pour l'instruction &
ication des Religieuses de la Visita-
de Sainte Marie de Meaux. 2. Un
ours sur la vie cachée en Dieu. 3. Un
Discours sur l'acte d'abandon à Dieu.
es prieres pour se préparer à la Com-



toute la vertu du Sacrifi
trouve renfermée, & q
d'une façon particuliere la
Jesus-Christ fait de lui-m
les péchés des hommes.

XXXIII. M. Bossuet Evêque de Troies, prouve contre les Journalistes de Trevoux, que le Livre des Méditations est de M. de Meaux son oncle, & à cette occasion il dévoile les erreurs des Jesuites.

Ces Méditations ont é
1731, en quatre volume
soins de M. Bossuet Evêq
veu de M. de Meaux. C
un Mandement, pour en
lecture aux fidéles de so
ajoûter à l'Ouvrage, q
piété que M. de Meaux
peu près dans le même
dans le même goût. L'ann
les Jesuites insérerent da
Trévoux, une Lettre qu
de Michel Fichant, Eccl
cèse de Quimper. L'obj
étoit de prouver que les
Ouvrages de piété qu'on
pouvoient être regardés
M. Bossuet, pour plusi

té. « Graces immortelles en soient dues à celui qui a promis que les porde l'enfer ne prévaudront point. Tous efforts de nos adversaires seront aussi ins que leurs armes sont fragiles. L'Ese où l'esprit de la foi vit éternellent, ne peut méconnoître sa vraie doine ni ses vrais défenseurs ; & l'avange qu'elle tirera de la témérité des urnalistes, avantage précieux, sera de connoître enfin qu'elle porte dans son in des hommes superbes & ambitieux, i sous prétexte de la servir, ne traillent en effet qu'à déchirer ses entrails, à maltraiter ses vrais enfans, à déier ses plus fidéles amis, à lui inspirer la défiance & de l'éloignement de ses s puissans Défenseurs, & à lui attirer haine, le mépris & les insultes de ses nemis. »

Vous verrez donc dans cette Instruon, continue M. de Troies, 1. Que Journalistes calomnient indignement Ouvrages de M. de Meaux, en leur putant des erreurs qui y sont expresment réfutées par-tout, & aux endroits mes où ils prétendent les trouver. 2. e la doctrine des *Méditations* est préément la même que M. de Meaux a eignée toute sa vie & dans les Livres 'il a donnés au public. 3. Qu'il avoit isé cette doctrine dans les sources les us pures. 4. Que les Journalistes n'y posent qu'ignorance, erreur, faux éjugés, absurdes raisonnemens, chines puériles. Enfin, qu'ils impliquent usieurs vérités avec l'erreur ; qu'ils a-



» pour substituer à la pl
» particulieres & pernici
me Prélat repousse ici l'a
sée de Quiétisme, que l
le nom de Fichant, croyo
le Discours sur l'Acte d'
trouve à la fin du Tome
tions. « Il n'y avoit au
» Journalistes de Trévoux
» ser de Quiétisme & M.
» des (faux) Mystiques,&
» a composé exprès pour
» illusions les ames qui a
» fection chrétienne. Il
» trouvé un Ecrivain, tel
» nouvelle Histoire de Me
» attachement aux maxim
» brai, soit par complaisa
» de ce Prélat intéressés
» jaloux de la gloire de
» essayé de répandre que
» la candeur, la droiture
» zéle de feu M. de Meau

D. Toussaints Duplessis Bénédictin.

'autres qui s'efforcent de ramener au
our les principes de M. de Cambrai,
t de les tirer, pour ainsi dire, des
cendres & des débris d'un systême fou-
troyé. Ils montrent par leurs cris mul-
tipliés, que malgré la condamnation la
plus solemnelle, ce Prélat a laissé après
lui un trop grand nombre de partisans at-
tachés aux opinions qui furent la source
de ses égaremens. »
Ce nouvel excès des Jesuites donna donc
occasion à M. de Troies, 1. de dévoiler de
plus en plus les *erreurs des Jesuites ;* 2. de
donner à ses Diocésains des instructions
très-lumineuses *sur le mérite des œuvres*, que
les Jesuites ne veulent pas qu'on attribue
tout entier à la Grace, & qu'ils attribuent
au contraire au libre-arbitre comme à son
principe ; sur la volonté absolue & spé-
ciale en Dieu & en Jesus-Christ de sauver
les Elus : sur la nécessité de la Grace effi-
cace pour commencer à faire le bien & y
persévérer : sur la nécessité de la charité
qui fait le caractere propre du Chrétien,
» Toutes vérités combattues, niées
ou altérées par les Jesuites. Le Prélat dit
en finissant cette belle & longue instruc-
tion, que la critique des Journalistes roule
sur un grand nombre d'erreurs ; « erreurs
sur le libre-arbitre, qu'ils élévent au-
delà de ses bornes au préjudice de la gra-
ce de Jesus-Christ, & sur la concupis-
cence dont ils ne connoissent ni l'em-
pire ni le combat perpétuel. Erreurs sur
la prédestination dont ils combattent la
gratuité, & sur la grace dont ils nient
l'efficacité. Erreurs sur le mérite des œu-



» les fondemens mêmes
» & de la piété chrétien
» quent par les mêmes
» mêmes armes, ignorar
» calomnie, absurdes r
» reurs pernicieuses. Ils
» te, continue M. de T
» vé dans les troubles d
» le mouvement des paſ
» moment & l'occaſion
» verſer les colomnes m
» par les plus déteſtable
» lever ſur les ruines d
» une nouvelle & perni
» s'efforcent de diſſiper
» té de celui qui veille
» ſemble avoir élevé p
» de ſon peuple, contre
» qui ſe répand ſur la
» Voyez, Seigneur, &
» tez cette entrepriſe
» de confuſion la face de

X.

Le dixiéme volume contient, 1. Les Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de Religion. 2. Le Traité du libre-arbitre de la concupiscence. 3. Le Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même. Ces ouvrages n'ont été imprimés que long- tems après la mort de leur illustre Auteur. On est redevable de l'édition de chacun de ces Traités, aux soins de feu M. l'Evêque de Troies, qui les a fait imprimer sur les manuscrits originaux qu'il a trouvés parmi les papiers de M. de Meaux son oncle.

XXXIV. Ouvrages contenus dās le dixiéme volume. 1. Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion.

Avert. de l'Ed.

Les Elévations à Dieu sur tous les Mysteres de la Religion, sont un des fruits des sentimens de piété qui étoient gravés dans le cœur de M. Bossuet. Ce savant Evêque dans son excellent Discours sur l'Histoire Universelle, avoit établi les fondemens inébranlables de la Religion: il en avoit démontré la sainteté & la durée perpétuelle; mais l'inimitable précision avec laquelle il avoit traité un sujet aussi noble & aussi vaste, lui paroissant plus propre à éclairer l'esprit qu'à toucher le cœur, il crut ne pouvoir employer les dernieres années de sa vie plus saintement & plus utilement, qu'en donnant à ces grandes vérités un éclat de lumiere & de vivacité destiné particuliérement à échauffer le cœur & à y exciter l'amour de la Religion, la résolution de s'y attacher & de la suivre.

Après une priere à Jesus-Christ, qui



connoiſſance de la Relig
pire l'amour à ſes Lecte
a donné à cet Ouvrage
tions, parce que les vé
l'objet, n'y ſont pas exp
niere ſéche & purement
y eſt plein d'onction & de
ſure que les grandes vérité
on ſe ſent porté à les aim
à s'y attacher. Elles donn
ſainte vigueur qui l'éléve
même, & la détache des
pour l'attacher uniqueme
ſus-Chriſt par l'amour le
plus pur.

Nous ne rapporterons
ge des *Elévations*, tiré d
Elévation de la XVIIIe.
Meaux y parle ainſi des c
Jeſus-Chriſt éprouve dan
part des mauvais Caſuiſt
» venus, dit-il, juſqu'à v
» régle comme les Docte

alent ; & on leur cherche des excu-
la régularité passe pour rigueur : on
onne un nom de secte, & la régle
ut plus se faire entendre. Pour af-
ir tous les préceptes dans leur sour-
n attaque celui de l'amour de Dieu :
e peut trouver le moment où l'on
obligé de le pratiquer, & à force
reculer l'obligation, on l'éteint
-à-fait. O Jesus ! Je le sais, la vé-
triomphera éternellement dans vo-
glise : suscitez-y des Docteurs pleins
érité & d'efficace, qui fassent taire
les contradicteurs : & toujours en
dant, que chacun de nous fasse taire
ntradiction en soi-même. »

Elévations pour lesquelles le Privi- voit été obtenu dès 1708, & dont it dès-lors commencé l'impression, urent qu'en 1727 à Paris, en deux es in-12. Quatre ans après au mois 1731, les Jésuites insérerent dans ournaux de Trévoux, une Lettre nom du même Michel Fichant, qui tenoit de faire voir que cet Ouvrage point de M. l'Evêque de Meaux. ssuet Evêque de Troies, prit avec défense du Livre des Elévations. Il ta Requête au Parlement de Paris, dant permission de déposer au Greffe uscrit original de ce Livre, entié- t écrit de la main de M. de Meaux ; e aussi de faire assigner les Auteurs Lettre & de l'Ouvrage dans lequel oit été insérée, pour les obliger de er ce qu'ils avoient avancé. Il y eut nséquence un Arrêt qui fut rendu le

XXXV. M. de Troies repousse les calomnies des Jesuites, qui dans leur Journal de Trévoux avoient avancé que le Livre des Elévations n'étoit pas du grand Bossuet



ris chez Aux avec Privil
contient 132 pages in-40.
Requête de M. de Troies
l'Arrêt intervenu en sa
observe que par cet Arrê
tenu, il « avoit déja co
» ment & dans la forme
» que, que le Livre des
» ritablement l'Ouvrage
» & qu'il l'a donné tel qu'
» *savante plume*, sans add
» ment, ni altération. »
montrer « que ce Livre
» des erreurs que les Jo
» buent ; qu'il enseigne
» vérités opposées à ces
» calomnies n'ont pas
» apparence ; que tout c
» comme *opposé aux sentim*
» *Evêque* de Meaux, est
» qu'il a donnée dans to
» vrages pour la doctrine

la Société, on est forcé de douter qu'elle ... effacer une pareille tache. *Impudent ...agême ; calomnies* sans nombre, *impostu-* ... *& sophismes grossiers ; ignorance, maligni-... artifice & mauvaise foi ; pitoyables chicanes, ...daleuses railleries ; vaines, puériles, mali-... & calomnieuses remarques ;* OPPOSITION ...ES POINTS ESSENTIELS DE LA DOCTRI-... CHRÉTIENNE ; ERREURS MANIFESTES, ...ITALES, PERNICIEUSES. C'est de quoi ... Jesuites Auteurs des Journaux de Tré-...x, sont, non pas simplement accusés, ...s atteints & convaincus dans cet Ou-...ge, de même que de *se jouer de la Reli-...*, *de la Théologie & du Public*. Ce sont ... propres termes de l'Instruction, pages ... & 125. « Ils (les Jesuites) ont en-...couru, continue ce Prélat, la malédic-...tion prononcée par le Prophéte, contre ceux *qui appellent le mal, bien ; & le bien, mal ; changeant les ténébres en lumiere, & la lumiere en ténébres ; l'amer en doux, & le doux en amer*. Ce malheur .... qui a les suites si funestes dans l'Eglise, d'où vient-il, mes chers freres, ajoûte ce Pré-...lat, sinon de cet orgueil profond .... par lequel des hommes *sages à leurs propres yeux, amoureux de leurs sentimens* & jaloux de leurs propres pensées, osent donner pour régle leurs faux préjugés ; entreprennent de subjuguer les plus grands Maîtres, en calomniant leurs Ecrits, & s'efforcent d'élever *sur les ruines de l'ancienne & inébranlable doctrine de l'Eglise*, un systême ruineux dont ils sont les inventeurs & les architectes ? Quel étonnant Problême ne seroit-ce point, dit encore

» le digne neveu du grand Bossuet, de sa-
» voir à qui on en doit croire sur la doc-
» trine chrétienne, & sur la maniere dont
» il faut l'énoncer; ou de M. de Meaux ou
» des Journalistes de Trévoux. »

» Les Jesuites, continue M. de Troies,
» ont-ils donc entrepris de décrier comme
» contraires à la foi tous les Livres où l'E-
» glise n'a jamais apperçu que sa propre
» doctrine? La critique qu'ils font (Jour-
» nal de Juin 1732) des Ouvrages de M.
» Nicole, seroit-elle encore une suite de
» ce projet insensé? On n'y sera donc plus
» trompé, (c'est toujours M. de Troies
» qui parle,) & toute la terre saura quelle
» est la doctrine à laquelle ces sortes de
» gens donnent des noms de sectes, &
» qu'ils s'efforcent par toutes sortes de
» voies, de décrier comme nouvelle &
» dangereuse.... Ainsi quand ils crieront
» à l'hérésie, à la nouveauté, il faudra
» bien se défier de ce cri vague & con-
» fus; il n'annoncera ordinairement que
» la doctrine des saintes Ecritures, que
» l'ancienne & perpétuelle Tradition de
» l'Eglise, & une opposition constante &
» courageuse à toutes les nouvelles & dan-
» gereuses opinions dont les Jesuites entre-
» prennent de l'obscurcir. »

XXXVI. Traité du Libre-arbitre & de la Concupiscence.

En 1731, M. l'Evêque de Troies pu-
blia en un seul volume in-12, deux petits
Ouvrages de M. de Meaux, intitulés, *Trai-
tés du libre-arbitre & de la concupiscence*.
Dans le premier, M. de Meaux parle du
libre-arbitre, de sa dépendance absolue, &
de son affoiblissement par le péché du pre-
mier homme. Il soutient pour sauver la

& établir en même-tems notre dé-
ıce de Dieu, une prémotion ou pré-
ıination physique, par le moyen de
le il concilie notre liberté avec les
:s de Dieu. La volonté de Dieu, dit-
:t la cause de tout ce qui est; & nous
›ncevons rien en lui par où il fasse
ce qui lui plaît, si ce n'est que sa vo-
é est d'elle-même très-efficace. Cette
ace est si grande, que non-seulement
choses sont absolument, dès-là que
u veut qu'elles soient; mais encore
elles sont telles, dès que Dieu veut
elles soient telles. Comme donc un hom-
est, dès-là que Dieu veut qu'il soit, il
libre dès-là que Dieu veut qu'il soit
re, & il agit librement dès que Dieu
eut qu'il agisse librement. Toutes les vo-
ontés des hommes & des Anges, continue
M. Bossuet, sont comprises dans la volon-
té de Dieu, comme dans leur cause pre-
miere & universelle: & elles ne sont li-
bres, que parce qu'elles y ont été compri-
ses comme libres: cette cause premiere
met par conséquent dans les actions hu-
maines, non-seulement leur être, tel qu'el-
es l'ont, mais encore leur liberté même:
& cette liberté est dans l'ame, non-seule-
ment dans le pouvoir qu'elle a de choisir,
mais encore lorsqu'elle choisit actuelle-
ment: & Dieu qui est la cause immédiate
le notre liberté, la doit produire dans son
dernier acte, de façon que le dernier acte
de la liberté consistant dans son exercice,
il faut que cet exercice soit encore de
Dieu. Tel est le sentiment de ceux qu'on
appelle Thomistes, & c'est celui qu'adopte



orgueil de la vie.

XXXVII. Traité de la connoissance de Dieu & de soi-même.

Le dixiéme Tome des
Bossuet, est terminé par l
connoissance de Dieu &
qu'il avoit composé pour
M. le Dauphin. Il y a dan
M. de Meaux, trois chose
l'ame, le corps, & l'unic
l'autre. Par cet examen,
conduit à la connoissance
l'ame & du corps, & de l'
union. Tel est le partage d
de Meaux fait d'abord conn
toutes les facultés intelle
roissent dans les opératio
ment & de la volonté. Par
l'homme connoît le vrai &
noît les choses corporelles
rituelles; celles qui sont
qui ne le sont pas: il pen
il réfléchit, il juge. Par la

les sont destinées, & si bien ar-
ı'il n'en est aucune à qui on
une autre place, & tellement
u'elles concourent toutes pour
r mutuellement, & pour con-
conservation & à la défense du
:st toujours surpris lorsqu'on e-
: attention la multitude des ma-
out genre & de toute espéce,
agissent de concert par un jeu
ible, qu'il est aisé & commode
: les opérations du corps. Par
: également forts & délicats,
arties de ce corps s'étendent,
nt, s'ouvrent, se ferment, se
se pressent, se tendent ou se
se joignent ou se séparent, &
férens mouvemens contribuent
ure & à la conservation de ce
édifice. Après avoir considéré
corps séparément l'un de l'au-
ssuet examine leur union.
roir fait considérer la grandeur
: du Créateur dans la formation
: & des parties qui le compo-
le Meaux passe à l'examen de la
fait voir que c'est l'effet d'un
ɔle, d'avoir si industrieusement
ı matiere, qu'on soit tenté de
lle agisse par elle-même & par
rie qui lui est propre. Les ani-
t ni art, ni réflexion, ni inven-
berté; mais moins il y a de rai-
:, plus il y en a dans celui qui
. Cependant la légere ressem-
l y a entre les organes de l'hom-
de la bête, a porté quelques-



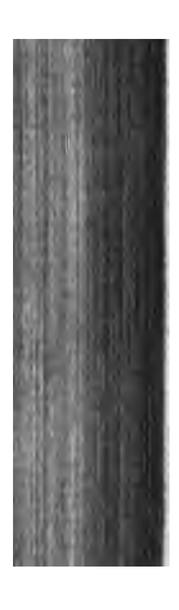
XXXVIII. Ouvrages contenus dãs les onziéme & douziéme volumes.

Les deux premieres piéc
cées au commencement d
me, ont pour objet deux
portans. Dans la premiere
traite de la nécessité de l'
dans le Sacrement de Pénit
de est une censure que le C
prononça le 4 Septembre
127 propositions qui étoie
tes extraites des Théses &
Jesuites. Elle fut arrêtée
consentement unanime des
l'Ouvrage de M. de Meau
tre en cette occasion son z
dition, & qui par la force
ses discours, força les Prél
tachés aux Jesuites, de
morale. M. de Meaux s'a
à faire bien sentir la fausset
la pernicieuse doctrine de

e & aux Religieuses de Port-Royal
nature du Formulaire. Il avoit re-
Docteur Cornet, comme nous l'a-
ja dit, des préventions contre le
le Jansenius, & il a toujours cru
avoit des personnes qui soutenoient
q propositions, sans qu'il ait pu ja-
n nommer aucune. Il ne mettoit pas
M. Arnauld de ce nombre. Au con-
, il étoit plein de la plus haute esti-
our cet illustre Docteur. M. Arnauld
on côté ne l'appelloit pas autrement
notre ami; il l'accusoit seulement de
de timidité & de trop de réserve à l'é-
l des Jesuites, dont effectivement M.
suet redoutoit le crédit en même-tems
il détestoit leur doctrine & leur morale.
s défauts que nous remarquons dans M.
Meaux, sont, pour nous servir de ses
rmes dans une occasion à peu près sem-
able, *des taches dans un beau Soleil*. Enfin
n trouve à la suite du onziéme volume,
Abrégé de l'Histoire de France, dont une
rtie sert à compléter ce même volume,
le reste fait la matiere du XII Tome
e cette riche collection.

XII.

On a cru qu'il étoit superflu d'y insérer XX
Ouvrage de M. Bossuet intitulé: *Defensio* Aut
declarationis Conventûs Cleri Gallicani, anno vrage
682, de Ecclesiasticâ Potestate, sans doute Bossi
arce que cette Défense des quatre Arti- Défen
les établis dans l'Assemblée de 1682, avoit Dé
éja été imprimée, de même que la tradu- du
tion françoise qui en a été faite. Mais on Fr
Pu
cl



M. de Meaux de compo
En 1698, les Jesuites (
publierent, comme nous
un *Problême Ecclésiastique*
de Noailles Archevêque d
probation que ce Prélat
Livre des Réflexions M
Quesnel. Dès que M. B
Libelle, qui fut condamn
lé à Paris par Arrêt du
fut indigné, & dit à M.
gens-là vous subjugueront, *j*
mez avec la derniere force.
l'Archevêque de Paris,
que vous de les réprimer? C
pria M. Bossuet de comp
nous parlons, & qui a
sieurs fois. M. Bossuet E
dans son Instruction sur le
cées dans le Journal de T
Elévations, assûre que l'C
sous ce titre : *Justificati*

» tinue-t-il, nous a dit plusieurs fois, que » c'étoit le plus beau morceau de Théo» logie qu'il eût jamais fait. » C'est toutefois ce même Ouvrage que les Jesuites assûroient, lorsqu'il parut, n'être point de M. de Meaux, ou avoir été désavoué par cet illustre Prélat. La Société a voulu laisser mourir le grand Bossuet, avant que de livrer de nouvelles attaques au Livre des Réflexions Morales : c'est ce qu'il est important de bien remarquer.

XIII.

XI. Œuvres posthumes. Zéle de M Bossuet contre les erreurs de M. Simon. Il fait supprimer l'Histoire de l'Ancien Testament. *Pref. de l'Ed.*

On a publié en 1753, trois nouveaux volumes in-quarto des Œuvres posthumes de M. Bossuet, pour servir de Supplément aux dix-sept volumes in-4o. de ses Ouvrages.* On ne pouvoit faire à l'Eglise un présent plus utile. Le premier volume contient un Recueil très-curieux & très-instructif de Dissertations & de Lettres, composées dans la vue de réunir à l'Eglise Catholique les Protestans d'Allemagne de la Confession d'Ausbourg. Nous en parlerons dans l'Article de l'Eglise d'Allemagne. Le second volume renferme la *Défense* de la Tradition des saints Peres, que M. de Meaux avoit entreprise, pour réprimer les excès & confondre les erreurs du fameux Richard Simon, Ecrivain aussi hardi que fécond, comme on le peut voir dans ses Histoires critiques du Vieux & du Nouveau Testament, dans celle des Commentateurs du Nouveau, dans sa Version du

* On trouve ces volumes chez Jean-Thomas Herissant, rue S. Jacques à Saint Paul, & chez les Freres Etienne, rue S. Jacques à la Vertu.



ree, qui s'émancipe jusqu
zard, ou sur les plus foibl
des dogmes fondamentaux
est un art dangereux, plu:
des présomptueux que de
enfanter des erreurs, qu'à
rité.

Lorsqu'on achevoit l'i
premier Ouvrage de M. S
nauld avertit M. Bossuet di
naçoit l'Eglise, & lui fit
face & la Table des Matie
accompagner ce Livre. Il
davantage pour découvrir
veau systême de M. Simo
face, il donne une atteint
tenticité du Pentateuque,
se pour l'attribuer à des
qu'il imagine ; & la Table
dique beaucoup d'articles
nifestement à ébranler ou
tir l'autenticité des autre

cipes & de tant de conséquences pernicieuses à la foi, qu'il eût fallu le refondre d'un bout à l'autre. On prit donc le parti de le faire supprimer par un Arrêt du Conseil & d'en brûler tous les exemplaires. Cependant M. Bossuet employoit les voies les plus douces, pour ramener aux vrais principes un Auteur dont il estimoit les talens, & dont il souhaitoit de rendre les études & le goût pour les Langues, utiles à l'Eglise. Il eut avec lui plusieurs conférences, dans lesquelles il combattit le nouveau systême de M. Simon, par un si grand nombre de preuves solides, qu'il crut même l'avoir convaincu. Ce Critique s'offrit de réfuter lui-même son Livre. L'offre fut acceptée; mais M. Simon éluda toujours de la remplir. Ce fait est rapporté par M. Bossuet dans des Lettres écrites long-tems après, lorsque la Version du Nouveau Testament imprimée à Trévoux, commença à faire du bruit; & il est bon d'avertir que ce même fait est considérablement altéré dans l'éloge historique mis à la tête des Lettres de M. Simon.

XLI. Nouveaux excès de M. Simon. Son Histoire critique des principaux Commentateurs du N. T.

Cet Ecrivain séduit de plus en plus par l'attrait de la nouveauté, ne mit plus de bornes à la licence de ses sentimens, dans son *Histoire critique des principaux Commentateurs du Nouveau Testament*, qu'il publia en 1693. Le but que l'Auteur semble s'être proposé dans cet Ouvrage, est moins d'éclaircir les questions que de les embrouiller, de répandre des doutes sur les plus importans mysteres, d'en affoiblir, d'en éluder les preuves, d'ébranler la certitude de la Tradition, d'attaquer l'auto-



destination, qu'il n'entend
qu'à toutes les pages, il n
position marquée aux dogı
taux du péché originel, de
cace, & de la prédestinati
l'on en croit cet Auteur, ı
dacieux Critique qu'ignorar
Pélage sur ces matieres, iı
criture comme l'ancienne l
les Peres Grecs l'avoient in
Augustin étoit un Novateı
en adoptant sa doctrine, a
sa croyance, & fourni la pı
bilité de sa foi.

XLII. M. Bossuet entreprend de confondre cet Ecrivain.

Tel est en substance le fo
de la doctrine de M. Simo
posant & l'air de suffisance
débitoit ses fausses maxime
cipes mêmes de sa critique
au-dessus de toute autori
les dogmes & donnoient au
armes pour combattre tou
parurent à M. de Meaux m

: grace efficace & de la prédestination ..ite. Ce seul point bien établi, suffi- seul pour sapper par les fondemens le ..me de M. Simon, & réunissoit sur ces . articles essentiels, toute la Tradition le Critique s'étoit efforcé de diviser. Savant Prélat communiqua son dessein ..elques amis, & bien-tôt le Public en ..struit. Comme le soulévementcontre Simon avoit été général, tout le monde ..it avec joie que M. Bossuet se chargeoit : réfuter.

XLIII. M. Arnauld écrit à M. de Meaux pour l'en féliciter. *Tom. 7. Lettr. DCVI.*

..ette importante nouvelle pénétra jus- dans la retraite de M. Arnauld, qui ..moigna sa joie à un ami en ces ter- « On nous mande de Paris, que M. ..aux est résolu d'écrire contre le faux ..que *, pour la défense de la grace ..enne & de l'autorité de saint Augu- & il a même fait dire à quelqu'un ..s amis, qu'il nous prioit de recom- ..er cette affaire à Dieu. C'est assûré- ce qu'il faut faire : car ce seroit une .. chose & bien avantageuse à l'E- . » M. Arnauld se hâta ensuite de fé- .. M. Bossuet, du zéle que Dieu lui ..oit pour la défense d'une si bonne cau- J'ai appris avec bien de la joie, lui ., ce que l'on nous mande, que vous sentez porté par un mouvement de ..rit de Dieu, à écrire pour la défense .. grace chrétienne, & de l'autorité de : Augustin, contre la prétention témé- : du faux Critique. Rien n'est plus di- d'un Evêque à qui Dieu a donné de ..ands talens pour écrire & pour parler, de les employer pour une si bonne

* *M. Simon.*

Lett. DCIX.



mêmes lumieres & le n
a été rempli pour éclair
l'Eglise contre une des p
toutes les héréfies. A l'é
je crois, Monſeigneur
remarqué, que dans le ju
te des Commentateurs d
ment, il regarde comm
ceux mêmes qui ſont le
s'être attachés à la doct
res, & principalement
touchant la grace & la p
ce qu'on peut voir da
Salſbout, d'Eſtius & de
Ainſi, ſelon ce Critiqu
vre que les régles de la
non pas la Théologie
pour bien expliquer le
ment. Si on fait autren
le ſens de ſaint Paul
c'eſt celui que l'on s'eſt
pres préjugés. Rien ne
avis, plus favorable au
me ſouviens d'avoir lu a

ir entretenir? Mais ce n'en est pas en-
: tems, & je ne sais si à l'âge où je suis,
me flatter que ce tems vienne jamais
noi. Je vous avoue que s'il y a quel-
hose qui me touche dans l'état où
veut que je sois, ce sont ces sortes de
ions. Il m'a fait la grace de les por-
ec beaucoup de paix & de tranquill-
'espere qu'il me soutiendra par sa
:orde jusqu'à la fin, & qu'il me ren-
le à suivre la voie par laquelle il veut
ille à lui. Vos prieres & votre béné-
, Monseigneur, peuvent beaucoup
uer à m'en obtenir la grace. »

XLIV. M. Bossuet compose sa défense de la Tradition & des SS Peres. Plan de cet Ouvrage.

imon qui craignoit les coups d'un
ire si redoutable, crut qu'il les pré-
it en faisant imprimer à la hâte une
dans laquelle il mettoit quelques
:orrectifs à la Critique qu'il avoit
lace de faire de saint Augustin. Ce
: étoit trop foible, & M. Bossuet
a sans relâche à sa Défense de la
on & des saints Peres. Bien-tôt il
'n état de paroître. Ses amis, entre
M. de la Broue Evêque de Mire-
'avoient déja lue & examinée, lors-
'aire du Quiétisme obligea l'Auteur
spendre la publication. Le Quié-
occupa tout entier jusqu'en 1699:
ıoi le plan de réunion des Eglises
ennes d'Allemagne de la Confes-
ıusbourg, & l'Assemblée générale
gé de France de 1700, dont il fut
k pour laquelle il dressa la célébre
contre la morale des Casuistes re-
ne lui laisserent pas un moment de
ans les années suivantes, d'autres

beſoins plus preſſans, ou de ſon Diocèſe, ou de l'Egliſe univerſelle, ſe ſuccéderent ſans interruption, & ne lui permirent pas de ſonger à l'impreſſion de ſa *Défenſe de la Tradition*, &c. Mais il n'abandonna jamais ce deſſein; & s'il ne l'exécuta pas, ce fut, comme il le dit lui-même, *faute de loiſir*, & *parce qu'il falloit aller au plus preſſé*. M. Boſſuet aſſûroit encore en 1703, peu de mois avant ſa mort, que *le peu de travail qui lui reſtoit à faire* pour la donner au Public, *ne ſurpaſſoit pas la diligence d'un homme réſolu de conſacrer ſes efforts juſqu'au dernier ſoupir, à la défenſe de la vérité*.

Il paroît que le Prélat vouloit donner à ſon Ouvrage une nouvelle forme, dans la vue d'en faire une ſuite de ſes deux Inſtructions contre la verſion du Nouveau Teſtament de Trévoux, & que c'étoit pour cela qu'il ne craignoit point d'en inſérer quelques morceaux conſidérables dans ſes deux Inſtructions, & ſur-tout dans ſa Diſſertation ſur Grotius. Quoi qu'il en ſoit, il ſemble que la Providence ait réſervé la publication de cet Ouvrage à des tems où d'un côté l'ignorance qui fait des progrès rapides, donne ſujet de craindre que la Tradition ne ſoit bien-tôt méconnue, l'autorité des ſaints Peres négligée, l'étude de leurs Ouvrages entiérement abandonnée; tandis que d'un autre côté, la fureur du prétendu bel eſprit fait dans l'Egliſe des ravages affreux, inſpire à des hommes qui portent le nom de Chrétiens, mais qui pour la plûpart ne ſavent pas les premiers élémens du Chriſtianiſme, la témérité de s'ériger en nouveaux Docteurs, de dog-

:er sur la Religion, ou plûtôt contre ligion, de secouer le joug de toute rité, & d'appeller insolemment de tous mysteres au tribunal de leur frivole n.

. Bossuet, en attaquant M. Simon, roposoit de terrasser d'un même coup ceux qu'il désigne sous le nom de veaux *Critiques;* c'est-à-dire, ces hom- présomptueux, qui prennent leur pro- esprit pour régle unique de leurs ju- iens, au lieu de réformer leurs juge- is sur la régle invariable de la foi. Ces imes qui, comme le dit excellemment avant Auteur, s'écartent des vrais prin- es, *faute d'en prendre le fil par une Théo- e qui ne soit ni curieuse ni contentieuse, s sobre, droite, modeste, plûtôt précise & ste, que subtile & rafinée, & qui*, dans recherches, *craigne de pénétrer plus avant n'appartient à des mortels.* Or, aujour- ui plus que jamais, le monde est inondé gens qui se font gloire d'admettre & de iter des opinions inouïes. Le nombre es faux Savans s'est étrangement mul- ié, leur audace s'est effroyablement ac- ; & c'est pour les confondre qu'on oppose l'Ouvrage d'un des plus beaux ies qui fut jamais, & tout à la fois des plus dociles à l'autorité légitime. t-être que son exemple & ses leçons antiront notre siécle du goût pernicieux l semble avoir pour la nouveauté, & erveront de la séduction, ceux qui res- tent encore la Religion & se soumet- t aux vérités révélées: peut-être même cet Ouvrage qui n'est, à le bien pren-



Ce que contient la premiere Partie.

parties. Dans la premiere
voile les artifices de M. S
ne pas paroître Socinien a
& tout-à-fait Catholique
s'enveloppe dans des amb
les, propres à donner le
& aux autres, & à le fa
ment à son but. Ce but p
troduire dans l'Eglise un S
tigé, & d'éviter les censu
reurs n'auroient pu manq
pées, s'il les eût montrée
vert. Rien n'échappe à la
Bossuet. Il démasque ce fa
met au grand jour ses vue
ne tendent à rien moins
Religion, en élevant des A
décriés, & même des hérét
des Peres de l'Eglise les p
plus respectés; en inspirant
la doctrine de ces saints Do
dant incertaine, ou plutôt
toute la Tradition.

ıe fureur qu'on ne peut concevoir. Il
ufoit d'innovation dans la foi, & d'ê-
'inventeur d'un nouveau systême qui
eſt accrédité dans l'Egliſe d'Occident,
par l'anéantiſſement de l'ancienne do-
e, mieux conſervée, ſelon ce témé-
Critique, dans l'Egliſe d'Orient. M.
uet démontre que la foi de ſaint Au-
in ſur le péché originel, eſt la foi de
les ſiécles, de tous les Peres, de tou-
es Egliſes; & que ce ſaint Docteur a
même démontré, qu'avant la naiſſance
Pélagianiſme, les Peres ont enſeigné
ce point, plus confuſément, il eſt vrai,
e qu'ils n'avoient point d'ennemis à
battre; mais néanmoins ont enſeigné
ne maniere qui ne laiſſe point d'équi-
ues, les mêmes vérités qu'il étoit obli-
de défendre avec plus d'application &
récifion contre les chicanes des nou-
ux hérétiques.
I prouve encore, que le dogme de
Grace efficace eſt auſſi ancien que
gliſe, & reconnu par tous les Peres
l'Orient & de l'Occident, Grecs &
ins, comme faiſant partie du dépôt
é de la ſaine doctrine confiée par Je-
Chriſt à ſes Apôtres, pour être tranſmis
Egliſe de tous les ſiécles. Il en eſt de
ne du dogme de la prédeſtination gra-
' des Saints. M. Boſſuet prouve la vé-
de ce dogme d'une maniere en quel-
ſorte géométrique, par douze propo-
ns extraites des Prieres communes de
liſe, qui ſuivent naturellement & né-
irement l'une de l'autre, & qui ne
nt aucun doute ſur la perpétuité &

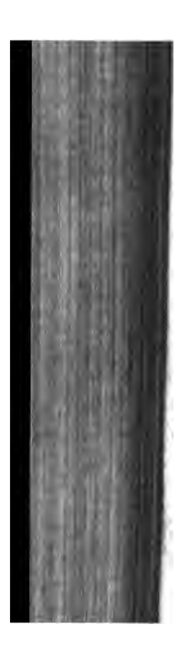


en même-tems qu'on y a
ce de la doctrine & tous
saint Augustin. Nous avo
que les prétendus Janseni
d'autre doctrine sur la G
qui est développée dan
tion.

XLVII. M. Bossuet donne lui-même le dessein & la division de cet important Ouvrage.

Voici de quelle manier
expose dans sa Préface, le
vision de sa Défense de la
saints Peres, contre M.
prétexte, dit ce Prélat, d
quelle, qu'il fait semblan
ner de certains endroits,
sentiment sur le fond d
louer, corriger, reprendr
ra, & les Peres comme l
der des questions, non pa
toutes, car ce seroit une
nie; mais de celles qu'il
& en particulier de celles
sion d'insinuer les sentime
tant contre la divinité de

que assûrément il n'est pas possible qu'il
claircisse autant qu'il faut dans un vo-
e comme le sien : ce qui est cause qu'en
hant une infinité de difficultés qu'il
peut ni ne veut résoudre, il n'est pro-
qu'à faire naître des doutes sur la Re-
on : & c'est un nouveau charme pour
libertins, qui aiment toujours à douter
e qui les condamne. On ne peut rendre
plus aucune raison du choix des Au-
s dont il a voulu composer sa compi-
on telle quelle. S'il se vouloit réduire
n son titre, à traiter des Commenta-
rs du Nouveau Testament, on ne voit
ce qui l'obligeoit à parler de saint A-
nase, de saint Gregoire de Nazianze,
les autres qui n'ont point fait de Com-
ntaires, ni des Ecrits polémiques de ces
res, ou de ceux de saint Augustin. Si,
s le nom de Commentateurs, il veut
nprendre tous les Auteurs qui ont trai-
lu Nouveau Testament, c'est-à-dire,
les Auteurs Ecclésiastiques, on ne voit
pourquoi il oublie un saint Anselme,
Hugues de Saint Victor, un saint Ber-
, & sur-tout un saint Grégoire-le-
nd ; d'autant plus que les deux derniers,
e qu'ils ont traité comme les autres de
octrine de l'Evangile, & en particu-
les matieres sur lesquelles M. Simon a
epris de nous régler, ils ont encore ex-
rément composé des Homélies sur les
ngiles ; & que d'ailleurs ils méritoient
doute autant d'être nommés que Ser-
& que Bernardin Ochin, dont M. Si-
n nous a donné une si soigneuse ana-
., encore qu'il n'en rapporte aucun



deſſein régulier.

Si je voulois exprimer
qui en réſulte, continu
dirois qu'on y apprend
expoſitions des Socinien
l'on peut s'inſtruire de l
bon ſens & l'habileté de
mentateurs, ainſi que de P
ſecte des Pélagiens, & d
Auteurs ou hérétiques ou
y apprend plus que tout c
faut affoiblir la foi des p
res, avec les fautes des
dire celles que M. Simon
en particulier celles de
principalement ſur les m
ce, dont notre Auteur n
véritable ſyſtême, & fait
Auguſtin ce qu'il devoit d
dre les Pélagiens; en ſorte
met, que ce ne ſera plus
mais M. Simon, qui en ſe
En un mot, ce qu'il appre

devant Dieu, que je n'exagere rien.
paroîtra dans la suite ; & pour pro-
plus nettement dans cet examen, je
opose de faire deux choses : la pre-
, de découvrir les erreurs expresses
re Auteur sur les matieres de la Tra-
& de l'Eglise, &, ce qui tend à la mê-
, le mépris qu'il a pour les Peres,
les moyens indirects par lesquels en
issant la foi de la Trinité & de l'In-
tion, il met en honneur les ennemis
s Mysteres : la seconde, d'expliquer
rticulier les erreurs qui regardent le
originel & la Grace, parce que c'est
Mysteres qu'il s'est particuliérement
é.

ous n'entreprendrons pas d'analyser les
es qu'emploie M. Bossuet, dans la
té de les affoiblir en les abrégeant.
leurs nous croyons que les Lecteurs
ont mieux s'en instruire à fond dans
rage de ce grand Auteur, que d'en
oir de notre part une idée superfi-
La matiere est assez importante pour
er qu'on l'étudie sérieusement, &
ne se contente pas d'en prendre une
teinture. Voici quelques endroits de
mportant Ouvrage, par lesquels on
a juger du prix des choses qui y sont
mées. *Pref. de l'Ed.*

rdeur de saint Augustin pour l'E-
e, lui en a fait obtenir une intel-
ce profonde, qui paroît en quatre
es principales. La premiere, que lui
nous a donné dans le seul Livre de la
rine Chrétienne, plus de principes
entendre l'Ecriture-sainte, que tous

XLVIII. M. Bossuet donne une idée juste de S. Augustin & de ses Ouvrages.

les autres Docteurs, en ayant réduit toute la doctrine à ce grand principe, qu'elle ne prescrit que la charité & ne défend que la cupidité. La seconde chose qui nous marque la profonde pénétration de saint Augustin dans l'Ecriture, c'est de nous avoir fait connoitre en divers endroits, les véritables beautés; non point dans un ou deux passages, mais en général dans tout le tissu de ce divin Livre, & de nous avoir, par exemple, fait sentir l'esprit dont elle est remplie, en dix ou douze lignes de sa Lettre à Volusien, plus qu'on ne pourroit faire en plusieurs volumes. C'est ce qui fait aussi qu'il en a tiré, pour ainsi dire, toute l'onction pour la répandre dans tous ses Ecrits. En troisiéme lieu, par la même ardeur de pénétrer l'Ecriture-sainte, il a reçu cette grace d'avoir pressé les hérétiques par ce divin Livre, de la maniere la plus excellente; & non-seulement la plus vive, mais encore la plus invincible & la plus claire; en sorte qu'on ne peut rien ajoûter ni à la solidité de ses preuves, ni à la force dont il les pousse; ce qui a été reconnu par toute l'Eglise. Enfin, le dernier effet de la connoissance des Ecritures dans saint Augustin, c'est la profonde compréhension de toute la Théologie. Celle des autres Peres paroît renfermée dans les matieres que l'occasion & les besoins de l'Eglise leur ont présentées. Mais Dieu a permis que saint Augustin ait eu à combattre toute sorte d'hérésies. Le Manichéisme lui a donné occasion de traiter à fond de la nature divine, de la Création, de la Providence, du néant dont toutes choses

.rées, & du libre-arbitre de l'hom-
l a fallu chercher la cause du mal;
e l'autorité & de la parfaite con-
les deux Testamens, ce qui l'o-
à repasser toute l'Ecriture, & à
es principes pour en concilier tou-
rties.
›natisme lui a fait traiter expres-
t à fond l'efficacité des Sacremens
rité de l'Eglise. Ayant eu à com-
s Ariens en Afrique, il a si bien
ı travail des Peres anciens dans les
importantes sur la Trinité, que
rofonde méditation sur les Ecritu-
laissé cette matiere encore mieux
& plus éclaircie qu'elle n'étoit
nt. Il a parlé de l'Incarnation du
)ieu, avec autant d'exactitude &
ıdeur, qu'on a fait depuis à Ephè-
a prévenu & pour ainsi dire, di-
cisions de ce Concile. Il a entiè-
enversé la secte Pélagienne, qui
lieu à ce docte Pere, de soutenir
nent de l'humilité chrétienne. En
ıt à fond l'esprit de la nouvelle
, il a développé les principes de
: chrétienne; en sorte que tous les
:ant spéculatifs que pratiques de
ɔn, ayant été si profondément ex-
›ar saint Augustin, on peut dire
le seul des Anciens que la divi-
dence a déterminé par l'occasion
tes, à nous donner tout un corps
ɔgie.
encore ajoûter la maniere dont
a sainte doctrine, qui est toujours
a source & au plus sublime, puis-

que c'eſt toujours aux principes. Quand il prêche, il les fait deſcendre comme par dégrés, juſqu'à la capacité des moindres eſprits. Quand il diſpute, il les pouſſe ſi vivement, qu'il ne laiſſe pas aux hérétiques le loiſir de reſpirer. Dans ces deux manieres d'expliquer les vérités de la Religion, on ſent une main habile & un homme conſommé, qui maître de ſa matiere comme de ſon ſtyle, la manie convenablement ſuivant le genre de dire, ou plus ſerré ou plus libre, où il ſe trouve engagé. C'eſt donc d'un maître ſi intelligent, & pour ainſi dire ſi maître, qu'il faut apprendre à manier dignement la parole de vérité, pour la faire ſervir dans tous les ſujets à l'édification des fidéles, à la conviction des hérétiques, & à la réſolution de tous les doutes, tant ſur la foi que ſur la morale. Et pour aller juſqu'à la ſource des graces de Dieu dans ce Pere, il lui avoit imprimé dès ſon premier âge, un amour de la vérité, qui ne le laiſſoit en repos ni nuit ni jour, & qui l'ayant toujours ſuivi parmi les égaremens & les erreurs de ſa jeuneſſe, eſt enfin venu ſe raſſaſier dans les ſaintes Ecritures, comme dans un océan immenſe, où ſe trouve la plénitude de la vérité. « M. Boſſuet réfutant les téméraires critiques qui blâmoient dans ſaint Auguſtin, les antithéſes, les pointes & les allégories, s'exprime ainſi : « Un ſavant homme de nos jours dit ſouvent qu'en liſant ſaint Auguſtin, on n'a pas le tems de s'appliquer aux paroles, tant on eſt ſaiſi par la grandeur, par la ſuite, par la profondeur des penſées. En effet, le fond de ſaint

Augustin, c'est d'être nourri de l'Ecriture, d'en tirer l'esprit, d'en prendre les plus hauts principes, de les manier en maître & avec la diversité convenable. Après cela, qu'il ait ses défauts, comme le soleil a ses taches, je ne daignerois ni les avouer ni les nier, ni les excuser ou les défendre. Tout ce que je sais certainement, c'est que quiconque saura pénétrer sa Théologie aussi solide que sublime, gagné par le fond des choses & par l'impression de la vérité, n'aura que du mépris ou de la pitié pour les Critiques de nos jours, qui, sans goût & sans sentiment pour les grandes choses, ou prévenus de mauvais principes, semblent vouloir se faire honneur de mépriser S. Augustin qu'ils n'entendent pas. »

XLIV. Combien il est important d'étudier les Peres de l'Eglise.

Comme les Ecrivains audacieux, que combat M. Bossuet, ne respectent guéres plus les autres Peres que saint Augustin, le savant Prélat s'éléve contre ce goût dépravé, qui porte à puiser dans des ruisseaux bourbeux la connoissance de la Religion, plûtôt que dans les sources pures de la Tradition & des saints Peres. « Quiconque, dit-il, veut devenir un habile Théologien & un solide Interpréte, qu'il lise & relise les Peres. S'il trouve dans les modernes, quelquefois plus de minuties, il trouvera très-souvent dans un seul Livre des Peres, plus de principes, plus de cette premiere séve du Christianisme, que dans beaucoup de volumes des Interprétes nouveaux ; & la substance qu'il y sucera des anciennes traditions, le récompensera très-abondamment de tout le tems qu'il aura donné à

ment par lequel on reconnoit
qui fait croire, qui fait agir,
qui convertit effectivement
l'homme, n'est pas une opini
liere, mais la foi de toute l'Eg
ces prieres, dit saint Prosper,
Tradition des Apôtres, *sont célé*
mément par toute l'Eglise Catho
ce saint Docteur conclut, que
chercher bien loin la régle de l
trouve dans la régle de la prier
credendi lex statuat supplicandi. C
de la Grace qui fléchit les cœu
toujours dans l'Eglise, comme
voir dans les prieres qu'elle adr
nuellement à Dieu. Saint Au
sert pour prouver qu'il faut r
une Grace, qui ne donne pas se
pouvoir croire, mais de croire
voir agir, mais d'agir actuellen
ce Pere conclut très-bien, que
telle Grace, s'est s'opposer aux
l'Eglise; *nostris orationibus contr*
l'Eglise ayant choisi les paroles
quent le plus la conversion actue
set certain de la Grace, pour
toutes ses demandes, jusqu'à d
Dieu qu'il force nos volontés
belles, à se rendre à lui; *& a*
etiam rebelles compelle propitius
c'est accuser l'Eglise d'erreur
qu'un des effets de la Grace so
lir un cœur endurci & de lui
reté. On sait au reste, que le
se sert l'Eglise quand elle dit
forcez, *contraignez*, ne marque
lence qui nous fasse faire le

, comme parle saint Augu-
te-puissante facilité de faire que
s , nous soyons faits voulans ;
entibus.

maintenant la raison qui a fait
Augustin, qu'il n'étoit pas né-
miner les Ecrits des Peres sur la
Grace , sur laquelle ils ne s'é-
ués que briévement & en paf-
nter & breviter. Mais ils n'a-
esoin de s'expliquer davanta-
s que nous d'entrer plûs pro-
ans cette discussion , puisque
examen , les Prieres de l'E-
ient simplement ce que pou-
e de Dieu : *Orationibus autem*
iciter apparebat Dei gratia quid
rquez ces mots : *quid valeret ,*
ace pouvoit ; c'est-à-dire , que
ous en découvroient non-seu-
cessité , mais encore la vertu
& ces qualités de la Grace ,
gustin , paroissent fort nette-
simplement dans la Priere ,
e n'est pas qu'elles ne paroif-
Ecrits des saints Peres , où le
Augustin les a si souvent trou-
est que cette doctrine du puis-
la Grace ne paroissoit si plei-
ettement , si simplement nulle
s les Prieres de l'Eglise. Quand
sent clairement & dans une
icité , non-seulement la né-
encore la force de la priere
e qu'on y demande pour flé-
s. Dans la plûpart des discours
mme ils disputent contre quel-

qu'un qui n'est attentif qu'à prendre ses avantages, ils craignent de dire ou trop ou trop peu; mais dans la Priere ou publique ou particuliere, chacun est entre Dieu & soi: on épanche son cœur devant lui, & sans craindre que quelque hérétique abuse de son discours, on dit simplement à Dieu ce que son Esprit fait sentir. »

Nous rapporterons encore ici un bel endroit de cet important Ouvrage de M. de Meaux. C'est celui où il expose les causes de l'acharnement de M. Simon & de quelques autres critiques, contre S. Augustin. « On voit, dit-il, avec quel excès & en même-tems avec quel aveuglement & quelle injustice on s'opiniâtre à décrier S. Augustin, & à le chicaner sur toutes choses. Cette aversion des nouveaux Critiques contre ce Pere, ne peut avoir qu'un mauvais principe. Tous ceux qui par quelque endroit que ce fût, ont voulu favoriser les Pélagiens, sont devenus naturellement les ennemis de saint Augustin. Ainsi les Semi-Pélagiens, quoique en apparence plus modérés que les autres, *se sont attachés*, dit S. Prosper, *à le déchirer avec fureur, & ils ont cru pouvoir renverser tous les remparts de l'Eglise, & toutes les autorités dont elle s'appuie, s'ils battoient de toute leur force cette tour si élevée & si ferme*. Un même esprit anime ceux qui attaquent encore aujourd'hui un si grand homme. Qu'on en pénétre le fond, on les trouvera attachés à la doctrine de Pélage & des Demi-Pélagiens, ainsi que nous l'allons voir de M. Simon. Mais ils n'en veulent pas seulement à la doctrine de la Grace. S. Augustin est celui de tous les Docteurs, qui

Cont. Coll. c. XXI. n. in app. T. Aug. pag. 5.

par une pleine compréhension de toute la matiere théologique, a sçu nous donner un corps de Théologie, &, pour me servir des termes de M. Simon, *un systême plus suivi de la Religion*, que tous les autres qui en ont écrit. On ne peut mieux attaquer l'Eglise, qu'en attaquant la doctrine & l'autorité de ce sublime Docteur. C'est pourquoi on voit à présent les Protestans concourir à le décrier. Déja, pour les Sociniens, on voit bien dans les erreurs qu'ils ont embrassées, que c'est leur plus grand ennemi : les autres Protestans commencent à se repentir d'avoir tant loué un Pere qui les accable. »

XIV.

LI. Autres Ouvrages que renferme le second volume des Œuvres posthumes.

On a mis à la suite de la *Défense de la Tradition & des Saints Peres*, plusieurs Ecrits de M. de Meaux qui n'avoient point encore paru. 1. Lettre au sujet de la Version du Nouveau Testament de Richard Simon, imprimée à Trévoux. 2. Cinq Mémoires dans lesquels M. Bossuet prouve qu'il est indécent de soumettre les Ouvrages de doctrine d'un Evêque, à la censure d'un Prêtre son inférieur. 3. Mémoire & Remarques sur les Ecrits de M. du Pin. M. de Meaux s'y éléve avec force contre les erreurs, les omissions, les singularités qui paroissent dans les premiers volumes de la *Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques*. 4. Trois Lettres à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangeres. En voici l'occasion. Les Peres le Conte & Gobien, Jesuites, Auteurs, l'un du Livre intitulé, *Mémoires sur la Chine* : & l'autre, d'une



Religion vénérable : &
qu'ils ne miſſent les Chi
ligne que les Juifs. Tout
puyé que ſur des narratio
contes faits à plaiſir, pe
vaincre des hommes ſenſ
tant pouvoient convainc
teurs fort ſimples, ceux
jamais qu'un Auteur ſoit
ter gravement des menſo
nent toujours pour vrai c
dans un Livre imprimé.

M. Boſſuet jugea, de
le Cardinal de Noailles,
de Reims (le Tellier) &
Etrangeres, que le meil
rantir les ſimples de la ſé
faire cenſurer par la Fac
de Paris, les Livres des
Gobien, qui contrediſoi
la doctrine de l'Ecriture

thécaire du Collége Mazarin, se distingua parmi les défenseurs de la Religion Chinoise. Il entreprit, en disant son avis en Faculté sur la censure qu'on projettoit, de justifier du reproche d'idolâtrie, presque tous les anciens peuples. Son avis, ou plutôt sa longue dissertation, qui ne présentoit que l'ennuyeux étalage d'une érudition mal digérée, & mise en œuvre sans choix & sans jugement, parut bien-tôt imprimée par les soins des Jesuites. Le soulévement du Public contre cet Ouvrage, fut cause que l'Auteur se hâta d'en désavouer l'impression, & de déclarer qu'il approuvoit la Censure de la Faculté sur le culte des Chinois. Le mal n'étoit pas guéri par cette espéce de réparation : il falloit que les erreurs & les faux principes du Docteur fussent réfutées à fond. M. Bossuet se seroit volontiers chargé de ce travail: mais ses occupations actuelles ne lui laissant pas un moment de loisir, il écrivit à M. Brisacier, Supérieur des Missions étrangeres, les trois Lettres dont nous parlons, pour l'engager à s'en charger lui-même. Dans les deux premieres, il fait des remarques très-solides sur les propositions les plus outrées de l'Ecrit du Docteur: dans la troisiéme, il dresse le plan qu'on doit suivre pour réfuter efficacement le nouveau systême. Ce plan, quoique jetté à la hâte sur le papier, est très-lumineux & très-précis, & montre la justesse, la pénétration & l'étendue des connoissances de M. Bossuet. Le systême qui suppose parmi les Chinois ou parmi d'autres peuples idolâtres un culte pur, une Eglise véritable,

tions, & même on s'est trouvé dans la nécessité de recourir au procès-verbal de l'Assemblée de 1682, pour avoir de suite les propositions qui devoient être censurées.

Le Traité sur l'usure, est comme une suite du Décret sur la Morale, auquel il a manifestement rapport. M. Bossuet le composa pendant le cours de l'Assemblée de 1682, pour mettre les Juges en état de décider avec pleine connoissance de cause, une matiere sur laquelle les Casuistes ont plus subtilisé que sur aucune autre. Il est étonnant jusqu'à quel point leur esprit est industrieux, quand il s'agit de flatter la cupidité, sous combien de formes ils déguisent l'usure, quels palliatifs ils emploient pour cacher la difformité d'un crime condamné par toutes les Loix divines & humaines, & pour apprendre aux hommes à le commettre sans remords. Les Prétendus Réformés, qui nous disent hardiment qu'ils se proposent de ramener l'Eglise à la pureté des premiers siécles, sont plus relâchés sur la matiere de l'usure, que les plus mauvais Casuistes Catholiques. M. Bossuet attaque nommément Grotius, que les Réformés regardent en ce point comme un modéle de modération & d'équité. Il est en effet plus judicieux & moins outré que les autres partisans de l'usure. Cependant ses principes sont faux, injustes, contraires à l'Ecriture, démentis par toute la Tradition. C'est ce que M. Bossuet prouve contre cet Auteur, laissant à conclure ce qu'on doit juger de ceux qui sur cette matiere, portent tout aux derniers excès. M.

ux avoit posé dans son Décret, les
s de l'Ecriture & de la Tradition
l'usure. Il suit ici ce vice dans tous
urs : il l'accable de preuves sans
, qui ne laissent point de réplique,
t à fond toutes les difficultés.
semblée de 1700, consomma l'Ou-
rojetté par celle de 1682, & fit
sure en forme, des propositions er-
les Casuistes relâchés. M. Bossuet
re établi par cette Assemblée, Chef
ommission qu'elle forma pour exa-
es matieres de morale. Les faux
es avancés par les Casuistes sur la
lité, étoient la source de toutes
rreurs & de l'horrible corruption
voient introduite dans la morale.
ils se croyoient invincibles dans
, il falloit les y attaquer ; & c'est
fit M. de Meaux par les quatre Dis-
ns de peu d'étendue, mais d'une
solidité, sur la *prudence*, sur la *con-*
sur la *probabilité*, & sur les *régles*
it suivre dans les cas douteux. Ces
tions furent imprimées & distri-
ux membres de l'Assemblée peu de
ant que le Prélat fît son rapport,
nettre les Juges au fait de tous les
ens des Probabilistes. L'Editeur des
posthumes a joint ce rapport aux
Dissertations dont nous venons de
La *Tradition des nouveaux Mystiques*,
le troisiéme volume. Cet Ecrit
seul pour faire l'apologie com-
e M. Bossuet, contre les reproches
x calomnieux des amis de M. de
. L'Auteur y pose les principes

ſolides ſur leſquels eſt appuyée la bonne Théologie myſtique, & démontre qu'un vrai myſtique ne cherche point ſa doctrine dans je ne ſais quelle *Tradition cachée* que M. de Fenelon imagine : qu'il la trouve par-tout, dans les Écritures, dans les Peres, dans les monumens publics, qui forment la chaîne de la Tradition de l'Egliſe Univerſelle.

On a mis à la ſuite de la *Tradition des nouveaux Myſtiques*, un Ouvrage court, mais plein de ſens, dans lequel M. Boſſuet s'éleve contre la *Myſtique Cité de Dieu*, &c. par Marie d'Agreda. « Le deſſein de ce Livre porte ſa condamnation. C'eſt une fille qui entreprend un Journal de la vie de la ſainte Vierge, où eſt celle de Notre Seigneur, & où elle ne ſe propoſe rien moins que d'expliquer jour par jour & moment par moment, tout ce qu'ont fait & penſé le Fils & la Mere, depuis l'inſtant de leur conception juſqu'à la fin de leur vie. Cette Religieuſe appelle elle-même ſon Livre *Hiſtoire divine*, ce qu'elle répete ſans ce

offensée. Ce chapitre est un des plus longs, & suffit seul pour faire interdire à jamais tout le Livre aux fidéles. Cependant les Religieuses s'y attacheront d'autant plus, qu'elles verront une Religieuse qu'on donne pour une béate, demeurer si long-tems sur cette matiere. Depuis le troisiéme chapitre jusqu'au huitiéme, ce n'est autre chose qu'une scholastique rafinée, selon les principes de Scot. Dieu lui-même en fait des leçons & se déclare Scotiste, encore que la Religieuse demeure d'accord, que le parti qu'elle embrasse est le moins reçu dans l'école. On ne voit rien dans la maniere dont parlent à chaque page, Dieu, la sainte Vierge & les Anges, qui ressente la majesté des paroles que l'Ecriture leur attribue. Tout y est d'une fade & languissante longueur; & néanmoins cet Ouvrage se fera lire par les esprits foibles, comme un Roman d'ailleurs assez bien tissu & assez élégamment écrit: & ils en préféreront la lecture à celle de l'Evangile, parce qu'il contente la curiosité que l'Evangile veut au contraire amortir: & l'histoire de l'Evangile ne leur paroîtra qu'un très-petit abrégé de celle-ci. On n'a encore lû que ce qui a été traduit; mais en parcourant le reste, on en voit assez pour conclure que ce n'est ici que la vie de Notre Seigneur & de la sainte Vierge changée en roman, & un artifice du Démon pour faire qu'on croie mieux connoître Jesus-Christ & sa sainte Mere par ce Livre, que par l'Evangile. »

Cette fille tiroit son nom de la Ville de ce nom, pour y avoir été Abbesse. Elle é-



ils furent imprimés en E
en 1680. Ils ont depuis
Lisbonne, à Perpignan
Lyon. On forma d'abor
publication de ces Livre
d'erreurs ; on publia n
l'Ouvrage de l'Evêque d
trefois Cordelier, qui vou
autoriser la doctrine de S
d'Espagne ayant pris con
contestation, ordonna q
roient mis en sequestre
Théologiens pour les exa
ges s'étant trouvés favora
leva le sequestre, & pe
Madrid ; ordonnant en o
roit, & qu'on corriger
tions qui se firent furtiv
sequestre. Les Dominic
s'étoient déclarés contre
ferent à l'Inquisition de

oignirent à ce Ministre, & ils remon-
ent entre autres choses, que ce Décret
l'Inquisition de Rome nuiroit aux pro-
res que l'on faisoit alors pour la cano-
tion de cette Religieuse.
e Pere Diaz, Cordelier Espagnol, fut
gé depuis de solliciter à Rome cette
nisation; & il y a eu sur ce sujet des
oires présentés à Alexandre VIII &
cent XII. Les Cordeliers demandoient
e Pape permît la lecture de ses Ouvra-
. tous les fidéles, & qu'on reçût ses
ations comme celles des saintes Hilde-
, Brigitte, Gertrude, Catherine de
ne, Angele de Foligni; & pour cet
ils firent encore intervenir le Roi d'Es-
ne. En 1696, on déféra en Sorbonne
remier tome des Ouvrages de Marie
greda, desquels le Pere Thomas Cro-
, Recolet de Marseille, avoit traduit en
nçois la premiere partie sur l'édition de
pignan, & l'avoit fait imprimer à Mar-
le même en 1695. Les Cordeliers allar-
; de cette nouvelle, firent de grands ef-
:s pour s'opposer à la censure. Le Géné-
les Jesuites écrivit en France, afin qu'on
tout ce qu'on pourroit pour parer ce
p. Mais la Sorbonne, après avoir fait
miner cet Ouvrage par des députés, en
sura en 1697, plusieurs propositions
en furent extraites. La traduction du
Crozet fut faite à Bruxelles en 1717,
huit volumes in-12, & en trois volumes
4. Les Remarques de M. Bossuet sur les
its de Marie d'Agreda, dit avec raison
liteur des Œuvres de ce savant Prélat,
ıéritent d'autant plus d'attention, que

» nous ſommes dans un ſiécle, où tandis
» que les prétendus eſprits forts attaquent
» de front la Religion, quelques Auteurs
» ſemblent prendre à tâche de la tourner
» en dériſion par des Hiſtoires de l'Ancien
» & du Nouveau Teſtament, écrites d'un
» ſtyle de Roman, à peu près ſemblable à
» celui de Marie d'Agreda. »

Fin du vingt-huitiéme Article & du douziéme Volume.



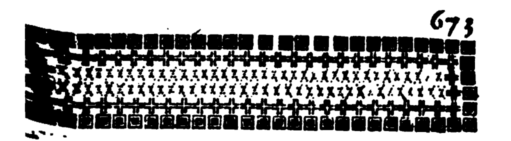


TABLE
DES MATIERES
contenues dans le douzième Volume.

A.





B.

C.

F.

[redacted]

G.

J.

[redacted]

L.

M.

[redacted]

[redacted]

[redacted]

Q.

R.

S.

T.

V.

Vicaires

Fin de la Table des Matieres.

Faute à corriger.

Page 552, *lig.* 29, ses usages, *lisez* les usages.

Extrait de l'Apologie pour les Catholiques, T. II. Ch. 26. pag. 528 & 529.

C*Et Extrait regarde la famille de MM. de Valembourg, dont il est parlé dans ce XII Volume, page 531.*

« La conversion de ces deux personnes [M. Isbrand Kievit & sa femme Gertrude Couwael] qui étoient riches & de grande autorité dans la ville de Rotterdam, & qui avoient beaucoup de gens qui dépendoient d'eux, fut cause dans la suite que plusieurs retournerent à la Foi Catholique. Ils laisserent de plus une famille nombreuse, d'où sont sorties plusieurs autres familles toutes Catholiques. Ils eurent sept enfans, dont il n'y eut qu'un qui mourut avant que d'être marié, tous les autres qui étoient deux garçons & quatre filles l'aïant été. L'une des filles épousa M. de Vallembourg, de l'une des plus considérables familles de Rotterdam qui étoit demeurée dans la vraie Foi, d'où sont nés ces deux grands Evê-

[redacted]

